

Muriel Katz, Manon Bourguignon
et Alice Dermitzel

ROMPRE LE SILENCE D'ÉTAT



Remerciements

L'édition de ce livre a reçu le soutien de la Société académique vaudoise, de la Fondation Van Walsem et de l'Institut de psychologie de l'Université de Lausanne.

L'étape de prépresse de cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

**Société
Académique**
Vaudoise

Unil
UNIL | Université de Lausanne
Institut de psychologie

FNSNF
FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les Éditions Antipodes bénéficient d'une prime d'encouragement de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Mise en page

Fanny Tinner | chezfanny.ch

Correction

Adeline Vanoverbeke

Illustration de couverture

Hélène Coignet



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur-e, la source et l'éditeur original, sans modification du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

© 2023, Éditions Antipodes
École-de-Commerce 3, 1004 Lausanne, Suisse
www.antipodes.ch – editions@antipodes.ch
DOI: 10.33056/ANTIPODES.12701
Papier, ISBN: 978-2-88901-270-1
PDF, ISBN: 978-2-88901-906-9
EPUB, ISBN: 978-2-88901-905-2

Muriel Katz, Manon Bourguignon et Alice Dermitzel

ROMPRE LE SILENCE D'ÉTAT

**DES PROCHES DE DISPARUS LATINO-AMÉRICAINS
TÉMOIGNENT CINQUANTE ANS APRÈS**

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage témoigne d'un drame humain : celui des disparitions forcées de personnes et de leur effet sur le long terme chez les proches des disparus. Il évoque aussi les ressources individuelles, groupales et sociétales mobilisées pour tenter d'y faire face. Enfin, il témoigne de la manière dont une équipe de chercheuses ayant une large expérience dans le domaine a élaboré un projet de recherche pour comprendre et tenter de nommer ce qui semble être de l'ordre de l'indicible, par l'écoute de ceux qui ont été confrontés aux disparitions forcées de leurs proches, par un accompagnement facilitant la mise en mots de leur expérience, par la retranscription de leur témoignage, par la lecture, la relecture et l'analyse de centaines de pages.

Mais ce projet de recherche s'est aussi accompagné de moments d'émotion, de doutes et d'hésitations, de sentiments d'impuissance ; des moments de révolte aussi face à des récits de vie déchirés, et comment ils ont pu être surmontés avec de la persévérance, de l'empathie et du partage... Petit à petit, grâce à l'engagement et à la rigueur scientifique de cette équipe, l'indicible a germé sous forme de récits qui nous éclairent.

Cette étude sur les effets des disparitions forcées orchestrées par des régimes dictatoriaux contribue à restituer une mémoire collective ; elle s'inscrit ainsi en faux contre l'impunité de ces politiques de la terreur qui perdure encore par le silence, le mensonge d'État et l'effacement des traces. Là où certains

gouvernements cherchent à enterrer pour toujours le souvenir des disparus, cet ouvrage met au jour leurs traces encore présentes dans la mémoire des familles. Il aidera aussi, je l'espère, à leur donner du sens.

Avec rigueur, cette équipe de chercheuses nous introduit aux faits historiques des répressions politiques systématiques commises sous les dictatures latino-américaines survenues au cours de la deuxième moitié du siècle dernier. Elles décrivent avec précision le cadre théorique qui soutient leur pensée, avant de présenter des extraits de témoignages qui donnent lieu à des analyses approfondies qui complètent ce que l'on connaît déjà sur cette thématique. En même temps, ces analyses permettent de poser un regard nouveau sur le phénomène. De l'individu à la famille, du groupe à l'institution en passant par la société, ces différents niveaux d'analyse résonnent et s'entrelacent pour nous éclairer sur le traumatisme psychique, la perte et les processus de deuil, ce qui les bloque et ce qui contribue à les libérer et à favoriser les processus qui président à la liaison psychique.

En lisant ces pages, une idée troublante fraie son chemin. Le livre évoque des événements survenus il y a plus de cinquante ans. Anciens et passés, pourrait-on être tentés de dire? C'est là que le malaise émerge, car ils sont en même temps d'une actualité brutale. Pensons en effet aux réfugiés qui quittent aujourd'hui leurs pays, fuyant des contextes de guerre et de violence d'État, des pays où les disparitions forcées continuent de constituer une forme de violence singulière qui a des effets destructeurs majeurs sur les individus, ainsi que sur les familles, les groupes sociaux et sur ce qui promeut le lien dans les sociétés.

Ce travail, qu'on pourrait considérer comme un simple exercice témoignant d'un passé révolu, ou encore comme un ouvrage portant sur la façon dont le traumatisme perdure au présent, s'avère au contraire d'une extrême actualité. Il sera très utile pour les cliniciens qui prennent en charge ces populations. Il le sera également pour les autorités politiques qui vont devoir prendre des décisions concernant les mesures d'encadrement, de soin et d'intégration favorisant la cicatrisation des blessures à panser et à penser.

Les cliniciens avertis pourront rapidement profiter du riche cadre théorique et des analyses présentées pour mieux penser les prises en charge thérapeutiques individuelles, familiales et groupales. Les décideurs, quant à eux, pourront mieux penser et définir les dispositifs d'intégration et de soins à développer ou à renforcer ; ils pourront également s'y référer pour développer des arguments en faveur de la valorisation du travail des associations et de la communauté. Ces dernières font en effet office d'enveloppes protectrices avec leur potentiel effet de rétablissement du lien social, de partage groupal et de reconstruction des garants métapsychiques.

Enfin, un sujet fondamental abordé, et qui mériterait un livre à lui seul, est l'importance de la subjectivité des chercheuses comme faisant partie intégrante de l'étude à travers les processus de réflexivité qui comprend l'élaboration des mouvements contre-transférentiels. Mieux comprendre ces enjeux est essentiel, non seulement pour conduire l'analyse des données en toute rigueur, mais aussi pour prendre soin des professionnels de la recherche. En effet, si le phénomène de la fatigue de compassion est bien connu dans le champ de la clinique psychiatrique, où les soignants sont de plus en plus souvent confrontés à des populations en situation de grande détresse psychique, il peut être insuffisamment, voire pas du tout pris en considération dans le domaine de la recherche en sciences humaines.

Or, il peut avoir un impact émotionnel non négligeable, avec l'apparition de sentiments d'inutilité, d'incompétence et d'impuissance, voire, dans les cas les plus extrêmes, un mouvement de remise en question de la vocation du professionnel. Or, Muriel Katz, Manon Bourguignon et Alice Dermitzel jonglent brillamment avec ces difficultés, en proposant un cadre et des dispositifs originaux qui favorisent la réflexivité : avec des carnets de notes, des arbres généalogiques, des interventions et des temps réguliers de supervision. Autant de pistes dont pourront s'inspirer d'autres chercheurs et qui pourront constituer une référence pour toute recherche qualitative.

J'ai eu la chance d'être un témoin privilégié d'une grande partie du travail de ces trois chercheuses. Toute ma gratitude pour la confiance accordée.

Je souhaite vivement que ce livre puisse donner lieu à de nombreuses autres publications qui inciteront à de nouvelles recherches dans ce domaine. Je l'encourage fortement!

Javier Sanchis Zozaya

Médecin cadre du Département de psychiatrie du CHUV.

Coordinateur cantonal Santé mentale migrant·e·s en situation de précarité.

Responsable médical de l'Unité transculturelle enfants et adolescents du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et de l'Unité Psy migrants du Service de psychiatrie communautaire.

Chargé de cours pour la FBM-UNIL.

PRÉFACE

D*esaparecidos*, les disparus, ceux dont on ne sait ce qu'ils sont devenus, ceux qui sont victimes de crimes d'État, de crimes qu'aujourd'hui encore l'État rechigne à reconnaître dans toute leur ampleur, ceux qui sont morts sans sépulture, ceux dont les proches restent dans la souffrance de l'absence. *Desaparecidos*, un terme qui évoque une triste période de l'histoire de l'Amérique latine: celle au cours de laquelle, entre 1966 et 1986, des régimes de terreur se sont installés dans de nombreux pays, donnant lieu à des arrestations arbitraires, de la torture et des disparitions forcées.

Thème à portée éminemment politique, puisqu'il concerne le terrorisme d'État, la disparition forcée (définie par l'ONU comme un crime contre l'humanité, excluant donc toute prescription) constitue aussi un objet d'étude pour la psychologie: les *desaparecidos* sont «disparus» parce que des proches les cherchent et peuvent témoigner de leur absence, et donc de leur existence. Faute de savoir si l'être aimé est mort ou vivant, ces proches vivent dans l'incertitude et font face à un processus de deuil complexe à bien des niveaux (juridique, familial, social et personnel); ils sont eux aussi victimes, statut que l'ONU leur confère d'ailleurs.

C'est donc à la question de la disparition forcée et ses incidences sur les individus et la collectivité que s'attaque cet ouvrage concis, de lecture aisée et passionnant dans sa manière de nous faire entrer dans le vif du sujet. Très bien documenté sur la situation politique de l'Amérique latine de cette époque, ainsi que sur les dispositions juridiques de la disparition forcée, l'ouvrage décrit les nombreuses facettes de la disparition forcée et relate de manière nuancée ses

conséquences aux niveaux sociétal, familial et individuel. Basé sur une démarche de recherche rigoureuse, il porte plus précisément sur les répercussions, cinquante ans après les faits, de la disparition forcée sur le psychisme des proches et de leurs descendants.

Le travail s'appuie sur un cadre théorique original qui comprend trois axes : un axe anthropologique, un axe herméneutique et un axe psychanalytique. Sur ce dernier axe, la psychanalyse contemporaine, en particulier les travaux de René Kaës, offre une théorie qui appréhende le sujet dans ses liens avec autrui (il est, autrement dit, un inter-sujet) et qui considère que le groupe ne désigne pas seulement les personnes qui sont « autour » du sujet, mais aussi celles qui sont en lui et avec lesquelles il entretient un dialogue intérieur. Les autrices présupposent donc que les répercussions de la disparition forcée portent à la fois sur l'individu (et sa subjectivité) et sur la collectivité, ce qui implique de se centrer aussi bien sur la réalité intrapsychique que sur le contexte politique, institutionnel et relationnel. Elles soulignent plus particulièrement le rôle des institutions dans l'intégrité psychique des personnes et, à l'inverse, les effets dévastateurs de la violence d'État sur la subjectivité et les liens sociaux. Dans l'ensemble, la richesse de la littérature rapportée est aussi impressionnante que passionnante, chaque ensemble de travaux rapporté étant soumis à un regard critique qui en montre les limites et ouvre de nouvelles interrogations.

Quant à la méthode, elle a pour originalité d'inclure deux générations : les proches du disparu et leurs descendants. Elle donne une large place à la parole des participants à l'étude en sollicitant un récit de vie, puis en menant un entretien semi-directif. L'analyse des données réalise un joli équilibre entre des analyses portant sur la singularité de chaque cas examiné et des analyses transversales rendant compte de la dimension collective de cette expérience.

Mais aborder un thème aussi délicat sollicite les chercheuses dans leur identité de sujet, de citoyenne et d'être humain. En effet, les récits des participants sont douloureux ; ils décrivent des événements, tels que les circonstances de la disparition ou la torture, qui suscitent de nombreuses émotions, comme la colère, l'indignation, la tristesse, le sentiment de culpabilité ou la honte. Ils sont de l'ordre du difficile à dire, mais aussi du difficile à entendre.

Si la neutralité préconisée par les canons de la méthode d'entretien n'est pas envisageable dans un tel contexte, les émotions ne doivent faire écran ni à la compréhension du discours des participants, ni à la construction de la relation intersubjective. Le dispositif de recherche mis en place a tenu compte de cette difficulté en instaurant la tenue d'un carnet de bord qui recueille des notes personnelles ainsi que des interventions et supervisions en équipe permettant d'explorer la dimension contre-transférentielle en jeu dans la relation entre chercheuse et participant.

Les résultats portent en premier lieu sur la spécificité du processus de deuil consécutif à une disparition forcée. Ils montrent en quoi cette perte ambiguë plonge le sujet dans un état d'incertitude perpétuel et perturbe le processus de deuil. Ils ne se limitent toutefois pas à décrire les effets délétères de la disparition forcée sur le processus de deuil, mais examinent également les pratiques qui contribuent à étayer ce processus. Sont ainsi mises au jour des séries de pratiques étayantes qui, exercées dans différentes configurations (en groupe ou individuellement) et dans des espaces privés ou publics, soutiennent le processus de deuil. Ces pratiques s'appuient très souvent sur des objets matériels (tels que les photos du disparu ou des objets lui ayant appartenu) ou sur certains rituels (par exemple, allumer une bougie) qui assument la fonction de ressource symbolique. Ce travail a ainsi pour originalité de souligner que les objets et les éléments culturels fournis par l'environnement (leur matérialité) ne sont pas de simples décors, mais participent du fonctionnement psychologique. De même, la possibilité de témoigner de la disparition du proche, que ce soit auprès d'instances juridiques ou d'autres instances (ONG, commission vérité), ne constitue pas simplement une occasion de partager son expérience; elle octroie une forme de reconnaissance et montre que l'État exerce sa fonction de protection (son rôle de «garant métapsychique», selon la terminologie des autrices); elle permet au proche de recouvrer un certain pouvoir d'action. Enfin, l'étude se penche sur les modalités de transmission d'une génération à l'autre. Examinant tour à tour le point de vue des proches et celui de leurs descendants, elle montre que, du côté des proches, le désir de transmission se teinte parfois de la peur de transmettre un fardeau,

alors que du côté des descendants, perpétuer la mémoire du disparu peut être vécu comme un devoir de mémoire et la poursuite d'un combat, mais aussi comme une tâche très, voire trop, lourde.

Pour conclure, on soulignera que même s'il porte sur le contexte précis des *desaparecidos* survenus en Amérique latine il y a cinquante ans, ce travail a une portée bien plus large, puisque la disparition forcée et, avec elle, l'absence de sépulture restent hélas d'actualité dans de nombreux pays du monde.

En définitive, on l'aura compris, on a affaire ici à un travail nécessaire, d'une grande rigueur théorique et méthodologique, élégant aussi par ses réflexions critiques toujours mesurées et par sa démarche autoréflexive.

Michèle Grossen

Professeure honoraire de l'Université de Lausanne

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier très chaleureusement toutes les institutions, les associations et les personnes qui ont contribué à rendre cette recherche possible et à élaborer le présent ouvrage.

Nous souhaitons avant tout exprimer notre plus vive gratitude aux personnes qui ont accepté de participer à la recherche, sans qui ce livre n'existerait pas. Leur confiance et leur disponibilité ont rendu le projet possible. En prenant la parole de manière souvent très poignante pour retracer des événements qui remontent à plus de cinquante ans, elles ont témoigné de l'histoire des membres de leur famille qui ont tragiquement disparu sous la dictature, donnant ainsi une voix à ceux qui ne sont malheureusement plus là pour parler en leur propre nom. La mémoire des *desaparecidos* dont elles ont évoqué la trajectoire nous habite à notre tour. À travers leur discours, leurs récits, leurs silences, leurs larmes, leurs photos, l'histoire des personnes qui ont disparu a pris forme dans la rencontre, ce qui les a rendues vivantes pour nous. Nous sommes profondément admiratives du courage de ces proches, de leur ténacité, de leur humilité. La dignité qui est la leur continue d'éclairer notre propre chemin à la fois professionnel et personnel.

Nous sommes reconnaissantes envers toutes les instances institutionnelles qui, par le financement et l'infrastructure alloués, ont rendu l'étude possible : le Fonds national suisse de la recherche scientifique, l'Université de Lausanne (et plus particulièrement la Faculté de sciences sociales et politiques et l'Institut de psychologie), le Centre interdisciplinaire en histoire et sciences des religions.

Karine Koch, Luisa Meglio Vallat et Nathanaëlle Minard ont été nos précieuses interlocutrices à l'UNIL pour la gestion du projet ; nous les remercions chaleureusement. Quant aux associations regroupant des exilés latino-américains en Suisse romande, ainsi que celle du Jardin des disparus, elles nous ont aidées à contacter des proches de disparus.

Par ailleurs, nous sommes très reconnaissantes envers les collègues à qui cette recherche doit tant : la Professeure Michèle Grossen tout d'abord ; nous avons bénéficié de sa générosité intellectuelle, de sa rigueur méthodologique, de son expérience scientifique, de sa disponibilité et de ses encouragements amicaux dès les prémices de l'étude.

Par son écoute clinique toujours à la fois bienveillante et rigoureuse, D^r Javier Sanchis Zozaya nous a aidées à penser à la fois les données de recherche et notre propre posture.

Nous devons beaucoup au Professeur René Kaës pour ses travaux si éclairants et nourrissants. L'amitié, l'humanité et la finesse clinique de Silvia Amati auront été très précieuses dans cette aventure. Les temps de travail dans le cadre du Laboratoire de recherche en psychologie des dynamiques intra- et inter-subjectives (LARPsyDIS) ainsi que les vifs échanges au sein du séminaire du réseau international « Groupe(s), transmission et violence de masse » ont contribué à enrichir notre réflexion.

Nos remerciements vont aussi aux étudiants qui ont consacré leur mémoire de master à cette recherche, et à Leïla Le Gallic en particulier : toutes et tous y ont consacré du temps et du travail, contribuant à nourrir nos propres questionnements.

Un très cordial merci à la Professeure Gabriella Citroni pour sa précieuse postface, ainsi qu'aux Professeurs Marcela Cornejo, Khadija Chahraoui, Sévane Garibian, Sophie Gilbert, Georges Gaillard, Laure Kloetzer, Nathalie Müller Mirza, Noëlle-Laetitia Perret et Tania Zittoun, ainsi qu'à Maria Giovanna Bianchi, Daniel Bolomey, Monica Luci, Marcelo dos Santos Mamed, Marlène Mauris, Adriana Schnyder, Marion Virona Dubray et Paul Zawadzki pour leurs questions, réflexions, invitations et stimulants échanges. Nous sommes en outre reconnaissantes envers Maître Ariane Ayer, ainsi que Christina Alexopoulos-de Girard,

Anaïs Coullery, Georges Gaillard, André Katz, Eric Raddatz, ainsi que le professeur André Sirota, pour leur aide, leurs questions ou commentaires en écho à notre travail.

Enfin, ce livre doit beaucoup à l'équipe d'Antipodes, pour tout l'important travail éditorial. Un très vif merci à Hélène Coignet, illustratrice à qui nous devons la page de couverture.

Toutes ces personnes ainsi que la confiance mutuelle et le soutien sans faille que nous avons su tisser au sein du trio de chercheuses ont été sans prix dans les traversées que cette recherche collective et l'élaboration de ce livre nous ont donné à vivre. Nous en sommes très reconnaissantes.

Lausanne, mars 2024

Muriel Katz
Manon Bourguignon
Alice Dermitzel

INTRODUCTION

La disparition forcée de personnes est un crime largement répandu dans toutes les régions du monde. Elle est utilisée comme arme de répression politique dans une multitude de contextes différents. Dans son rapport annuel de 2021, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations unies indique que 59 212 cas de disparitions forcées ont été déclarés depuis 1980 dans 110 États différents; la plupart de ces cas restent encore non résolus (Duhaime, 2023). Ces chiffres correspondent uniquement aux cas documentés officiellement; le nombre précis de personnes disparues dans le monde est en réalité plus élevé.

La disparition forcée de personnes constitue un crime singulier d'une actualité terrifiante. Il vise à semer la terreur dans la société civile et dans les groupes d'opposants politiques en particulier. Il consiste à priver une personne de liberté, à la déplacer pour qu'on perde toute trace la concernant. Dans de nombreux cas, la personne est maltraitée et torturée. Lorsqu'elle est ensuite assassinée, on fait disparaître sa dépouille sans laisser de traces.

Un tel crime est perpétré par des agents de l'État ou par leurs collaborateurs qui agissent avec la complicité de l'État. Il constitue une atteinte majeure aux droits humains fondamentaux. D'où son caractère imprescriptible.

En 2016, la Suisse a ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées que l'Organisation des Nations unies a adoptée en 2006, avant de la faire entrer en vigueur en 2010. Grâce à cette convention, le droit à la justice, à la vérité et à la réparation est désormais reconnu, même

s'il n'est pas toujours respecté dans certains pays. Il concerne non seulement la personne disparue, mais également « toute personne physique ayant subi un préjudice direct du fait d'une disparition forcée » (article 24). Ce texte souligne l'ampleur des répercussions d'un tel crime, tant sur la personne qu'on fait disparaître que sur ses proches et sur les familles en particulier.

Contrairement aux disparitions qui font suite à une catastrophe naturelle, la disparition forcée de personnes suppose l'absence générale d'informations, ainsi que l'absence de reconnaissance de la privation de liberté dont le disparu fait l'objet. Pour ses proches, l'incertitude quant à son sort confère un caractère ambigu à la perte à laquelle ils sont confrontés. Cela complique du même coup le processus de deuil de façon singulière.

De plus, étant donné la responsabilité et la complicité de l'État dans ce type d'exactions criminelles, les proches ne peuvent compter sur les représentants des institutions pour donner suite à leurs plaintes et engager des recherches. La situation à laquelle les familles de disparus sont confrontées est par conséquent très complexe; elle est source d'insécurité et de multiples dangers. Lorsque les fondements mêmes du vivre-ensemble sont mis à mal et que la fonction de garant qui revient aux institutions officielles est des plus défaillantes, c'est le plus souvent sur les proches du disparu, et non plus sur l'État, que repose la responsabilité de demander des comptes au sujet de la personne dont ils restent sans nouvelles et d'assurer leur propre survie.

Ce livre leur est consacré.

L'ouvrage souligne également le rôle capital de leur témoignage dans le travail de mémoire et de justice. En effet, l'absence de reconnaissance qui va de pair avec l'effacement systématique des traces de ce crime a une fonction singulière: soustraire les agents de telles atrocités à la loi. Au bénéfice du régime d'impunité, parfois des décennies durant, ces criminels s'emploient à nier non seulement leur participation active et leur responsabilité dans ces exactions, mais également l'existence même des disparus (García Castro, 1997). Ils s'appuient pour cela sur les représentants des institutions officielles dont le discours est également au service de tels mensonges d'État. Quant aux lois d'amnistie qui sont parfois promulguées par

les États à la fin de la période dictatoriale, elles font obstacle à l'établissement de la vérité comme de la justice, garantissant ainsi l'impunité des coupables.

C'est dire si le témoignage des proches est important dans le cadre du travail de mémoire et de justice qu'ils engagent, souvent à titre personnel. Cela peut être aussi bien dans le cadre des organisations non gouvernementales ou des organisations internationales que dans celui des institutions judiciaires lorsque celles-ci redeviennent garantes de la protection des droits fondamentaux et plus largement du respect du cadre légal.

Si les disparus continuent d'exister dans la mémoire collective, c'est donc précisément grâce à leurs proches, comme le relève Bianchi (2023): «La voie royale qui permet aux familles de continuer à prendre soin de la personne disparue est de maintenir vivante sa mémoire» [traduction libre] (p. 332). Sans le témoignage des proches, qui sous-tend également le travail des associations et des organisations, les disparus seraient relégués aux oubliettes de l'Histoire.

D'où l'importance de leur donner la parole dans le cadre de cette étude.

Ce livre est le fruit d'une recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique qui s'est déroulée entre 2020 et 2024. Nous avons ainsi eu la chance de rencontrer des membres de 19 familles de disparus. Soit 29 participants au total, qui sont tous des proches de personnes qui ont disparu au cours des dictatures militaires latino-américaines dès les années 1970. Au cours d'entretiens individuels, ils ont accepté de revenir sur cette sombre période et sur les événements tragiques qui ont bouleversé leur existence il y a une cinquantaine d'années.

Exilés en Suisse, la plupart des participants à l'étude y ont demandé l'asile politique pour échapper à la répression politique sanglante que les juntas militaires avaient orchestré à l'époque dans le cadre de l'opération Condor. Être contraint de quitter le pays natal constitue d'ailleurs l'une des répercussions de la disparition forcée et d'une dictature en général. C'est en Suisse, où la plupart résident encore aujourd'hui, que nous les avons rencontrés.

Les pages qui vont suivre se font l'écho de l'expérience singulière des proches de disparus sur deux générations : certains ont vécu sous la dictature et ont donc bien connu la personne disparue ; d'autres sont leurs descendants et certains sont nés en exil. Tous ont perdu un époux, une compagne, un frère, une sœur, un père, une mère, un oncle, une tante, un cousin, une cousine dont ils sont sans nouvelles.

Au cours de cette étude, nous avons tenté d'explorer les répercussions à la fois subjectives, familiales, groupales, institutionnelles de la disparition forcée de personnes. Les questions que nous avons cherché à éclairer concernent le vécu des proches : quelle est la spécificité de la perte générée par la disparition forcée de personnes et en quoi celle-ci complexifie-t-elle le processus de deuil ? Quelles sont les ressources qui aident les proches à faire face à un tel drame ? Quelles traces cette perte singulière laisse-t-elle en eux et sur la transmission entre les générations ?

Afin de tenter d'éclairer ces questions de recherche, nous avons mobilisé un référentiel théorique qui croise les travaux d'anthropologues, de philosophes, de sociologues, de psychosociologues et de psychologues cliniciens.

Psychologues de formation, toutes trois cliniciennes, nous avons ancré notre réflexion et nos analyses dans le champ de la psychanalyse. Nous avons ainsi tenté d'explorer les répercussions de la perte ambiguë que génère la disparition forcée d'un membre de la famille sans passer à côté de leur complexité psychique. Il nous a pour cela fallu privilégier la référence à un courant psychanalytique qui aborde le sujet d'abord et avant tout comme sujet du groupe. Cet ouvrage fait donc une large place aux travaux explorant la dimension inconsciente dans la vie des familles, des groupes et des institutions.

Comme l'ont fait différents auteurs avant nous, nous postulons que la violence inouïe dont procède la disparition forcée de personnes vise avant tout à déshumaniser ses victimes comme à disloquer les liens dans lesquels ils sont inscrits. Les repères identificatoires fondant le sentiment d'appartenance à l'espèce humaine sont intentionnellement mis à mal par des groupes d'êtres humains. Quant aux institutions, elles sont systématiquement

dévoquées de leur fonction première qui consiste à protéger l'ensemble des citoyens contre la violence sous toutes ses formes.

La terreur qui caractérise un régime dictatorial s'imisce ainsi dans toutes les sphères de l'existence, creusant un climat d'insécurité des plus anxiogènes. L'impuissance, le désarroi et la déréliction sont dès lors souvent au premier plan chez les proches de disparus, ce qui ne saurait bien entendu être réduit à une causalité interne.

Du fait de l'incertitude que génère l'absence de reconnaissance officielle de la perte, la perspective psychanalytique permet en outre d'éclairer la spécificité du deuil entourant une telle perte ambiguë. Quant à la question de la transmission psychique des traces des deuils restés inélaborés entre les générations, cet ouvrage l'aborde aussi en s'inspirant des travaux qui mettent l'accent sur les processus psychiques qui favorisent ou qui, au contraire, entravent le travail d'héritage.

Tout au long de cette étude, nous avons pris la mesure de l'importance capitale du travail de mémoire que conduisent les proches à la fois à titre individuel et collectif. Le dispositif de recherche mis en place a fait de nous des témoins privilégiés de leur engagement singulier, ce dont nous sommes profondément reconnaissantes. Nous sommes conscientes que revenir sur ces événements tragiques ne va pas de soi pour certains, et sommes honorées de la confiance témoignée. Nous espérons que participer à l'étude aura constitué pour eux une occasion d'être entendus dans un cadre suffisamment chaleureux, contenant et sûr.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OUVRAGE

L'objectif de cet ouvrage est d'éclairer les répercussions de la perte singulière que génère une disparition forcée du point de vue des proches et sous différentes facettes.

Le premier chapitre cerne en quoi consiste la disparition forcée de personnes et comment ce dispositif criminel a été largement mobilisé dans le cadre de l'opération Condor.

Le deuxième chapitre expose en détail le cadre théorico-clinique original auquel nous nous référons pour aborder et explorer les répercussions de la disparition forcée sur leurs proches.

Dans le troisième chapitre, nous présentons le dispositif de recherche : les critères de recrutement, la méthode de recueil et d'analyse des données, les moyens que nous nous sommes donnés en tant que chercheuses pour poser un regard réflexif sur notre démarche et sur notre implication. C'est aussi l'occasion de présenter les participants à l'étude.

La suite de l'ouvrage consiste en la présentation et la discussion d'une partie des résultats issus des analyses transversales effectuées sur l'ensemble du corpus d'entretiens.

Dans le quatrième chapitre, nous explorons les spécificités de la perte qui fait suite à une disparition forcée. Nous tentons d'éclairer en quoi consiste l'ambiguïté de la perte à partir du témoignage et du vécu des proches que nous avons rencontrés.

Dans le cinquième chapitre, nous abordons la mise à mal singulière du processus de deuil qui fait suite à une telle perte et les répercussions psychiques que cela génère tant sur le plan subjectif que sur le plan intersubjectif.

Le sixième chapitre présente les destins du processus de deuil sous l'angle des différentes ressources sur lesquelles les proches que nous avons rencontrés se sont appuyés pour faire face à la perte singulière à laquelle ils sont confrontés.

Enfin, la question de la transmission psychique dans les familles de proches de disparus fait l'objet du septième chapitre.

L'ouvrage se conclut par quelques remarques qui reflètent le regard réflexif et critique que nous portons, après-coup, sur notre propre démarche. C'est l'occasion de revenir sur les difficultés rencontrées au cours de l'étude et sur ses limites. Quelques considérations d'ordre clinique sont également avancées.

1. LA DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES : UN LEVIER DE LA RÉPRESSION POLITIQUE

L'origine du dispositif criminel que constitue la disparition forcée remonterait au début du siècle : elle a été pratiquée à la fois en Russie soviétique dans les années 1930 (Parent, 2017) et dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale (Amnesty International, 2011). Mais c'est à partir des années 1960, sous les dictatures militaires latino-américaines, que la disparition forcée de personnes a été utilisée de manière systématique comme méthode de répression politique (Garzón, 2023 ; Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, 2009), voire idéologique (Braun De Dunayevich & Pelento, 1989). Étant donné l'implication des agents de l'État dans ce dispositif criminel, on considère qu'elle relève du terrorisme d'État (Molina Theissen, 1996 ; Torres Vasquez, 2019).

Toutefois, et même s'il est difficile d'établir des chiffres exacts en raison des très importants obstacles entourant le recueil des informations nécessaires à l'identification des victimes, on estime que plus de 90 000 personnes ont été portées disparues entre 1966 et 1986 en Amérique latine (Amnesty, 2011 ; FEDEFAM, 2004). Depuis lors, le terme *desaparecido* s'est généralisé ; il désigne toute personne victime d'une disparition forcée (Otero Rossi, 2015).

Aujourd'hui, la pratique de la disparition forcée est malheureusement répandue dans toutes les régions du monde et dans des contextes très divers (Duhaime, 2023). Selon Amnesty International, elle est largement utilisée comme stratégie pour répandre la terreur dans une société (site consulté en 2023). Elle est fréquemment perpétrée dans le cadre de conflits internes,

notamment par des gouvernements qui cherchent à réprimer des groupes d'opposants politiques, ou encore par des groupes d'opposition armés. On relèvera que les migrants sont aussi souvent victimes de disparitions forcées dans leur pays d'origine, ainsi que dans le pays de transit ou de destination (Touere Elenga, 2020). Plus largement, les disparitions forcées constituent un problème majeur dans bien des pays, dans toutes les régions du monde (Duhaimé, 2023). Récemment, Amnesty International (site consulté en 2023) a recueilli des informations sur des disparitions survenues dans des pays où cette pratique est la plus courante : la Syrie (où, depuis 2011, quelque 82 000 personnes ont fait l'objet d'une disparition forcée) et le Sri Lanka (entre 60 000 et 100 000 depuis la fin des années 1980). C'est dire si ce dispositif criminel est largement répandu et d'une actualité tragique.

LA DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES SELON L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La disparition forcée de personnes est un crime qui consiste à séquestrer une personne sans laisser de traces. Dans de nombreux cas, la victime fait également l'objet de tortures avant d'être assassinée. Enfin, on fait disparaître sa dépouille. Ses proches restent par conséquent dans le doute quant à son sort ; aucune information officielle, aucun acte de décès ne leur sont délivrés. La mort n'est donc pas confirmée. Ce dispositif singulier vise non seulement à effacer toute trace de la violence qu'on a faite à la victime, mais aussi à faire disparaître tout indice concernant l'identité des coupables.

L'ONU a mis sur pied une Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Adoptée en 2006, entrée en vigueur en 2010, puis ratifiée par la Suisse en 2016, cette convention prohibe et pénalise ce crime ; elle encadre le droit à la justice, à la vérité et à la réparation pour les disparus comme pour leurs familles.

Dans cette Convention, la disparition forcée est définie comme « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes

ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi » (ONU, 2010, article 2). Enfin, cette redoutable arme politique est considérée par l'ONU comme un crime continu (article 8 § 1 (b) de la Convention de 2010), c'est-à-dire comme « un crime dont la prescription ne commence à courir qu'à partir du moment où il a été élucidé » (Garibian, 2012, p. 3).

Dans cet ouvrage, nous nous baserons sur la définition donnée par l'ONU.

ASPECTS JURIDIQUES RELATIFS À LA DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES

La disparition forcée de personnes constitue une atteinte à plusieurs droits fondamentaux, dont notamment : le droit à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique, le droit à être défendu, le droit de ne pas être soumis à la torture et à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (Amnesty, 2023 ; Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, 2009). En outre, ce crime constitue une grave menace eu égard au droit à la vie, lorsque la personne disparue est tuée ou quand son sort reste inconnu (FEDEFAM, 2004). Les Nations unies considèrent également qu'il s'agit d'une violation du droit à une identité, du droit à un procès équitable et aux garanties judiciaires, du droit à un recours effectif, y compris la réparation et l'indemnisation, et enfin, du droit de connaître la vérité sur les circonstances d'une disparition (Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, 2009).

Au niveau international, on dispose aujourd'hui de plusieurs instruments juridiques pour lutter contre ce crime singulier : la déclaration des Nations unies sur la protection de toute personne contre la disparition forcée de personnes (1992) ; la Convention interaméricaine sur la disparition forcée de personnes (1994) ; le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998), qui permet de poursuivre les États quand la disparition est considérée comme un

crime contre l'humanité; et, finalement, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée en 2006 et entrée en vigueur en 2010.

Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002, ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées sont des instruments internationaux juridiquement significatifs: ils prévoient que lorsqu'elle survient dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique dirigée à l'encontre d'une population civile quelle qu'elle soit, la disparition forcée constitue un crime contre l'humanité. Elle n'est, par conséquent, pas soumise à un délai de prescription (article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale). Cela donne aux familles des victimes le droit imprescriptible d'exiger que vérité soit faite sur la disparition des proches et le droit de demander réparation. La disparition forcée est ainsi considérée comme une violation intentionnelle et criminelle des droits humains fondamentaux, non seulement dans les pays où elle a lieu, mais également au niveau des juridictions internationales.

En raison du caractère continu de ce crime et des différents stades de recherche des victimes, il faut enfin souligner qu'il existe plusieurs types de disparus. L'Institut interaméricain des droits humains (Pacheco, 2007) en identifie quatre: les disparus ou détenus-disparus¹; les personnes disparues temporairement, c'est-à-dire les détenus-disparus dont la trace avait été perdue pour un temps et qui sont remis ensuite en liberté après une période de détention; les disparus identifiés, dont le corps a été retrouvé et dont l'identité a été scientifiquement établie; et, enfin, les disparus supposément en vie mais qui n'ont pas encore été retrouvés.

Dans cet ouvrage, nous privilégions le terme de «disparus» qui comprend, dans notre acception, les cas où les familles disposent de peu ou pas d'informations sur l'éventuelle détention et sur la disparition de leur proche. Il convient par ailleurs de compléter cette typologie: on compte en effet des cas de disparus dont la dépouille n'a pas encore été retrouvée, mais dont l'assassinat est des

1. Nous utilisons le masculin et ne faisons pas de distinction de genre, sauf lorsque celui-ci est mentionné explicitement.

plus vraisemblables. Dans ces cas, il arrive parfois que les preuves relatives à ce crime ne puissent être établies en toute certitude.

LES PROCHES DE DISPARUS: UN STATUT JURIDIQUE À PART ENTIÈRE

Dans un État de droit, quand les restes d'une victime humaine demeurent introuvables, comme lors d'une catastrophe naturelle ou d'une guerre, «les institutions officielles fournissent au moins quelques informations sur l'événement, permettant aux pratiques sociales, politiques et religieuses d'apporter un soutien et de contenir les endeuillés» [traduction libre] (Pelento, 2007, p. 60). Or, l'une des spécificités de la disparition forcée de personnes est que les agents de l'État ne collectent ni ne fournissent aucune information sur le lieu, le moment et les circonstances du drame (Citroni, 2023; Kijak & Pelento, 1986). Aucune nouvelle officielle n'est donc rendue aux proches par les autorités en place, qui nient par ailleurs toute implication dans la disparition.

Les familles ont beau se tourner vers les représentants des institutions pour signaler la disparition d'un des leurs et exiger qu'une enquête soit ouverte, elles ne parviennent pas à faire valoir leurs droits. Aux citoyens qu'ils sont et qui réclament, à bon droit, des comptes pour connaître la vérité sur le sort d'un disparu dont ils sont sans aucune nouvelle, l'État oppose un silence de plomb, souvent assorti de menaces dissuasives.

Les proches sont par conséquent condamnés à vivre avec l'absence du disparu, le plus souvent sans pouvoir déterminer si celui-ci est mort ou vivant, d'une part, et sans pouvoir bénéficier, d'autre part, de la reconnaissance sociale de la perte, comme des rites qui encadrent habituellement le temps du deuil.

Étant donné que ce dispositif cruel implique directement les proches, il est important de souligner le statut spécifique que la Convention internationale de l'ONU leur confère. Elle donne en effet non seulement à la personne disparue, mais aussi à «toute personne physique ayant subi un préjudice direct du fait d'une disparition forcée» (article 24), un statut juridique de victime à part entière, ce qui est rare. C'est dire si ce crime doit donc être considéré comme ayant un impact direct sur d'innombrables personnes :

non seulement les disparus, qui ont probablement été assassinés, mais également l'ensemble de leurs proches survivants sur lesquels ce dispositif a une incidence directe et qui, du point de vue juridique, sont considérés comme des victimes (Citroni, 2023).

Soulignons toutefois qu'au vu des différents types de disparition forcée auxquels les proches font face (comme pointé plus haut), l'attitude des familles peut prendre des formes diverses. Castillo (2013) identifie quatre scénarios possibles. Les proches peuvent : 1) avoir retrouvé le corps du disparu et lui avoir donné une sépulture ; 2) continuer d'espérer retrouver le disparu et poursuivre les recherches ; 3) ne pas souhaiter le retrouver et ne pas le chercher ; 4) avoir identifié des restes du disparu avant que cette information soit finalement officiellement invalidée. À notre sens, cette typologie pourrait être nuancée et complétée.

De façon générale, la littérature permet de mettre en évidence le fait que les proches présentent très souvent un état d'anxiété latente qui peut être invalidant ; ils ne savent ni si leur fils, leur fille, leur frère, leur sœur, leur mère, leur père ou leur camarade et amie est toujours en vie, ni où il/elle est détenue, ni comment il/elle est traitée. De plus, réclamer des comptes aux autorités et enquêter sur la disparition pour tenter de faire la lumière sur le sort du disparu peut mettre toute la famille en grand danger : quiconque prendrait un tel risque peut devenir la cible de menaces comme de représailles. Même s'il ne semble pas envisageable de renoncer à interpellier les autorités en place pour exiger que vérité soit établie sur le sort du disparu, entreprendre ces démarches ne va vraiment pas de soi tant elles font courir d'importants risques aux proches. La disparition forcée a donc une visée dissuasive qui complexifie profondément la situation des familles.

LA DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES : UNE POLITIQUE DE LA TERREUR

Dans la littérature, la majorité des auteurs s'accorde sur le fait que la disparition forcée de personnes vise premièrement à semer la terreur non seulement chez la victime et les membres de la famille du disparu, mais aussi l'ensemble de la société civile (Citroni,

2023 ; Molina Theissen, 1996). En effet, même si les opposants politiques, les défenseurs des droits humains, les avocats, les témoins clés et les proches des personnes disparues semblent plus susceptibles de faire l'objet de représailles, cette méthode de répression politique est pensée pour générer un sentiment de confusion, d'incertitude et d'insécurité généralisée chez tous les citoyens (Scocco, 2010).

Cette méthode est par ailleurs pensée pour dissimuler savamment les faits. La disparition forcée de personnes est orchestrée clandestinement de manière à empêcher toute forme de poursuites judiciaires, afin de garantir l'impunité des agents du crime par tous les moyens (Scocco, 2010 ; Torres Vasques, 2019). Les représentants de l'État entravent gravement toute possibilité de signaler officiellement la disparition aux autorités, que ce soit à titre individuel ou collectif. Demander des comptes aux institutions ad hoc est des plus risqué et confronte au silence des autorités. Parallèlement, toute communication avec les détenus est bien sûr rendue impossible. Toute action solidaire de revendication collective relative au droit à connaître la vérité est dès lors gravement entravée (Scocco, 2010). Enfin, Hermant (1994) souligne que les disparitions « dissimulent la violence aux yeux du plus grand nombre, favorisant par le silence l'élargissement du tiers indifférent ou complice » (p. 10). En ce sens, il s'agit d'un dispositif visant à « introduire par le secret le doute chez l'adversaire » (p. 10).

LA DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION CONDOR

Les dictatures latino-américaines ont dévasté une grande partie de l'Amérique du Sud durant des décennies, de 1960 à 1990². Elles sont décrites comme des « dictatures militaires ». On les désigne également par le terme de juntes, qui provient de l'espagnol (*junta militar*). Ce type de régime justifie ses actions et les lois qu'il impose de façon autoritaire et arbitraire principalement par la

2. La dictature en Argentine a eu lieu de 1976 à 1983 ; au Chili, de 1973 à 1990 ; en Bolivie, de 1964 à 1982 ; au Brésil, de 1964 à 1985 ; en Uruguay, de 1973 à 1985, et au Paraguay, de 1954 à 1989 (Marques-Pereira & Garibay, 2011).

volonté de recouvrer la stabilité politique du pays ou de la nation. Il s'agit de la sauver de certaines idéologies qualifiées de dangereuses, en l'occurrence de toute «infiltration marxiste» (Marques-Pereira & Garibay, 2011, p. 80). Les régimes militaires se définissent comme étant au service de l'intérêt supérieur de l'État (Scocco, 2010). Toutefois, ils n'hésitent pas à enfreindre les droits humains fondamentaux des opposants politiques afin de semer la terreur.

L'OPÉRATION CONDOR: QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Une des caractéristiques de l'histoire des dictatures latino-américaines est la coalition entre différents régimes dictatoriaux du continent (Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay, Brésil, Bolivie³) qui prend forme à travers l'opération Condor. Orchestrée en 1975, en pleine guerre froide, elle consiste, pour les pays membres, à lutter contre la menace subversive que représentent l'idéologie et le «terrorisme» communiste. L'opération est sous-tendue par la «doctrine de la sécurité nationale» [*Doctrina de Seguridad Nacional*] (Garzón, 2023 ; Molina Theissen, 1996). L'objectif principal consiste à avoir le monopole de l'autorité sur tout le continent à travers l'échange d'informations en vue de traquer leurs opposants jusqu'à l'extérieur de leurs frontières.

Ce système de répression international est en outre encouragé et soutenu par les États-Unis, qui appliquent une méthode similaire dans les différents pays d'Amérique latine, à savoir «la déstabilisation du gouvernement, la pression économique et le soutien aux associations les plus conservatrices» (Boisard, 2010, p. 6). L'instauration des dictatures a donc des enjeux économiques importants qui sont dictés par la volonté d'imposer les principes prônés par les Chicago Boys (Klein, 2008). Une des preuves les plus significatives de l'influence des États-Unis concerne la coopération militaire et policière (Boisard, 2010) ainsi que la formation technique d'organisations militaires et paramilitaires dans les pays du Cône Sud (Scocco, 2010 ; Torres Vasquez, 2019). En effet, à la

3. Nous avons fait le choix de prendre en compte uniquement les pays affiliés à l'opération Condor lors des premières années. Pour cette raison, nous n'avons pas inclus le Pérou et l'Équateur, car ils sont devenus membres dans la «phase 2» de l'opération Condor, à partir de 1978 (Dings, 2005).

Escuela de las Americas – «l'école des assassins» (Almada, 2014, p. 42) – les États-Unis forment plus de 80 000 militaires aux stratégies employées lors des coups d'État, y compris aux techniques de torture et d'assassinat.

Il aura fallu attendre une vingtaine d'années, soit 1992, pour fournir des preuves permettant d'attester l'existence précoce d'une orchestration conjointe de la répression politique par les différents régimes impliqués dans l'opération Condor; avant cela, il s'agissait d'une rumeur (Offroy, 2010). Martín Almada, avocat et militant actif en faveur des droits humains, qui était lui-même un ancien détenu politique et un proche de disparu politique, mène inlassablement l'enquête: il découvre cinq tonnes d'archives secrètes de la police politique dans des bâtiments désaffectés d'une ville au Paraguay.

Ces «archives de la terreur» permettent de documenter en profondeur et en détail le système de répression très organisé qui caractérise l'opération Condor. Au total, près de 700 000 documents attestent des barbaries commises: des correspondances, des registres relatifs aux entrées et sorties de détenus, des informations sur le contrôle des frontières et attestant d'échanges, d'informations et de contacts entre les dictatures, des cassettes audios attestant des enregistrements sous écoute et d'autres de séances de torture; sans compter la découverte de 1888 passeports et cartes d'identité et de 10 000 photos environ (Offroy, 2010).

«Ces archives confirment l'existence d'une multinationale de la terreur contre-révolutionnaire, planifiée et organisée» (Gaudichaud, 2003, p. 5). En ce qui concerne les disparus, Boisard (2010) souligne par ailleurs combien les historiens doivent «aux associations de défense des droits humains et aux associations de victimes qui ont inlassablement enquêté sur le sort des disparus, découvert d'importants documents et souvent retrouvé l'emplacement des sépultures» (p. 3).

L'OPÉRATION CONDOR: LES SOUBASSEMENTS DE LA RÉPRESSION POLITIQUE

Sur le plan opérationnel, la répression systématique est menée par des fonctionnaires d'État (les Forces armées et la police) qui obéissent aux ordres émanant du gouvernement militaire.

Orchestrer la répression dans le cadre de l'opération Condor repose sur trois éléments : « un système de coordination des informations et des différents services de sécurité, un programme de répression en trois phases et des opérations conjointes sur le terrain », comme le rappelle Offroy (2010, p. 33). Quant aux trois phases en question, elles consistent, premièrement, en la création d'un « centre coordinateur pour la collecte et l'échange de renseignements » partagé entre les pays membres, d'une part, et d'une base de données concernant tous les individus considérés comme potentiellement « subversifs », d'autre part (Offroy, 2010, p. 40). La deuxième phase consiste à mener des opérations conjointes contre des cibles à l'intérieur des différents pays concernés en privant les individus de « toute protection accordée par l'ONU aux réfugiés politiques » (p. 40). Enfin, la dernière phase consiste en la « surveillance et l'assassinat des opposants politiques en dehors des pays membres, c'est-à-dire réfugiés dans n'importe quel pays du bloc occidental » (p. 40) ; dans ce contexte certains pays d'Europe ont été le théâtre d'opérations Condor, ce qui témoigne de l'étendue internationale de cette opération.

L'objectif consiste à démanteler toute forme d'opposition politique existante et toute velléité d'opposition future (Torres Vasquez, 2019). Des commandos policiers ou militaires franchissent pour cela les frontières, arrêtent les personnes recherchées et celles qui ont été transférées de force dans les pays limitrophes ; ils interrogent les détenus ensemble et s'échangent les prisonniers tout en les déplaçant régulièrement d'un centre de détention à un autre afin d'effacer la trace de leur passage ; parfois, ils les exécutent sur place ; ils constituent et mutualisent en outre un important fichier de renseignements (Dinges, 2005). Dans ce contexte, la violence exercée, la criminalisation de la résistance et la répression généralisée étaient justifiées par une importante propagande visant à manipuler les citoyens. C'est pourquoi certains auteurs soulignent que de telles pratiques relèvent du terrorisme d'État (Torres Vasquez, 2019).

La répression politique ne vise donc pas seulement à éliminer les cadres, les militants et les sympathisants des partis de gauche ; elle se veut également des plus dissuasives, en répandant la terreur dans l'ensemble de la société civile. Diverses méthodes ont été déployées

à large échelle par les juntas pour parvenir à leurs fins : emprisonnement politique, torture, simulacre d'exécution, relégation, assassinat, disparition forcée de personnes, exil forcé. Tous les moyens se sont avérés bons pour tenter d'instaurer un climat de menace et de terreur, générant un sentiment d'angoisse dans l'ensemble de la société civile (Díaz Vergara, 2006).

Au Chili comme en Argentine, les exécutions pouvaient également être « déguisées » et devenir synonymes de manipulation de l'opinion publique. Certains détenus étaient, par exemple, exécutés collectivement sans que leurs corps soient ensuite enterrés : l'objectif des militaires était de faire croire que les corps sans vie étaient dus à un affrontement sanglant opposant différents mouvements révolutionnaires. Ainsi, les militaires continuaient à entretenir l'idée d'une permanente « menace terroriste » dans leur pays, tout en se déchargeant de toute responsabilité quant à ces assassinats (Cerutti, 2017, p. 110).

Contraindre un citoyen à quitter sa patrie constitue un des instruments de répression politique qui se sont généralisés sous les régimes dictatoriaux liés par l'Opération Condor. La déchéance des droits civiques ainsi que la privation de la nationalité sont d'autres moyens de répression politique exercés par les juntas. Les dictatures présentent la figure de l'exilé comme un « traître à la patrie », affilié au communisme international (Prognon, 2019). Plusieurs auteurs pointent la pluralité des formes d'exil latino-américain (Bolzman, 2002 ; Vasquez & Aurajo, 1987) : il peut s'agir d'une demande d'asile depuis les ambassades étrangères, de la fuite clandestine vers les pays voisins, de départs légaux comme touristes vers des pays plus lointains où la demande d'asile se faisait sur le territoire même (à l'aéroport ou à la frontière). En outre, plusieurs pays d'Amérique latine utilisent l'exil forcé comme monnaie d'échange : les prisonniers politiques sont expulsés vers un autre pays où ils sont contraints de demander l'asile.

L'une des situations les plus emblématiques en Amérique latine s'est produite au Chili avec l'institutionnalisation de l'exil dans le système juridique. Au lieu de purger leur peine comme prisonniers politiques, ces derniers sont exilés et déchus de leur nationalité. Quelques années après le coup d'État, en 1978, le gouvernement a

mis en place ce que l'on appelle le « Décret 2.191 », qui permettait aux détenus politiques de choisir entre l'exil et la détention continue. Cette politique visait à éloigner les militants politiques très critiques à l'encontre du régime chilien tout en allégeant la pression internationale sur les violations des droits humains commises par la junte au pouvoir. De nombreux détenus politiques ont ainsi dû se résoudre à l'exil pour échapper à la violence de la répression et privilégier la recherche de sécurité dans d'autres pays.

Outre les événements extrêmes vécus avant le départ (Barudy, 1992), le vécu de déracinement et de perte de repères (familiaux et culturels) est souvent pointé comme une des premières conséquences de l'exil. Les réfugiés politiques se voient brutalement privés des soubassements symboliques de leur existence : l'appartenance, la légitimité et la perte de l'objet idéal d'une nation pour laquelle ils se sont battus souvent au risque de leur vie. Nous considérons comme Moro (1998) que, quelles que soient les motivations, la migration est potentiellement traumatogène au sens psychanalytique du terme : la perte d'étayage sur le cadre national, socio-culturel et familial va susciter un important bouleversement des repères structurants qui met les sujets en crise. Cela contraint à de profonds réaménagements psychiques.

LA DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES : UN LEVIER DÉCISIF DE L'OPÉRATION CONDOR

Les disparitions forcées sont, d'une certaine façon, la quintessence du terrorisme d'État orchestré dans le cadre de l'opération Condor. Elles en sont probablement l'illustration à la fois la plus sombre et la plus complexe, dans la mesure où ce crime condense de multiples infractions contrevenant gravement à la loi.

Ce dispositif criminel constitue l'un des principaux ressorts d'un plan d'extermination massif prémédité par les juntas militaires (Torres Vasquez, 2019) ; il a été orchestré en plusieurs étapes, le plus clandestinement possible. Très souvent tenus captifs en toute illégalité, les disparus sont dans leur grande majorité des militants politiques, sans toutefois que ceci soit une constante. Dans le cas argentin, par exemple, le rapport officiel de la Commission nationale sur la disparition de personnes – *Nunca Más* – stipule que

de nombreuses victimes ne menaient aucune activité politique : ni au sein d'un parti ou d'une association, ni même au sein d'un syndicat. Au Chili, 43,47 % des victimes n'étaient affiliées à aucun mouvement politique, selon le rapport officiel de la Commission Vérité et Réconciliation (1993).

Dans ce contexte et malgré les différences entre pays, la pratique de la disparition forcée a des caractéristiques générales (Molina Theissen, 1996) : elle est conçue, ordonnée et mise en pratique secrètement par les services officiels de renseignement militaire ; sa mise en œuvre est centralisée et organisée clandestinement par la hiérarchie de ce service, ce qui inclut la formation et la mobilisation de groupes opérationnels, la mise à disposition de lieux de réclusion clandestins, d'armes, de véhicules, de vêtements permettant de dissimuler la véritable identité des agents impliqués et la participation de médecins et de psychiatres contribuant aux phases d'interrogatoire. Ce dispositif singulier est assorti d'une campagne de manipulation psychologique des agents de l'État. Il est présenté comme étant indispensable pour protéger la nation en excluant « l'ennemi » – porteur de valeurs contraires aux « valeurs chrétiennes de la tradition nationale » (García Castro, 1997, p. 2) – tout en assurant l'impunité des auteurs de ces crimes.

En Argentine, d'innombrables victimes de cette forme de répression idéologique étaient éliminées au cours des tristement célèbres « vols de la mort » où ils étaient jetés vivants depuis des avions (Verbitsky, 1996). D'autres méthodes furent utilisées par les militaires pour dissimuler les corps des victimes. Le recours à des fours crématoires pour incinérer les dépouilles a été décrit par l'historien Franck Lafage, ce qui renvoie aux pratiques des nazis (Cerruti, 2017). Quant aux tortionnaires, ils avaient pour leur part recours à des détours de langage et des euphémismes visant à banaliser leurs infâmes exactions (Cerutti, 2017).

Il faut aussi relever que des centaines d'enfants, le plus souvent nés en captivité de parents détenus ou disparus, ont été enlevés à leurs parents avec la complicité de médecins, d'infirmiers et d'autres professionnels de la santé. Une partie de ces enfants ont été abandonnés dans l'espace public ; certains ont été remis à

d'autres membres de la famille ou à des voisins ; d'autres encore ont été adoptés, de manière souvent clandestine, par des familles politiquement et militairement proches de la junte (Laino Sanchis, 2020).

L'OPÉRATION CONDOR: LOIS D'AMNISTIE ET COMMISSIONS VÉRITÉ

Dans les cinq pays liés à l'opération Condor, des lois d'amnistie ont par ailleurs été promulguées pendant ou après la dictature afin que les personnes coupables d'avoir violé gravement les droits humains bénéficient d'un régime d'impunité, autrement dit qu'elles ne soient pas amenées à répondre de leurs actes criminels devant des juges. Cependant, dans un deuxième temps, et dans certains pays, les lois d'amnistie ont été complètement ou partiellement annulées (Chili, Argentine, Uruguay). Au Chili, par exemple, le gouvernement militaire promulgue une loi d'auto-amnistie en 1978 pour garantir l'impunité aux agents des crimes d'État. En Argentine, en 1985, les leaders de la junte d'Argentine ont été accusés de crimes contre l'humanité, avant d'être finalement pardonnés ; une loi d'amnistie a ensuite été introduite, avant d'être annulée en 2003 par le président Nestor Kirchner. Au Brésil, des lois d'amnistie sont promulguées en 1979. En Uruguay, la loi d'amnistie est introduite en 1986, puis annulée en 2002. Au Paraguay, des lois d'amnistie ont été votées en 1984 et 1990, alors que la Bolivie les a votées en 1982 déjà (Marques-Pereira & Garibay, 2011).

Avec l'annulation des lois d'amnistie, des procès contre les responsables de violations des droits humains sous la dictature ont été ouverts ; dans certains cas, ils sont d'ailleurs toujours en cours. Toutefois, au Brésil, en Bolivie et au Paraguay, où les lois d'amnistie sont toujours en vigueur, les crimes politiques commis sous la junte restent encore pour la plupart impunis (Navarro-García *et al.*, 2010). Soulignons enfin qu'après la dictature, des commissions pour la vérité et la réconciliation ont été mises en place par certains États pour éclaircir les crimes commis pendant cette période.

Quant au bilan officiel des violences collectives, il est des plus accablants, comme en témoignent différents rapports conduits en haut lieu. Ces différents travaux font état de multiples pratiques cruelles des plus dégradantes et déshumanisantes qui contreviennent

gravement aux droits humains fondamentaux. En Argentine, par exemple, la *Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas* (CONADEP) a été mise sur pied par le président Raúl Alfonsín (1985); le rapport *Nunca Más* que cette commission a établi recense 7954 cas; toutefois, sous le gouvernement Kirchner, on estime officiellement leur nombre à 30 000 cas. Les chiffres officiels font d'ailleurs débat de manière permanente en Argentine, alimentant les propos des négationnistes: ceux-ci relativisent l'impact du terrorisme d'État et remettent en cause les politiques de réparation préconisées par le rapport CONADEP – *Nunca Más*.

Au Chili, les commissions mises sur pied estiment le nombre de détenus disparus et d'exécutés politiques à plus de 3225 personnes; quant au nombre de personnes emprisonnées pour des motifs politiques dans des centres de détention secrets et qui y ont subi la torture, il s'élève à 38 996 cas. Il n'y a pas encore de consensus clair sur le nombre de victimes de la dictature chilienne: si l'on dispose de plusieurs rapports officiels, dont le célèbre Rapport Rettig (1991) de la Commission nationale Vérité et Réconciliation [*Comisión Nacional de Verdad y Reconciliación*], les chiffres avancés sont contestés par les associations de défense des droits humains, qui les estiment plus importants (Jedlicki, 2013). Les statistiques s'actualisent au fil des démarches conduites par diverses associations. Elles doivent donc être régulièrement mises à jour.

D'autres pays se dotent d'organes visant à établir le nombre de personnes victimes du pacte Condor comme à documenter ce qu'on leur a fait subir et dans quelles conditions. Au Paraguay, c'est la Commission Vérité et Justice [*Comisión de Verdad y Justicia*] (2003); en Bolivie, la Commission de vérité [*Comision de la Verdad*] (2016); en Uruguay, la Commission de la mémoire, vérité et réconciliation [*Comisiones de la memoria, verdad y reconciliacion*] (2012); au Brésil, la Commission nationale de la vérité [*Comissão Nacional da Verdade*] (2011), qui n'a pas été organisée par l'État.

Soulignons en outre le rôle crucial qu'auront joué les familles des personnes disparues dans la prise de conscience collective des atrocités commises par les régimes en place. Confrontées à l'absence de nouvelles de leurs êtres chers, elles commencent progressivement à

se rassembler en constituant des associations; elles unissent leurs forces et combattent l'isolement et la stigmatisation en tissant des liens de solidarité; elles échangent des informations et conduisent des actions communes; elles se mobilisent conjointement pour être en mesure de faire face ensemble au silence de l'État, à qui elles réclament des comptes, le plus souvent sans succès.

Pour dénoncer la disparition de leur être cher, les familles de proches de disparus, et les mères en particulier, se sont réunies de manière de plus en plus organisée en s'opposant ainsi à la stratégie d'invisibilisation du pouvoir (García Castro, 1997). Dans tous les pays membres de l'opération Condor, des associations – plus ou moins actives – ont été créées: *Madres de la Plaza de Mayo* en 1977 en Argentine; *Familiares de Desaparecidos y Detenidos por Razones Políticas* en 1976 en Argentine; *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos* en 1974 au Chili; *Madres y Familiares de Uruguayos Detenidos Desaparecidos* en 1983 en Uruguay; *Asociación de Familiares de Detenidos Desaparecidos y Mártires por la Liberación Nacional* en 1982 en Bolivie.

D'autres associations ont été fondées après la dictature, telles que *Grupo de Apoio aos Familiares de Desaparecidos de Santa Catarina* en 2002 au Brésil et *Familiares de Detenidos Desaparecidos y Asesinados de Paraguay* en 2003 au Paraguay. Au niveau du continent, l'ONG *Federación Latinoamericana de Asociaciones de Familiares de Detenidos-Desaparecidos* a été fondée en 1981 au Costa Rica. Après la dictature, les nouvelles générations ont également créé des regroupements pour réclamer leurs droits et partager leurs vécus, comme *H.I.J.O.S.* en 1995 en Argentine.

Constituées de familles et de certains survivants des « camps de disparition » qui témoignent de ce qu'ils ont enduré et vu, ces associations confrontent les citoyens à la terreur commise dans leur propre pays (Verstaeten, 2008). Leur témoignage et leur quête inlassable de vérité et de justice encouragent d'autres citoyens à se révolter contre le régime en place (Boisard, 2010). Selon García Castro (1997), ces groupes constituent les « symboles de la résistance au régime militaire » (p. 2). Pour les proches de disparus, s'appuyer sur les associations en question favorise une forme de reconnaissance sociale et d'identité collective (Faundez Abarca

et al., 2018). Dans un contexte où les familles se divisent et le tissu social se fracture, ces groupes deviennent un lieu privilégié de rencontre et de partage (Adams, 2019).

On rappellera d'ailleurs à la suite de Bianchi (2023) que l'article 24 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées garantit le droit de « former des organisations et des associations » visant, premièrement, à participer à l'établissement des circonstances des disparitions forcées et du sort de la personne disparue ; deuxièmement, à porter assistance aux victimes des disparitions forcées ; et, troisièmement, à « participer librement à de telles organisations ou associations » (Nations unies, 2010).

Enfin, relevons encore que bien que les pays latino-américains faisant partie de l'opération Condor aient traversé des événements similaires durant les périodes de dictature, ils ont chacun une histoire particulière et des aspects spécifiques. Il est nécessaire de prendre cela en compte pour la compréhension de la disparition forcée de personnes et de ses répercussions sur les familles, sur les groupes et sur la société civile.

RÉPERCUSSIONS DE LA DISPARITION FORCÉE SUR LES PROCHES : UNE BRÈVE REVUE DE LA LITTÉRATURE

La disparition forcée de personnes a un impact à plusieurs niveaux sur les proches : collectif, familial et subjectif. Nous résumons brièvement ici les principaux résultats évoqués dans la littérature à ce sujet afin de mettre en évidence l'ampleur des répercussions générées par ce crime politique.

RÉPERCUSSIONS AUX NIVEAUX COLLECTIF ET FAMILIAL

En tant que crime d'État, la disparition forcée de personnes a tout d'abord un impact très important au niveau social (Díaz Facio, 2008 ; Hamid *et al.*, 2021 ; Pelento, 2007 ; Urrea Basto & Mendoza Melo, 2018). Le climat de menace dont elle est emblématique et dont elle procède « affecte toujours la population dans son ensemble ; tout le monde est menacé et tyrannisé par la terreur exercée par ceux qui détiennent le pouvoir » (Preitler, 2015,

p. 79) et qui font régner la force de manière arbitraire. Dans un tel contexte, l'isolement social prévaut : les citoyens se terrent pour la plupart chez eux pour éviter de s'exposer au danger.

En raison de la désinformation promue et orchestrée par l'État, de son silence et de l'ambiguïté qui émaille son discours, les familles de personnes disparues font le plus souvent l'objet d'une profonde suspicion dans la société (Pelento, 2007) ; cela peut conduire à leur mise à l'écart, voire à la rupture des liens qu'elles tissaient jusque-là avec leur entourage familial (Pelento, 2007). En conséquence, l'organisation habituelle de la vie sociale en est profondément perturbée (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2018). Les familles en question se sentent souvent très isolées (García de Villagrán, 2004). Les proches font souvent face à un dilemme : poursuivre les recherches à tout prix ou être contraints de nier l'existence de la personne disparue pour éviter d'éventuelles représailles. De façon générale, les familles de disparus ont donc un statut particulier et complexe dans la société (Hamid *et al.*, 2021) : comment se définir socialement ?

Les caractéristiques spécifiques de la disparition forcée de personnes affectent en profondeur les familles des victimes. L'impact sur les proches peut varier, bien que certaines réactions soient très répandues. Plusieurs psychologues et psychanalystes latino-américains (Castillo, 2013 ; Díaz & Madariaga, 1993) ont eu l'occasion d'observer le processus de prise de conscience qui traverse les familles confrontées au silence de l'État quant au sort du disparu. Ils pointent trois étapes. Tout d'abord, face à la disparition d'un membre de la famille, les proches partent à sa recherche, avec l'espoir que la personne soit vivante ; la détention est considérée comme une absence transitoire, non comme une perte. Les proches interpellent à la fois les représentants de l'État, exigeant qu'ils remplissent leur devoir de protection et de médiation, et les organismes internationaux. Malgré les liens de confiance que les proches ont pu tisser par le passé avec les institutions vers lesquelles ils se tournent pour réclamer des comptes sur les disparus, ils sont confrontés de plein fouet au silence que l'État oppose à l'ensemble de leurs questions et doléances, niant par ailleurs toute responsabilité relative à la disparition (Crenzel, 2007).

Après plusieurs années de dénonciations et de recherches éprouvantes et infructueuses, les proches sont amenés à considérer l'absent comme un *desaparecido*, un disparu. C'est dans ce second temps que la teneur, l'enjeu et la portée de la disparition commencent à prendre forme. Cependant, il reste très difficile de saisir la complexité de la situation, étant donné la négation systématique qu'opposent les autorités officielles à la fois sur la réalité du crime et sur leur implication.

Par la suite, les proches se confrontent progressivement à la possibilité concrète que celui dont ils sont sans nouvelles ait pu être éliminé. Le disparu devient un « mort-vivant » (Castillo, 2013). Toutefois, la possible réalité de la mort reste imprécise, elle ne fait l'objet d'aucune forme de reconnaissance officielle. L'absence de certitude implique de se confronter sans relâche au doute. Quand les proches parviennent progressivement à penser que le disparu est probablement mort assassiné, cela suppose d'admettre qu'il a préalablement fait l'objet de tortures atroces, ce qui génère un vécu d'impuissance singulier (Kijak & Pelento, 1986). À cette étape, les démarches entreprises par les proches sont souvent associées à des actions de dénonciation collectives (Castillo, 2013).

Au niveau familial proprement dit, la disparition forcée entraîne souvent une rupture du système familial et génère par ailleurs une fracture avec la vie menée avant le drame, et cela en raison du caractère brutal et inattendu de la perte et de l'incertitude quant à l'avenir (Adams, 2019 ; Biedermann, 1991 ; Blaauw & Lähteenmäki, 2002 ; Cerutti, 2015 ; Díaz & Madariaga, 1993 ; Faundez Abarca *et al.*, 2018 ; Kajtazi-Testa & Hewer, 2018 ; Kordon & Edelman, 2005 ; Lira, 2016 ; Munczek & Tuber, 1998 ; Urrea Basto & Mendoza Melo, 2018 ; Tully, 1995). La famille est confrontée à la nécessité d'élaborer des stratégies pour faire face à l'absence de protection et de support institutionnel, mais aussi au sentiment de profonde impuissance que génère le fait d'être confronté au déni que leur opposent les autorités officielles quand ils témoignent d'enlèvements auxquels ils ont pourtant assisté (Crenzel, 2007).

L'existence des proches peut parfois se réduire à rechercher la personne disparue ; cela bouleverse le fonctionnement et le rôle

de chacun (Isuru *et al.*, 2019). Par ailleurs, les familles peuvent avoir tendance à se replier sur elles-mêmes, absorbées par la quête incessante de ce qu'elles auraient pu faire pour empêcher la disparition. Les proches éprouvent souvent un fort sentiment de colère, de culpabilité et de frustration en lien avec un sentiment singulier et profond d'impuissance (Blaauw & Lähtenmäki, 2002; Féres-Carneiro & Ribeiro Neto Da Silva, 2010; Lira, 2016; Molina Theissen, 1998; Pelento, 2007).

D'autres facteurs contribuent en outre à perturber la dynamique familiale et le fonctionnement du système familial, tels que le changement de rôle entre les membres de la famille (Alvis Rizzo *et al.*, 2015; Biedermann, 1991; Cerutti, 2015; Kordon & Edelman, 2005; Robins, 2010) avec la nécessité de réorganiser les tâches et les responsabilités au sein de la famille (Díaz & Madariaga, 1993; Faundez Abarca *et al.*, 2018; Lira, 2016). On observe d'ailleurs souvent la parentification des enfants (Díaz & Madariaga, 1993; Faundez Abarca *et al.*, 2018), ce qui altère leur processus de différenciation (Busch & Robaina, 2006). La réorganisation du système familial est d'autant plus mise en difficulté par l'injonction paradoxale – croire que la personne disparue est en vie ou supposer sa mort – qui laisse pantois et confus (Díaz & Madariaga, 1993). Cette situation conduit à de nombreux problèmes économiques, juridiques et sociaux (Adams, 2019; Blaauw & Lähtenmäki, 2002; Hollander, 2016; Munczek & Tuber, 1998; Zvizdic & Butollo, 2001). Lorsqu'une personne disparaît, en particulier si elle était celle qui subvenait aux besoins financiers de la famille, cela a un impact significatif sur la sécurité financière et peut entraîner une précarité économique.

En raison de l'ambiguïté de la perte et de l'impuissance profonde dans laquelle les proches sont plongés, en raison également du chagrin, de l'angoisse et de la peur qu'ils ressentent, la communication peut être perturbée à la fois au sein de la famille et à l'extérieur. Bien que la mise sous silence semble prévaloir (Brinkmann *et al.*, 2009; Haq, 2020; Hofmeister & Navarro, 2017; Kordon & Edelman, 2007; Kordon *et al.*, 2011), d'autres types de caractéristiques existent également.

RÉPERCUSSIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL

La majorité des auteurs s'accorde sur le fait que la disparition forcée de personnes est un « événement traumatique » (Ferreira Fustinoni & Caniato, 2019, p. 4), une « forme de violence et de trauma extrême » pour les proches (De la Fuente-Herrera & Soria-Escalante, 2023, p. 5). Au niveau subjectif, le proche est confronté à un choc émotionnel intense. Busch et Robaina (2006) conçoivent l'incertitude que vivent les proches quant au sort réservé au disparu comme une « méthode de torture psychologique permanente » (p. 5). Elle reste d'ailleurs déstructurante et source d'une profonde confusion pour le psychisme, et ce jusqu'à ce que la vérité soit établie. Le proche est aux prises avec ce que Lira (2016) présente comme un dilemme éthique : soit il continue de croire que le disparu est toujours vivant, au risque de passer pour un fou aux yeux d'autrui ; soit il le considère comme étant mort, au risque d'être assimilé au camp des meurtriers et d'être identifié à un fossoyeur.

De manière générale, les membres de la famille souffrent fréquemment d'un état d'anxiété constant, se demandant ce qui est arrivé à leur proche disparu. Ils peuvent ressentir peur et insécurité à l'idée qu'eux-mêmes ou d'autres proches familiaux pourraient être condamnés à disparaître à leur tour ou être en danger de mort. Les symptômes le plus souvent pointés dans les études quantitatives et qualitatives sont les suivants : anxiété, dépression, trouble de stress post-traumatique [*PTSD*] et deuil compliqué ou deuil prolongé [*complicated and prolonged grief*] (Baraković *et al.*, 2013, 2014 ; Blaauw & Lähteenmäki, 2002 ; Busch & Robaina, 2006 ; Kennedy *et al.*, 2019 ; Lenferink *et al.*, 2019 ; Isuru *et al.*, 2019 ; Quirk & Casco, 1994 ; Zvizdic & Butollo, 2001). Cependant, en s'appuyant sur son étude qualitative, Adams (2019) considère qu'il n'y a pas de consensus parmi les chercheurs au sujet des symptômes présentés par les proches de personnes disparues dans le contexte de la guerre ou du terrorisme d'État.

D'autres symptômes sont pointés dans les études :

- somatisation (Baraković *et al.*, 2013 ; Busch & Robaina, 2006 ; García de Villagrán, 2004 ; Lira, 2016 ; Zia, 2016) ;
- troubles du sommeil avec insomnie ou cauchemars liés à la disparition forcée de leur proche (Blaauw & Lähteenmäki, 2002 ;

- Centro Nacional de Memoria Histórica, 2018; Lira, 2016; Robins, 2010; Weinsten *et al.*, 1987);
- hypervigilance et état d'alerte accrue (García de Villagrán, 2004; Robins, 2010);
 - souvenirs intrusifs et idées phobiques (Adams, 2019; García de Villagrán, 2004; Hollander, 2016; Weinsten *et al.*, 1987);
 - trouble affectif (Pérez-Sales *et al.*, 2000) affectant également l'appétit, l'hygiène personnelle et la relation au monde (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2018);
 - perturbation de l'attention et de la capacité de concentration, perte d'intérêt pour les activités professionnelles et de loisirs (Lira, 2016).

Il est important de souligner que chaque personne réagit différemment à la disparition forcée d'un proche. Les répercussions psychologiques peuvent donc varier (Manriquez Sánchez *et al.*, 2019) et dépendent de plusieurs facteurs que nous proposons de lister ici :

1. l'âge du proche au moment de la disparition (Baraković *et al.*, 2014; Edelman & Kordon, 2006);
2. les facteurs psychologiques internes tels que la personnalité et les expériences passées (Preitler, 2015);
3. le nombre de traumatismes vécus, en particulier dans le contexte de la violence d'État (Adams, 2019; Baraković *et al.*, 2014; Bekerman *et al.*, 2009; Blaauw & Lähteenmäki, 2002; Busch & Robaina, 2006; Centro Nacional de Memoria Histórica, 2018; Cerutti, 2015; Edelman & Kordon, 2006; Lenferink *et al.*, 2017; Preitler, 2015);
4. le lien de parenté et l'identification à la personne disparue (Adams, 2019; Baraković *et al.*, 2013; Busch & Robaina, 2006; Edelman & Kordon, 2006; Haq, 2020; Powell *et al.*, 2010; Preitler, 2015);
5. le rôle joué par la personne disparue pour la personne concernée, au niveau affectif, économique, spirituel ou politique (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2018);
6. le fait que le corps soit retrouvé ou non; sans restitution du corps, certains auteurs ont observé une aggravation de la dépression et des symptômes relevant du tableau du deuil prolongé (Isuru *et al.*, 2019);

7. la croyance et l'espoir que la personne disparue est encore en vie ; on observe une comorbidité psychologique plus élevée chez les personnes qui croient qu'elles vont retrouver leur être cher vivant (Heeke *et al.*, 2015 ; Isuru *et al.*, 2019) ;
8. la culture et le contexte social (Preitler, 2015 ; Zia, 2016).

Enfin, on notera que les répercussions de la disparition forcée peuvent se manifester à la fois immédiatement après la disparition et au fil du temps, pouvant s'étendre sur plusieurs années. Dans cet ouvrage, nous nous intéresserons d'ailleurs aux répercussions pointées par les proches cinquante ans après la disparition.

Passons maintenant à la présentation du cadre de référence théorico-clinique qui a été mobilisé pour aborder l'impact de cette violation majeure des droits humains en privilégiant un point de vue psychanalytique.

2. PRÉSENTATION DU CADRE THÉORICO-CLINIQUE DE LA RECHERCHE

Explorer et comprendre les répercussions de la violence d'État et de la disparition forcée de personnes en particulier suppose de mobiliser un cadre théorique précis. Dans le présent chapitre, nous allons présenter les concepts théorico-cliniques qui ont guidé nos analyses et nos réflexions.

PENSER LA VIOLENCE D'ÉTAT : LES APPORTS DE LA PSYCHANALYSE DES GROUPES, DES FAMILLES ET DES INSTITUTIONS

La disparition forcée de personnes est emblématique de la violence d'État. Il s'agit d'une forme de violence sociale exercée à large échelle par le pouvoir dictatorial en place et qui a pour signifiant la terreur (Puget *et al.*, 1989). Elle est caractérisée par des liens d'emprise particulièrement aliénants : la capacité de penser de ceux que le pouvoir affaiblit est particulièrement mise à mal. Ils se retrouvent sans défense et sont confrontés à une absence de secours au niveau institutionnel. La disparition forcée relève du terrorisme d'État ; elle constitue une forme de répression politique particulièrement grave. Cela porte atteinte non seulement à la dignité fondamentale des personnes qui ont été séquestrées et dont le sort reste inconnu, mais aussi à leurs proches, qui restent sans réponse et sans dépouille sur laquelle pleurer. En effet, du fait de la disparition du corps et de l'absence d'informations officielles, ces derniers subissent de plein fouet l'outrage fait aux prisonniers : que ce soit sur le plan subjectif ou intersubjectif, interne ou externe, les repères sont bouleversés.

La répression politique systématique organisée par les architectes de la terreur vise principalement à détruire les liens investis par tous les citoyens engagés contre le régime en place. Que ce soit dans leur groupe famille, dans leur groupe fratrie, dans leur(s) groupe(s) d'appartenance sociopolitique(s), les liens tissés par les disparus sont en effet considérés par les agents du pouvoir autoritaire en place comme un danger menaçant la sécurité de l'État. Tous les moyens sont donc bons pour isoler les militants ainsi que leurs proches en démantelant les liens de manière à les faire taire. On démantèle ainsi leur cohésion, comme leurs projets. En conséquence, le nécessaire étayage de la psyché sur les repères et référents groupaux est mis à mal alors qu'il est vital pour la vie subjective (Kaës, 1989 ; 2009a).

Or, aborder cette forme de violence spécifique suppose, pour des psychologues, de mobiliser un cadre théorico-clinique singulier : il doit permettre de rendre compte des répercussions à la fois subjectives et groupales, afin de les nommer, de les penser comme de les panser. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de nous référer à des concepts psychanalytiques issus de travaux contemporains. Ces derniers permettent de prendre en compte l'intersubjectivité, d'une part, et l'effraction de la réalité externe sur la réalité interne, d'autre part.

Car si Freud a ouvert la voie à l'exploration de la réalité psychique intrasubjective, si sa contribution théorico-clinique éclaire en profondeur les effets subjectifs de la violence traumatogène, certains de ses successeurs (Klein, Bion, Winnicott) ont pour leur part développé une perspective nouvelle : référée à la notion d'intersubjectivité, l'hypothèse de l'inconscient permet de développer des dispositifs cliniques innovants qui se déroulent en groupe. Cela appelle en outre une métapsychologie originale.

Dans une interview avec Giust-Desprairies (2015), Kaës qualifie ce renouvellement théorico-clinique de « second acte de naissance de la psychanalyse » (p. 264), par opposition au premier acte, dont le modèle est la cure individuelle. C'est donc à ces récents développements au service d'une psychanalyse dite en extension que nous nous référons. Ce choix permet de rendre compte des répercussions de la violence d'État sur les différentes configurations de liens tissés dans les groupes, les familles, les institutions.

Les travaux de Pichon-Rivière en Argentine, puis d'Anzieu et Kaës en France auront par exemple contribué à fonder une école de psychanalyse dite groupale. C'est précisément à cette école que le présent ouvrage se réfère de manière privilégiée pour penser l'effraction traumatogène et les traces que creuse la violence lorsqu'elle est d'origine exogène.

Pour Kaës, l'extension de la pratique psychanalytique à des dispositifs plurisubjectifs (groupes de parole, psychodrame psychanalytique groupal, photolangage) suppose d'aborder le sujet de l'inconscient avant tout comme sujet du lien et comme sujet du groupe, un inter-sujet. En ce sens, « chaque sujet est précédé par le groupe dans lequel il est appelé à prendre place et à contribuer à la maintenance. Dans cet espace groupal qui le précède, il est tout à la fois l'héritier, le serviteur, le bénéficiaire et le maillon » (Kaës, 2013a, p. 21).

Envisagée sous cet angle, la psyché est dès lors conçue comme ouverte à l'altérité, et plus largement à la réalité externe. En effet, si la clinique conduit à explorer les répercussions de la violence sur l'espace intrapsychique du sujet singulier (autrement dit ses fantasmes, angoisses, aménagements défensifs propres, etc.), elle suppose aussi d'explorer ce qui se joue entre les sujets engagés dans les différentes configurations de lien.

Kaës postule par ailleurs que tout groupe fonctionne comme un espace intersubjectif commun et partagé. C'est le cas dans un couple, une famille, une fratrie, un groupe d'appartenance. Confrontés à la violence d'État, les sujets vont ainsi développer des fantasmes, des angoisses, des défenses qui sont, pour une part, communs et partagés. Cela va colorer les liens de confiance/méfiance, le sentiment de sécurité/insécurité, les alliances et mésalliances scellées dans un groupe donné.

Finalement, Kaës (2015) avance l'idée d'un espace transsubjectif commun et partagé entre différents sujets d'un ensemble groupal, sociétal, institutionnel. Il souligne ainsi l'importance de « ce qui se transmet à travers les sujets » (p. 67), que ce soit au niveau conscient ou inconscient. Ainsi, dans le contexte d'une dictature, les idéaux structurants communs et partagés et les modèles d'identification – qui permettaient d'assurer une certaine cohésion

sociale en démocratie – sont fortement mis à mal. Cela va avoir des effets qui traversent la multitude des citoyens d'un même État, bouleversant leurs repères.

À chacun de ces espaces spécifiques, Kaës fait par ailleurs correspondre un type de réalité psychique inconsciente singulière. Pour rendre compte de la complexité de l'impact de la violence, il s'agit, dans ce modèle, de les penser en articulation avec les autres. Pour Kaës, les espaces inter- et transsubjectif du groupe sont ainsi en position méta- par rapport à l'espace intra-subjectif. Ils ne sauraient dès lors être pensés indépendamment les uns des autres (Bourguignon & Katz, 2018). Envisagé sous cet angle, l'espace intrasubjectif du sujet singulier est donc en étayage permanent sur les repères identificatoires, les mythes fondateurs qui structurent l'espace des liens intersubjectifs comme celui des groupes.

Pas question, dans cette perspective, d'explorer les traces traumatiques que peut générer la violence d'État sur la réalité psychique intrasubjective prise isolément. En effet, ce sont d'abord et avant tout les idéaux structurants communs portés par les différents membres de groupes d'appartenance sociopolitiques de gauche qui sont ciblés par la répression idéologique; c'est donc bien en tant que membres de tels ensembles et comme maillons d'une chaîne à laquelle ils s'identifient que les militants ont été soumis en première ligne à l'épreuve de la violence orchestrée par les juntes militaires.

Par ailleurs, du point de vue métapsychologique toujours, Kaës enrichit la notion d'appareil psychique (référée initialement au sujet) de celle d'un appareil psychique groupal. Ce dernier a comme propriété de pouvoir contenir, lier et transformer la réalité psychique en vue d'élaborer le négatif que génère la rencontre entre plusieurs sujets; autrement dit, ce qui ne se laisse ni figurer, ni penser, ni subjectiver et qui échappe à la conscience. Ce sont justement ces propriétés qui vont être fortement mises à mal lorsque les sujets font face à une déferlante de violence à l'encontre de la population, laquelle est commise par l'État au nom de la sécurité de l'État. La capacité des membres d'un groupe à penser, à se protéger, à faire face à l'attaque massive des liens comme à maintenir une certaine cohésion sociale en est dès lors affaiblie.

Se référer à un courant psychanalytique qui permette de dessiner les bordures de la vie psychique semble donc pertinent pour conduire l'étude. À la suite de Kaës, nous concevons la psyché du sujet singulier comme étant enveloppée, structurée et contenue par des formations intermédiaires – les alliances psychiques inconscientes. Elles forment un cadre métapsychique dont l'une des principales fonctions consiste à protéger la psyché du danger que représente l'effraction traumatique. Elles ont donc une fonction d'enveloppe de pare-excitation. C'est par exemple le cas du contrat narcissique, une alliance structurante qui constitue un garant métapsychique.

À PROPOS DU CONTRAT NARCISSIQUE

Avant même de naître, le bébé est rêvé par ses parents, comme par le groupe d'appartenance socio-culturel dans lequel il vient au monde. On imagine qu'il assurera la continuité de l'ensemble et c'est à cette condition qu'il sera investi comme faisant partie du groupe famille. C'est ce qu'on appelle le contrat narcissique qui lie le sujet à l'ensemble et réciproquement (Castoriadis-Aulagnier, 1975).

D'abord centré sur la relation parents-enfant, ce concept a ensuite fait l'objet d'une importante extension par Kaës (2009a). Appréhendé sous l'angle des alliances inconscientes, le contrat narcissique a une portée non seulement familiale, mais aussi groupale, sociale et plus largement collective. Cela permet de pointer les modalités identificatoires qui sont au cœur de la transmission dans trois types d'ensembles humains : le groupe famille (contrat narcissique primaire) ; le groupe social, qu'il soit d'ordre politique, religieux, associatif (contrat narcissique secondaire) ; et, plus largement, l'espèce humaine par opposition au monde des choses et aux animaux (contrat narcissique originaire).

Ce type de contrat repose premièrement sur des idéaux communs qui structurent et organisent les liens d'identification et d'appartenance au groupe, assurant à la fois son origine et la continuité de l'ensemble ; il repose deuxièmement sur des mythes fondateurs portant sur l'origine du groupe, des prescriptions et des interdits, des repères identificatoires en lien principalement avec la question de l'origine comme de la finitude. Enfin, il repose sur des énoncés

de fondement. Il s'agit d'un ensemble d'énoncés structurants qui sont à la disposition du groupe et qui promeuvent des croyances et des rites « régulateurs des passages vitaux de la vie à la vie, de la vie à la mort, de l'amour et du deuil » (Kaës, 1989, p. 179). Le baptême en est un bon exemple dans l'imaginaire chrétien. Identificatoire dans sa fonction, ce type de contrat narcissique assure ainsi la continuité des liens dans une « complémentarité d'intérêts » entre ses membres (p. 183). Quant à son enjeu, il consiste en la promotion de la transmission entre les générations, dans une exigence d'autoconservation.

Nous considérerons donc qu'en ciblant avant tout et par tous les moyens les militants affiliés à des groupes d'appartenance socio-politiques porteurs d'idéaux démocratiques de gauche qui étaient en opposition avec ceux défendus par la junte, ce sont bien les repères identificatoires mobilisés par les contrats narcissiques qui ont été particulièrement mis à mal par les agents de la violence d'État.

Enfin, Kaës avance l'idée que c'est toujours dans un arrière-fond institutionnel donné que s'agencent et se nouent ces différentes réalités psychiques inconscientes spécifiques. C'est ce qu'il appelle, à la suite de Touraine (1965), le cadre métasocial (Kaës, 2009a).

En résumé, advenir comme sujet suppose la rencontre préalable avec un semblable capable de le penser comme de le rêver, le tout dans un cadre métasocial aussi structurant et sécurisant que possible.

DÉMANTÈLEMENT DES GARANTS MÉTASOCIAUX :

UN RESSORT DE LA VIOLENCE D'ÉTAT

Aborder la question des répercussions de la violence d'État sur la réalité psychique inconsciente commune et partagée par un groupe de sujets suppose par définition de situer le cadre suprasocial dans lequel les liens se déploient.

Concrètement, ce sont les institutions qui constituent le cadre métasocial. Il s'agit des instances régulatrices encadrant les relations entre les sujets et plus largement le vivre-ensemble dans un État donné. Autrement dit, elles représentent le cadre même dans lequel se déploient les enjeux inconscients de la rencontre inter et plurisubjective.

Qu'elles soient d'ordre politique, juridique, scientifique, religieux ou culturel, ces institutions sont au service du pouvoir établi, qu'elles contribuent à légitimer comme à mettre en place. Elles véhiculent des mythes originants, des récits fondateurs, des idéaux structurants, des modèles relatifs à la hiérarchie, des règles, des normes, des discours de certitude fondant l'autorité (politique, juridique, administrative, religieuse, scientifique). Il s'agit d'autant de repères qui, par les processus identificatoires qu'ils mobilisent, sont là pour assurer la cohésion sociale de l'ensemble comme sa continuité.

Enfin, la fonction de ces institutions, ou plus concrètement de ceux qui les représentent, consiste à maintenir l'ordre qui règne dans une société, un pays. Elles sont en effet légitimées à réguler les relations familiales, groupales, sociales. Autrement dit, les institutions constituent les « structures encadrantes ». Tiercéisant, ce cadre enveloppe, contient et structure les liens entre les sujets.

En ce sens, la cohésion sociale repose sur ce que Touraine (1965) appelle des garants métasociaux : les idéaux communs structurants, les mythes fondateurs, les règles (interdits et prescriptions) en sont emblématiques. La référence à de tels garants devrait idéalement permettre de faire respecter le triple interdit fondateur du meurtre, de l'inceste et du cannibalisme sauvage (Freud, 1927). Les garants métasociaux ont donc une fonction civilisatrice dans l'espace social : vivre en groupe suppose en effet un possible étayage sur des garants métasociaux structurant à la fois des sujets et des liens qu'ils tissent. Un cadre qui est supposé assurer cohésion et continuité de l'ensemble.

Dans un État de droit, la justice structure et régit les rapports, parfois conflictuels, entre les groupes et entre les individus. La régulation de la violence est dès lors assurée, non par la force et la violence du corps-à-corps, mais par des actes de parole médiatisant le lien entre agresseur et victime (Kaës, 1989, 2000). Le cadre métasocial est donc là pour assurer que les conditions d'un vivre ensemble pacifié et pacifiant soient « suffisamment bonnes et partagées ». Indispensable au développement de la vie sociale, politique et culturelle de tout sujet, mais aussi de la vie psychique, le cadre métasocial constitue l'arrière-fond silencieux et muet.

Or, seules les situations de crise et de rupture permettent de prendre conscience de la fonction de garant propre au cadre métasocial (Amati Sas, 2010). C'est le cas lorsque ces garants s'affaiblissent, se démantèlent, ou encore quand ils se déstructurent, se décomposent, qu'ils mutent brusquement, voire qu'ils disparaissent. On entre du coup dans un temps de crise affectant particulièrement la vie des liens et la transmission entre les générations en raison de la désagrégation du cadre en question. Ce fut par exemple le cas lors des différents putschs militaires qui ont bouleversé le continent latino-américain il y a cinquante ans.

L'actualité contemporaine regorge malheureusement d'exemples illustrant comment un groupe, une minorité, peut être progressivement ou subitement stigmatisé et privé de la fonction de garant du cadre métasocial ; la plupart des sans-papiers vivent par exemple sans protection juridico-politique, et sont donc exposés à la violence du fait que les garants ne sont pas opérants. Dans d'autres situations, c'est la confrontation de garants contradictoires qui, outre les vifs débats qu'elle engendre, peut aller jusqu'à mettre à mal la cohésion sociale par des passages à l'acte violents portant atteinte à la paix civile.

Enfin, rappelons que même si le cadre métasocial est par définition toujours défaillant, sa fonction de garant peut, à certains moments de l'Histoire, et pour un groupe donné, être considérée comme suffisamment bonne et par conséquent protectrice contre l'effraction de la violence.

Pour la présente étude, la référence à la notion de cadre et de garant métasocial est centrale, dans la mesure où nous tentons précisément d'aborder les répercussions à la fois subjectives, groupales, institutionnelles et sociétales de la violence d'État.

DU DÉMANTÈLEMENT DES GARANTS MÉTASOCIAUX AUX CATASTROPHES SOCIALES

Mais quel est dès lors le destin à la fois des liens et des sujets lorsque les garants métasociaux sont affaiblis, bouleversés, démantelés, privant du même coup les groupes et la population civile des repères et des référents qu'offre habituellement le cadre suprasocial ? On pense ici à un génocide, aux conflits armés, au terrorisme ou encore à un

coup d'État. Qu'advient-il, écrit à ce propos Puget (1989), lorsque « subitement ou progressivement on ne reconnaît plus les règles qui gouvernent l'interdépendance groupales autour de la vie et de la mort, du délit et de sa pénalisation ? [...] Le contexte social devient incohérent, incompréhensible, insaisissable » (p. 12).

Dans ce contexte, la défaillance des cadres métasociaux et métapsychiques génère à la fois une catastrophe à l'échelle sociale et des catastrophes psychiques d'origine sociale à l'échelle du sujet. C'est ce que ces auteurs appellent une « catastrophe psychique et sociale » (Puget *et al.*, 1989). Le caractère abrupt et inattendu de ces formes de destructivité que Kaës (2023) qualifie de radicale serait ainsi à l'origine de la profonde confusion qu'elle génère, tant sur le sujet que sur son groupe familial et social (Barudy & Páez, 2017; Lira, 1987; Lira, Becker & Castillo, 1991; Weinstein *et al.*, 1987).

Or, par opposition à une catastrophe naturelle, ce type de catastrophe est provoquée intentionnellement par des humains (Puget *et al.*, 1989). Cela suppose par définition des « tentatives de déshumanisation infligées par des hommes sur d'autres hommes » (Pestre & Benslama, 2011, p. 19). D'où la notion de catastrophe sociale associée aux crimes de masse : on souligne ici les répercussions de la réalité sociale sur le monde interne du sujet.

Une telle perspective tranche avec une approche centrée sur la théorie freudienne du fantasme (Kaës, 2012). D'origine exogène, la violence sociale est traumatogène. Celle-ci peut être mise en œuvre au nom de l'État lui-même d'une part, et agie par des êtres humains contre leurs semblables d'autre part. Ce type de violence perturbe et met à mal à la fois les liens conjugaux, familiaux, groupaux, sociaux et institutionnels et le sujet singulier.

Les traumatismes qui résultent de ces catastrophes sociales ne peuvent en aucun cas être ramenés à une causalité purement psychique, selon le modèle que Freud a élaboré à partir de la théorie du fantasme, car ce serait dépouiller une nouvelle fois le sujet de son rapport historique à l'événement. L'escamoter reviendrait à soutenir le déni du traumatisme produit par la violence d'État. Il s'agit donc pour ce sujet, et pour le psychanalyste qui l'écoute, de situer le

trauma psychique dans l'espace et dans le temps social et politique, de le restituer à son contexte, pour tenter de le signifier à la fois dans sa propre histoire et dans l'Histoire.» (Kaës, 2012, p. 246)

Dans ce contexte de violence sociale, on assiste à un ensemble de ruptures catastrophiques qui s'articulent sur deux niveaux. Du point de vue du cadre métasocial, les institutions ne sont souvent plus en mesure de faire respecter les énoncés de fondement comme les interdits majeurs. Leurs représentants officiels ne parviennent plus à assurer la transmission des représentations partagées concernant la place de chacun dans l'espace social et dans la généalogie familiale. Les mythes portant « sur l'origine, sur la fin et sur la succession des générations » (Kaës, 1989, p. 201) ainsi que sur les figures fondatrices du groupe sont dévoyés, dénigrés et discrédités.

Quand cette violence sociale est orchestrée par l'État lui-même, prescrire et légitimer l'élimination clandestine des opposants politiques prend le relais sur la prohibition du meurtre du semblable. Les systèmes symboliques encadrant la vie sociale sont par là même soit pervertis, soit anéantis. Dans les deux cas, cela ouvre la porte à une déferlante de violence meurtrière.

En conséquence, les liens tissés avec l'ensemble sont fortement mis à mal ; le sujet est destitué de sa place dans le groupe, de son statut social et politique. Il peine, en ce sens, à se situer à la fois comme « sujet de sa propre fin » et comme « maillon d'une chaîne » généalogique (Kaës, 1989, p. 183). « La catastrophe sociale constitue une menace pour le lien avec l'ensemble, dans la mesure où le sujet pourrait n'y plus tenir sa place ; par conséquent, elle met en cause en le détruisant l'ordre commun sur lequel s'est fondée narcissiquement sa propre continuité » (Kaës, 1989, p. 183).

Privés du cadre métasocial habituel, lequel apporte familiarité, sécurité et appartenance, les proches, mais aussi la population civile en général, peuvent être aux prises avec des angoisses catastrophiques inhabituelles et des plus invalidantes. On peut faire l'hypothèse suivante, à la suite de Silvia Amati Sas (2010, 2020) : l'effondrement des garants méta-sociaux que représentent les cadres institutionnels expose le Moi à un noyau d'indifférenciation psychique qui était auparavant hébergé dans le cadre externe « à travers un lien

symbiotique» (Amati Sas, 2023, communication personnelle). C'est ce que Bleger (1967) appelle le noyau ambigu, lequel doit par définition être projeté dans le monde extérieur pour y faire l'objet d'un dépôt, sans quoi il est momentanément réintrojecté dans le Moi. La psyché est alors brusquement envahie par des angoisses massives : sentiments d'insécurité, de panique et d'impuissance profonde, ainsi que vécu de dépersonnalisation. Les sujets sont alors assaillis par un sentiment d'inquiétante étrangeté. Les expressions cliniques d'un tel bouleversement sont l'obnubilation, la confusion, la perplexité, la panique ; autant de signes d'une vulnérabilité extrême.

Les travaux d'Amati Sas ont permis de mettre au jour les aménagements défensifs singuliers qui sont mobilisés dans ce type de contextes où le cadre métasocial ne joue plus son rôle de dépositaire. La « défense par l'adaptation à n'importe quoi » renvoie à une position pré schizo-paranoïde. Il s'agit d'un mécanisme de survie auquel le sujet a recours lorsqu'il est confronté à un contexte de violence extrême, mais que le bébé mobilise déjà pour s'accommoder au cadre où il naît et grandit.

Puisque le noyau ambigu ne peut pas rester sans dépositaires externes quand il y a une perte massive ou une altération du cadre « dépositaire » (surtout si le changement est brusque et/ou inattendu), le lien symbiotique va se rétablir aussitôt, inconsciemment et sans choix, dans le cadre externe présent ou actuel dans lequel le sujet se trouve ; le nouveau dépôt redonne inconsciemment au sujet des sentiments de familiarité (par opposition à étrangeté) et de sécurité et d'appartenance avec l'entourage actuel (Amati Sas, 2023, communication personnelle).

Confrontés à des « vécus de terreur sans nom » (Bion, 1962/1983), les sujets s'accommodent en effet à n'importe quoi, par exemple au discours mensonger et paradoxal de la junte qui promet l'ignorance sur d'infâmes exactions commises en toute impunité. Cela explique sans doute pourquoi une partie des citoyens vont rejoindre activement le pouvoir en place pour collaborer avec la junte, tandis qu'une autre partie de la population s'aliénera au discours officiel (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989 ; Braun de Dunayevich & Puget, 1989). Les travaux d'Amati Sas éclairent à quel point la soumission acritique à cette forme de propagande

reflète l'efficacité d'une défense massive au service du principe de survivance : y avoir recours peut s'imposer à certains, qui rendus très vulnérables par l'effondrement des dépositaires externes cherchent désespérément de nouveaux dépositaires pour se départir du sentiment d'insécurité et de panique qui les avait assaillis.

L'IMPACT DES CATASTROPHES SOCIALES SUR LES GARANTS MÉTAPSYCHIQUES

Qu'en est-il par ailleurs des ruptures catastrophiques qu'un tel bouleversement des garants métasociaux génère sur le cadre métapsychique, celui qui protège, enveloppe et structure les liens ?

Dans ce contexte, la fonction de garants métapsychiques dévolue aux contrats comme aux pactes – scellant les liens d'appartenance au groupe, à la famille – fait l'objet d'une profonde et violente mise à mal qui les rend défailants. La dislocation des liens sociaux, leur désagrégation engendre un climat de profonde insécurité pour le sujet qui est par définition dépendant de l'ensemble (Kaës, 1989). Martín-Baró (1984) parle ainsi de polarisation de la société. L'articulation entre l'individu et les groupes auxquels il appartient est directement touchée. Le discours de suspicion, à la fois discréditant et décrédibilisant, que promeut la junte s'avère souvent très efficient : « Les groupes d'appartenance se désorganisent ou au contraire augmentent leur cohésion défensive, et les groupes de référence se perdent » (Puget, 1989, p. 12). Les membres des groupes politiques ciblés par la répression idéologique sont dès lors privés des repères identificatoires dont la fonction d'étayage est significative. Désorientés, hébétés et perdus, les sujets se retrouvent souvent du même coup privés de la protection, de l'enveloppement, du « soutien narcissique » que représente habituellement pour eux les liens d'appartenance au(x) groupe(s) auxquels ils s'identifient (Kaës, 1989). De telles ruptures catastrophiques peuvent condamner le sujet à un profond isolement social. Directement exposé à la violence, il ne trouve donc plus appui sur les référents et les repères identificatoires structurants. La charge traumatique associée à la violence agie et parlée ne pouvant plus être hébergée par l'ensemble, par les institutions officielles, par le groupe d'appartenance, par la famille, cela génère un défaut d'inscription pour les sujets (Kaës, 1989).

On voit ainsi combien les catastrophes sociales menacent les fonctions de transformation et de figuration de l'expérience subjective et intersubjective; fonctions qui reviennent habituellement à l'appareil psychique individuel et groupal. Un tel bouleversement entraîne dès lors des « catastrophes de symbolisation » (Roman, 2017) qui reflètent le caractère traumatogène de l'effondrement des garants métasociaux habituels. Pourtant, ces processus de transformation au service de la symbolisation sont vitaux pour la vie psychique du fait qu'ils sous-tendent la subjectivation de l'expérience.

LE DÉMANTÈLEMENT DES GARANTS MÉTASOCIAUX DANS LE CONTEXTE D'UNE DICTATURE MILITAIRE

Les dictatures militaires latino-américaines ont généré une forme de répression idéologique qui a fait de la terreur et de la désinformation ses ressorts principaux. C'est d'ailleurs l'un des traits spécifiques des régimes qui promeuvent la disparition forcée de personnes à large échelle: contrairement aux conflits armés, les représentants de l'État ne se mettent au service ni de l'identification des victimes, ni de leur ensevelissement, ni de l'information aux proches quant au sort du disparu. Au contraire, pour garantir l'impunité des coupables, les agents officiels nient les crimes, les disparitions forcées. Pire encore, ils font courir différentes rumeurs, souvent contradictoires, ce qui génère la confusion générale. Il s'agit de tout faire à la fois pour générer l'ignorance dans la société civile et pour imposer le silence par la terreur et dissuader les proches de faire des recherches et d'enquêter.

À leurs questions, les proches de disparus reçoivent le plus souvent des réponses mensongères et contradictoires émanant souvent de plusieurs sources différentes: la personne qu'ils recherchent n'a pas disparu, elle est partie s'exiler à l'étranger, elle mène une double vie et vit cachée quelque part, etc. Les agents du pouvoir en place nient l'existence même des disparus et plus largement celle des crimes d'État; ils rejettent toute forme d'implication dans les faits attestés par les proches. C'est dire à quel point ces derniers sont confrontés à un silence de plomb: l'incertitude règne.

Les agents de l'État utilisent des méthodes dissuasives pour imposer silence et inaction aux proches : s'adresser à la police ne serait-ce que pour annoncer une disparition, réclamer des informations ou réclamer des comptes à propos d'une disparition représente un risque significatif pour les familles. En menant l'enquête, les proches se mettent en danger, deviennent eux-mêmes suspects ainsi que leurs familles, et sont donc passibles de poursuites ; ils sont pris au piège de la terreur. L'État envoie ainsi des messages paradoxaux : pour éviter à leur proche d'être maltraité, les familles sont encouragées à déposer un *habeas corpus* d'une part ; mais, simultanément, les agents de l'État font courir des rumeurs : engager une telle procédure pourrait avoir de graves conséquences sur les disparus, qui risqueraient alors, en représailles de telles démarches, d'être particulièrement maltraités (Pelento, 2007). Les proches sont donc rendus à la fois responsables et coupables d'engager des démarches et de péjorer la situation des disparus.

On voit combien la diffusion par les autorités en place de tels messages paradoxaux contribue à générer un état de menace et de terreur permanent (Braun de Dunayevich & Puget, 1989) : l'insécurité, la panique, la confusion générale priment, bloquant la communication, le débat contradictoire et la pensée critique dans la société civile en dissuadant toute velléité d'action et de rébellion. De très nombreux citoyens se débattent dès lors avec d'importantes angoisses de persécution qui les paralysent et peuvent même les conduire à se conformer à n'importe quel discours de manière à se fondre dans la masse (Amati Sas, 2010 ; 2020). Dans ce contexte, les Mères de la Place de Mai font exception : comme Antigone, cette figure tragique dont le destin est tout entier tourné vers le devoir de sépulture (Gilbert *et al.*, 2005), elles oseront prendre la parole sur la place publique et défier le régime en place avec un courage singulier (Thornton, 2000).

On l'aura compris : le discours du pouvoir autoritaire en place est tout entier au service de l'ignorance que promeut la désinformation. Ce qu'il est habituellement possible de savoir à travers la diffusion d'informations officielles devient impossible à connaître. Le devoir de transparence et d'information qui régit l'exercice du pouvoir en démocratie est proscrit : sous le règne de la tyrannie, les agents du

gouvernement mettent tout en place pour que l'interdit de savoir règne dans la société civile (Braun de Dunayevich & Puget, 1989).

Par ailleurs, le discours officiel légitime le meurtre du semblable au nom de la sécurité nationale : ce qui constitue habituellement un impératif fondateur majeur, prohibitif, est par conséquent transformé en prescription. Au nom de la protection de la sécurité publique, la répression idéologique bat son plein, et pour les agents de l'État tous les moyens sont bons pour arriver à leurs fins. Les juntas en place diffusent des mensonges d'État dans la société, clamant l'innocence de leurs agents tout en conduisant clandestinement les crimes les plus atroces contre une partie de la population considérée comme subversive, et ceci dans l'impunité totale.

Plus largement, Pelento (2007) souligne combien c'est la relation au langage qui est altérée en ses fondements mêmes dans ce type de régime autoritaire. Séquestrés arbitrairement dans des conditions dégradantes, les prisonniers politiques sont par exemple contraints de parler par tous les moyens sous la torture. Or, parler librement dans la société n'est par ailleurs plus possible : échanger des paroles, des informations, des nouvelles, ou encore partager le poids de l'angoisse générée par les traumatismes endurés, représente une menace permanente. Les citoyens vivent sous la terreur, ce qui conduit nombre de personnes à se censurer, y compris en famille, par crainte de cruelles représailles qui peuvent par ailleurs se concrétiser et dont ils peuvent être témoins.

LE PACTE DÉNÉGATIF PERVERS : UN RESSORT DÉCISIF DE L'EFFACEMENT DES CRIMES D'ÉTAT

Du point de vue psychanalytique, rendre compte des ressorts sur lesquels repose le travestissement de la vérité sous une dictature militaire ne va pas de soi. Ils sont difficiles à penser, tant les dispositifs sont complexes et machiavéliques à la fois.

Afin d'éclairer la teneur de la répression politique sans précédent que les juntas militaires auront déployée au nom du pacte du Condor, nous allons maintenant nous appuyer sur un autre type d'alliances psychiques inconscientes. Il s'agit en effet d'explorer en quoi le concept de « pacte dénégatif » permet de cerner les ressorts spécifiques de la politique d'effacement des crimes politiques

commis lors de cette sombre période de l'histoire de l'Amérique latine (Katz *et al.*, 2023a).

La référence à un tel pacte semble particulièrement éclairante : il s'agit d'un autre type d'alliance inconsciente, méta-défensive, qui consiste à traiter la négativité dans tous les liens. Sceller un « pacte sur le négatif » joue un rôle important dans l'autoconservation du groupe à travers le temps (Kaës, 2009a, p. 113). Passer sous silence certains éléments de la réalité est en effet souvent nécessaire pour assurer la continuité du groupe, même s'il faut rappeler que cela peut avoir des effets aliénants sur les sujets. Complexe, cette forme d'alliance psychique inconsciente a deux polarités, l'une organisatrice et l'autre défensive.

Lorsqu'il est au service de la vie psychique, le pacte dénégatif est structurant pour les liens comme pour les sujets du lien. Il procède alors du refoulement. Il assure la mise à l'écart conjointe d'une partie de la réalité dans un espace psychique commun et partagé par au moins deux personnes. « Sa formule, jamais énoncée », écrit Kaës (1989), « pourrait être : "Ne te souviens pas de ce qui pourrait mettre en péril notre lien et qui est plus précieux que le rappel de ce qui est arrivé, car ce qui est arrivé pourrait nous mettre en péril dans notre lien" » (p. 192). Dans ce cas, le pacte dénégatif soutient le contrat narcissique. Le groupe est ainsi structuré de manière pérenne à un « idéal narcissique commun et mutuellement partagé » (Kaës, 2009a) que ses membres continuent d'investir ensemble. En son versant structurant, le pacte dénégatif participe donc à garder des espaces psychiques intra, inter- et transsubjectifs ouverts et transformables. Dans ce cas, le passé reste malgré tout élaborable à la fois subjectivement et collectivement. Un tel pacte est en outre nécessaire à fonder le cadre mémoriel, le « cadre social de la mémoire » (Kaës, 1989, p. 193) dans lequel un groupe, une nation se meut, se reconnaît et se transmet. On se souvient et on oublie ensemble, de concert, pour assurer la continuité du lien. On garantit ainsi la reprise des mythes, des rites et de l'ensemble des repères identificatoires générant un sentiment d'appartenance au groupe. Taire un certain nombre d'événements, de faits, de souvenirs permet en ce sens de satisfaire l'économie du sujet et de la chaîne dont il est un maillon (Kaës, 1989).

Toutefois, le pacte dénégatif a aussi un versant aliénant (Kaës, 2009). Abordé sous cet angle, il assure la mise hors champ d'une partie de la réalité, celle-ci étant trop menaçante pour la pérennité des liens que tisse un groupe de personnes. L'effacement, le rejet, le déni, le désaveu, la dénégation sont dès lors requis (Kaës, 1989 ; 2009a). Lorsque le pacte dénégatif est défensif, « il contribue à l'effacement des traces, il attaque l'activité de remémoration et de liaison psychique », écrit Kaës (1989, p. 192). Les secrets pathogènes qui gangrènent les familles, parfois de génération en génération, sont emblématiques de ce type de pacte. Dans de tels cas, le lien repose sur l'effacement des traces traumatiques associées à une catastrophe telle qu'un inceste, un crime, une infraction. Les restes, les débris traumatiques, les signifiants « bruts, gelés, énigmatiques » restent du même coup irréprésentables, impossibles à élaborer et non transformables par la psyché (Grange-Ségéral, 2009, p. 191). La honte génère un défaut d'inscription aliénant qui gèle le processus de symbolisation et qui paralyse la vie des liens.

L'impensable s'insinue ainsi à la fois dans l'espace intrasubjectif et dans l'espace psychique commun et partagé ; sa charge traumatogène creuse le sillon de l'oubli, des trous de mémoire, de l'effacement (Kaës, 1989). Cela génère des zones de silence, des poches d'intoxication, des espaces poubelles (Roussillon, 1988), des cryptes et des fantômes (Abraham & Torok, 1975) qui constituent autant de formations psychiques invalidantes pour la vie psychique, rappelle Kaës (1989). Une boîte de Pandore (Granjon, 2012) s'installe, qui renferme le malheur, la violence, la transgression, les crimes laissés à l'état brut et leur lot de honte inélaboree.

Car telle est bien la fonction première de tels pactes dénégatifs défensifs : protéger les membres du groupe de la honte associée au passé traumatique, tant ce pénible sentiment est menaçant pour l'économie du lien et pour l'économie psychique du sujet (Kaës, 2012). Toutefois, le prix à payer est élevé : en effet, qui dit pacte dénégatif pathogène dit aussi désobjectivation et aliénation. Le pacte est là pour maintenir les sujets étrangers à leur propre histoire. La répétition prend dès lors le relais de la transformation, enkystant la transmission entre les générations. Quant aux descendants, ils deviennent les destinataires directs de cet héritage

traumatique qui pèse lourd dans leur berceau par la chape de plomb qu'il scelle autour du passé. Tel est le pouvoir du négatif transgénérationnel (Granjon, 2012).

Mais c'est aussi le travail de mémoire et le processus d'historisation dans des ensembles collectifs plus larges que les pactes dénégatifs gangrènent. C'est par exemple le cas dans un État soumis à un régime dictatorial qui promeut le déni des crimes politiques.

Les grands séismes de l'histoire, l'impensable des catastrophes collectives appellent toujours des processus psychiques propres à assurer des défenses collectivement agencées sur lesquelles prennent appui les défenses individuelles et se maintiennent les institutions. Ces *métadéfenses* sont souvent construites et gérées au prix d'amputations psychiques considérables contre la pensée, contre l'acceptation de la réalité. (Kaës, 2009a, p. 7)

En ne prenant pas en charge publiquement les dettes du passé, les représentants des institutions officielles se conduisent par conséquent « comme si le conflit n'avait pas existé, ni l'accord explicite ou implicite de l'oublier » [traduction libre] (Lira, 2010a, p. 13). Lorsqu'un régime dictatorial cherche par exemple à se débarrasser d'une partie des citoyens, l'État va jusqu'à nier l'existence même des disparus politiques, comme en témoigne le fameux discours du général Videla lors d'une conférence de presse en 1979 : « Le disparu est un mystère, il n'a pas d'entité, il n'est ni mort ni vivant, il est disparu », déclare-t-il officiellement. La junte argentine serait ainsi lavée de tout crime, puisqu'il s'agirait d'une prétendue invention fomentée par de dangereux ennemis du pouvoir en place qu'il s'agit d'éliminer à tout prix. Les agents et les collaborateurs du régime autoritaire échappent ainsi à toute poursuite judiciaire. Tel est l'enjeu de ces politiques d'effacement systématique des crimes politiques : garantir l'impunité des coupables.

Or, en abolissant les procédures juridiques officielles, l'État met par ailleurs fortement à mal le travail des historiens. Cela reflète bien l'effondrement des garants métasociaux qui, dans un État de droit, promeuvent au contraire les processus de remémoration partagée assurant la promotion d'un récit collectif au service de

la continuité historique. Les institutions en charge de favoriser les commémorations officielles sont relayées par des organes dont la mission consiste à orchestrer le musellement de la parole dans l'espace public. La politique d'effacement systématique des crimes politiques génère un défaut d'inscription mémorielle et historique qui, au niveau collectif, prive les citoyens de mémoriaux officiels.

« Ne te souviens pas ! » : telle est l'injonction officielle qui n'est par conséquent pas commandée « par le refoulement de l'horreur, mais par l'annulation de l'histoire et de l'expérience » (Kaës, 2022, communication personnelle). Il ne s'agit donc pas d'oublier au sens littéral du terme, mais plutôt de ne pas « se souvenir ». Les processus de symbolisation et de mise en récit dont la justice a la charge dans un État de droit sont dès lors profondément mis à mal. Au service « d'utopies meurtrières » (Kaës, 1989), un pacte dénégatif aliénant et désubjectivant anéantit la pensée et le rapport au passé traumatique honteux. Un silence de plomb entoure donc à la fois les crimes politiques, leurs agents d'un côté, les disparus politiques et leurs proches de l'autre.

Face à des proches qui réclament des comptes à la police, les agents de l'État n'hésitent par exemple pas à faire passer le disparu comme un père de famille irresponsable qui aurait abandonné sa femme et les siens pour des motifs d'infidélité sentimentale et conjugale donc égoïstes. Ce discours disculpe ainsi les autorités officielles tout en jetant le discrédit sur le disparu et en humiliant l'épouse et les siens. Le disparu ainsi que sa femme sont désignés comme les seuls fautifs : on leur fait endosser la culpabilité d'un crime politique qu'ils n'ont pas commis.

Une telle version des faits est non seulement fallacieuse, mais elle fait du disparu un coupable, un mari infidèle, un lâche, celui qui a fait du mal aux siens en les trahissant. On fait passer l'épouse pour une femme cocue et abandonnée lâchement qui n'aurait pas réussi à garder son mari auprès d'elle et son fils. On voit ici combien le sentiment de culpabilité fait l'objet d'une manipulation pour innocenter les coupables et garantir leur impunité. Non seulement la réalité de la disparition forcée est niée, mais on impose une version des faits fallacieuse qui fait basculer la culpabilité dans l'espace privé, ce qui dépolitise le débat. Tout est en effet fait et pensé dans

les moindres détails pour générer un « effet de non-sens » (Kaës, 1989, p. 200) qui nourrit une « attitude de suspicion » à l'égard des victimes (Kaës, 2012, p. 255).

Si la personne s'est volatilisée, si elle reste introuvable, c'est en l'occurrence qu'elle doit être considérée comme coupable de son destin : elle aurait soit-disant orchestré sa disparition pour des motifs privés. Pervers, un tel pacte dénégatif procède en ce sens d'un double renversement : les victimes sont présentées comme les coupables et la souffrance endurée devient une « affaire privée » pour les proches (Lira, 2010b). Dans le cadre de la violence d'État, la culpabilité fait en effet l'objet d'une manipulation qui vise à mettre à mal la causalité historique des faits (Kaës, 1989). Ce sont également les proches qu'on tente d'inculper : lorsqu'ils demandent des comptes aux autorités officielles, on leur a par exemple reproché de ne pas être parvenus à dissuader le disparu de s'opposer au régime en place, de privilégier la dissidence, voire de s'engager dans la guérilla. Bref, les proches sont rendus coupables de ne pas avoir su éviter qu'il ne perde la tête, qu'il ne rejoigne l'ennemi. Pire encore, ils sont soupçonnés d'être impliqués dans les choix politiques de la victime.

On voit bien ici la dérive perverse du pacte dénégatif imposé par les autorités en place. Le complot que les juntes n'ont de cesse de fomenter pour se débarrasser d'une partie de la population civile est projeté sur les dissidents politiques qui se battent en faveur d'idéaux démocratiques (Kaës, 1989) ; ils sont accusés d'être à l'origine de stratagèmes qui menacent la sécurité nationale ; l'État réprime sévèrement les opposants au régime, qui sont aussitôt désignés comme des cibles idéales. Le danger qu'ils représentent légitimerait dès lors la mise en place d'un système dictatorial supposé endiguer les risques d'une dérive démocratique qui conduirait l'État à la faillite. L'identification projective constitue en ce sens le levier de la confusion semée par la junte, dont le discours autoritaire est fortement empreint de mécanismes projectifs relevant de la paranoïa (Kaës, 1989). Tout est fait pour générer et nourrir « l'a priori du soupçon » (Kaës, 2012, p. 255).

Or, le fait que la violence imposée par l'État aux opposants soit à la fois niée et annulée « permet » de mettre à mort d'innombrables citoyens « en toute impunité » (Kaës, 2000, p. 186). Cette situation

renvoie à ce que Kaës (2012) appelle l'« absence de répondant » au niveau du cadre métasocial. Le cadre institutionnel sociopolitique ne peut ni contenir, ni soutenir les demandes des sujets. Le proche de disparu fait face à un manque d'adresse, de destinataire. L'absence de secours à laquelle cela confronte peut s'avérer des plus anxiogènes.

Faire l'expérience de la non-reconnaissance des crimes dans la sphère sociale risque ainsi, selon De Vincenzo (2017), de générer « un véritable désétayage social du psychisme, qui réactive des états de détresse psychique » générant une « déliaison subjectale » (p. 102).

Quant à Lira (2010b), elle souligne combien « cette situation semble obliger les victimes à assumer les préjudices subis, l'exclusion et les abus comme s'il n'y avait pas d'auteurs et comme si l'État n'avait pas la responsabilité de rétablir l'ordre et l'État de droit, c'est-à-dire garantir la reconnaissance des droits de tous » [traduction libre] (p. 16). Lorsque ces situations perdurent, poursuit-elle, les victimes peuvent se retrouver dans le désespoir, la désolation et l'isolement, ou continuer à revendiquer leurs droits sans relâche et jusqu'à leur mort, en tentant de résister à l'absence de justice.

En effet, les familles et les groupes politiques qui osent dénoncer la répression politique, ceux et celles qui opposent des actes de résistance aux juntes, celles qui, comme les Mères de la Place de Mai, réclament qu'on leur rende leurs fils et filles disparus vivants, deviennent les coupables idéaux. Si ces dernières sont considérées comme les « Folles de la Place de Mai », ou encore comme des menteuses, des hystériques, des aliénées dont le propos est qualifié de délirant, la population civile et les militants sont désignés comme de dangereux complotistes, des manipulateurs redoutables qui mettraient la sécurité publique en péril (Kaës, 1989). De cette façon, l'instance qui inflige la violence n'est pas reconnue en tant que telle. Elle est au contraire blanchie de tout crime pour garantir prioritairement l'impunité des agents des crimes d'État (Kaës, 2000).

LE RÔLE DE LA REMEMBRANCE SUITE À UNE CATASTROPHE SOCIALE

On l'aura compris : l'impunité repose sur l'effacement des traces qui a été soigneusement orchestré pour disculper ses agents. Kaës évoque à ce propos le « trou » que creuse la disparition dans la pensée comme dans la parole des proches, dans les espaces

psychiques partagés ainsi que dans l'Histoire. Machiavélique, un tel dispositif de répression idéologique génère chez les proches de personnes qui ont disparu de multiples points d'interrogation quant à leur sort. Cela met profondément à mal le rapport à l'origine, le lien de génération et le processus de symbolisation ainsi que le travail de mémoire et le processus d'historisation. D'où le caractère irréprésentable du crime en question, qui ne peut dès lors être situé ni dans le temps, ni dans l'espace (Kaës, 2000), ce qui creuse une « souffrance de représentation » (Kaës, 2020, p. 228).

Confrontés à l'incertitude et aux blancs de l'histoire familiale comme de celle des groupes auxquels ils appartiennent, nombreux sont les survivants et descendants de disparus qui s'efforcent dès lors de « conduire [leur] enquête et tisser [leur] discours de mémoire » (Kaës, 2009b, p. 219). C'est ce que Kaës (2012) appelle le processus de « remembrance ». Dans le contexte d'une catastrophe d'origine sociale qui fait voler en éclats les repères internes et externes, ce processus consiste, d'une part, métaphoriquement, pour les survivants et les descendants, à retisser à plusieurs voix des morceaux « dispersés, éclatés, déliés » relevant du passé traumatique (Kaës, 2012, p. 247) ; d'autre part, à rapiécer progressivement, et autant que faire se peut, le tissu mémoriel (Katz-Gilbert, 2020). « Après la catastrophe, traduire, interpréter, redire, reconstituer les fragments épars, les réordonner autrement pour que le sens se fasse [...] » : telle est une des tâches qui reviennent aux survivants comme aux descendants (Kaës, 1996, p. 44). On notera toutefois que le tissu mémoriel en question restera à jamais troué et, pour une part, lacunaire, et ce malgré le processus de remembrance dont il fait l'objet.

Quant aux enjeux inconscients d'un tel processus, ils consistent à notre sens à restaurer comme à relancer les contrats narcissiques (Katz-Gilbert, 2020 ; 2021). Il s'agit en effet de réinscrire l'histoire des sujets dans celle des groupes qui ont été bouleversés et démantelés lors d'une catastrophe sociale ; et de tenter de reconfigurer l'expérience qu'a entraîné le désétayage du sujet sur le groupe. Les processus de symbolisation que mobilise la remembrance sont donc mis au service de la mise-en-récit : celle-ci met en scène des personnages qui, dans l'histoire, incarnent les repères identificatoires, les

idéaux structurants, les énoncés de fondement et les mythes fondateurs propres aux groupes qui se sont affrontés lors de la catastrophe sociale. Leurs membres peuvent ou non se reconnaître dans ces divers personnages, ce qui a une portée identificatoire importante en termes de transmission entre les générations.

Par ailleurs, dans la lignée de Bakhtine (1978), Kaës (2002) souligne la dimension polyphonique du discours que génère le processus en question. Il insiste en effet sur le fait que pour assurer la relance du processus de symbolisation et favoriser la liaison psychique, la remembrance suppose par définition le détour par un, voire plusieurs autres, autrement dit par le discours d'autrui. En ce sens, «le recours à d'autres voix est nécessaire pour assurer la sienne» (Kaës, 2009, p. 220). Le discours du sujet s'entremêle ainsi aux voix émanant de l'ensemble d'autres sujets formant un chœur polyphonique (Kaës, 1990). Il s'agit donc d'une co-construction, d'une forme de comémoration qui, sur le plan discursif, mobilise plusieurs voix, au sens bakhtinien du terme (Kaës, 2007, p. 14).

Kaës (2000) souligne à ce sujet que le processus de remembrance relève d'une «polyphonie interne» (p. 182), d'un chœur polyphonique intérieur, qui entremêle des voix souvent «discordantes», voire «déchirées, mais tenues ensemble dans la même expérience des limites» (Kaës, 2000, p. 182).

Or, l'expérience clinique montre en outre que, pour remembrer le passé traumatogène et pour élaborer un deuil collectif, les survivants et leurs descendants prennent appui sur différentes figures d'altérité qui appartiennent à ce que Kaës (1990) appelle des «cercles d'hôtes»: les proches familiaux, les proches non familiaux, les non familiers non-familiaux, etc. (Katz-Gilbert, 2020). Leur propre discours se tisse donc progressivement dans celui d'autrui et de «plus-d'un-autre». La personne cherche ainsi à favoriser «la réintégration de la catastrophe dans le corps somatique et dans le corps social» (Kaës, 2009b, p. 218). Elle s'appuie pour cela sur l'intersubjectivité afin de transformer, autant que possible, le vécu d'étrangeté associé au hors-temps traumatique comme aux restes inélaborés associés à une rupture catastrophique. Tout en s'efforçant de panser leurs propres blessures, les proches de disparus

participent à l'élaboration d'une mémoire collective en tentant de remembrer le passé. Or, l'enjeu pour les jeunes générations est central : il s'agit de tout faire pour prévenir la répétition de telles violations des droits humains (Bianchi, 2023).

Pour remembrer les circonstances de la disparition d'un proche, nous avons tenté de mettre en évidence le fait que les proches de disparus tendent à structurer leur discours comme un récit (Katz-Gilbert *et al.*, 2023b). Envisagé sous cet angle, ce processus de remémoration intersubjective suppose à notre sens une opération complexe dite de mise en intrigue des faits (Ricoeur, 1983). Pour cela, les narrateurs tentent de donner une cohésion à des fragments mémoriels qu'ils rapportent en mobilisant différentes voix.

Ainsi, les proches de disparus comme leurs descendants s'efforceraient de retracer les événements tragiques auxquels ils peuvent avoir assisté ou non en imprimant une configuration narrative aux différents épisodes dont on leur a parlé ou qu'ils ont réussi à documenter par différentes sources. Leur récit, souvent complexe, mobilise divers fragments narratifs, différentes versions, parfois convergentes mais aussi divergentes des faits et à propos desquels ils se positionnent. Ils tentent ainsi de relater les événements en leur donnant progressivement une cohésion qui les inscrit dans un récit ayant début, milieu et fin (Katz *et al.*, 2023b).

En effet, de par la dynamique concordance-discordance propre à l'opération de mise en intrigue, le narrateur s'efforce d'ordonner les événements qui surgissent dans le récit – une arrestation musclée, une disparition forcée, une délation –, de manière à faire progressivement avancer l'histoire jusqu'à son terme en lui donnant une cohésion d'ensemble. La structure concordance-discordance confère par définition une cohérence au récit, grâce à laquelle on peut *in fine* évaluer si l'action racontée conduit finalement au malheur ou au bonheur (Gilbert, 2001, 2006). Ou, plus exactement, déterminer pour quels personnages l'action conduit en définitive au bonheur, et pour quels personnages l'action conduit au malheur, autrement dit, qui sont les perdants. Car l'action n'est en effet, pour Ricoeur, « jamais éthiquement neutre ». Elle suscite par définition « approbation ou réprobation, en fonction d'une hiérarchie de valeurs dont la bonté et la méchanceté sont les pôles »

(Ricœur, 1983, p.116). À la fin d'un récit bien agencé, il devient dès lors possible d'identifier si tel personnage est dans l'histoire en définitive un héros, un brave, un martyr, un juste exemplaire, ou s'il est au contraire un lâche, un traître, un salaud.

Mais comment tisser un récit cohérent lorsqu'il n'y a pas de fin à l'histoire? Selon Kaës, ce sont précisément les innombrables disparus laissés sans sépulture, ces «ascendants sans résidence», qui donnent un caractère «irreprésentable», infigurable, non symbolisable aux «objets internes des survivants [...]». C'est [...] cette non-transformation qui rend impossible l'assomption de l'héritage et de l'histoire» (Kaës, 2000, p. 186).

Dans ces circonstances, le narrateur prend appui sur l'intersubjectivité afin de transformer, autant que possible, le vécu d'étrangeté. Ainsi, tisser un récit polyphonique mobilise un processus de remémoration intersubjective, la remembrance, ce qui constitue une invention «féconde, contenant contre la dislocation et contre la réduction du sens» (Kaës, 2000, p. 182) et un rempart contre l'oubli et contre l'interdit de symbolisation engendré par l'impunité (Kaës, 1989).

SPÉCIFICITÉS DE LA PERTE ET DU PROCESSUS DE DEUIL

SUITE À UNE DISPARITION FORCÉE

Pour comprendre les répercussions de la perte qui fait suite à la disparition forcée d'un être cher, il semble essentiel de retracer les caractéristiques habituelles du processus de deuil; on explorera ensuite en quoi celui-ci peut être mis à mal dans le contexte qui nous intéresse.

LES CARACTÉRISTIQUES HABITUELLES DU PROCESSUS DE DEUIL

Même lorsqu'ils peuvent s'y attendre, l'annonce d'un décès plonge le plus souvent les proches dans la perplexité: «Je ne peux y croire! Comment est-ce possible? Est-ce vraiment vrai?» C'est dire combien la psyché se refuse spontanément à admettre la perte de l'être cher: pour autant qu'il ait fait l'objet d'un investissement générant plaisir et satisfaction (Freud, 1925), ses proches ne sauraient se résoudre à croire qu'il sera désormais absent, pour l'éternité.

Engager un travail de deuil ne va pas de soi sur le plan psychique. D'où les importants aménagements défensifs qui sont mobilisés suite à l'annonce d'un décès. Ce processus complexe exige premièrement que deux conditions, d'ailleurs complémentaires, soient remplies dans la réalité externe : connaître les circonstances et les causes de la mort du proche, d'une part, et avoir accès à des éléments comme à des pratiques symboliques signifiant le temps comme la douleur du deuil dans le groupe et dans l'espace social, d'autre part (Pelento & Braun de Dunayevich, 1985).

En ce qui concerne la première condition, le proche endeuillé doit pouvoir situer et expliquer la mort de l'être cher, que ce soit en tant que témoin direct (il a assisté l'être cher en fin de vie jusqu'au dernier instant, il a vu sa dépouille et a pu constater la mort) ou à partir d'une source qu'il peut considérer comme fiable (un médecin légiste délivrant un acte de décès par exemple). En officialisant la mort, les institutions participent de près à la reconnaissance du décès confirmant dans la réalité externe l'irréversibilité de la mort. La mort est ainsi attestée par le groupe et, plus largement dans la société, elle est inscrite dans les registres officiels.

Quant à la deuxième condition que requiert l'engagement d'un processus de deuil, elle concerne l'ensemble des pratiques symboliques (religieuses ou laïques) qui signifient le temps du deuil. On relèvera ici le rôle central des rites funéraires entourant le passage de la vie à la mort d'un membre de la famille qui est aussi un membre de la communauté et de la société. Une des fonctions de telles pratiques symboliques consiste à se rassembler autour des proches endeuillés pour leur témoigner présence, soutien, affection, compassion lors de cette épreuve. On rend à cette occasion hommage au défunt à la fois par des gestes codifiés et par la parole.

Les très anciennes sépultures auxquelles les préhistoriens consacrent leurs importants travaux (Anati, 2006 ; Leroi-Ghouran, 1964) attestent de leur rôle central dans la vie d'un groupe : nos ancêtres témoignent de l'importance cruciale d'une délimitation des espaces dévolus au repos des morts. La réalité de la mort est inscrite dans le temps des vivants.

Le défunt comme le groupe perçoivent et signifient ainsi collectivement leur propre fin, ce qui permet de creuser leur sentiment

d'humanité. On comprend qu'il s'agit d'autant de manières de signifier l'irrévocable finitude de l'existence humaine dans la famille, dans le groupe, dans la société (Ricoeur, 1983) ; les proches sont dès lors en mesure de soutenir les endeuillés en reconnaissant leur peine et leur droit à pleurer le mort. Ces pratiques symboliques ont donc une fonction cathartique significative.

Enterrement un mort permet en outre non seulement de protéger la dépouille des prédateurs, mais aussi de se prémunir en groupe de la peur d'être contaminé. Cela préserve aussi les vivants de l'angoisse que suscitent les revenants et les fantômes. Les rites funéraires permettent par ailleurs aux proches de remanier les places dans la famille, dans la communauté. Ils promeuvent aussi l'expression des sentiments que génère la perte d'un proche, d'un semblable. Ils ont donc une fonction organisatrice et structurante quant aux investissements : les sentiments d'affection, mais aussi, sur un plan plus inconscient, la haine comme la culpabilité à l'égard du défunt, sont dès lors contenus par le groupe en prenant appui sur les médiations symboliques en question, ce qui favorise *in fine* leur possible élaboration (Kijak & Pelento, 1986).

Sur le plan intrapsychique, cette confrontation à la réalité externe constitue une prémisses indispensable à l'engagement d'un processus de deuil. C'est ce que Freud (1915) appelle l'« épreuve de réalité » [*Realitätsprüfung* en allemand ou *reality-testing* en anglais], terme qui a été plus récemment traduit par l'expression « examen de la réalité ». Cette opération consiste à se confronter comme à reconnaître la réalité objective de la mort d'un être cher dans le monde externe. Or, dans un premier temps, elle peut avoir un caractère fluctuant tant le déni est à l'œuvre. Les proches oscillent : ils y croient, tout en n'y croyant pas (Pelento, 2007). Comprendre que l'objet d'amour n'existe plus, admettre le caractère indéniable et irréversible des faits suppose donc du temps (Kijak & Pelento, 1986). Et si cette étape ne va pas de soi, c'est que l'examen de la réalité signe par ailleurs un appel, pour ne pas dire une injonction, à se séparer (Leclaire & Scarfone, 2004) : « Le deuil, écrit Freud (1926), apparaît sous l'influence de l'épreuve [examen] de réalité qui exige d'une manière impérative que l'on se sépare de l'objet qui n'est [n'existe] plus » (p. 84).

Dès lors qu'elle signe une perte irréversible, la séparation en question mobilise par définition des processus complexes (Kijak & Pelento, 1986) qui vont s'étaler dans le temps et qui appellent un véritable travail psychique [*Tauerarbeit*]. Ce dernier est d'autant plus exigeant que la perte est vécue comme pénible sur le plan intra- ou intersubjectif, qui plus est si l'objet perdu a fait l'objet d'un investissement massif pendant longtemps (on pense ici aux couples qui ont partagé toute une vie, à un aïeul qui a vécu âgé auprès des siens, etc.).

On rappellera toutefois que, pour Freud (1915), le deuil ne consiste pas uniquement en « une réaction habituelle à la perte d'une personne aimée », mais également en celle que peut susciter la perte « d'une abstraction mise à sa place, la patrie, la liberté, un idéal » (p. 259). Autant d'objets qui, lorsqu'ils sont perdus et qu'ils sont « affectivement et pulsionnellement investis », supposent un important travail psychique sur les plans conscient et inconscient (Jacobi, 2002, p. 1777). Le travail de deuil consiste dès lors en une constellation d'opérations psychiques allant du processus de remaniement identificatoire au remaniement des liens affectifs (Lussier, 2007). Comme on le verra dans la suite de cet ouvrage, la question de la perte des idéaux constitue un des enjeux majeurs lors d'une catastrophe sociale générée par la violence d'État.

Désinvestir progressivement les liens qui unissent les proches aux défunts, comme aux idéaux auxquels ils ont adhéré parfois pendant des décennies durant, constitue dès lors le centre de gravité de tout travail de deuil. Il s'agit d'une étape, certes coûteuse du point de vue psychique, mais indispensable pour que les proches soient ensuite en mesure de réinvestir de nouveaux objets (Freud, 1915). On comprend dès lors le rôle central de cette prémisse au travail de deuil que représente l'examen de la réalité : lui seul permet de signifier au Moi la certitude de la mort d'un proche et par conséquent d'engager un travail de séparation.

Du point de vue psychique, se protéger de la souffrance, de la douleur et de l'impuissance à laquelle confronte l'irréversibilité de la mort suppose tout d'abord de ménager le Moi en procédant par étapes : pour compenser la douleur de la perte, les proches endeuillés vont donc se replier sur leur monde interne, sur leurs

espaces psychiques partagés en se laissant absorber par les souvenirs. Ils délaissent du même coup partiellement, et pour un temps, le monde extérieur (Pelento, 2007). Il s'agit d'un aménagement défensif qui leur permet de faire face de la manière la moins coûteuse possible à l'anxiété comme à la souffrance associée à cette situation inhabituelle.

Au cours de cette étape d'investissement massif du monde interne dont témoigne une forme de repli, les mouvements d'identification sont significatifs. Le travail de deuil consiste ici non seulement à se souvenir de ce qu'on a partagé avec le défunt, mais aussi à déchiffrer les messages qu'on lui prête : qu'aurait-il souhaité que ses proches fassent au moment de sa mort ? Quel est le mandat dont les proches se sentent investis pour faire perdurer la mémoire du défunt ? C'est dire si les endeuillés sont aux prises avec les idéaux qu'ils prêtent au défunt en imaginant que ce dernier aurait souhaité qu'ils les reprennent à leur compte. C'est donc l'occasion de se plier à la fois aux désirs, aux règles comme aux interdits promus et valorisés autrefois par le défunt, autrement dit d'éclairer sa propre vie ainsi que celle du groupe par les exigences du Moi et du Moi idéal hérités de celui qui n'est plus (Pelento, 2007).

C'est seulement dans un second temps, suite à cette étape de repli sur le monde interne, que les proches seront amenés, quand tout va bien, à désinvestir progressivement les liens qui les rattachent au défunt. Ils deviennent ainsi peu à peu à même de se souvenir de celui qui n'est plus et des bons moments partagés, sans que cette forme de remémoration s'avère trop pénible (Pelento, 2007). Ils seront en outre à même de réinvestir dans de nouveaux objets, que ce soient de nouvelles personnes et groupes, de nouvelles activités ou de nouveaux idéaux (Freud, 1915).

Une double tâche incombe pour ce faire aux proches endeuillés : celle de garder à l'intérieur du Moi une partie de l'objet perdu, ce qui est source d'identification ; mais il s'agit aussi, parallèlement, de se différencier du mort. Autrement dit, le Moi se désidentifie de l'objet perdu (Baranger, 1985 ; Pelento, 2007). C'est ce que l'on peut appeler, à la suite de Baranger, le processus d'*un-mourning*, de dé-deuillement. Bien que cette étape du travail de deuil soit centrale, elle reste encore peu explorée dans la littérature (Kernberg, 2011).

Enfin, on précisera que, contrairement à ce que préconisent les discours contemporains qui proposent des sortes de mode d'emploi pour effectuer et prétendument «réussir clé en main» et une fois pour toutes son travail de deuil (Lussier, 2007), il va de soi que le processus de désinvestissement n'est jamais épuisé ou achevé (Pelento, 2007). Il s'agit au contraire d'une tâche qui met le proche au travail tout au long de la vie, qui peut se présenter par vagues, même si parfois de manière moins intense (Kernberg, 2011).

Toutefois, dans la mesure où elle privatise le deuil, la perspective ouverte par Freud est assez restreinte (Lussier, 2007) : elle fait l'impasse sur sa dimension anthropologique ; elle ne tient pas compte de sa dimension sociale, collective. Enfin, *Deuil et Mélancolie* (Freud, 1915) fait l'impasse sur une première dimension pourtant centrale : le propos ne permet pas de rendre compte de la dimension collective associée à la mise à mal du deuil dans le contexte des crimes de masse.

Cette importante limite du modèle freudien conduit donc à se demander quel est l'apport du modèle intersubjectif de la clinique du deuil pour la présente étude. Kaës (2009) insiste par exemple sur les remaniements identificatoires qu'engendre le deuil dans les «espaces psychiques communs, conjoints et partagés» (couple, famille, groupe d'appartenance socio-culturel, institution) (p. 90). Il fait ainsi l'hypothèse d'un fond dépressif *commun* (Kaës, 2013b). Il s'intéresse particulièrement aux aspects transgénérationnels du deuil et de la dépression au sein du groupe famille : il n'est en effet pas rare que les enfants héritent d'un noyau dépressif, voire mélancolique, resté inélaboré.

Appréhender le deuil dans une perspective intersubjective permet aussi de pointer le sentiment d'angoisse partagé qui peut être éprouvé suite à la séparation ou la mort d'un ou plusieurs membres significatifs de l'ensemble. En effet, chacun peut être amené à mobiliser des défenses primaires pour parer au sentiment de «menace qu'une partie de soi disparaisse également», que le «corps commun du groupe» se démantèle et ne soit plus à même de protéger ses membres et que les «garants symboliques soient anéantis» (p. 398).

Quant aux dépressions que Kaës (2013b) qualifie de communes, elles affectent plusieurs personnes entretenant un lien : c'est par exemple le cas dans les deuils collectifs affectant une communauté

tout entière suite à une catastrophe naturelle ou sociale. Et c'est précisément aussi le cas quand une famille et un groupe voient un de ses membres disparaître dans le climat de terreur qui caractérise la répression politique à large échelle. Toutefois, on soulignera que si l'approche inter- et transsubjective du deuil est utile et pertinente, elle ne saurait faire l'impasse sur la dimension intrapsychique et donc subjective du deuil.

Finalement, une seconde limite du modèle freudien concerne le fait qu'il n'explore pas la complexité des situations dans lesquelles les proches sont confrontés à une situation où la mort n'est pas confirmée. Or, la disparition en général – et la disparition forcée de personnes en particulier – fait précisément obstacle à l'examen de réalité si centrale pour engager un processus de deuil. C'est ce qu'il s'agit d'explorer maintenant.

LA SPÉCIFICITÉ DE LA PERTE SUITE À UNE DISPARITION FORCÉE

Comment appréhender la perte d'un semblable lorsque sa mort n'est pas confirmée? Dans la littérature, la notion de «perte ambiguë» [*ambiguous lost*] avancée par Boss (1999) est particulièrement mobilisée par les auteurs. Elle paraît éclairante pour qui tente de comprendre les vicissitudes du deuil des familles des disparus. Pour cette psychothérapeute de famille qui développe cette notion à partir de son expérience de terrain, une perte est dite «ambiguë» lorsqu'elle reste incertaine, indéfinie, floue, peu claire. Boss et Yeats (2014) soulignent en outre que l'ambiguïté est relative aux circonstances de la perte et ne saurait être réduite à des caractéristiques individuelles, relevant de la personnalité des proches endeuillés.

C'est le cas lorsqu'une personne disparaît, par exemple, dans un conflit armé ou lors d'une catastrophe naturelle, et que personne n'est en mesure de confirmer sa mort, ni d'attester qu'elle est encore en vie. Il n'y a ni acte de décès officialisant la mort, ni de dépouille qui serait restituée à la famille. Dans ce cas, la famille est confrontée à l'absence physique d'un proche qui reste par ailleurs psychologiquement présent. Mais le contraire est aussi possible: parfois, une personne est présente physiquement, mais elle s'absente irréversiblement sur les plans psychique et relationnel. C'est le cas par exemple chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Quant aux répercussions psychiques des pertes dites ambiguës, elles sont nombreuses (Boss 1999 ; Boss & Yeats, 2014). Les membres de la famille peuvent présenter des symptômes qui relèvent d'un tableau aussi bien dépressif qu'anxieux ; ils peuvent aussi souffrir d'un profond sentiment d'impuissance qui les accable et qui peut générer des conflits interpersonnels. Les proches sont déroutés par le caractère incertain de la perte qu'ils vivent : ils ne parviennent pas à donner du sens à leur expérience intime et sont confrontés à une perte de contrôle perturbante (Boss, 1999). Étant donné le manque, voire l'absence complète d'informations concernant le sort de la personne, il ne leur est en effet pas possible de déterminer avec certitude si la perte est réversible ou non : ils ne sont pas en mesure de déterminer s'ils sont confrontés à une séparation temporaire ou au contraire définitive.

Comme la perte ne peut être ni éclaircie, ni certifiée, ni officialisée, elle reste floue de manière prolongée. Cela peut générer une forme d'épuisement à la fois émotionnel et physique pour les proches qui sont confrontés, pour une durée indéterminée, à l'incertitude (Boss, 1999). Ils sont continuellement ballottés entre espoir et désespoir ; ils ont l'impression d'être en permanence sur des montagnes russes, ce qui tranche avec leur aspiration à la tranquillité et à trouver un équilibre. Ils passent ainsi par une série de sentiments : la colère générée par l'incertitude peut être vive à l'égard de la personne dont la perte reste entourée de flou et de questions laissées en suspens. Il n'est pas rare que cette hostilité génère ensuite, selon les observations de Boss (1999), une importante culpabilité parmi les proches ; c'est d'autant plus vrai qu'ils sont tiraillés entre le fait de reconnaître la perte comme étant définitive et le fait de la dénier à d'autres moments. L'officialisation du décès restant suspendue, le calvaire que les familles endurent au niveau affectif reste interminable. Boss note que cela peut entraver leur capacité à élaborer des projets, à imaginer l'avenir, à poursuivre leur chemin de vie (Boss, 1999).

Quant au processus de deuil, il est fortement perturbé lorsqu'il est associé à une perte dite ambiguë. La complication de la perte

[*complicated loss*] entraîne en ce sens une complexification des processus psychiques chez la personne qui y est confrontée : en résulte un deuil compliqué [*complicated grief*] (Boss & Yates, 2014).

Pour Boss (1999), il s'apparente alors à un deuil gelé [*frozen grief*]. L'auteure souligne que les tableaux dépressifs et mélancoliques ne sont pas rares chez les proches confrontés à ce type de perte singulière. L'incertitude qui entoure la perte et l'absence de corps privent également les proches des rites funéraires encadrant habituellement le temps du deuil, ainsi que du support social que de telles pratiques symboliques apportent lorsque le décès est confirmé. À la différence des remaniements qui font suite à une perte avérée dans un groupe, les relations conjugales et familiales se figent donc parfois de manière inhabituelle ; cela fait obstacle à la nécessaire transformation de la place de chacun dans le groupe.

Enfin, Boss (1999, 2010) constate que certaines familles finissent par admettre que l'ambiguïté de la perte perdurera dans le temps. La relation avec le proche dont on reste sans nouvelles et dont le sort reste incertain se transforme alors peu à peu ; on vit avec l'idée qu'on ne parviendra peut-être jamais à éclairer les circonstances exactes du drame, ni à déterminer le sort de la personne que l'on cherche. Le sentiment de culpabilité qu'ils ont pu développer s'estompe ; ils comprennent et acceptent parfois progressivement qu'ils ne sont pour rien dans la situation extérieure, qu'ils ne sont pas responsables de leur sentiment d'impuissance face à l'ambiguïté de la situation et de la perte. Cela peut être à la fois « tragique et libérateur » (Boss, 1999, p. 128). Ce moment est défini par Boss comme le *turning point*, lequel marque un tournant dans le rapport que les proches entretiennent à la personne dont ils restent sans nouvelles : la relation peut dès lors être redéfinie afin d'investir de nouveaux projets de vie et d'entamer le processus de deuil.

Reste que les travaux de Boss ne se basent pas sur des observations relatives à la spécificité de la perte que vivent les proches de disparus, comme ce fut le cas dans le contexte de la répression politique lors de l'opération Condor. On se demandera dans la suite de l'ouvrage dans quelle mesure il est pertinent de considérer la perte endurée par les proches que nous avons rencontrés comme « ambiguë » au sens que donne Boss à ce terme.

LA SPÉCIFICITÉ DU DEUIL SUITE À UNE DISPARITION FORCÉE

Lorsqu'une personne disparaît contre sa volonté, comme c'est le cas dans la présente étude, ses proches restent sans nouvelles. Ils perdent souvent sa trace pour toujours, comme d'ailleurs leur échappe toute trace des agents de ces crimes. Dans le contexte de cette méthode de répression politique que constitue la disparition forcée de personnes, les informations concernant les raisons et circonstances de l'enlèvement d'une personne, comme le sort réservé au disparu, sont volontairement dissimulées et rendues inaccessibles aux proches. Or, cette dissimulation intentionnelle des faits est un point capital pour qui tente, comme nous, de comprendre les ressorts du discours promu par les agents du système dictatorial et les répercussions de telles disparitions sur les familles.

Le moins que l'on puisse dire à leur propos, c'est que, confrontés à la disparition, les familiaux, mais aussi les camarades de lutte des disparus, sont aux prises avec différentes questions : pourquoi leur proche, leur *compañero*, a-t-il été enlevé ? Où se trouve-t-il ? À quoi est-il soumis ? Qu'endure-t-il ? Est-il mort ou vivant ? S'il est mort, où se trouve sa dépouille ? Or, à ces questions, les familles et les groupes militants ne sont le plus souvent pas en mesure de répondre. Quelles sont, dès lors, les incidences d'un tel interdit de savoir sur le psychisme ? Et quelles sont les vicissitudes du travail de deuil dans un tel contexte singulier ? Telles sont les questions qui seront explorées dans cet ouvrage en donnant la parole à des proches de disparus, cinquante ans après les faits.

Pour mieux appréhender les vicissitudes du travail de deuil des proches de personnes disparues, nous avons exploré la littérature à ce sujet afin de comprendre comment le deuil était défini et conceptualisé.

Dans la littérature, plusieurs auteurs se sont demandé si, à la suite d'une disparition forcée d'un proche, il est possible ou non d'engager un processus de deuil. Les réponses varient. D'un côté, le deuil qui fait suite à une disparition forcée est considéré comme impossible du fait de l'absence de corps et de confirmation officielle de la mort, mais aussi en l'absence des pratiques symboliques communautaires qui soutiennent habituellement le processus de deuil et qui promeuvent la reconnaissance sociale du statut d'endeuillé

(Braun de Dunayevich & Pelento, 1989; Féres-Carneiro & Da Silva, 2010).

D'un autre côté, le processus de deuil est présenté comme possible, mais il devrait alors être différencié d'autres types de deuil en raison des circonstances particulières dans lesquelles la perte de l'être cher a eu lieu ; les auteurs parlent alors, par exemple, de « deuil spécial » (Kjiak & Pelento, 1986 ; Braun de Dunayevich & Pelento, 1989 ; Pelento, 2007). Selon Diaz Facio Lince (2008), le processus de deuil pourrait en ce sens être engagé pour autant qu'une transformation psychique du lien et de l'objet perdu puisse se faire.

Si on s'intéresse aux études quantitatives portant sur le processus de deuil chez des personnes qui font face à une disparition forcée, on remarque qu'elles appréhendent le deuil à travers des diagnostics (Heeke *et al.*, 2015 ; Isuru *et al.*, 2019 ; Pérez-Sales, Duran-Perez & Herzfeld, 2000 ; Powell, Butollo & Hagl, 2010) : le *prolonged grief disorder* (Prigerson *et al.*, 2009) ou encore le *persistent complex bereavement disorder* (American Psychiatric Association, 2013). Certains auteurs ont également utilisé le terme de *complicated grief*. Cependant, selon Jordan et Litz (2014) et Lenferink *et al.* (2019), le « deuil compliqué » est souvent défini, conceptualisé et mesuré de différentes manières ; il aurait été progressivement remplacé par celui de trouble de « deuil prolongé » avancé par Prigerson et collègues (2009).

On notera toutefois que tous ces diagnostics renvoient à des situations où le décès est confirmé. Or, la disparition forcée est justement caractérisée par l'incertitude entourant le sort de celui dont on reste sans nouvelles. Nous nous questionnons par conséquent sur la pertinence d'utiliser de tels outils diagnostiques en ce qui concerne les proches de disparus. De plus, certains auteurs soulignent le risque de sur-pathologisation de cette forme de deuil. Selon eux, ce sont bien les circonstances dans lesquelles la disparition forcée a lieu qui seraient hautement pathogènes ; les réactions des familles qui font face à une telle perte singulière ne sauraient être pathologisées dans ce contexte (Hollander, 2016). Par conséquent, l'utilisation de ces diagnostics paraît peu pertinente, discutable, voire problématique (Hollander, 2016 ; Pérez-Sales *et al.*, 2000). C'est pour cette raison qu'il a été décidé de se centrer ici

davantage sur la littérature qualitative, les études y étant souvent menées par des cliniciens.

Le premier constat qui s'impose est l'importante diversité des termes utilisés pour qualifier et définir le deuil qui fait suite à une disparition forcée (Bourguignon *et al.*, 2021). Il est toutefois possible de les regrouper en fonction de la perspective adoptée pour définir le deuil : la temporalité, l'issue du deuil ou encore sa teneur.

Certains de ces termes renvoient à la question du temps : deuil gelé [*duelo congelado*] (Díaz & Madariaga, 1993) ; deuil prolongé [*duelo prolongado*] (Kordon & Edelman, 2002a) ; deuil interminable [*duelo interminable*] (Pacheco, 2007) ; deuil suspendu [*duelo suspendido*] (Bekerman *et al.*, 2009) ; deuil spécial [*duelo especial/ special grief*] (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989 ; Kijak & Pelento, 1986 ; Pelento, 2007).

D'autres ont trait au destin du processus de deuil : deuil impossible [*duelo imposible*] (Féres-Carneiro & Da Silva, 2010) ou deuil possible [*duelo posible*] (Díaz Facio, 2008). Enfin, certains termes reflètent la teneur du deuil : deuil traumatique [*duelo traumatico*] (Castillo, 2013) ; deuil énigmatique (Taiana, 2014) ; deuil nié [*duelo negado*] (Lira, 2016).

Mais au-delà de la terminologie, on s'est demandé si les auteurs conçoivent le deuil de manière homogène ou non. Pour répondre à cette question, on s'est intéressé aux critères utilisés par ces différents auteurs pour définir cette forme particulière de deuil. On constate alors que trois dimensions sont le plus souvent mises en avant par l'ensemble des auteurs : les éléments factuels, la spécificité de la perte et l'impact psychosocial. Les auteurs s'intéressent premièrement aux éléments factuels entourant la disparition (1) : l'absence de corps, l'absence d'informations sur le sort de la personne, la prise en compte du contexte social et des circonstances traumatiques autour de la perte, l'absence de reconnaissance sociale, l'impunité des coupables, ainsi que la privation de rites funéraires.

Deuxièmement, la plupart des auteurs prennent en compte les spécificités de la perte (2) pour définir le deuil, à savoir l'ambiguïté qui entoure la perte entravant l'examen de réalité. Finalement, l'impact psychosocial (3) paraît également central dans la définition du deuil. Différents auteurs mettent l'accent sur la mise

en suspens de la temporalité; dans cette perspective, les proches endeuillés sont présentés comme étant d'autant plus susceptibles de présenter des formes de réactivation de la douleur de la perte; ils oscillent entre deux attitudes: nourrir l'espoir d'un dénouement heureux, désespérer d'une issue fatale ou de rester sans nouvelles; ils restent par ailleurs isolés, privés de liens sociaux; ils continuent d'idéaliser le disparu; ils sont envahis par des sentiments de profonde impuissance, de colère et de culpabilité; ils développent des symptômes psychopathologiques d'ordre anxieux ou s'installent dans une dépression en lien avec l'incertitude qui entoure la perte.

Derrière la diversité des termes utilisés, les auteurs se réfèrent finalement souvent aux mêmes caractéristiques pour définir le travail de deuil. À notre sens, cette variété terminologique témoigne de la difficulté d'appréhender les spécificités de ce type de deuil, tant il est complexifié par la perte compliquée en question.

LA PULSION DE SAVOIR DANS LE CADRE DES DEUILS « SPÉCIAUX »

Prémisse indispensable pour engager un travail de deuil, l'opération qui consiste à pouvoir soumettre la psyché à un examen de la réalité est donc singulièrement mise à mal dans le contexte socio-politique singulier d'une dictature orchestrant la disparition forcée de nombre de citoyens. En effet, poser un jugement d'attribution concernant les raisons et circonstances de l'enlèvement d'une personne, comme le sort réservé au disparu, devient impossible pour les sujets confrontés à ce type de crime, en raison de la désinformation systématique. En l'absence de dépouille comme d'informations officielles, les proches sont dès lors privés de leur capacité à déterminer la nature d'un rapport de cause à effet.

D'une part, tout est fait pour que la cause de l'enlèvement, des mauvais traitements, de la disparition leur échappe. D'autre part, le dispositif est pensé pour que les proches ne soient pas en mesure d'évaluer s'il convient d'attribuer ou au contraire de refuser telle propriété à la personne manquante; par exemple être soit présent, soit absent, ou encore soit vivant, soit mort. Confrontés à l'absence d'informations officielles et/ou à des informations contradictoires, ils sont plongés dans un sentiment de confusion, de défiance et

d'impuissance massif, auquel vient également s'ajouter une idéation obsédante quant au sort du disparu.

Pour décrire les vicissitudes du travail de deuil chez les proches de disparus, Kijak et Pelento (1986) avancent quant à eux le terme de « deuil spécial » ; ils cherchent à souligner combien la singularité de la perte à laquelle ils font face génère une mise en suspens de l'opération dite d'examen de réalité : « *Reality testing remains suspended for a longer period* » (p. 466). C'est pour cette raison que « le deuil spécial » renvoie à la question de la temporalité. Mais pour ces cliniciens latino-américains, qui ont une importante expérience clinique avec des proches de disparus, le deuil dit spécial fait une place centrale à la question du destin singulier de la culpabilité.

Confrontés à une profonde impuissance qui ne ressemble à rien de familier et qui menace de les submerger, il n'est pas rare qu'ils développent une vive colère envers le disparu. Pleins d'amertume et d'invectives à son égard, ils se culpabilisent beaucoup des reproches qu'ils nourrissent à son endroit (Blaauw & Lähteenmäki, 2002 ; Lira, 2016 ; Pelento, 2007 ; Taiana, 2014 ; Molina Theissen, 1996). Ils s'en veulent par exemple de ne pas avoir réussi à dissuader à temps le disparu de s'engager dans un combat si risqué, ou d'avoir pris les armes pour ceux qui sont entrés dans la guérilla (Féres-Carneiro & Da Silva, 2010) ; ils culpabilisent également d'avoir survécu au disparu (Biedermann, 1991). On soulignera ici la fonction défensive de cette culpabilité : les proches visent ainsi à tenter de se mettre à l'abri du sentiment d'impuissance massif avec lequel ils sont aux prises, mais aussi à se protéger de l'impensable – à savoir l'implication de l'État dans ces crimes infâmes.

Par ailleurs, les proches doivent pouvoir, malgré tout, s'assurer du statut comme du sort du disparu : s'est-il absenté provisoirement ou est-il désormais irréversiblement absent ? Or, faute d'un possible étayage sur les structures institutionnelles médiatrices qui sont porteuses des énoncés de certitude concernant la naissance comme la mort, les proches sont confrontés à une impasse qui génère souvent un sentiment d'inquiétante étrangeté : n'étant en mesure ni de voir la dépouille – ce qui favoriserait l'examen de réalité –, ni de se voir confirmer le décès de leur proche par la voie officielle, ils font face à une situation inédite à laquelle ils ne sont pas du tout

préparés. Les informations dont ils disposent sont en effet soit pratiquement inexistantes, soit des plus fragmentaires. Aux prises avec des sentiments de culpabilité extrêmement vifs et envahissants, les proches peuvent nourrir la conviction d'avoir négligé, voire abandonné le disparu sans avoir pu le secourir, ni le sauver du pire, ce qui est difficilement pensable.

Or, « malgré cela, il [le proche] doit arriver à la certitude que l'objet a été assassiné et comme pour l'inconscient la question de la mort est indissociablement liée au désir de mort, ce jugement de réalité conduit la personne à faire l'expérience de sentiments de culpabilité très intenses, étant donné que considérer le disparu comme mort équivaut au fait de l'avoir tué, il vit comme l'ayant abandonné ou l'ayant laissé désemparé » (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989, p. 98).

Dans ces conditions extrêmes, admettre que le disparu est bien mort contraint donc les proches à être les auteurs d'un jugement d'attribution portant sur une réalité qui reste invérifiable à défaut de corps et d'informations. Or, sur le plan inconscient, procéder à un tel jugement, déclarer un proche comme n'étant plus, équivaut symboliquement – et dans le contexte de la répression sanglante qui a dévasté les pays signataires du pacte Condor – à s'identifier à son possible agresseur. Autrement dit, à « faire mourir » le disparu. Étant donné que, sur le plan inconscient, les vœux de mort sont toujours au rendez-vous des investissements relationnels, les proches sont donc également aux prises avec une culpabilité d'autant plus perturbante qu'elle leur échappe du fait de sa nature inconsciente.

Laissées en suspens et sans réponses, les questions obsédantes que les proches de disparus se posent inlassablement vont par ailleurs souvent générer un vif désir de savoir. Braun de Dunayevich et Pelento (1989) insistent sur la très importante « pulsion de savoir » avec laquelle les proches sont aux prises et dont la fonction est structurante. Ils cherchent en effet à être en mesure de se forger des certitudes sur les circonstances du crime et sur le sort du disparu. C'est particulièrement le cas des proches qui peuvent trouver un appui sur autrui ou sur des groupes défendant les droits humains. Ils se mettent donc le plus discrètement possible à mener

assidûment l'enquête. Ils cherchent alors des témoins, les interrogent, confrontent les indices qu'ils recueillent, comparent les différentes versions dont ils ont vent.

Confrontés à des informations souvent à la fois lacunaires et contradictoires émanant de sources différentes dont il n'est pas toujours aisé d'évaluer la fiabilité, les proches s'efforcent alors d'organiser, de structurer un scénario plausible et cohérent. Ils cherchent ainsi à être à même de commencer à se représenter ce qu'il est advenu de leur proche disparu. Or, ces recherches sont des plus coûteuses, puisqu'elles contraignent continuellement le Moi à différencier les informations crédibles de celles qui ne le sont pas, autrement dit à évaluer continuellement la pertinence, la fiabilité des informations qu'ils recueillent pour les trier. Et ce travail est très exigeant pour la psyché, étant donné qu'ils sont confrontés à des informations contradictoires et à des versions divergentes.

Un tel travail est en outre d'autant plus douloureux qu'il les conduit à réaliser que la torture fait sans doute bien partie de ce que le disparu a dû vivre ou est même peut-être encore en train d'endurer (Braun de Dunayevich & Puget, 1989). Ces autrices soulignent combien admettre cette cruelle réalité est éprouvant pour les proches: au point que cela peut d'ailleurs entraîner momentanément une mise en suspens des recherches, mais aussi plus largement une forme d'inhibition, tant l'identification à l'objet aimé/torturé est traumatogène. Ils sont dès lors soumis en alternance à des moments où, paralysés par l'horreur que représente la barbarie de la torture, ils se raccrochent à l'idée que tout cela n'est pas possible, que de telles horreurs n'ont pu avoir lieu; à d'autres moments, ils tentent au contraire de se forger un scénario de manière à pouvoir élaborer et structurer les informations recueillies. Dans tous les cas, leur quête d'informations, aussi coûteuse soit-elle du point de vue psychique, répond à un important désir de secourir le disparu, de lui épargner des souffrances atroces, en bref, de le sauver.

Pourtant, leur cauchemar n'est de loin pas terminé: en effet, ceux qui pourront admettre que la torture fait sans doute partie du calvaire enduré par leur proche vont également commencer à pouvoir l'imaginer non seulement comme étant mort, mais

comme ayant bel et bien été assassiné. Les images obsédantes qui les hantent alors sont particulièrement pénibles tant la cruauté et la déshumanisation sont au rendez-vous : l'objet d'amour se présente tour à tour à eux comme abîmé, défiguré et anéanti par la torture et/ou comme assassiné lâchement. Un sentiment d'impuissance massif et inédit est dès lors éprouvé.

Braun de Dunayevich et Pelento (1989) ont par ailleurs observé que la « pulsion de savoir » peut être ravivée de manière significative à cette étape. Transformé en martyr, l'objet d'amour dont on a fait disparaître volontairement le corps après lui avoir fait subir l'impensable hante les proches. Aux prises avec un profond sentiment d'injustice et d'indignation, mais aussi avec une angoisse tenace face à l'horreur qu'ils imaginent, les proches s'engagent alors parfois de plus belle dans leurs difficiles recherches. Ils enquêtent de manière très assidue pour retrouver des indices documentant quelles sont les dernières circonstances dans lesquelles le disparu a pu être aperçu soit mort, soit vivant ; ils visent aussi à éclairer, autant que possible, quelle aura été l'expérience subjective du disparu tout au long de son calvaire et en ses derniers instants.

Les proches sont par conséquent condamnés à affronter la réalité externe en étant à la fois privés de la possibilité de voir la dépouille et sans étayage possible sur des médiations institutionnelles relevant du cadre métasocial. Ils doivent composer avec des bribes d'informations officieuses contredisant souvent la version officielle des autorités et souvent sans aucun appui possible sur leurs groupes d'appartenance, ni sur les représentants officiels des institutions.

Par conséquent, l'examen de la réalité, opération centrale s'il en est du point de vue psychique, est particulièrement compromis. Du point de vue des vicissitudes du processus de deuil dans ce contexte sociopolitique singulier, un constat s'impose dès lors : Pelento (2007) souligne en effet combien l'enquête que les proches conduisent dans la réalité externe supplante « l'examen de la réalité » qui constitue en principe la prémisse à tout travail de deuil. Malgré les éléments traumatogènes que les recherches entreprises permettront de mettre au jour, l'enquête révèle néanmoins le plus souvent certains faits qui, organisés et systématisés par les proches

du disparu, leur permettent d'établir des preuves confirmant la torture et/ou l'assassinat.

Toutefois, en raison des obstacles qu'ils rencontrent pour établir précisément les faits et de manière fiable, les proches sont de manière prolongée aux prises avec cette pulsion de savoir qui, étant donné les circonstances particulières, s'est transformée en impératif de savoir (et de ne pas savoir, tant c'est pénible). On soulignera à la suite de Pelento (2007) combien les proches sont par conséquent longuement exposés à des sentiments éprouvants, et en particulier à l'impuissance profonde et singulière que l'absence de répondant génère. La culpabilité d'avoir survécu au disparu est d'ailleurs parfois présente, comme la honte d'avoir d'une certaine manière été complice des crimes qu'ils n'ont pas commis, mais auxquels, en raison de la perversité du dispositif, ils sont fantasmatiquement été associés.

Enfin, Braun de Dunayevich et Pelento (1989) soulignent que si le Moi parvient à surmonter les obstacles internes générés par l'interdit de savoir qui règne sous la dictature, cela témoigne de ses ressources à transformer cet interdit en autorisation de connaître la vérité, à laquelle il sera dès lors en mesure de se confronter, aussi impensable et éprouvante soit-elle.

Nous venons d'exposer en détail le cadre théorico-clinique privilégié dans cet ouvrage. Il reste maintenant à présenter la méthodologie mobilisée pour l'étude que nous avons conduite et dont nous présentons ensuite les résultats.

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE

Ce chapitre expose l'approche méthodologique adoptée pour cette recherche. Nous commencerons par présenter la problématique et les questions directrices. Les critères de participation des personnes rencontrées et la présentation des participants seront ensuite exposés. Puis il s'agira de décrire successivement le dispositif et la procédure de production de données. Cela conduira à détailler le dispositif d'analyse des données mobilisé. Enfin, la dernière partie porte sur le processus réflexif qui a présidé à la mise en place du projet comme à sa conduite.

QUESTIONS DE RECHERCHE

La problématique abordée dans cette étude se situe au carrefour de plusieurs thématiques liées à la disparition forcée de personnes : le processus de deuil, le travail de mémoire et la transmission au fil des générations.

En engageant cette recherche, nous avons choisi d'adopter un point de vue qui rende compte du caractère complexe et multidimensionnel de la disparition forcée de personnes. Nous sommes parties de la prémisse suivante : étant donné qu'un tel crime politique vise avant tout à semer la terreur dans la société civile tout entière, ses répercussions doivent pouvoir être pensées et explorées non seulement du point de vue subjectif, mais aussi à l'échelle collective. Son impact ne saurait en effet être réduit à ses dimensions individuelles, c'est-à-dire à ses répercussions psychologiques sur les processus de deuil et d'historisation du sujet.

Nous avons donc mobilisé un cadre théorico-clinique susceptible de rendre compte également des importantes répercussions à la fois groupales, familiales, sociales et institutionnelles de ce dispositif savamment orchestré par les nombreux et divers agents de ces crimes d'État. L'étude porte donc sur les répercussions multidimensionnelles que génère cette violence intentionnelle exercée par des humains sur leurs semblables. Précisons déjà que tous les résultats ne pourront pas être présentés et discutés dans le présent ouvrage.

S'inspirant à la fois de l'anthropologie, de l'herméneutique narrative, de la psychanalyse et plus particulièrement de la psychanalyse des ensembles humains, le cadre théorique que nous avons privilégié combine différentes perspectives pour rendre compte de la complexité de l'arme politique que constitue la disparition forcée de personnes.

Les principales questions de recherche qui structurent le projet découlent du cadre théorico-clinique présenté au chapitre 2. Elles s'articulent autour des trois axes théoriques mobilisés, à savoir l'axe anthropologique, l'axe psychanalytique et l'axe herméneutique.

En ce qui concerne l'axe anthropologique, trois questions guideront nos analyses : comment les proches de disparus politiques vivent-ils l'absence de corps et l'absence d'informations quant au sort des disparus ? Pallient-ils ou non l'absence de rites funéraires qui caractérise ce crime d'État et, si oui, comment ?

Les questions portant sur l'axe psychanalytique concernent, d'une part, la dimension intrasubjective : la perte d'un disparu politique a-t-elle une spécificité ? Et, si oui, laquelle ? Quel est le destin du processus de deuil chez les proches de disparus ? Comment la singularité de la perte engendrée par la disparition forcée de personnes se répercute-t-elle sur la vie intrapsychique des proches ? Comment les proches font-ils face à cette perte singulière ? D'autre part, la dimension intersubjective : la perte d'un disparu se répercute-t-elle sur la transmission entre les générations au sein des familles de proches ? Si oui, comment ? Quel est le destin du processus de deuil dans la transmission entre les générations au sein des familles de proches ? Comment les descendants s'approprient-ils ou non l'héritage associé à la disparition du membre de leur famille ? Quelles répercussions la perte d'un proche disparu a-t-elle

sur la dynamique familiale? Les proches évoquent-ils ou non des répercussions sociales générées par la perte d'un proche disparu?

Enfin, les questions relevant de l'axe herméneutique sont les suivantes: comment les proches s'y prennent-ils pour relater, retracer, raconter les circonstances dans lesquelles la personne a disparu? Quel rôle joue la photo ou le document en lien avec la disparition du proche (apporté par le participant) dans le processus de remembrance?

DISPOSITIF DE RECHERCHE

Pour étudier les différentes répercussions de la disparition forcée sur les proches, nous avons défini un dispositif de recherche rigoureux qui suppose des critères d'inclusion et d'exclusion, des modalités précises de la rencontre et un canevas d'entretien.

CRITÈRES D'INCLUSION ET D'EXCLUSION

Les critères d'inclusion suivants ont été établis et explicités dans l'appel à contribuer à l'étude. Le participant doit être majeur et parler couramment le français; il vit actuellement en Suisse ou y a vécu. Il doit, par définition, être un proche d'une personne qui a disparu dans le cadre des dictatures en Amérique latine dans l'un des pays engagés dans l'opération Condor dès les années 1960 (Chili, Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay). Le terme «proche» désigne un membre de la famille qui a un lien biologique au premier ou deuxième degré avec le disparu: sa mère/son père, son frère/sa sœur, son épouse/son mari, son fils ou sa fille ou encore les cousins/cousines et neveux/nièces du disparu. De plus, nous avons autant que possible sollicité des dyades appartenant à la même famille en les invitant à participer individuellement à un entretien: il s'agissait ainsi de rencontrer à la fois des proches de personnes disparues, autrement dit leurs contemporains, et leurs descendants.

APPEL À PARTICIPER ET MODALITÉS DE RENCONTRE

Les participants ont été sollicités via des annonces envoyées à plusieurs associations latino-américaines de Suisse romande, parfois grâce à l'aide de personnes actives dans des associations politiques,

de solidarité, de commémoration, associations récréatives et sportives. Des appels à participer ont également été envoyés dans les réseaux des chercheuses. Enfin, des annonces ont été affichées dans des lieux publics tels que les universités ou des librairies, et ont été publiées sur les réseaux sociaux, Facebook et LinkedIn principalement.

Le premier contact s'effectue par l'appel ou l'e-mail d'une personne potentiellement intéressée. L'une des chercheuses lui explique alors en quoi consiste la recherche. Si la personne confirme son intérêt, on convient de la date et du lieu de rendez-vous. On précise qu'elle est invitée à se rendre à l'entretien munie d'une photo ou d'un objet évoquant pour elle le proche disparu.

Les rencontres se sont déroulées dans un lieu fixé d'entente avec les participants, soit dans les locaux de l'université, à leur domicile, sur leur lieu de travail ou, plus rarement, dans un café. À la fin de la rencontre, il leur a été demandé s'ils pensaient qu'un membre de leur famille issu d'une autre génération (ascendante ou descendante) pourrait être intéressé par une contribution à l'étude. Enfin, il leur a été proposé de diffuser l'appel à participer dans leur propre réseau.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS EN FACE-À-FACE

Les entretiens ont été menés, pour la plupart, par deux chercheuses de l'équipe; certains ont été conduits par une seule chercheuse. Au début de la rencontre, les participants ont été invités à signer un formulaire de consentement¹ les informant des modalités de l'étude, notamment le fait que les entretiens sont audio-enregistrés, puis retranscrits et anonymisés. La participation est donc volontaire. Dans ce document, ils sont invités à choisir s'ils souhaitent recevoir les retranscriptions de l'entretien et le rapport final de l'étude. Quant au déroulement de l'entretien, il comporte plusieurs modalités: le récit de vie est complété par un entretien semi-directif conduit sur la base d'un guide.

La première modalité repose sur une méthode de recueil du récit de vie inspirée des travaux de Rosenthal (1993, 2004). La première question posée aux participants est donc la suivante:

1. Le protocole de l'étude a été soumis et approuvé par la Commission d'éthique de la recherche de l'Université de Lausanne à l'automne 2020.

« Pourriez-vous nous raconter les circonstances de la disparition de votre proche et la place que cela a et a eu dans votre vie ? » Étant donné son caractère fortement autobiographique, le discours des participants prend le plus souvent la forme d'un récit. Les participants sont invités à organiser le plus librement possible le récit de la disparition et leur propre expérience. Les chercheuses interviennent donc peu, si ce n'est pour poser des questions de clarification. À la suite de Rosenthal (1993, 2004), on sollicite donc un récit non pas de la vie entière, mais centré sur un thème précis. Par ailleurs, on considère, avec Bertaux (1997), que lorsqu'un fragment d'expérience vécue donne lieu à un récit, il s'agit bien d'un récit de vie. On s'inscrit ainsi en faux contre l'idée (chimérique à notre sens) que l'histoire d'une vie puisse faire l'objet d'une totalisation narrative (Gilbert, 2001).

Avant la rencontre, les participants ont par ailleurs été invités à se rendre à l'entretien avec une photographie ou un objet en lien avec la personne disparue. L'alternative permet à ceux qui ne disposent pas de photographies ou très peu, du fait de la répression vécue au pays et du départ précipité en exil, d'avoir le choix. La médiation de la photographie devrait permettre d'étayer le processus de symbolisation (Brun *et al.*, 2013 ; Lo Piccolo, 2019 ; Lo Piccolo *et al.*, 2018 ; Vacheret, 2000) ; elle favorise l'élaboration d'un discours qui porte à la fois sur et autour de cet objet-média-teur visuel (Chouvier, 1991). Toutefois, si, au cours de l'entretien, le participant ne l'évoque pas spontanément, la question suivante lui est alors adressée : « Avez-vous apporté une ou des photos ou un objet en lien avec la disparition ? Si oui, pourriez-vous me présenter les photos/l'objet que vous avez apportés en les commentant ? » Les participants sont libres de choisir la manière dont ils souhaitent présenter et commenter ce qu'ils ont choisi d'apporter.

La seconde modalité de recueil de données prend appui sur un guide d'entretien comprenant des questions semi-directives. Ces dernières visent à documenter les répercussions que cette disparition a eues sur leur vie (voir annexe 1). On s'intéresse par exemple aux conséquences de la disparition forcée sur leur vie personnelle, familiale, groupale et dans leur rapport aux institutions ; à la perte qui fait suite à une disparition forcée et aux spécificités

du deuil. Finalement, la transmission entre les générations et le contexte d'exil des participants sont également explorés.

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

La présente étude se base sur un corpus singulier relevant d'une étude qualitative basée sur les témoignages de proches de disparus politiques rencontrés en Suisse.

En définitive, 29 personnes, 17 femmes et 12 hommes, ont contribué à cette recherche. Les rencontres se sont déroulées entre septembre 2020 et mars 2022. La durée moyenne des entretiens a varié d'une heure à trois heures cinquante-deux. La majorité des rencontres se sont déroulées au domicile des participants (11) et dans les locaux de l'Université (11); d'autres sur leur lieu de travail (4), dans un café (1) et en visioconférence (2).

Au fil des rencontres, trois groupes de participants se sont dessinés selon leur lien avec le disparu ainsi que selon leur pays de naissance :

- Un premier groupe (A) est composé des proches d'un disparu qui lui sont contemporains (14 participants); ils appartiennent à la génération du disparu et ils l'ont tous bien connu. Il s'agit de conjoints, de beaux-frères et belles-sœurs, de frères et sœurs ou encore de cousins de disparus qui ont tous vécu sous la dictature dans un des pays signataires du pacte Condor avant de quitter leur pays natal.
- Un deuxième groupe (B) est formé par les descendants de disparus; ils ont grandi, pour une part de leur enfance, sous la dictature dans l'un des pays signataires du pacte Condor; ils ont ensuite quitté leur pays natal (5 participants). Ils comptent un disparu parmi leurs ascendants, qu'ils ont très peu connu. Ce sont des fils et filles de disparus, ou des neveux et nièces de disparus.
- Enfin, un troisième groupe (C) est également constitué de descendants de disparus, mais qui sont nés pour leur part en dehors de l'Amérique latine; ils n'ont donc pas vécu sous la dictature et n'ont pas connu directement le disparu. Il s'agit de neveux et nièces de disparus, ainsi que de beaux-fils et belles-filles de disparus (10 participants).

Sur les 29 participants, on en compte 21 appartenant à 10 familles différentes. Tous sont des contemporains de la personne disparue ou son/ses descendants. Les 8 autres personnes ont participé à l'étude sans que d'autres membres de leur famille y contribuent : soit 4 contemporains (groupe A), 2 descendants nés sous la dictature (groupe B) et 1 descendant né en exil (groupe C).

Tous les participants rencontrés ont un membre de leur famille qui a disparu durant la dictature latino-américaine; ils ont tous vécu une partie de leur vie en Suisse, où la plupart d'entre eux résident encore. Par ailleurs, ils proviennent tous de familles qui n'ont toujours pas, à ce jour, retrouvé la dépouille de l'être cher qui a disparu, exception faite de deux participants. Quant aux faits entourant la disparition forcée, ils n'ont pas encore pu être complètement élucidés.

TABLEAU 1: PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS PAR GROUPE

	Prénom du participant	Âge lors de la disparition	Âge lors de la rencontre	Répartition par groupe	Lien du participant avec le disparu	Prénom de la personne disparue
1	Clara	31	77	A	Son conjoint et le père de son enfant	Mirko
2	Emily	17	66	A	Son frère	Sergio
3	Diana	21	63	A	Son premier mari	Luis
4	Nicolas	23	69	A	Son ex-compagne	Paula
5	José	35	74	A	Sa sœur cadette	Herminia
6	Alejandra	30	76	A	Son ex-compagnon	Esteban
7	Isabel	25	70	A	Sa sœur	Estela
8	Fabricio	23	69	A	Sa cousine	Vera
9	Marcelo	30	76	A	Ses beaux-frères	Martin et Patricio
10	Camila	23	68	A	Son frère	Raúl

11	Adrian	33	79	A	Sa belle-sœur et son beau-frère	Gabriela et Manuel
12	Liliana	20	65	A	Son premier mari	Ivan
13	Lucia	21	67	A	Son premier mari	Emilio
14	Carmen	14	62	A	Son cousin	Julio
15	Diego	2 mois	45	B	Son père	Juan
16	Mateo	6 mois	46	B	Son père	Mirko
17	Rafael	8 jours	46	B	Ses deux parents	Gabriela et Manuel
18	Veronica	6	54	B	Sa tante	Tina
19	Paco	2	48	B	Son oncle	Aldo
20	Carolina		35	C	Son oncle	Sergio
21	Julian		30	C	Son oncle	Leo
22	Kilia	1	39	C	Sa tante	Herminia
23	Ignacio		36	C	Son oncle	Raúl
24	Gloria		31	C	L'ex-compagne de son père	Paula
25	Mariana		35	C	Ses oncles par alliance	Martin et Patricio
26	Florian		37	C	Sa tante	Estela
27	Alma	2	48	C	L'ex-compagnon de sa mère	Esteban
28	Paulina		31	C	Le premier mari de sa mère	Emilio
29	Charlotte		27	C	Le premier mari de sa mère	Emilio

Présentation des participants par groupe :

- contemporains (A)
- descendants qui ont vécu une partie de leur enfance sous la dictature (B)
- descendants nés en exil (C)

Précisons encore quelques points: tout d'abord, concernant le sexe de la personne disparue qui est évoquée par les participants: il s'agit de 14 hommes et 6 femmes. De plus, malgré de multiples tentatives, il n'a malheureusement pas été possible de rencontrer des personnes provenant de tous les pays liés au pacte Condor. En effet, la majorité des participants à l'étude proviennent d'Argentine (17) et du Chili (8), ce qui s'explique principalement par l'importance de ces deux communautés en Suisse. Certains viennent du Paraguay (2), d'Uruguay (1) et de Bolivie (1). Aucun participant ne vient du Brésil. L'incidence des politiques de mémoire et de justice dans les différents pays permet, à notre sens, d'éclairer la réticence à témoigner de certains exilés vivant en Suisse.

Parmi les 29 participants, 15 ont en outre quitté leur pays pour fuir la répression politique, 4 sont des exilés économiques et/ou professionnels et 10 sont des descendants nés en Suisse. Actuellement, les participants ne vivent plus tous en Suisse; 3 d'entre eux sont retournés vivre dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, en plus d'être un proche de disparu, 8 participants membres du groupe des contemporains (A) ont eux-mêmes été détenus illégalement sous la junte (Clara, Nicolas, José, Marcelo, Camila, Lucia, Fabricio, Diana). Par conséquent, 9 des 15 descendants rencontrés (groupe B et C) ont au moins un de leurs parents, voire les deux, qui a été une détenue politique sous la dictature. Il faut cependant rappeler que les contemporains et les descendants nés en Amérique latine ont tous souffert de la répression politique sous la dictature et du climat de menace et de terreur instaurés par la junte.

Enfin, une dernière particularité des participants concerne leurs propres recherches d'éléments et d'indices visant à faire la lumière sur la disparition, d'une part, et leur actualité au moment des entretiens, d'autre part. En effet, une majorité d'entre eux n'est aujourd'hui plus aussi activement impliquée dans une enquête personnelle; ils privilégient l'engagement dans un travail de mémoire pour éviter que la disparition de l'être cher ne soit oubliée. Quelques-uns des participants continuent toutefois de mener leurs recherches; ils espèrent retrouver la personne disparue en vie ou ses restes, si elle est considérée comme décédée. Enfin, la plupart des

descendants (qui ont peu ou jamais connu la personne disparue) ne s'engagent pas personnellement dans des recherches, tout en soutenant d'autres membres de la famille dans leurs démarches. Ils nourrissent tous l'espoir d'être un jour en mesure de découvrir la vérité sur le sort de la personne disparue.

PROCÉDURE D'ANALYSE DE DONNÉES

Après un long et intense travail de retranscription selon des normes rigoureuses et d'anonymisation des entretiens, l'analyse des données s'est déroulée en trois phases : l'analyse thématique de contenu (ATC), l'analyse dialogique de discours et l'analyse transversale. Notons toutefois que les résultats de l'analyse dialogique du discours ne seront pas présentés dans le présent ouvrage. Ils font l'objet d'autres publications (Katz *et al.*, 2023b).

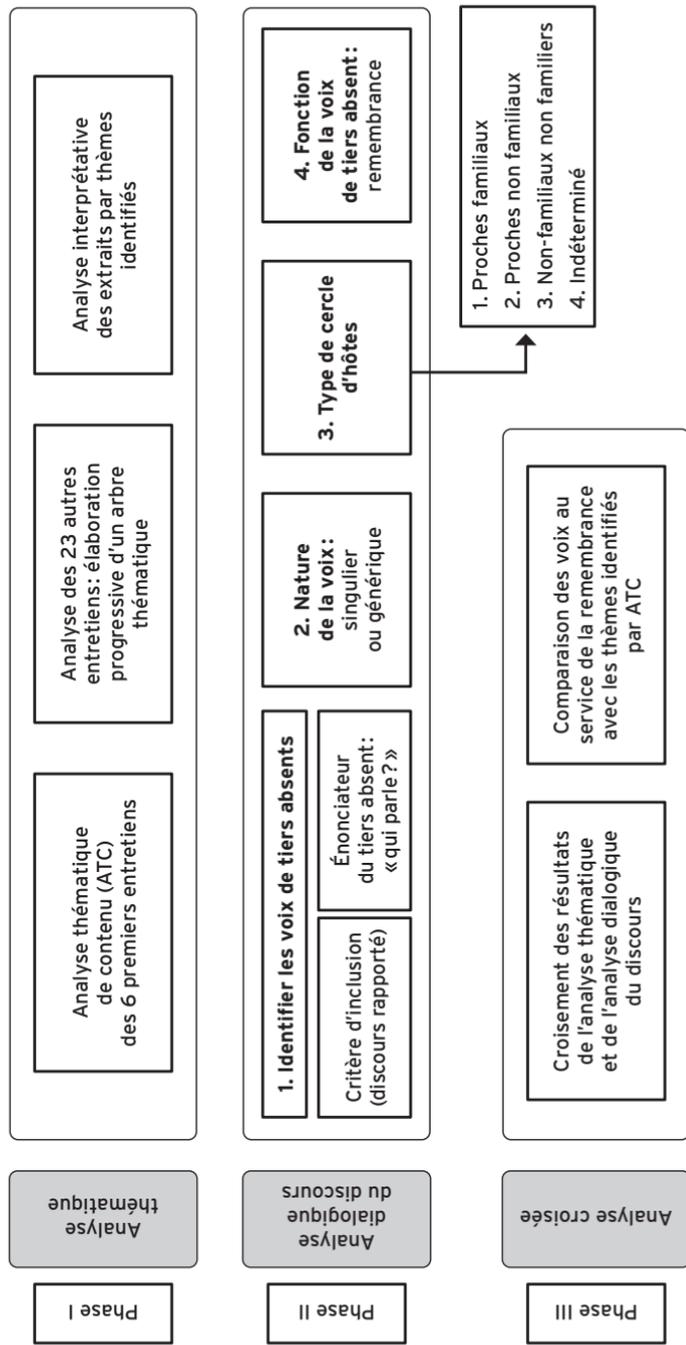
Pour chaque méthode, deux logiques sont suivies : une première met l'accent sur le cas singulier (intra-cas) et une seconde, transversale, vise la comparaison entre les différents participants (inter-cas). En effet comme le soulignent Bourguignon et Bydlowski (2006), « si les cas singuliers sont source de savoir, leur confrontation et en particulier l'apparition d'objets non conformes à ce que la mémoire du chercheur attend invitent à la réflexion » (p. 2). L'analyse porte donc non seulement sur les particularités individuelles, mais également sur les aspects transversaux, c'est-à-dire qui sont communs à différents participants. L'analyse transversale vise ainsi à dégager à la fois les points communs et les différences entre les participants.

ANALYSE THÉMATIQUE DE CONTENU

L'analyse thématique qui a été privilégiée vise à cartographier le contenu du discours. Pour cela, on a eu recours à la méthode dite d'analyse thématique de contenu (ATC) (Braun & Clarke, 2006 ; Paillé & Mucchielli, 2016). Elle vise à représenter synthétiquement les échanges retranscrits durant les rencontres (le matériel de recherche à analyser).

La première étape de cette analyse vise à élaborer un arbre thématique, c'est-à-dire « une représentation synthétique et

Figure 1: schéma présentant la procédure d'analyse de données



structurée du contenu analysé, un panorama de l'ensemble des cas de figure du phénomène faisant l'objet d'étude» (Paillé & Mucchielli, 2016, p. 296). Elle vise à identifier, analyser et interpréter des schémas de sens [*patterned meanings*] ou des thèmes dans les données qualitatives (Braun *et al.*, 2015).

Ce premier niveau d'analyse a permis d'identifier les thèmes émergents, de les classer avant de les fusionner en thèmes principaux. Une telle fusion s'opère si les thèmes relèvent du phénomène étudié en général ou de manière spécifique (Paillé & Mucchielli, 2016). Les thèmes généraux sont ensuite regroupés en dimensions. On assigne alors un code à trois niveaux : dimension, thème général, sous-thème, ce qui donne lieu à un arbre thématique qui rend compte des relations entre dimensions, thèmes et sous-thèmes et de la récurrence de certains d'entre eux.

Pour formuler l'intitulé des différents thèmes, on s'est efforcé de maintenir une posture descriptive en restant au plus près du discours du participant et en faisant le moins d'inférences possibles. L'appellation des thèmes s'inspire dès lors des mots et formules utilisés par le participant. Ainsi, une des dimensions mises en évidence est par exemple la disparition forcée du familial, laquelle se divise en thèmes centraux (les expériences de répression politique de la personne avant sa disparition, les circonstances de la disparition, etc.). Ces thèmes sont eux-mêmes subdivisés en sous-thèmes, tels que le récit des circonstances de la disparition, la version officielle des autorités et, enfin, la découverte de la disparition par le participant.

La construction progressive de l'arbre thématique permet de dégager les principaux thèmes abordés par tous les participants. Certains sont bien sûr en lien avec les questions abordées dans notre guide d'entretien. Mais d'autres thèmes émergents sont identifiés car ils mettent en lumière les sujets inédits abordés par les participants et auxquels les chercheuses n'avaient pas pensé au préalable. Ces sujets peuvent être plus ou moins liés aux questions de recherche. Ce choix méthodologique se base sur la volonté de favoriser une démarche inductive et non celle qui privilégie la validation d'hypothèses a priori. Un grand nombre de thèmes émergent ainsi des analyses.

Les dix dimensions émergentes qui constituent l'arbre thématique sont les suivantes : 1) Informations générales sur le participant et ses proches ; 2) Représentation du système relationnel autour du participant et de la personne disparue ; 3) Dimension sociopolitique ; 4) Disparition forcée de personnes en général ; 5) Disparition forcée du proche ; 6) Démarches pour établir la vérité sur les circonstances de la disparition forcée ; 7) Répercussions subjectives de la disparition forcée sur les proches ; 8) Répercussions familiales de la disparition forcée et de la violence d'État ; 9) Autres répercussions de la disparition forcée et de la violence d'État ; 10) Réalité matérielle de la rencontre. Par ailleurs, chacune de ces dimensions s'articule en thèmes et sous-thèmes (cf. Annexe 2).

Quant à la phase d'interprétation, elle se fait dans un second temps et, étant donné l'orientation psychanalytique de l'étude, va au-delà du contenu manifeste. On poursuit alors par une phase dite « interprétative » du contenu des thèmes. Elle consiste à comparer le discours des participants eu égard à chaque thème émergeant et à émettre les premières inférences interprétatives. Les thèmes émergents sont abordés comme « référent interprétatif initial » (Paillé & Mucchielli, 2016, p. 45). Cette phase interprétative permet d'aller plus loin dans les analyses en explorant le contenu du discours selon les thèmes abordés. Le discours est ainsi analysé à la lumière de la théorie sur laquelle se basent les questions de recherche.

MISE EN DISPOSITION ANALYTIQUE DES CHERCHEUSES

Nous considérons que les connaissances générées dans le cadre de l'étude que nous avons menée sont indissociables de la définition rigoureuse du dispositif méthodologique mis en place et dans lequel tout chercheur s'implique. Elles ne font sens que si l'on prend en compte le contexte spécifique dans lequel s'inscrit chaque équipe de recherche (sur les plans matériel, psychologique, émotionnel, symbolique et institutionnel). De plus, les connaissances produites dans l'étude dépendent à notre sens également des questions de recherche explorées, mais également des

pré-représentations du chercheur. Il s'agit par conséquent non pas d'une récolte de données brutes par des chercheurs qui seraient prétendument objectifs et neutres, mais bien d'une co-construction des données : celle-ci émerge au cours de la rencontre intersubjective nouée entre les différents acteurs de l'étude.

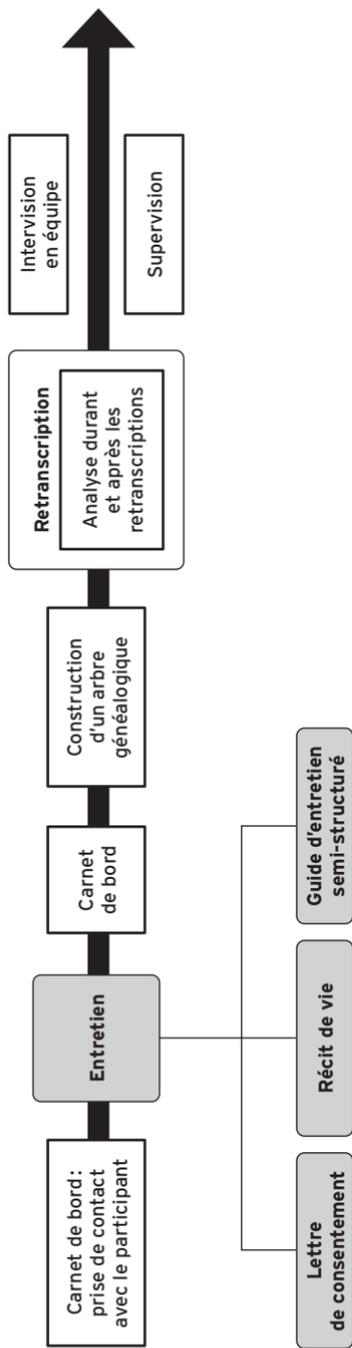
Nous considérons en outre la subjectivité comme étant inhérente à l'observation. À la suite de Devereux (1967), nous considérons que la rencontre intersubjective entre observateur et observé entraîne par définition des réactions inconscientes chez le chercheur qui sont d'ordre contre-transférentiel. Pour qu'une étude soit la plus rigoureuse possible, il convient donc de prendre soigneusement en compte de tels mouvements psychiques et l'angoisse qu'ils peuvent susciter de manière à les analyser en détail.

Nous souscrivons donc à une épistémologie qui prend en compte la relation entre observateur et observé ainsi que ses effets, reconnaissant la participation active des deux acteurs dans la co-production de données. La posture adoptée dans l'étude tient en ce sens compte de l'implication du chercheur dans le cadre d'une démarche scientifique (Legrand, 1993). Il est par conséquent important d'intégrer la dimension subjective et intersubjective dans l'analyse des données, et cela à travers un processus de réflexivité favorisant en permanence une posture critique.

Au-delà des dispositifs d'écoute mis en place, Russell et Kelly (2002) proposent de penser la réflexivité comme un médiateur dans le processus de recherche : cela permet d'identifier les limites et les positionnements des chercheuses sur le phénomène étudié. Pour sa part, Legrand (1993) parle de « mise en disposition clinique » et considère que le chercheur se doit de clarifier « son rapport personnel au thème, son intérêt, ce qu'il veut savoir, en quoi ce thème le touche » (p. 185).

Cette recherche a donc été conçue comme un montage original qui mobilise plusieurs dispositifs méthodologiques et différents dispositifs d'écoute. Ces derniers ont pour but de prendre en compte les diverses dimensions de la rencontre : la subjectivité du participant, celle des chercheuses, ainsi que l'intersubjectivité qui se déploie dans la rencontre, tout en considérant le contexte institutionnel dans lequel l'étude se déroule. Un tel montage

Figure 2: schéma représentant les dispositifs d'écoute mis en place dans le cadre de l'étude



favorise l'écoute et la prise en compte de la polyphonie des différents points de vue, des multiples voix en jeu et de leurs échos (Cornejo *et al.*, 2008).

Les dispositifs d'écoute mobilisés permettent d'assurer une certaine rigueur méthodologique, une rigueur interprétative et des critères de qualité dans la recherche qualitative (Cornejo & Salas, 2011 ; Liamputtong & Ezzy, 1999/2006). Plusieurs dispositifs ont été mis en place dans le cadre de notre étude : carnet de bord, intervision et supervision, d'une part ; réalisation par l'équipe de recherche d'un arbre généalogique de la famille du participant, d'autre part, et cela afin qu'elle puisse se représenter au mieux les liens familiaux. Celui-ci est directement anonymisé afin d'être utilisé de manière confidentielle au sein même de l'équipe.

Chaque prise de contact et chaque rencontre avec le participant est suivie de l'élaboration de son arbre généalogique, d'une part, et de la prise de notes dans un carnet de bord, d'autre part. Les chercheuses relèvent dans ce dernier différents éléments relatifs à la fois au déroulement de l'entretien et aux émotions, images, pensées, associations surgies en après-coup de la rencontre. Le carnet de bord est ensuite complété par les réflexions élaborées au cours du travail de retranscription des entretiens, des intervisions et des supervisions.

Les temps d'intervision (Cornejo *et al.*, 2008 ; Legrand, 1999) consistent à faire appel à une personne qui n'était pas présente durant les entretiens de recherche, à savoir, ici, la responsable de l'équipe qui, elle, n'a participé qu'à deux entretiens. Ces temps se déroulent comme suit : les chercheuses qui ont rencontré le participant relatent le déroulement de l'entretien, la dynamique de la rencontre et leurs propres impressions ; elles résument le contenu de l'entretien en prenant parfois appui sur l'arbre généalogique élaboré. Les échos alors obtenus sont très précieux, puisqu'ils permettent d'entendre un nouveau point de vue qui favorise l'analyse, l'élaboration et l'interprétation du ressenti des chercheuses.

Enfin, une supervision effectuée auprès d'un psychothérapeute externe a été mise en place pour toute l'équipe. Ces temps d'échange ont permis aux chercheuses non seulement d'exprimer et de partager ce que les entretiens et récits recueillis leur ont fait

vivre sur le plan subjectif, mais aussi de prendre la distance nécessaire pour entamer les analyses des données dans les meilleures conditions possibles. Cela a été l'occasion d'évoquer la dimension contre-transférentielle de la rencontre singulière avec chaque participant.

Quelques éléments relevant de cette dimension singulière méritent d'être évoqués ici. Tout d'abord, en raison du caractère souvent éprouvant des entretiens, qui relatent régulièrement des atrocités d'une violence parfois inouïe et sidérante, la capacité de contenance des chercheuses a été particulièrement mobilisée, voire mise à l'épreuve par moments. Il faut préciser que s'entretenir avec des personnes relatant des événements aussi particuliers qui supposent d'aborder des expériences-limites et des questions aussi douloureuses ne va pas de soi. Les récits témoignent parfois d'une extrême cruauté; en effet, ils comportent des détails crus qui sont très difficiles à entendre et qui sidèrent, notamment concernant des éléments relatifs à des récits de torture; cela peut entraver par moments la capacité de penser et d'aller de l'avant dans la conduite de l'entretien. Les temps de supervision ont ainsi été l'occasion de revenir sur la violence et la crudité de certains récits, principalement en lien avec l'expérience de déshumanisation que rapportent les participants; il s'agit en effet de favoriser l'élaboration des éprouvés que cela a pu faire vivre aux chercheuses.

De plus, nous avons parfois eu le sentiment d'être intrusives en questionnant leur expérience et leur vécu, de les mettre littéralement à la question; or, cela ne va pas de soi, étant donné les graves persécutions endurées par le passé. De plus, l'entretien conduit à aborder l'impunité dont bénéficient aujourd'hui encore la plupart des agents des disparitions forcées dont il a été question; évoquer le passé réveille ici également un vécu au présent; les chercheuses ont été sensibles à l'actualité du sentiment d'impuissance que de telles injustices génèrent chez les participants, ainsi qu'à la perte de confiance dans les institutions dont ils font part.

En outre, de par leur histoire familiale, les chercheuses ne sont pas personnellement concernées par ce qui s'est passé dans les pays liés entre eux par le pacte Condor; leur intérêt pour cette période tragique, leur présence a pu susciter des questions chez les

participants ; elles ont pu être perçues comme des étrangères dont le questionnement a parfois pu susciter une certaine inquiétude. Enfin, leur position de destinataires d'un témoignage a fait d'elles des « témoins » ; ce terme désigne « un interlocuteur qui assure au témoin que sa parole ne restera pas sans écho, et ne retombera pas dans le silence » (Waintrater, 2014, p. 150). Durant les rencontres, les participants ont souvent cherché à questionner la position des chercheuses et l'utilisation qui serait faite des entretiens.

Nous venons de détailler le cadre méthodologique de l'étude ; il s'agit maintenant d'en présenter les principaux résultats.

4. DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES : QUELLES SPÉCIFICITÉS DE LA PERTE ?

Le chapitre qui va suivre est centré sur la spécificité de la perte qui fait suite à la disparition forcée de personnes. À partir du discours des participants, il s'agit en effet d'explorer ses différentes facettes de manière à saisir la souffrance singulière endurée par les proches de disparus. Les résultats des analyses thématiques que nous présenterons ici permettent en ce sens d'éclairer trois questions de recherche : la perte d'un disparu politique a-t-elle une spécificité et, si oui, laquelle ? Comment les proches caractérisent-ils la différence entre la perte d'un disparu politique et un autre type de perte (mort naturelle ou accidentelle, disparition lors d'une catastrophe naturelle) ? Quelle est la différence entre les caractéristiques de la perte par disparition forcée telle qu'elle est évoquée par les proches que nous avons rencontrés et celles qui sont décrites dans la littérature portant sur ces mêmes problématiques ?

Pour mettre au travail ces différentes questions directrices structurant l'étude, nous avons posé les questions suivantes aux proches de disparus que nous avons rencontrés : « Quelle est la spécificité de la perte que vous avez endurée suite à la disparition de votre proche ? Si vous pensez à une perte que vous avez traversée dans votre vie, en quoi est-elle différente de celle qui entoure celle de ce proche qui a disparu ? »

Disons-le d'emblée : l'analyse thématique transversale des entretiens de recherche a premièrement permis de mettre en évidence la complexité de la perte qui fait suite à une disparition forcée de personnes dans le contexte d'une catastrophe sociale. Nous avons en effet identifié plus d'une dizaine de caractéristiques qui, dans le

discours des participants, permettent de spécifier une telle perte. C'est dire si cette expérience est singulière et combien ses facettes sont variées, comme nous tenterons de le montrer.

Quelques remarques s'imposent toutefois préalablement à la présentation détaillée des résultats. Du point de vue de la dynamique de l'entretien de recherche, ces différentes caractéristiques ont été évoquées soit directement en réponse à l'une des questions posées, soit de manière spontanée à d'autres moments de l'entretien. Par ailleurs, lorsque les participants sont invités à énoncer la spécificité de la perte qu'ils ont endurée, il est frappant de constater qu'ils évoquent le crime que représente la disparition forcée de personnes, comme si la perte qui en résulte ne pouvait être directement abordée. Nous faisons l'hypothèse que face à la difficulté de (se) représenter une telle perte, les participants décrivent en détail la teneur du dispositif criminel en question. Ils semblent prendre appui sur la réalité externe, peut-être pour combler le vide que creuse une telle perte sur le plan interne. Cela leur permet sans doute d'éviter de se confronter aux atrocités et tortures endurées par leur proche disparu. S'en tenir à la description du dispositif criminel est peut-être aussi une façon de mettre l'accent sur les coupables – qui restent impunis – et sur la cruauté de leurs modes opératoires.

APPORTS ET LIMITES DE LA NOTION DE PERTE AMBIGUË

Nous l'avons dit, les analyses ont permis d'identifier une dizaine de caractéristiques dans le discours des participants : quatorze précisément. Certaines recouvrent celles qui, dans la littérature, sont pointées comme caractéristiques d'une perte dite « ambiguë » (Boss, 1999), à savoir l'absence de corps, d'informations et de rites funéraires. Voici ce que Boss (1999) en dit clairement :

On ne peut pas savoir avec certitude si l'être cher est mort ou vivant, mourant ou en voie de guérison, absent ou présent. Il y a non seulement une absence d'informations sur le lieu où se trouve la personne, mais il n'y a en outre aucune confirmation officielle ou collective d'une perte effective – ni certificat de décès, ni veillée funèbre, [...], ni funérailles, pas de dépouille, rien à enterrer.

L'incertitude fait de la perte ambiguë la plus pénible de toutes les pertes, entraînant des symptômes qui ne sont pas seulement éprouvants, mais qui restent souvent mal ou peu diagnostiqués [traduction libre]. (p. 6)

Toutefois, nos propres observations permettent d'élargir la discussion sur l'adéquation de la notion d'ambiguïté à ce type de perte. C'est sans doute dû au fait que, telle qu'elle est abordée et illustrée par Boss, la notion de perte ambiguë a une vocation très générale : l'auteure vise en effet à éclairer aussi bien l'expérience que vivent les proches d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer que celle des proches d'une victime qui aurait par exemple disparu lors d'une guerre, d'une catastrophe naturelle ou aérienne.

Or, nous avons, pour notre part, cherché à cerner en quoi la perte qui fait suite à une disparition forcée de personnes peut aussi être qualifiée d'ambiguë et en quoi elle a des caractéristiques propres. C'est là une des originalités de notre démarche : rencontrer des proches de disparus et les interviewer dans des conditions aussi respectueuses et rigoureuses que possible. Les résultats des analyses thématiques effectuées sur le corpus à disposition permettent d'ailleurs de mettre en évidence certaines facettes de l'ambiguïté qui sont également pointées par Boss. On les considérera en ce sens comme transversales : elles peuvent qualifier la perte de différents objets, dans des contextes et des situations de vie bien différents.

Cependant, parmi les éléments identifiés dans le cadre de l'étude, certains débordent la notion d'ambiguïté de la perte, d'une part (cf. pp. 114-119) ; d'autres sont au contraire relatives au contexte dans lequel s'inscrit la perte d'un disparu, d'autre part (cf. pp. 119-130). Les participants insistent en effet sur ce qui, dans l'environnement, génère un type de perte singulier : lorsqu'on explore avec eux la spécificité de la perte endurée, ils reviennent en effet sur la répression politique qui caractérise la violence d'État pour signifier combien la perte singulière en question est indissociable du contexte de catastrophe sociale.

Mais passons maintenant à la présentation des résultats généraux des analyses thématiques.

SPÉCIFICITÉS DE LA PERTE: PAROLES DE PARTICIPANTS

Parmi les quatorze caractéristiques identifiées dans le discours des participants à propos de la spécificité de la perte qu'ils ont endurée, six qualifient la spécificité de la perte, alors que les huit autres qualifient le contexte singulier que génère une telle perte. Précisons en outre que sur six des quatorze facettes décrivant la spécificité de la perte qui fait suite à une disparition forcée, seules quatre sont également pointées par Boss: l'absence de corps, d'informations, de rites funéraires (les trois éléments que les participants évoquent le plus souvent), d'une part, et l'intemporalité de la perte, d'autre part, qui est aussi une des plus fréquemment abordées.

Quant aux deux autres caractéristiques – la brutalité de la séparation et le caractère non familial du vécu généré par une telle perte –, il s'agit de deux facettes originales spécifiant la perte d'un disparu.

Pour illustrer la façon dont les participants évoquent la spécificité de la perte, nous allons maintenant présenter différents extraits de discours illustrant les six caractéristiques mises en évidence par les analyses thématiques pour caractériser l'expérience que la disparition d'un proche a fait vivre aux participants à l'étude.

ABSENCE DE CORPS ET ABSENCE D'INFORMATIONS

Lorsqu'on demande aux participants quelle est la spécificité de la perte qu'ils ont endurée, la grande majorité d'entre eux évoque l'absence de corps et l'absence d'informations concernant le sort du disparu. De plus, au fil de l'entretien, ils reviennent également sur la privation des rites funéraires. Souvent intriqués dans leur discours, ces trois éléments corroborent donc ceux que Boss (1999) met en évidence au sujet de l'ambiguïté de la perte.

Pour souligner le fait qu'ils ne savent même pas si le disparu est vivant ou mort, les participants tissent souvent un lien étroit entre absence d'informations et absence de corps.

C'est le cas par exemple dans le discours de Rafael, dont les deux parents ont disparu. Évoquant le fait que les personnes restent introuvables, il généralise son propos en s'identifiant à ceux dont on n'a aucune trace: « Finalement, personne ne sait où tu es, personne ne sait avec qui, personne ne sait ce que tu deviens [...]. Euh, surtout, on ne sait pas où tu es. Ton corps, personne ne sait si tu

es vivant, si tu es en bonne santé, si tu es drogué ou pas, si tu es réduit en cendres ou pas! On ne sait pas!» (241) ¹. Et Rafael de préciser: « Il y a bien quelqu'un qui sait » ce qui est advenu du disparu, « mais il ne veut pas te dire, ou tu ne sais pas à qui demander pour qu'il te dise » (241).

Poignant, cet extrait permet de souligner combien la localisation du disparu est rendue impossible du fait de l'absence d'informations, mais aussi de la conspiration du silence orchestrée par le régime en place. Le silence des autorités est tel qu'il leur est impossible de déterminer avec certitude dans quelle mesure le disparu est mort ou non et, le cas échéant, dans quel état se trouve sa dépouille. « C'était un peu l'énigme » (38), dit à ce propos Kilia, dont la tante a disparu sans qu'on parvienne à ce jour à élucider dans quelles circonstances. En effet, malgré le fait que les agents des crimes d'État en question sachent exactement comment on a maltraité le disparu et quel sort on lui a réservé, les proches restent dans l'incertitude.

Comme le relève Mateo, dont le père a disparu alors qu'il était encore en bas âge, « impossible » pour la famille de « comprendre les conditions de la mort » (143). Il précise à ce propos la difficulté que représente le fait qu'il y ait tant de récits contradictoires qui circulent sur ce qui serait advenu de son père: « Je vis avec toutes ces versions parce qu'on ne saura jamais ce qui est vrai », dit-il pudiquement (37).

Or, cet interdit de savoir est très aliénant (Puget *et al.*, 1989). C'est précisément ce qui est le plus éprouvant, « ce qu'il y a de pire », pour Gloria, la fille d'un militant politique. Celui-ci a d'ailleurs lui-même été fait prisonnier sous la dictature alors que Paula, sa compagne d'alors, a disparu. Gloria évoque ici à quel point les proches sont volontairement plongés dans l'ignorance :

Ne pas savoir, ça, pour moi, c'est ce qu'il y a de pire. D'accord, la personne a été enlevée, elle était morte. Mais aussi cette dimension de pas savoir ce qui s'est passé, de comment elle était morte,

1. Retranscription rigoureuse des entretiens de recherche; les crochets indiquent des coupures de notre part; les chiffres entre parenthèses renvoient à la numérotation des tours de paroles.

qui-qui-qui-qui l'a torturée, qui l'a tuée ou qui l'a fait disparaître. Ça, pour moi, c'est une dimension hyper importante pour moi, parce que moi dans ma vie, j'ai appris, enfin moi je me rends compte, comme beaucoup de gens, mais je préfère savoir même si c'est quelque chose d'absolument atroce, horrible, que d'être enfoui et de ne pas savoir. (Gloria, 194)

Cet extrait est d'autant plus parlant que les agents de la disparition de Paula ont finalement été jugés sans toutefois que cela permette d'élucider toutes les circonstances précises de sa disparition, ni de retrouver sa dépouille, raison pour laquelle son sort reste entouré de « flou ». Précisons par ailleurs qu'à l'époque des faits, les familles comme les militants n'avaient pas encore les moyens de saisir la teneur exacte des dispositifs mis en place par les juntes militaires pour orchestrer la terreur à large échelle, ni leur ampleur. Pendant de nombreux mois après les différents coups d'État survenus en Amérique latine, les proches n'étaient pas en mesure de saisir que la disparition forcée était un dispositif criminel orchestré par le régime en place relevant de la répression politique systématique dans plusieurs pays en même temps. Ils ignoraient encore que les chances de retrouver les disparus vivants étaient très faibles.

C'est le cas de Fabricio, qui a perdu sa cousine et qui relève : « On savait pas dans ces moments-là, ils sont disparus de la dimension. Est-ce qu'ils vont apparaître une fois, ils vont être libérés ? » (74). L'incertitude que génère l'absence d'informations plonge les proches dans un doute profond qui ne saurait se dissiper : « En raison de l'absence d'informations définitives, la signification de ce qui s'est passé ne cesse de fluctuer. Un jour, la personne disparue est perçue comme vivante ou secourable ; le lendemain, comme irrémédiablement perdue. » [traduction libre] (Boss & Carnes, 2012, p. 464).

PRIVATION DE RITES FUNÉRAIRES

Par ailleurs, l'absence de dépouille entrave la mise en place de rites funéraires. C'est, là encore, un trait caractéristique de l'ambiguïté relevé par plusieurs participants. Paulina insiste sur ce point. Elle est la fille de Lucia, une participante dont le premier mari a disparu et dont on reste sans nouvelles à ce jour : « On n'a même pas

pu lui donner peut-être cette fin digne d'une personne. Bon, bien sûr, il n'a jamais été enterré vu qu'on n'a pas le corps, mais disons y'a même pas eu le temps de lui faire une quelconque cérémonie» (Paulina, 227).

L'absence de dépouille funèbre compromet les rites traditionnels : ni cérémonie d'adieu, ni tombe, par exemple. Or, on le sait depuis la nuit des temps, la sépulture constitue une trace qui témoigne du processus d'humanisation (Anati, 2003 ; Leroi-Ghouran, 1964 ; Picq, 2009). Priver un défunt de rites funéraires constitue en ce sens une atteinte majeure à la dignité personnelle. Comme le souligne Diaz Faci (2008) : «L'absence d'une structure rituelle symbolique encadrant le deuil dans les cas d'une disparition forcée génère une rupture du lien social ; ce qui est exclu de la mort dans l'ordre symbolique revient dans le réel de la transgression et de l'horreur» [traduction libre] (p. 11).

Quant à Kilia, elle relève la difficulté que représente, pour les proches, pour les descendants comme elle, le fait d'être privé d'un lieu dévolu à rendre hommage à sa tante :

Mais là on sait pas, on n'a rien [...]. Il n'y a rien, y'a rien sur quoi se baser. Il n'y a rien où aller se recueillir. Quand on va au Chili, la première chose qu'on fait, c'est d'aller au cimetière: on va voir les grands parents, toutes les personnes qui sont décédées. Elle [ma tante disparue] elle est dans nos pensées, mais c'est tout! (Kilia, 220)

Faute de corps, aucun rituel habituel n'est possible. Les proches sont privés d'un espace-temps symbolique pour se recueillir en famille tout en recevant le soutien du groupe et de la communauté élargie. L'inscription officielle de la perte dans un cimetière, c'est-à-dire dans un espace délimité où reposent les morts, est rendue impossible².

2. Dans certaines régions de Bretagne, des cérémonies spécifiques sont mises sur pied lors d'une disparition en mer. Les proches sont ainsi partie prenante d'une communauté qui les considère comme des endeuillés (Comité international de la Croix-Rouge, 2015). Par ailleurs, l'absence de dépouille n'empêche pas la mise en place de cénotaphes, comme ce fut par exemple le cas pour Maurice Audin, disparu lors de la guerre d'Algérie. Mais c'est un exemple rare.

Comme le relève Boss (2017), une telle privation des repères symboliques partagés avec une communauté est aussi à l'origine d'un certain isolement social. Les proches endeuillés sont dès lors condamnés à se tourner vers leurs seules ressources internes :

En fin de compte, sans corps à enterrer, la communauté ne reconnaît pas la perte qui l'ampute de l'un de ses membres. Il n'y a par conséquent aucune structure sociale permettant de soutenir et de reconforter les familles des disparus; les rites culturels et religieux habituels ne peuvent être accomplis [traduction libre] (p. 254).

TEMPORALITÉ SINGULIÈRE

L'ensemble des participants évoquent une autre caractéristique pointée par Boss à propos de l'ambiguïté de la perte. Endurer une disparition forcée confronte en effet à l'expérience d'une temporalité singulière. Dans le cas d'une mort naturelle, on prend en effet en principe progressivement congé du défunt; l'officialisation de la perte donne des contours structurés à cette expérience. Les proches sont alors confrontés à l'irréversibilité de la perte. Ils prennent conscience de la finitude de l'existence, y compris de la leur. Or, ici, c'est tout le contraire: l'incertitude met durablement les proches de disparus à l'épreuve de la douleur, qui semble interminable. En témoignent les propos de Kilia :

Non, c'est quelque chose qui ne disparaîtra jamais [...]. Voilà et qui permet pas de fermer la porte en fait, qui permet pas de dire: «Bon, ok, repose en paix! On va tout faire pour que tu reposes en paix! Mais maintenant, c'est fini!». Non! Là, c'est *jamais* fini finalement! (186; 224)

Incertaine, la perte fait vivre aux proches, y compris aux descendants, une expérience singulière: selon Boss (1999), elle «n'en finit pas» de durer, elle s'étire dans le temps et «s'éternise» en ce sens immuablement, sans qu'elle puisse être dissipée. «[...] Parce que la perte ambiguë est une perte qui se prolonge indéfiniment, ceux qui en font l'expérience me disent qu'ils s'épuisent physiquement et émotionnellement à cause de l'incertitude infinie» [traduction libre] (Boss, 1999, p. 8). Impossible de prendre définitivement congé de

l'être cher, de le laisser reposer « en paix », ni de clore le récit de vie du disparu par un chapitre final.

Camila, dont le frère Raül a disparu sous la junte argentine, affirme à ce sujet que « quarante ans après, ça [ne se] finit jamais » (275). Relatant l'épreuve qu'aura constituée, pour sa propre mère, le fait de perdre un fils, Camila précise : « La seule chose qui lui a manqué, c'est de trouver les restes de Raül, de Raül, et c'est ça, ça fermerait... » (65). Autrement dit, retrouver les restes du disparu mettrait enfin un terme au tourment maternel singulier que lui auront fait vivre, jusqu'à sa mort, l'incertitude et le doute qui entourent la disparition de Raül, son fils.

Certes, les proches sont en mesure de situer le moment à partir duquel ils sont restés sans nouvelles de l'être cher ; en revanche, il ne leur est pas possible de déterminer une date qui mettrait fin au flou qui entoure la disparition, ce qui prolonge indéfiniment leur calvaire. Étant la plupart du temps sans nouvelles, aujourd'hui encore, du disparu, le temps reste indéfiniment figé. Le récit de la vie du disparu reste ouvert sur une énigme sans que les narrateurs soient en mesure de disposer des faits permettant d'élaborer le chapitre final de l'histoire.

Pour Fabricio, il s'agit en ce sens d'une « perte toujours très présente » (162). Impossible de soulager la souffrance que lui et sa famille endurent depuis des décennies, voire d'y mettre un terme, même s'ils ont, bien sûr, poursuivi leur chemin depuis lors. L'investissement dont le disparu fait l'objet ne saurait être retiré comme c'est par contre progressivement le cas lors d'une perte habituelle. « Parce que la famille et les amis ne savent pas si la perte est irréversible, la personne absente reste psychologiquement présente dans l'esprit de ceux qui attendent des nouvelles » [traduction libre] (Boss et Robins, 2023, p. 233). Cela renvoie d'ailleurs à notre sens au fait que la disparition forcée est considérée comme un crime « continu » par l'ONU (Nations unies, 2010a). Cela dit bien la pertinence et la portée eu égard à l'expérience intime des proches de disparus.

CARACTÈRE BRUTAL DE LA SÉPARATION

Enfin, les participants relèvent deux caractéristiques que les travaux de Boss ne permettent à notre connaissance pas de mettre en

évidence : il s'agit, d'une part, du caractère brutal de la séparation que génère cette forme de répression politique; d'autre part, du caractère non familial d'une telle perte.

Du fait de son caractère arbitraire, la séquestration qui préside à la disparition forcée reste imprévisible. Il ne s'agit en rien d'une séparation attendue, mais bien d'une rupture inattendue et soudaine à laquelle on ne saurait se préparer. Les proches se trouvent d'un seul coup pris au dépourvu; ils sont profondément démunis face à la réalité qu'ils endurent. C'est ce qu'explique Diana: son mari a été assassiné par des militaires lors d'une réunion politique clandestine à laquelle il participait avec plusieurs de ses *compañeros*. Depuis lors, sa dépouille reste introuvable: «Ouais (*voix avec émotion*), je crois que – on n'est pas préparé à, à vivre une disparition d'un proche et on se prépare pas [...]. Quand la vie est coupée de cette manière (*montée d'émotion*) [...] on n'est pas prêt [...]» (Diana, 134).

Le caractère imprévisible de la perte bouleverse ainsi les repères habituels: les liens qui les attachent à l'être cher sont soudainement rompus au moment de sa séquestration. Sa disparition subite fait comme irruption sans crier gare dans leur vie, ce qui est d'autant plus éprouvant et déstabilisant du fait qu'ils restent par ailleurs sans aucune nouvelle de manière prolongée. De par sa brutalité, son intensité et son caractère durable, une telle expérience peut en ce sens être qualifiée de catastrophique.

Les propositions avancées par René Thom en 1997 (cité par Roman, 2017) concernant sa théorie mathématique des catastrophes permettent d'éclairer la mise à mal des processus psychiques: dans le cadre d'une catastrophe, l'instabilité prend le pas sur la stabilité. Autrement dit, dans certains contextes, et face à certaines épreuves psychiques majeures, la discontinuité prend le pas sur la continuité; sur le plan psychique y compris; l'expérience vécue se fracture, laissant les proches hébétés tant la rupture est brutale et générant un irréprésentable. Il y a désormais un « avant » et un « après » la « rupture catastrophique » (Kaës, 1989). Cela donne une dimension traumatique à la brutalité de la perte (Lira, 2016): c'est d'autant plus éprouvant que les proches restent durablement sans nouvelles du disparu dans l'après-coup de la

rupture en question. La dimension catastrophique de la rupture creuse l'ambiguïté de la perte.

CARACTÈRE NON FAMILIER DE LA PERTE

Finalement, plusieurs participants relèvent le caractère non familier d'une telle perte : ils sont confrontés à une expérience inhabituelle qui sort de l'ordinaire. Le fait que la dépouille de son mari ait disparu conduit par exemple Diana à vivre dans une forme d'entre-deux qui génère une importante confusion : elle n'exclut en effet pas que son mari disparu « puisse réapparaître à n'importe quel moment » (150). Les frontières entre réalité et fantasme, entre vie et mort sont ici brouillées : l'expérience intime que cela lui fait vivre est inédite. En effet, elle tranche avec l'irréversibilité de la mort telle qu'on l'appréhende habituellement. Le proche peut du même coup avoir l'impression de perdre la tête ou craindre d'être tenu pour fou, tant il est hanté par le retour hallucinatoire de l'être cher.

Imaginer que le disparu « puisse réapparaître » en tout temps, et parfois des décennies durant, contraste avec le désinvestissement que suppose habituellement le travail de deuil. Et Freud (1919/1985) de rappeler que ce dernier est d'abord un travail de séparation : évoquant la phase d'examen de réalité, il précise que cette opération psychique « exige d'une manière impérative que l'on se sépare de l'objet qui n'est [n'existe] plus » (p. 84). Or, lorsqu'un tel examen est entravé par la réalité externe, une telle perte suscite chez les proches de disparus une forme de désarroi relatif à une situation exceptionnelle méconnue d'eux jusqu'alors. Ils font l'expérience d'un manque de repères qui tranche avec la familiarité des pertes que tout un chacun est habituellement amené à traverser dans son existence, même si chacune d'entre elles reste unique.

Qu'ils le veuillent ou non, les proches sont désormais plongés dans l'univers spectral de la disparition : l'être cher est transformé en un « objet-fantôme » (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989). Or, le fantôme n'est par définition ni mort, ni vivant, d'où son équivoque : « Les fantômes ne sont pas à la fois morts et vivants. Ils sont au contraire les fruits d'un double déni : [...] un fantôme n'est ni mort ni vivant », écrit Racamier (1992, p.83). En ce sens, l'objet-fantôme gagne à être pensé ici comme étant le fruit du processus que l'auteur

appelle le dédeuillement : autrement dit, il signe un deuil qui a été « empêché » ou encore « extirpé », « évincé », « banni » (p. 83).

L'incertitude qui entoure la perte génère dès lors une confusion majeure : les repères à la fois externes et internes, la frontière entre le monde des morts et des vivants se brouillent ; l'opérateur psychique de différenciation mort/vivant est sérieusement mis à mal (Martens, 2011). Car pour être en mesure de faire des jugements d'attribution différenciés, les sujets doivent en principe pouvoir trouver un étayage sur les garants métasociaux, comme sur le groupe et sur les figures de référence ; cela leur permet de situer autrui et soi-même soit dans le monde des vivants, soit dans celui des morts, mais pas les deux à la fois. Il s'agit bien ici d'un « ou exclusif » qui délimite la frontière entre deux statuts qui doivent par définition rester séparés et distincts. Or, étant donné le flou qui entoure la disparition, cette frontière est brouillée et les proches eux-mêmes ne savent plus s'ils doivent ou non se considérer comme faisant partie du groupe des personnes endeuillées ou non. Certains descendants rapportent d'ailleurs à ce propos la difficulté qu'ils rencontrent à faire comprendre la singularité de la perte à laquelle la famille d'un disparu est confrontée : « Oui, c'est fou parce que souvent j'ai l'impression que les gens [...] prennent une personne disparue comme une personne morte », relève Carolina (654), dont l'oncle a disparu et dont on reste sans nouvelles à ce jour. Elle peine en effet à faire comprendre à autrui la complexité de l'expérience que la disparition génère chez les proches : l'ambiguïté de la perte est du même coup déniée ; elle est ramenée à la familiarité de la mort. Les proches se sentent de fait bien en peine de se faire comprendre. Ils butent sur l'incapacité de personnes extérieures à la famille à s'identifier à ce qu'ils vivent. Comment, en effet, saisir ce que vivent les proches de disparus lorsque la perte en question brouille les repères structurants communs et partagés ? La perte d'un disparu génère un irreprésentable ; il s'agit d'une expérience-limite qui ébranle les certitudes de base de tout un chacun.

Nous arrivons au terme de la présentation détaillée des extraits spécifiant la teneur ambiguë de la perte singulière qui fait suite à une disparition forcée de personnes. On constate donc que, pour l'essentiel, les résultats des analyses thématiques transversales

corroborent les travaux de Boss. Cela permet de conclure provisoirement que, telle qu'elle a été avancée par cette clinicienne, la notion d'ambiguïté semble pertinente pour explorer les questions de recherche : la perte que génère une disparition forcée de personnes peut par conséquent être qualifiée d'ambiguë, et cela même cinquante ans après une telle catastrophe sociale.

Toutefois, il vaut sans doute la peine d'étoffer la notion d'ambiguïté au regard de la spécificité de la perte qui fait suite à la disparition forcée de personnes. Il convient en ce sens de rendre compte non seulement de l'absence de corps, d'informations, de rites funéraires, de l'intemporalité de la perte, mais aussi de la brutalité de la séparation et du caractère non familial de la perte. Bien entendu, nos résultats appellent de nouvelles recherches portant sur d'autres populations dans d'autres contextes de violence d'État. Cela permettrait de confirmer ou non les nouvelles facettes que la présente étude a permis de mettre au jour.

Enfin, les analyses thématiques transversales du discours ont également permis de mettre en évidence différentes facettes du contexte dans lequel cette perte singulière prend place. C'est du moins ce que les participants ont mis en évidence lors des entretiens de recherche. Il s'agit donc maintenant d'exposer les résultats concernant ces aspects qui ne sont pas abordés par Boss et qui se réfèrent au contexte de violence d'État dans lequel la disparition forcée a eu lieu. Cette dernière entend en effet donner une certaine transversalité à cette notion d'ambiguïté de manière à rendre compte de situations bien diverses, alors que nos travaux portent eux plus spécifiquement sur un cas particulier de perte ambiguë : celle qui fait suite à une disparition forcée de personnes dans le cadre d'une catastrophe sociale relevant de la violence d'État.

SPÉCIFICITÉS DU CONTEXTE GÉNÉRANT L'AMBIGUÏTÉ DE LA PERTE : PAROLES DE PARTICIPANTS

Les analyses thématiques du discours conduisent à mettre en évidence combien l'ambiguïté de la perte est également relative au *modus operandi* orchestré par les régimes militaires en place dans le cadre de l'opération Condor. Quand on leur demande quelle est

la spécificité de la perte endurée, les participants soulignent la singularité de la violence d'État dont procède la disparition forcée de personnes. Ils en relatent ainsi les différentes facettes : intentionnalité du crime et régime d'impunité sont tous deux le plus souvent évoqués. Les autres facettes sont les suivantes : méthode de répression politique organisée par l'État ; effacement systématique des crimes d'État ; silence et mensonges d'État ; caractère arbitraire de la répression politique ; politique de la terreur ; pluralité des pertes.

INTENTIONNALITÉ ET CARACTÈRE POLITIQUE DU CRIME

L'analyse des résultats permet tout d'abord de mettre en évidence combien les participants insistent sur l'intentionnalité du crime qui est à l'origine de la disparition forcée. C'est ce que relève Mateo, fils d'un disparu politique. Il évoque le sentiment de profonde injustice qu'endurent les proches du fait du caractère délibéré, volontaire de la disparition forcée de personnes : « C'est un assassinat, en fait. Je veux dire, il faut employer les termes. C'est un assassinat d'État, donc, c'est [une] mort voulue par un groupe, une organisation. Ici, c'est l'État militaire argentin » (Mateo, 143). Dans cet extrait, Mateo qualifie la teneur du crime que constitue la disparition forcée de personnes : il s'agit d'un assassinat, d'une part, d'un homicide volontaire fomenté, d'autre part, par la junte militaire au pouvoir en Argentine, son pays natal. D'où son caractère « prémédité » (Florian, 1275) qui s'inscrit dans un ensemble d'exactions dont l'intentionnalité « détruit » (564), selon les termes d'Alma. Mateo relève également le caractère politique du crime en question : il s'agit d'un « assassinat d'État », autrement dit d'un crime relevant de la violence d'État (Puget *et al.*, 1989). L'extrait pointe une des spécificités du contexte dans lequel s'inscrit la perte en question : pour faire régner la terreur, des agents de l'État infligent des actes de violence criminelle et systématique à leurs semblables. Aidés par leurs innombrables collaborateurs, les militaires au pouvoir portent gravement atteinte à l'intégrité comme à la dignité des membres de la population civile. Ils s'en prennent gravement à des citoyens de plein droit, et ce, à large échelle. C'est d'autant plus perturbant et source de confusion que l'État est supposé protéger les citoyens du meurtre. Or, ici, c'est tout le contraire : les proches

de disparus sont pris dans l'étau du brouillard et de la confusion qui entoure le statut du disparu. La singularité de la perte est donc générée par ce contexte caractérisé par l'effondrement des garants métasociaux.

MÉTHODE DE RÉPRESSION POLITIQUE ORCHESTRÉE PAR L'ÉTAT

En effet, la disparition forcée de personnes relève avant tout d'une méthode de répression politique et idéologique (Puget *et al.*, 1989) orchestrée par le régime militaire en place qui a pris le pouvoir à la suite d'un coup d'État, sans respecter les fondements démocratiques. Le propos de Mateo fait donc ici implicitement référence à l'opération Condor. Il relève que la disparition forcée s'inscrit en ce sens dans une tentative de déshumanisation dûment planifiée : au nom de la sécurité d'État, des êtres humains – en l'occurrence des représentants des institutions officielles – s'en prennent sauvagement à leurs semblables, et ce à large échelle (Pestre & Benslama, 2011). Du point de vue psychanalytique, ce type de crime d'État porte très gravement atteinte au contrat narcissique originaire – et aux repères identificatoires de l'appartenance à l'espèce humaine – et, plus largement, au triple contrat narcissique (Kaës, 2009a). Il procède d'un effondrement de la fonction de garant du cadre métasocial ; autrement dit, la fonction de pare-excitation, de barrière protectrice contre la violence sous toutes ses formes. Un tel dispositif criminel contrevient en ce sens intentionnellement aux droits fondamentaux de tout être humain.

Adrian, qui a vécu dans sa chair les horreurs de la dictature et qui a fait personnellement l'expérience de la disparition forcée de personnes, souligne d'ailleurs à ce propos le caractère déshumanisant de la violence intentionnelle dont procède la disparition forcée de personnes :

(...) La disparition forcée, déjà, c'est un acte où la violence se cherche. Y'a un - y'a un degré très grand, très fort de prendre toute l'humanité d'une personne tout le corps d'une personne donc, et pour le soustraire des connaissances du monde, du public et le cacher (...). Et-essayent d'effacer tout, [...] pour faire semblant que jamais il existait! (Adrian, 459)

L'extrait pointe clairement à quel point le fait de priver une personne de sa liberté fondamentale et de disposer de son corps constitue un acte de violence extrême dont les conséquences sont des plus déshumanisantes. Or, l'État étant responsable d'une telle méthode de répression idéologique, le contexte dans lequel s'inscrit la disparition forcée de personnes est rendu d'autant plus trouble et confus.

EFFACEMENT SYSTÉMATIQUE DES CRIMES D'ÉTAT

Au-delà de la déshumanisation, Adrian relève également l'effacement systématique dont procède ce crime d'État (Katz-Gilbert *et al.*, 2023a) : faire disparaître intentionnellement quelqu'un dans le cadre de la répression idéologique visant à éliminer systématiquement toute forme d'opposition politique, c'est soustraire la personne du monde en détruisant toute trace des crimes commis. Les agents de l'État qui ont commandité secrètement un tel forfait nient non seulement l'existence d'un tel crime, mais aussi celle du disparu lui-même. C'est ce que souligne très bien Adrian : « C'est ça qu'il disait, Videla, le chef de la dictature militaire : [...] "vous me parlez d'une personne qui s'est disparue mais on sait pas, jamais existé, le disparu n'a pas une figure physique" » (465). Ces propos témoignent de la complexité et du flou qui règnent autour du statut du disparu en écho au fameux discours de Videla.

SILENCE ET MENSONGES D'ÉTAT

Qui dit effacement systématique des crimes d'État dit aussi le silence des institutions officielles, voir le mensonge affiché de ses représentants quand les proches d'un disparu leur réclament des comptes. C'est ce que Camila, dont le frère a disparu et dont elle reste à ce jour sans nouvelles, souligne en détail :

Mais la technique des disparitions forcées, c'est tellement cruel, c'est tellement [...] Inhumain [...] Parce que si quelqu'un va en prison, au moins tu peux aller te discuter avec les juges [...]. Tu as toujours... une instance, on dit? [...] Tu-tu peux faire quelque chose pour ces personnes. [...] tu as toujours une instance où tu peux défendre les droits que on à-à se défendre! À-à démontrer,

ou pas, que tu es coupable de quelque chose! – Là, c'est génial, c'est l'impunité totale! «On sait rien Madame!» – Tu peux t'adresser nulle part pour savoir [...]. Alors ça crée une situation de peur tellement profonde. (Camila, 249-265)

Camila pointe ici l'interdit de savoir qui entoure les crimes d'État (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989): lorsqu'ils adressent en toute légitimité leurs doléances aux représentants des institutions officielles, les proches du disparu sont confrontés à une absence complète de répondant institutionnel (Kaës, 2012). Ils ne reçoivent en retour aucune réponse, ce qui est très troublant. Cela concourt à épaissir la confusion et le sentiment d'abandon des proches de disparus. Ils vivent la perte d'autant plus confusément, ce qui en augmente le caractère ambigu.

C'est le règne du silence d'État. Autrement dit, la fonction de garant ordinairement dévolue aux institutions officielles – du cadre métasocial – a été volontairement dévoyée. Il s'agit ici d'une forme spécifique du pacte dénégatif lorsqu'il est scellé par de multiples complices, à savoir le pacte de déni en commun (Kaës, 2009a): tous se taisent, de manière à dissimuler une réalité qui mettrait leur cohésion groupale en péril. Étant donné les multiples exactions commises, les agents de ces crimes d'État craignent en effet pour leur peau. Le pacte de silence en question est fait pour que le régime en place parvienne à couvrir les agents des crimes en question de manière à garantir leur impunité.

On comprend bien combien ce contexte est propice à générer l'ambiguïté: l'incertitude entoure la perte de part en part. Et Camila de préciser combien cette conspiration générale du silence génère pour les proches une «peur» des plus anxiogènes. Les proches sont brutalement privés de toute possibilité de réclamer, à qui de droit, des comptes sur le sort de leur être cher. Toutefois, dans d'autres cas, c'est aux mensonges d'État que les proches sont confrontés de plein fouet. C'est ce qu'explique par exemple Mateo, dont le père a disparu alors qu'il était en bas âge:

Et c'est ça qui est retiré avec la disparition forcée, avec une négation de la part de l'État «Mais non, chère Madame, votre mari

a dû partir à l'étranger, avec une femme, parti à l'étranger!». Quand les mères [de la Place de Mai] elles cherchaient ça et ils disaient : « Il paraît que... » ! Voilà donc euh, il y a un peu de *néga-tion* de la violence de la mort ! (Mateo, 143)

Si les représentants officiels de l'État à qui les proches demandent des comptes mentent éhontément, c'est qu'ils cherchent tout d'abord à brouiller les pistes. L'ambiguïté de la perte est d'autant plus troublante que le brouillard entourant la disparition s'épaissit.

Mais c'est aussi la dimension perverse du pacte dénégatif en question qu'il s'agit de souligner ici. En effet, ce type de mensonge vise également à inculper le disparu comme à disculper les vrais coupables : si celui-ci reste introuvable, c'est bien pour des raisons privées, qui plus est déshonorantes pour sa réputation comme pour celle des siens. La version présentée par les policiers, par exemple, fait du disparu un mari infidèle et volage qui aurait trahi son épouse. Celle-ci passe dès lors pour une femme qui a été trompée, dupée.

Ainsi, non seulement le crime d'État est dissimulé par des représentants des institutions officielles, mais la faute accable de toutes parts la victime comme les siens. Il s'agit bien là d'une manipulation des plus perverses : la culpabilité revient à la victime du crime d'État. La trappe se referme du même coup, piégeant les proches venus réclamer des comptes à l'État. Il s'agit là d'un côté de la « négation de la violence de la mort », selon les termes de Mateo, mais aussi d'un travestissement de la vérité : le pacte dénégatif pervers est ici au service de l'impunité des coupables qu'on cherche par tous les moyens à disculper (Kaës, 2023). On voit bien ici les ressorts de la machination dont les disparus font l'objet, plongeant les proches dans l'inquiétante étrangeté que suscite l'ambiguïté de la perte.

RÉGIME D'IMPUNITÉ

Le régime d'impunité dont jouissent aujourd'hui encore la plupart des agents de ces abominables crimes d'État ressort des analyses thématiques transversales du discours : il s'agit, pour les participants, d'un trait distinctif qui précise le caractère exceptionnel du contexte juridico-politique dans lequel s'inscrit la perte d'un disparu.

L'effacement systématique des crimes commis clandestinement par des agents de l'État et leurs innombrables collaborateurs est couvert par le régime en place : il devient le garant de l'impunité des coupables en orchestrant un pacte de silence qui s'étend à large échelle.

Camila dit très bien où conduit l'effacement systématique des crimes : « Là, c'est génial, c'est l'impunité totale ! *"On sait rien Madame!"* – Tu peux t'adresser nulle part pour savoir [...] » (Camila, 249). Les représentants de l'État à qui les proches du disparu s'adressent font comme s'ils ne savaient rien. Le pacte de déni en commun (Kaës, 2009a) permet à tous ceux qui ont les mains sales de jouir d'une impunité orchestrée en haut lieu par la junte au pouvoir. Alors même que les coupables sont mis hors d'atteinte de toute poursuite juridique, le disparu comme ses proches sont ainsi privés de toutes les dispositions légales qui protègent habituellement tout citoyen d'un État de droit.

D'autres participants font part de la portée concrète de l'impunité dans la vie quotidienne des proches de disparus, mais aussi de tous ceux qui ont survécu à la détention et aux multiples violations des droits humains commises par la junte. Mariana relève par exemple la situation surréaliste que cela engendre pour elle et ses proches : « On peut les croiser maintenant dans les supermarchés » (22), dit-elle à propos des rencontres fortuites avec les agents des crimes d'État que l'impunité rend possibles, ce qui paraît non seulement malsain mais impensable dans un État de droit.

Quant à Rafael, c'est un autre aspect des conséquences du régime d'impunité qu'il soulève :

Ce que je trouve un peu dommage et pas bon, voire même dégueulasse, c'est qu'eux [les militaires] ils ont droit à un procès, mais que 30 000 n'en n'ont pas eu ! Rien ! Pour ça c'est quand même assez dur à encaisser, à avaler, surtout pour les personnes qui sont très proches. (Rafael, 91)

Malgré les procès qui, en Argentine, ont conduit à juger et à condamner certains militaires, les 30 000 disparus dont la junte a bafoué les droits fondamentaux ont été pour leur part privés de

participer personnellement à de tels procès pour y témoigner et voir les juges condamner leurs bourreaux. Une telle réalité affecte les proches de disparus en profondeur : l'irréparable domine et persiste dans le temps. Cela leur donne également un rôle et un statut singulier, dans la mesure où s'ils ne prennent pas la parole publiquement – et particulièrement au cours des procédures juridiques pour évoquer la répression idéologique sanglante dont les disparus ont fait l'objet –, ils tombent dans l'oubli.

CARACTÈRE ARBITRAIRE DE LA MÉTHODE DE RÉPRESSION POLITIQUE

Certains participants relèvent également le caractère arbitraire de la méthode de répression politique dont procède la disparition forcée de personnes. Par exemple, Fabricio, fervent militant politique, était en prison lorsqu'il a appris la disparition de sa cousine. Il exprime ici la confusion qui régnait à l'époque sur le sort des prisonniers politiques ; impossible de saisir l'origine des différences dans le traitement des détenus :

C'était absolument fortuit et *casual* pourquoi tu allais à une prison officielle, tu étais tué [...] dans les lieux de détention, où tu allais, dans un centre clandestin de détention. Il n'y a pas de règle et c'est-c'est ce sont des éléments absolument fortuits. Ça dépend pas du niveau de militance [...] Alors il y a tellement de choses et fortuites, qui font à la [...] – *casualidad*. (Fabricio, 158)

Cet extrait permet de pointer l'incompréhension à laquelle les détenus font face, même des décennies après le coup d'État : la logique qui, chez les militaires en place, gouverne le choix du type de lieu de détention – « prison officielle » ou « centre de détention illégal » – reste obscur. Il en va de même pour le sort des détenus : impossible de saisir ce qui préside au fait que certains aient été épargnés et soient restés en vie ou, au contraire, que tel et tel aient été « tués », assassinés par la junte. Tout cela ne dépendrait pas, pour Fabricio, du « niveau de militance », autrement dit de la teneur de l'engagement politique du détenu, mais bien de la « *casualidad* », autrement dit de « la chance », du « hasard », de « la coïncidence ».

Il s'agit de critères arbitraires sans logique aucune. Ce qui est en tout cas certain, c'est qu'ils restent opaques et qu'ils résistent à tout éclaircissement : même dans l'après-coup, cinq décennies plus tard, nul ne parvient à éclairer et à identifier clairement leur logique. Les critères objectifs qui permettraient de donner une cohérence systématique au *modus operandi* privilégié par le régime en place restent hors de portée. L'ambiguïté qui entoure la perte est d'autant plus importante.

POLITIQUE DE LA TERREUR

Une autre spécificité du contexte est relative à la politique de la terreur dont procède la disparition forcée de personnes. C'est ce que relève Diego, dont le père a disparu ; il pointe le caractère très anxieux de cette méthode de répression idéologique pour les proches de disparus :

Un-un des buts recherchés, c'est de créer un climat de peur et d'angoisse, [...] encore plus fort encore que « simplement » de tuer quelqu'un. On créait – une inconnue (aspiration), on crée vraiment cette angoisse de : « on ne sait pas ce qui est arrivé... » ! Et c'est beaucoup plus angoissant que de s'dire, « en fait, il est juste mort... » (Diego, 416)

Dans l'extrait, Diego oppose deux situations bien distinctes selon que les circonstances du meurtre sont établies ou qu'elles restent au contraire opaques. Dans ce cas, le doute dans lequel sont plongés les proches de disparus génère un climat singulier des plus angoissants qui les paralyse. Or, dans la mesure où c'est l'incertitude qui domine, une telle expérience n'a pas sa pareille. Elle ne saurait être comparée à celle des personnes endurent une perte qui est officiellement confirmée : aussi douloureux soit-il, un décès officiellement établi et reconnu n'éprouve pas les proches de la même manière.

L'incertitude qui entoure la perte vise en effet à les plonger dans l'horreur. C'est là un des ressorts de la violence d'État : provoquer une forme de terreur généralisée, générer un état de panique dans l'ensemble de la société civile qui soit de nature particulièrement

anxiogène. Il s'agit d'une dimension singulière de la politique exercée sous la dictature, que Puget *et al.* (1989) appellent la terreur d'État.

Voici comment on cherche à paralyser la pensée et l'action de tout un chacun et à dissuader tout citoyen de se risquer à résister au régime autoritaire en place. Les méthodes de répression adoptées par les juntes au pouvoir sont des plus aliénantes. Les familles des militants sont sidérées par l'effroi que génère le sort des disparus : la portée dissuasive fait effet sous la dictature, mais aussi dans les décennies qui ont suivi.

En Argentine, par exemple, Camila ressent de plein fouet la terreur après la chute des colonels : « Je sentais encore la peur dans les gens. Et cette peur, c'était pas seulement [...] par rapport à tout ce qui [...] était signifié [par] la dictature, mais c'était une peur presque viscérale, animale. » (Camila, 265) Cet extrait permet de pointer la teneur spécifique de la « peur » qui gangrène la société civile en après-coup de la chute d'un régime dictatorial : « viscérale » et « animale », elle n'est pas ordinaire. La terreur d'État tétanise les citoyens, qui craignent pour leur vie, pour leur survie alors que tant d'innombrables citoyens ont disparu, ont été torturés et/ou supprimés.

PLURALITÉ DES PERTES SUBIES

Enfin, un dernier trait caractéristique du contexte particulier de la disparition forcée générant l'ambiguïté au sens de Boss est mis en évidence par certains participants à l'étude : ils insistent en effet sur le fait qu'ils ont dû non seulement faire face à la perte d'un être cher, mais également à une pluralité de pertes cumulées les unes aux autres. C'est ce que souligne, par exemple, Lucia, qui rappelle « toutes ces morts » qu'elle a « vécues à ce moment-là » (1288).

Fabricio évoque pour sa part « beaucoup de pertes accumulées » (158). Aux visages des siens, Vera et Eduardo, sa cousine et son époux, s'ajoutent ainsi tous ceux qui ont connu le même sort. Cela le renvoie non seulement à ceux qu'il a côtoyés dans le cadre de son engagement militant, mais plus largement à toute une génération qui manque aujourd'hui à l'appel :

Vera y Eduardo, pour moi c'est: s'ajoutent une quantité de visages, de noms, des expériences de vie [...] c'est la douleur et une perte des amis, des frères, des familles mais, mais comme un groupe, comme un collectif. [...] Ça signifie toute une génération qui manque en Argentine et qui a eu un impact énorme [...] dans l'histoire de l'Argentine. Qu'est-ce que serait l'Argentine aujourd'hui avec ces 30 000 copains, copines, camarades disparus? (Fabricio, 158; 162)

Dans ce contexte, la disparition forcée de personnes ne constitue de loin pas un crime isolé. Elle participe au contraire d'un projet de répression idéologique systématique des plus organisées et très arbitraire à large échelle. Cela génère un ensemble de crimes d'État, d'une part, et cela multiplie les pertes auxquelles sont confrontés les survivants d'une telle catastrophe sociale, d'autre part: on compte ainsi d'innombrables disparus à l'intérieur d'une même famille, d'un «groupe», d'un «collectif» militant.

Or, plus largement, c'est tout un pan de la population qui a été volontairement et cruellement soustrait de la société civile. En Argentine, par exemple, les disparus se comptent par dizaines de milliers; ils étaient pour la plupart porteurs de valeurs, d'idéaux, de principes propres à la gauche, ils mettaient leurs actes au service des droits humains universels. Toutefois, ils ne sont plus en mesure de défendre leurs positions éthiques et politiques aujourd'hui en Argentine. D'où la portée collective des pertes qui, cumulées, gangrènent la société civile non seulement par le passé, mais encore actuellement. On peut d'ailleurs se demander si le discours de Fabricio ne témoigne pas également d'un déplacement sur la société de sa propre difficulté à faire le deuil de ses innombrables camarades.

Nous voici arrivées au terme de la présentation détaillée des différentes facettes abordées par les participants à l'étude pour évoquer leur expérience intime de la perte qui fait suite à la disparition forcée d'un membre de leur famille. Les résultats de notre recherche qualitative confirment globalement la pertinence du concept de perte ambiguë proposé par Pauline Boss en 1999. Cependant, nous estimons intéressant de relever que plusieurs des

caractéristiques spécifiques évoquées par les participants à l'étude sont étroitement liées au contexte sociopolitique et historique particulier dans lequel cette méthode de répression politique a été mise en place. Le contexte particulier que représente la terreur d'État donne en ce sens des contours singuliers à la notion de perte ambiguë. D'où l'importance pour nous, dans la suite des travaux de Heeke (2015) et de Hollander (2016), entre autres, de prendre en considération le contexte dans lequel la disparition a eu lieu pour mieux comprendre la spécificité du vécu de perte éprouvé par les membres d'une famille touchée par la disparition d'un proche.

On relèvera enfin que référées aux ensembles sociaux, les théories psychanalytiques permettent d'éclairer davantage la portée d'une telle catastrophe sociale sur les proches de disparus et d'élucider la dimension collective de cette perte ambiguë.

Mais nous souhaitons encore aborder un point en guise de conclusion – provisoire – de ce chapitre. Au fil de la réflexion, nous avons en effet été frappées par l'inquiétante étrangeté qui sourd des différents extraits discutés tout au long de notre exposé. Nous nous sommes demandé dans quelle mesure la notion d'ambiguïté de la perte que l'on doit à Boss mérite d'être abordée sous l'angle de cette notion freudienne, qui paraît éclairer notre propos.

À PROPOS DE L'INQUIÉTANTE ÉTRANGETÉ QUE GÉNÈRE LA PERTE D'UN DISPARU

On l'aura compris, l'absence de corps et d'informations quant aux circonstances de la disparition et au sort du disparu génère une profonde incertitude. Privés de l'étayage qu'offrent habituellement les institutions officielles au moment d'un décès, les proches sont dès lors aux prises avec un tourment singulier : une multitude de questions lancinantes les hantent ; ils nourrissent le fantasme de la possible réapparition du disparu. Or, si Boss appréhende cette clinique à partir de la notion d'ambiguïté de la perte et de ses effets, comment la penser à partir d'un référentiel psychanalytique ? Comment, en outre, rendre compte du caractère si inhabituel du contexte qui génère l'ambiguïté de la perte, si souvent évoquée et pointée par les proches de disparus interrogés ?

Pour qualifier ce que cette expérience complexe fait vivre aux proches, nous proposons pour notre part de la penser sous l'angle de l'« inquiétante étrangeté ». Ce que Freud (1919/1985) appelle l'*Unheimlich*, soit littéralement le non-familier. Dans une note préliminaire à l'édition de ce texte en français, Pontalis (1985) livre une métaphore des plus parlantes pour décrire la tonalité affective que fait vivre un tel sentiment : confronté à « ce qui n'appartient pas à la maison et pourtant y demeure », le sujet ne reconnaît plus son intimité, il a l'impression d'avoir été chassé de chez lui, voire de lui-même, de sa propre psyché. La familiarité des lieux à la fois externes et internes semble s'effriter, voire tomber en miettes, comme le relève Heidegger (1927) à propos de l'*Unheimlichkeit*. Il est comme plongé dans un univers connu, mais au sein duquel il est confronté à des corps étrangers, c'est-à-dire qu'ils se sont invités là sans que le sujet l'ait voulu.

En effet, sous la terreur, et dans le climat de menace généralisée qui l'entoure, la familiarité des repères qui structurent l'expérience s'évanouit. Ces derniers prennent soudain des contours à la fois inconnus et inquiétants, ce qui génère une expérience singulière : le sujet est comme exilé, expulsé de sa propre subjectivité (Lacan, 1963). Il est dessaisi de lui-même. C'est un peu comme si les amarres qui le rattachent à son univers familier s'étaient rompues soudainement. Il se retrouve littéralement largué, au large de lui-même, sans accès au langage. Privé de mots, il ne peut se figurer ce qui le traverse (Puget, 1989). L'inquiétante étrangeté saisit le sujet, ce qui génère une angoisse sans limite. Cela renvoie à ce que Bion (1962/1983) appelle la « terreur sans nom ». À propos des expériences singulières que fait vivre la terreur d'État, y compris sur le plan des aménagements défensifs singuliers qu'elles mobilisent, Kaës (1989) rappelle combien :

Certains événements nous interrogent au plus vif – car il y est question de la mort – sur les relations entre la réalité psychique et la réalité sociale. Cette interrogation se produit lorsque l'écart entre ces deux ordres de réalité hétérogènes, que le cadre de la psychanalyse permet habituellement et nécessairement de distinguer, semble s'être évanoui, au point que nous vivons l'expérience

étrange et inquiétante d'une confusion des limites entre le dedans et le dehors. La violence sociale se confond avec la violence psychique, ou bien ce qui arrive du dedans s'étend sans discontinuité à l'environnement social (p. 178).

On peut à ce propos se demander dans quelle mesure le fantasme du possible retour du disparu qui hante les proches traduirait l'improbable articulation de deux arrière-plans psychiques : ce que Gampel appelle, à la suite des travaux de Sandler, un arrière-plan de sécurité de base (*background of safety*), d'une part, et un arrière-plan d'inquiétante étrangeté (*background de l'unheimlich*), d'autre part (Gampel, 1993, 2005, 2012). L'auteure rappelle que l'arrière-plan de sécurité provient d'un sentiment de base qui trouve son origine dans « le cadre de la relation d'objet et de l'identification primaire » (Gampel, 1993, p. 177) ; mais il s'ancre aussi dans un contexte familial rassurant, lui-même situé dans un contexte social « organisé » et structuré (Gampel, 2005). C'est ce que Kaës (2009a ; 2012) appelle le cadre métasocial où les institutions ont une fonction de garant protecteur et structurant. Lorsque le sujet est dans la détresse, son angoisse est contenue par des adultes et par des institutions qui, dans le meilleur des cas, le protègent des dangers externes. Or, tout autre est l'arrière-plan que Gampel qualifie d'*unheimlich* ou encore d'inquiétante étrangeté, à la suite de Freud : celui-ci renvoie au contraire à la rupture qu'ont provoqué les expériences extrêmes et inexprimables associées à une catastrophe sociale. Cette confrontation brutale a suscité en eux un terrible sentiment d'effroi et d'*unheimlich*, de « quelque chose de familier devenu étrange, non familier, inquiétant » (Gampel, 2005, p. 44). Ici, la distinction entre ce qui relève de l'impossible et du possible se dérobe, ouvrant dès lors la porte à l'effraction psychique (Gampel, 2012).

Cette catastrophe externe entraîne une rupture interne qui se traduirait par la mise en place d'un arrière-plan d'inquiétante étrangeté ; une angoisse singulière envahit le sujet lorsqu'il est débordé par des expériences irréprésentables et impensables de terreur sans nom (Bion, 1962/1983) ou encore d'agonie primitive et de crainte de l'effondrement (Winicott, 1971/2000). Or, dans un

climat de menace et de terreur, l'étayage que le sujet peut trouver dans les institutions officielles se dérobe. On peut en ce sens supposer que les proches de disparus font l'expérience de plein fouet de l'*Hilflosigkeit*, de la désaide, terme freudien que nous traduirons ici par celui de dérélliction. Or, associé à l'inquiétante étrangeté, le sentiment d'être littéralement privé de tout lien, de toute attache, est d'autant plus prégnant que le climat de menace qu'engendre la terreur d'État interrompt ou modifie brusquement les liens sociaux d'appartenance et de référence. Le proche se retrouve particulièrement isolé, souvent cruellement privé d'étayage sur le groupe famille, comme sur les groupes d'appartenance dont il est membre. La familiarité des liens qu'il nourrit et qui sont source de socialisation et d'identification s'évanouit, dans la mesure où « partager » équivaut à « danger », selon Puget (1989, p. 19).

Pour conclure, on soulignera encore une fois le caractère limite qui ressort de l'expérience de la perte faisant suite à une disparition forcée de personnes. L'exploration des extraits de discours issus des entretiens conduits auprès des proches témoigne de la complexité de leur vécu comme de la nécessité de rendre compte de sa spécificité. Cette spécificité se traduit dans le cadre de notre recherche par quatorze éléments se référant d'une part au caractère ambigu de la perte (absence de corps, d'information et de rites funéraires; intemporalité de la perte; brutalité de la séparation et caractère non familier du vécu), et d'autre part au contexte de violence d'État dans lequel la disparition a lieu (intentionnalité du crime; méthode de répression politique organisée par l'État; effacement systématique des crimes d'État; silence et mensonges d'État; régime d'impunité; caractère arbitraire de la répression politique; politique de la terreur; pluralité des pertes).

À présent, interrogeons-nous, dans le chapitre suivant, sur les écueils contre lesquels va inmanquablement butter le processus de deuil chez les proches de disparus.

5. DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES : QUELS DESTINS DU PROCESSUS DE DEUIL ?

Il convient tout d'abord de souligner que le dispositif de recherche mis en place ne permet pas de savoir si le proche du disparu a pu engager un processus de deuil ou non. Le fait de réaliser un seul entretien de recherche, cinquante ans après les faits, constitue donc une des limites de l'étude. En revanche, les participants se sont largement exprimés sur ce qu'ils estiment être la spécificité des obstacles entravant le processus de deuil et qu'ils ont personnellement rencontré. De nombreux auteurs soulignent d'ailleurs à quel point la disparition forcée de personnes perturbe et complexifie le processus de deuil en profondeur (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989 ; Kaës, 1989 ; Kijak & Pelento, 1986 ; Petrou, 2020) ; en effet, contrairement à une perte avérée, qui est officiellement reconnue comme telle, « l'absence est une présence potentielle, une promesse de retour » (Petrou, 2020, p. 81).

Lors des entretiens de recherche, les participants se sont basés sur leur propre expérience pour mettre en évidence plusieurs éléments qui contribuent à mettre à mal le processus de deuil chez les proches de personnes disparues : on indiquera principalement l'absence de dépouille et d'informations relatives au sort du disparu ; le caractère permanent du doute qui entoure la disparition et, enfin, l'espoir que cela permet de nourrir en permanence contre vents et marées.

Pour illustrer ces différents obstacles, nous commenterons ici quelques extraits du discours des participants en réponse aux questions suivantes : « Comment est-ce que vous qualifieriez ce deuil ? Par ailleurs, nous savons d'après les travaux dont on dispose

aujourd'hui qu'une des spécificités de la disparition forcée est la privation de rites funéraires pour la famille du disparu et ses proches amis. Pouvez-vous en dire quelque chose?»

L'analyse du corpus permet ainsi d'éclairer les questions de recherche suivantes : Quel est le destin du processus de deuil chez les proches de disparus ? Comment la singularité de la perte engendrée par la disparition forcée de personnes se répercute-t-elle sur le processus de deuil ? Comment la singularité de la perte engendrée par la disparition forcée de personnes se répercute-t-elle sur la vie intrapsychique des proches ?

MISE À MAL DU PROCESSUS DE DEUIL : PAROLES DE PARTICIPANTS

Explorons maintenant en détail les différents obstacles que pointent les participants à propos de ce qui entrave, selon eux, le processus de deuil. Autrement dit, qu'est-ce qui complexifie, voire rend impossible le travail d'élaboration d'une telle perte ? On se basera pour cela sur leur discours, donc sur les aspects manifestes, ce qui permettra également de formuler quelques hypothèses éclairant leur signification latente.

Toutefois, avant de présenter les résultats relatifs aux différents éléments susceptibles d'entraver le processus de deuil chez les proches de disparus, une remarque préliminaire s'impose. La façon dont les participants à l'étude appréhendent la question du travail de deuil dépend à son tour de trois éléments au moins : le rapport individuel et collectif qu'ils entretiennent à la mort et aux défunts en général ; la signification donnée à l'ambiguïté de la perte qui varie en fonction de la culture (Boss *et al.*, 2003) ; et, enfin, ce qu'ils entendent par l'expression « faire le deuil » de la personne disparue. Pour plusieurs des participants à l'étude, « faire le deuil » reviendrait en effet à considérer la personne disparue comme étant morte, ce qui n'est pas acceptable. Étant donné le caractère ambigu de la perte, engager un tel travail peut être assimilé, sur le plan fantasmatique, à l'équivalent d'un meurtre dont le sujet serait alors un complice symbolique (Boehnlein, 1987). Penser le disparu comme mort reviendrait ainsi, symboliquement, à le faire disparaître à nouveau. On comprend dès lors combien ces différents éléments

vont colorer la manière qu'ont les proches d'envisager la question du deuil dans ce contexte.

INCERTITUDE FACE À L'ABSENCE DE CORPS ET D'INFORMATIONS

Plusieurs participants soulignent tout d'abord à quel point le processus de deuil reste en permanence en suspens en raison de l'absence de dépouille. Le fait de ne pas pouvoir être confronté concrètement au corps est problématique, et ce d'autant plus que personne n'est en mesure de confirmer la perte.

Diana, dont le premier époux a disparu, affirme par exemple : « On a démarré avec l'espoir de trouver son corps pour faire le deuil [et] il y a aucun objet, donc aucune partie de cette humanité qui puisse nous dire "ok, c'est [...] fini". Parce que c'est un assassinat, son corps est disparu ! » (150). Elle et sa famille ont au départ nourri l'espoir de retrouver la dépouille de son premier mari pour lui rendre hommage. Or, privés d'informations quant au sort du disparu, Diana et les siens font au contraire l'objet d'un processus de déshumanisation qui entame sa confiance dans ses semblables. Aucun représentant des institutions n'est là pour prononcer une parole qui officialiserait le décès. Cela laisse entrevoir l'exclusion sociale subie par les proches suite à un drame dont elle rappelle l'origine criminelle. Le contrat narcissique originaire est dès lors particulièrement mis à mal. Les proches ne disposant d'aucun reste permettant d'objectiver la mort, le remaniement psychique qui permet de rendre les représentations conformes à la réalité externe est entravé (Hanus, 1998). Par conséquent, le désinvestissement nécessaire au processus de séparation est mis à mal, ce qui complexifie l'ensemble du processus de deuil (Dutorme, 2021).

Les analyses effectuées permettent par ailleurs de pointer un deuxième élément qui participe à bouleverser le processus de deuil. Dans le contexte de la violence d'État, l'absence de dépouille se double de l'absence de toute information officielle sur le sort du disparu. Les proches font donc face à un mur de silence inhabituel de la part des représentants de l'État, ce qui les laisse pantois. Or, cet élément singulier caractéristique de la disparition forcée de personnes fait à son tour fortement obstacle à l'examen de réalité.

L'extrait suivant est tiré de l'entretien avec José, dont la sœur a disparu. Il illustre bien comment le fait d'être privé de dépouille, comme de toute annonce officielle sur le sort du disparu, nourrit inlassablement le doute chez les proches :

Mais tant que ces doutes persistent, et puis que c'est pas clair, quoi qu'il en soit, on ne peut pas faire le deuil. [...] Ah c'est *como* je vous disais, tant qu'on ne sait pas, qu'on n'a pas, même un petit morceau de son corps, de la main. [...] On peut pas faire le deuil. [...] comme on dit au Chili « *Ni perdon, ni olvido* ». Bah c'est pas possible! Enfin, moi je trouve que- non, c'est impossible [de faire le deuil!] (José, 160, 325, 327)

Rester en permanence confronté au doute entrave du même coup le travail de deuil. José relève d'ailleurs que tant que ce doute perdure, il n'y a ni oubli, ni pardon possible. Précisons en outre que, pour certains proches, l'absence d'informations n'est pas totale; ils parviennent en effet à glaner ici et là des indices qui, bien que précieux quand ils sont livrés par des témoins fiables, ne font l'objet d'aucune confirmation officielle de la part des autorités. Aussi infimes soient-elles, de telles traces permettent de nourrir l'espoir d'en savoir plus un jour. Cela incite d'ailleurs les proches à poursuivre inlassablement leur enquête, pour tenter d'objectiver les faits laissés volontairement dans l'ombre. Ici encore, le doute persiste, entravant le possible remaniement des représentations relatives au disparu.

DU TROU NOIR À L'ESPOIR SANS FIN

Toutefois, et pour compliquer le tout, les autorités officielles finissent parfois par délivrer une information qui, si elle ne paraît pas crédible aux yeux des proches, creuse encore davantage leur détresse comme leur révolte. Adrian, dont la belle-sœur et le beau-frère ont disparu, souligne bien le « trou » (577) que creuse le sort du disparu: cela permet de cerner encore davantage combien le processus de deuil se heurte à des obstacles externes majeurs. Adrian évoque la difficulté d'engager un processus de deuil suite à une perte qui reste incertaine et qui n'est pas officialisée :

Parce que alors là! C'est difficile de faire un deuil quand on sait pas qu'est-ce qu'est devenue une personne, on sait pas s'il est mort. On peut faire le deuil de la distance, mais le deuil de la vie ou de la mort, quand on n'sait pas si... alors qu'est-ce qu'il était devenu, c'est difficile [...] C'est le doute! (Adrian, 95)

Ce participant compare le deuil qui entoure une disparition forcée à celui relatif à la perte d'une patrie. Lorsqu'on est comme lui exilé, quittant son pays, surtout brutalement, on perd non seulement tout son proche entourage, mais tous ses repères à la fois culturels et sociopolitiques. Toutefois, la distance lui semble dépassable dans le cas de l'exil, même si on peut bien imaginer combien cela reste complexe et douloureux à la fois. En revanche, dans le cas où on ne sait rien, des années durant, du sort d'une personne, autrement dit qu'on ignore si elle est vivante ou décédée, le doute entrave fortement l'engagement même du processus de deuil. Sur le plan psychique, les proches restent ainsi suspendus à cette forme d'incertitude singulière entourant la perte, ce qui compromet la dynamique du processus de deuil. Celui-ci reste figé sans pouvoir être élaboré, tant les questions restent ouvertes et sans réponse.

Enfin, du fait du manque d'informations officielles, dans plusieurs cas les familles n'ont pas la certitude que leur proche est bien mort; cela peut les amener à nourrir sans fin l'espoir que le disparu soit vivant. C'est ce qu'évoque Rafael, qui est l'enfant de deux parents disparus sous la dictature :

On ne sait pas. [...] Malgré que instinctivement, tu mettrais ta main à couper que la personne est décédée, mais t'as toujours ce... petit « et si...? », ce petit « et si...? », ce petit doute! Voilà, ce petit, mini pourcent qui est là, [...] à quoi tu t'accroches! (Rafael, 241-245)

L'extrait permet de pointer que lorsqu'un doute, même minime, subsiste, les proches imaginent qu'il est encore possible de retrouver le disparu en vie. Or, un tel espoir entrave la nécessaire transformation, le désinvestissement du lien affectif tissé avec l'objet perdu.

Le processus de deuil est mis à mal. Heeke et collègues (2015) ont d'ailleurs mis en évidence à quel point l'espoir de retrouver le disparu en vie aggrave les perturbations du processus du deuil. De fait, l'espoir de retrouver la personne vivante se double des fantasmes terribles autour de ce qu'elle a pu et est en train de subir.

Selon Busch et Robaina (2006), certaines familles vivent avec une image de la personne qui serait restée figée, congelée depuis sa disparition; ils vivraient ainsi hantés par des images du disparu maintenu captif dans des circonstances atroces. « Du point de vue du tiers témoin, la disparition est une invitation à être les spectateurs impuissants d'une scène qu'on ne voit pas mais qu'on imagine » parfois, souvent même, sous ses pires aspects, affirme par ailleurs Garcia (2001, p. 93). L'imaginaire morbide comme les cauchemars à répétition sont aussi au rendez-vous: les proches se réveillent en sueur, peinant à se départir des scènes d'enlèvement, de violence et de torture qui troublent leur sommeil en profondeur. Plus rares sont les rêves de retrouvailles, ou encore le fait que le disparu vive ailleurs une autre vie. La littérature à disposition permet ici d'éclairer le propos. Quelques auteurs, le plus souvent des psychologues qui ont assuré le suivi des proches en Amérique latine, pointent en effet ce qui est le plus angoissant pour les membres de la famille: réaliser que l'espoir de retrouver le disparu vivant dépendrait de leur volonté de le chercher d'une part et du fait de continuer à croire qu'il est toujours en vie d'autre part. Les proches seraient dès lors en charge de le maintenir en vie « psychiquement » (De la Fuente-Herrera & Soria-Escalante, 2021 ; Díaz & Madariaga, 1993).

En effet, selon Lira (2016), les familles se trouvent face à un dilemme éthique et moral: considérer que le disparu est mort, ce qui engendrerait un profond sentiment de culpabilité souvent en lien avec l'impression de l'abandonner (Busch & Robaina, 2006); ou, au contraire, le considérer comme étant encore vivant. Dans ce cas, les proches restent confrontés en permanence au doute quant au sort du disparu; cela alimente les fantasmes relatifs aux impensables violences dont il a pu faire l'objet (Díaz & Madariaga, 1993). Un tel dilemme témoigne en outre des effets du négationnisme: l'effacement des crimes d'État vise à disculper les agents

officiels impliqués dans ces exactions ainsi que leurs innombrables collaborateurs. Toutefois, si l'effacement tient à un pacte dénégatif qui relève d'un pacte de déni en commun (Kaës, 2009a), il est doublé d'un mouvement de renversement pervers : les représentants de la junte inculpent le disparu et ses proches (Katz-Gilbert *et al.*, 2023a ; Kaës, 2023). Les proches endossent la culpabilité en lieu et place des coupables réels de ces crimes d'État (Kijak & Pelento, 1986 ; Lira, 2016).

À PROPOS DU TEMPS SUSPENDU

Quant à la question de la temporalité suspendue dans le cadre de ce deuil complexe, elle est aussi au centre des éléments qui, dans le discours, permettent d'éclairer les obstacles en question. Pour Diana, par exemple, le deuil est « sans fin » (148). Comme Nicolas, elle relate des scènes empreintes de fantasmes de réapparition de l'être cher. Le passé n'en finit pas, comme le souligne pour sa part Carmen. Malgré la distance qui se compte désormais en décennies, les disparus sont là en permanence : « Pour moi, ils sont présents tout le temps, tout le temps », dit-elle (Carmen, 476). Elle précise en outre qu'elle les imagine comme des anges gardiens veillant sur les survivants : « C'est-à-dire que leur présence c'est-c'est, c'est nos anges gardiens au fond ! » (476). Certes, ces propos tranchent avec une représentation spectrale et fantomatique évoquant la mort qui rôde et qui hante les vivants. Un certain travail de transformation a donc sans doute eu lieu, mais il va ici de pair avec une présence permanente : Carmen évoque entre les lignes une difficulté à se séparer, à désinvestir, à tourner la page, même si elle imagine la présence des disparus comme bienfaisante.

Mais, dans d'autres cas, leur omniprésence est morbide, comme le rappelle Lira (2016) : « La disparition forcée fait planer le spectre d'une mort dont la vérification n'est pas confirmée et qui reste suspendue du fait de son ambiguïté » [traduction libre] (p. 154) pour les proches, qui la vivent dès lors comme anxiogène. La temporalité singulière que génère l'incertitude met fortement à mal le deuil : alors qu'il s'agit d'une étape centrale de ce processus, l'examen de réalité n'est pas possible. Ferreira-Fustinoni et Caniato (2019) vont dans le même sens : ils soulignent combien la souffrance causée aux

familles des disparus est étrangère à l'expérience habituelle du temps vécu. L'absence d'informations, le déni et la désinformation qui entourent les faits privent les proches de toute forme de certitude qui permet d'inscrire la mort et la séparation dans l'histoire d'une vie. Le temps qui passe est vécu comme un temps qui n'apporte aucune réponse aux innombrables questions que les proches ne cessent de se poser ; cela renforce l'idée que la personne disparue ne va pas revenir. Ce « hors temps », cet impassé selon l'expression de Scarfone (2012), contribue à entraver le processus de deuil. On rappellera à ce propos que du fait de l'impossibilité d'identifier le corps et d'élucider le sort du disparu, la disparition forcée de personnes est considérée comme un crime continu du point de vue juridique (article 8 § 1 (b) de la Convention de l'ONU en 2010). La perte vécue par les participants à l'étude déploie dès lors une temporalité singulière qui reste suspendue, ce qui fait obstacle au processus du deuil.

À PROPOS DE L'ABSENCE DE RÉCIT

Du fait de l'absence de corps et d'informations, l'examen de réalité est entravé. Le temps se fige, ce que reflète également la mise en suspens des processus de symbolisation. Kajtazi-Testa et Hewer (2018) soulignent à ce propos qu'ignorer le sort réservé au disparu fait obstacle à la capacité d'insérer les événements dans une « séquence narrative cohérente » (p. 334). La « mise en histoire », qui va de pair avec « la mise au passé de la relation d'amour » est ainsi entravée pour les proches, comme le relève Bacqué (2003b, p. 36). Nous avons pour notre part montré ailleurs combien la mise en intrigue des faits témoigne d'une possible relance des processus de symbolisation : la narration des circonstances de la perte tragique d'un disparu est au service de la subjectivation comme de la transformation de cette expérience singulière et de la temporalité suspendue qu'elle génère (Katz-Gilbert *et al.*, 2023b).

Paco, par exemple, dit bien connaître le parcours de son oncle disparu. Mais à côté de ses propres souvenirs ou de ce qu'on lui a raconté, il manque « la partie finale de sa vie » (Paco, 778), qui reste inénarrable, faute d'informations sur les faits survenus. Comment, dès lors, inscrire l'énigme qui entoure sa disparition dans l'histoire familiale lorsque les faits sont si flous et lacunaires ? Certains,

comme Julian, sont par conséquent engagés sans relâche dans une enquête pour tenter de compléter ce qu'il qualifie de « puzzle incomplet » (20).

Féres-Carneiro et Ribeiro Neto Da Silva (2010) considèrent à ce propos que c'est tout le processus d'élaboration de la perte et celui d'historisation faisant habituellement suite à un décès qui sont entravés : « Dans le cas des familles disparues, il est difficile d'historiser et d'élaborer un deuil tant que l'absence du corps rappelle que la ritualisation n'a pas eu lieu, que le cycle est en quelque sorte inachevé. » (p. 102)

D'autres participants soulignent que c'est toute l'histoire de vie du disparu qui leur fait défaut ; c'est comme s'il n'y avait rien avant la disparition. Cela n'est pas sans conséquences sur le récit de l'histoire familiale dans laquelle ils s'inscrivent, voire sur leur propre récit biographique. Le trou noir du négatif creuse les processus de symbolisation, entravant du même coup l'ancrage généalogique des proches.

Or, lorsqu'on dispose au contraire d'un récit de vie reconstruit relatif à une personne disparue, on peut le raconter. On élabore ainsi des représentations que les autres qui ont bien connu le disparu peuvent compléter, tout en faisant remonter des souvenirs. Ils sont dès lors à même de faire revivre dans leurs pensées le personnage disparu. Même si elle reste bien sûr parcellaire, cette construction commune permet aux proches, quand elle est possible, de se relier au disparu comme à leurs origines. Quelque chose de la continuité de l'existence et de sa place singulière dans la succession des générations peut alors être éprouvé.

À PROPOS DE L'ABSENCE DE RECONNAISSANCE SOCIALE

Enfin, la mise à mal du deuil est également liée à l'absence de reconnaissance sociale : en effet, les proches endeuillés bénéficient en principe du soutien de la famille et du groupe d'appartenance, soutien d'ailleurs promu par les rites funéraires. Comme le souligne Ignacio, dont l'oncle a disparu, quand une famille est confrontée à un accident, il y a une « autopsie », il y a « la police » qui déclare officiellement le décès, et il y a aussi une « tombe », le « cimetière », qui joue le rôle de repère identificatoire. Ce caractère

officiel donne d'ailleurs lieu à de possibles «réparations». Or, dans le cas de la disparition forcée, rien de cela n'a lieu, «[...] il y a rien, c'est toi avec des faits quoi» (Ignacio, 259). Les proches se retrouvent seuls, isolés, sans possible étayage sur la fonction de garant qui est habituellement dévolue aux institutions officielles. Les instances médiatrices sont particulièrement défailtantes quand il s'agit à la fois de reconnaître les crimes commis, d'enquêter à leur sujet, de juger leurs agents, comme d'engager des réparations.

C'est aussi ce que relève Adrian lorsqu'il fait part de la dissimulation des traces minutieusement orchestrée par la junte au pouvoir: «Ah on nous-nous cachait tout l'temps, ils [les militaires] ne reconnaissaient rien!» (227). Pire, ils travestissaient la réalité:

C'était perdu dans l'air, personne savait plus rien de et puis vous, on posait des questions ils disaient: «Non, écoutez, ils sont disparus, peut-être ils sont partis en Europe, allez-savoir?!». Et puis euh les militaires, ils disaient: «Ah non, pas mal de ces gens qui sont disparus ils sont, ils-ils vivent la belle vie en Europe, Monsieur!» Ils-ils mentaient à tout l'temps parce qu'ils reconnaissaient pas [les crimes d'État]. Cela a été reconnu par les organismes de la Croix-Rouge qui ont fait donc des visites en Argentine.» (Adrian, 221-223)

Ce manque de reconnaissance officielle est d'ailleurs largement discuté dans la littérature. Pour Féres-Carneiro et Ribeiro Neto Da Silva (2010), par exemple, la disparition est officiellement présentée comme un «fait illégitime, irréel et non avvenu» (p. 94). Duterme (2021) insiste pour sa part sur le fait que le processus de deuil n'est pas seulement une prérogative des familles, mais bien de la société entière; il prend tout son sens et a toute sa portée à la fois individuellement et sur le plan groupal. Cependant, les familles des disparus seraient prises dans une contradiction entre se souvenir pour éviter que cela ne se répète, d'une part, et, d'autre part, faire le deuil au plus vite, pour tourner la page. Enfin, l'auteur avance la notion de «deuil social» (*social grief*) pour souligner la nécessité d'un processus d'intégration collective de la mémoire comme de la reconstruction du tissu social.

Nous venons de présenter les éléments qui, dans le discours des participants, évoquent la mise à mal du processus du deuil. Dans les pages qui vont suivre, nous nous pencherons sur les répercussions psychiques que cela génère pour les proches de disparus. Comment en effet la singularité de la perte engendrée par la disparition forcée de personnes se répercute-t-elle sur la vie intrapsychique des proches? Telle est la question de recherche que nous nous proposons d'explorer et de mettre au travail maintenant.

LES RICOCHETS DE L'ABSENCE: PAROLES DE PARTICIPANTS

Au cours des entretiens de recherche, nous avons demandé aux participants comment ils ont personnellement vécu ces événements tragiques. Quelle place cela a et a-t-il eu dans leur vie? Quel est l'impact pour eux d'une telle disparition?

L'analyse thématique transversale du discours permet premièrement de mettre en évidence le fait que lorsque la perte est ambiguë et que le deuil est suspendu, les proches font part de différentes répercussions affectives et plus largement psychiques. La présentation qui suit précise leur teneur.

Notons toutefois, à la suite de Sanchis Zozaya (2021), que « toute perte est une épreuve, mais toutes les pertes n'ont pas les mêmes répercussions d'une personne à l'autre » (p. 84). En effet, ces dernières varient en fonction de plusieurs éléments: selon l'âge et la génération des proches au moment des faits; mais aussi en fonction du lieu de vie, de la condition d'exilé, du possible étayage sur un groupe, sur un tiers, ou encore de l'histoire personnelle et familiale et de la construction psychique du sujet, des processus identificatoires et, enfin, selon les espaces de parole à disposition. Enfin, elles ne sont pas les mêmes selon que les proches partagent ou non les idéaux au nom desquels les disparus étaient engagés politiquement et en fonction du degré d'investissement affectif du lien tissé avec le disparu.

Ces observations sont corroborées par la littérature à ce sujet. En ce qui concerne l'âge des proches, différents auteurs soulignent que les répercussions subjectives de la disparition forcée d'un proche dépendent de l'âge qu'ils avaient lors de la disparition: le vécu d'un enfant d'âge préscolaire ou scolaire, celui d'un

adolescent ou d'un adulte au moment des faits ne sera bien entendu pas le même (Barakovic *et al.*, 2014; Edelman & Kordon, 2006). Enfin, la qualité du lien et de son investissement modifie l'impact de la perte chez les proches de disparu (Adams, 2019; Busch & Robaina, 2006; Edelman & Kordon, 2006).

Abordons maintenant les différents éléments que pointent les participants lorsqu'on leur demande quel est l'impact de la disparition forcée de personnes sur eux comme sur leur vie.

D'UNE BLESSURE OUVERTE À LA SOUFFRANCE SANS FIN

Plusieurs d'entre eux mettent l'accent sur le fait que la perte singulière qui fait suite à la disparition forcée creuse une blessure qui reste béante en permanence. Évoquant la disparition non élucidée de son frère, Camila dit : « C'est comme une blessure qui reste ouverte. » (133) Il en va de même pour Emily, qui cherche toujours des traces de son frère disparu et dont elle reste sans nouvelles depuis des décennies : « C'est une blessure qui est ouverte, on peut pas cicatriser » (838). Pour Paulina, la fille d'une femme dont le premier mari a disparu sous la junte, il s'agit d'une « blessure qui [...] n'est jamais [...] soignée » (295). En ce sens, elle est qualifiée de non cicatrisable : elle reste par conséquent impensable. Autrement dit, le temps qui passe ne saurait atténuer la souffrance que cette perte génère. Les participants ne parviennent pas à panser et penser leur souffrance, qui reste de ce fait inélaborée. Leurs propos permettent de pointer combien le processus de deuil semble avoir été figé pendant plusieurs années, sans élaboration possible.

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'une telle situation semble prolonger la souffrance psychique singulière avec laquelle ils sont durablement aux prises tant elle est vécue comme sans fin. Plusieurs participants y voient d'ailleurs une méthode savamment conçue par les bourreaux : la disparition forcée viserait dans ce sens, comme l'explique Diana, à « prolonger dans le temps » le doute permanent avec lequel les proches sont aux prises. Or, cela représente pour elle « une forme de torture pour les vivants » (Diana, 95).

Différents auteurs abondent en ce sens. Busch et Robaina (2006), par exemple, considèrent que l'incertitude entourant le sort réservé au disparu est considérée comme une « méthode

de torture psychologique permanente» (p. 5) pour les proches. En effet, ne pas être en mesure de connaître la vérité, ni d'obtenir justice, est à fois source d'une profonde confusion et d'un risque de déstructuration majeure pour la psyché individuelle.

D'autres auteurs soulignent également combien l'absence de nouvelles officielles constitue une forme de torture qui se prolonge indéfiniment dans le temps (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2018). Elle est vécue par les familles comme une forme de terreur très perturbante. Les proches sont parfois aux prises avec des images terrifiantes relatives à la torture qu'on a fait subir au disparu durant sa détention, mais aussi au probable assassinat du disparu et à la disparition de sa dépouille.

Comme nous le verrons également par la suite, les participants mettent donc très souvent l'accent sur le caractère infini, actuel et permanent des répercussions de la disparition forcée sur leur vie personnelle. En réponse aux questions posées par les chercheuses, ils évoquent par ailleurs d'autres aspects de leur ressenti intime. Nous l'illustrons par des extraits de discours qui permettent d'explorer les trois registres affectifs les plus récurrents dans leurs propos : l'impuissance, la colère et ses diverses adresses et, enfin, les multiples visages de la culpabilité des proches de disparus.

UN SENTIMENT SINGULIER DE PROFONDE IMPUISSANCE

L'incertitude qui entoure la perte d'un disparu plonge les proches dans un sentiment de profonde impuissance (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989 ; Cerutti, 2015). Celui-ci est d'autant plus intense que les représentants des institutions officielles à qui ils demandent des comptes (police, justice, etc.) gardent le silence. Or, ils se retrouvent sans recours possible aux institutions qui sont pourtant supposées protéger les droits de tout citoyen. Ils sont dès lors aux prises avec un sentiment d'« impuissance radicale » qui peut se prolonger indéfiniment dans le temps en plus de l'anxiété profonde dans laquelle ils sont plongés en permanence (Lira, 2016, p. 142). Certains participants ont souligné combien eux et leurs camarades ont dû faire face à un intense sentiment d'impuissance face à la sidérante conspiration du silence orchestrée par l'État.

Les proches sont donc particulièrement seuls ; ils sont confrontés à un isolement singulier ; ils sont confrontés à une absence de répondants officiels dont la fonction permet au contraire habituellement d'engager des recherches, d'éclairer les faits et de retrouver les membres de leurs familles qui ont été séquestrés. La répression politique gangrène toute possibilité de demander et d'obtenir des comptes sur le disparu, mais aussi de conduire des recherches permettant d'éclairer les circonstances de la disparition.

L'effacement des crimes a des effets très aliénants (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989) ; elle laisse les proches pantois, sans voix, souvent désarmés. Un tel pacte de déni en commun scellé entre les agents des crimes d'État leur permet de rester hors d'atteinte de toute poursuite judiciaire et de se disculper (Kaës, 2000).

En se basant sur les observations cliniques qu'ils ont pu faire au cours d'entretiens thérapeutiques, certains psychologues soulignent la torture psychologique que la disparition forcée d'un membre de la famille génère pour ses proches (Molina-Theissen, 1996). Leur souffrance est intense, tout comme leurs sentiments d'hostilité face à l'impuissance à laquelle ils sont confrontés. L'indignation, la colère, la frustration sont des plus vives (Adams, 2019).

Il faut toutefois souligner la nature singulière du sentiment d'impuissance affectant les proches de par son intensité et sa profondeur ; mais aussi de par le sentiment de désespoir, voire de déréliction qu'ils éprouvent sans possibilité d'agir (Cerutti, 2015 ; Lira, 2016). Par ailleurs, le fait d'avoir dû s'exiler peut creuser le sentiment d'impuissance : secourir le disparu est parfois rendu compliqué par la distance géographique. C'est ce que souligne, par exemple, Kilia, dont la tante a disparu. Elle évoque « le sentiment le-le-le pire, une espèce d'impuissance d'être là » (282) éprouvé par son père, réfugié politique en Suisse sous la dictature. Difficile, en effet, pour lui d'avoir à rendre des comptes à sa fratrie sur les recherches souvent infructueuses entamées depuis la Suisse alors qu'il a été expulsé de force de son pays. Par ailleurs, l'impuissance se double aussi de la culpabilité du fait de vivre en sécurité dans le pays d'accueil, alors que d'autres membres de la famille restent toujours confrontés à la dictature au pays.

À PROPOS DES DIFFÉRENTES SOURCES DE COLÈRE

Si les participants à l'étude ne s'étendent pas sur leurs sentiments d'impuissance, ils évoquent en revanche en détail le sentiment de colère qu'ils éprouvent aujourd'hui comme hier. Nous faisons l'hypothèse que cette insistance à pointer les différentes harmoniques de la colère a une valeur défensive: cela fait peut-être écran à la souffrance que génère l'impuissance. L'hostilité exprimée tour à tour à propos de différentes cibles leur permet peut-être de contrebalancer le profond sentiment d'impuissance qu'ils endurent et qui les plonge dans une passivation singulière. On peut également supposer qu'évoquant la colère ils tentent de reprendre une position active.

Les résultats des analyses transversales présentés ici visent à différencier l'hostilité exprimée à l'endroit du disparu lui-même, des membres de la famille du disparu, des camarades de lutte et des groupements politiques dans lesquels le disparu était engagé, de membres de la société civile; mais aussi à l'égard des autorités officielles, que ce soit la junte sous la dictature ou les représentants politiques une fois le régime militaire tombé.

À PROPOS DU RESENTIMENT ENVERS LA PERSONNE DISPARUE

Durant l'entretien, plusieurs participants évoquent le sentiment de colère qu'ils nourrissent envers la personne disparue: ils considèrent que si le disparu a été arrêté, c'est aussi en raison de la naïveté qu'ils lui prêtent. Emily estime par exemple a posteriori que son frère Sergio a fait fausse route en choisissant de s'enfuir. Pour sa sœur, il aurait mieux valu, au contraire, qu'il reste caché au pays: «Et elle [sa sœur] poursuit: “[...] je trouve que c'est- c'était déjà une très mauvaise décision de sortir, de partir et il aurait dû se cacher quelque part” » (506).

Mateo affirme pour sa part que si son père a finalement été arrêté dans un piège tendu par les militaires, c'est sûrement par « naïveté » qu'il s'est « fait avoir » (183). Ne réalisant pas les risques qu'ils encouraient, les disparus sont parfois présentés comme naïfs et immatures.

Pour d'autres participants à l'étude, c'est la nature de l'engagement politique dans lequel le disparu était investi qui est mis en cause. Alejandra considère par exemple qu'Esteban, son

compagnon d'alors, a eu tort de s'engager dans la lutte armée. Cela témoigne pour elle d'une mauvaise évaluation des forces en présence sous la junte: «Je pense aussi qu'Esteban avait tort de faire comme ça [...] de prendre les armes et de pas mesurer qu'ils [les autorités au pouvoir] avaient une armée» (96).

Sur cette délicate question de l'hostilité exprimée envers le disparu, les auteurs divergent. Pour certains, c'est plutôt l'idéalisation et l'investissement affectif qui prévaut et non la rancœur ou la rage (Cerutti, 2015). Taiana (2014) est plus nuancée: elle observe un sentiment de colère qui conduit à inculper le disparu pour le rendre fautif. Quant à Lira (2016), elle pointe l'existence d'un sentiment de colère diffus envers le protagoniste, qui n'aurait, selon eux, «pas été capable de protéger sa vie» et qui «s'est impliqué dans des actions politiques sans penser à sa famille» [traduction libre] (p. 163). Les proches peuvent, par conséquent, avoir le sentiment d'avoir été négligés dans les liens qui les attachaient au disparu. Ce dernier les aurait abandonnés au profit d'idéaux au nom desquels il était investi sans relâche dans la militance. Or, cela les a *in fine* privés de cet être cher.

C'est ce que relève Veronica à propos de sa tante qui a disparu dans des conditions non élucidées alors qu'elle militait: «Elle a pas trahi [la cause], mais elle a payé d'sa vie. Et puis en payant d'sa vie, elle a fait que toute euh ces ces gens autour d'elle souffrent» (683). Et Veronica poursuit: «[...] où y avait une aussi une douleur de dire: “Mais merde t'es allée trop loin. On aurait préféré que tu sois vivante loin, que proche morte!”» (1556).

Les idéaux au nom desquels le disparu s'est investi, au prix de sa vie, dans la lutte contre le régime en place sont ainsi mis en tension avec l'investissement des liens familiaux. Il y a là une forme de rivalité qui anime les proches, qui vivent mal cet éloignement et la priorité mise au combat politique malgré les risques encourus.

Le «prix à payer pour les idées» (Veronica, 641) semble en effet beaucoup trop élevé pour certains proches, ce qui est source de déception et de remontrances. Pour les descendants en particulier, la hiérarchie des valeurs prêtées au disparu est en cause: devenus orphelins trop vite, les enfants de certains disparus reprochent parfois à leurs parents de ne pas les avoir assez protégés des risques

qu'ils étaient prêts à prendre pour la cause, négligeant dès lors leurs responsabilités familiales.

C'est ce que relève Adrian : son neveu, dont les deux parents ont disparu sous la dictature, a pu lui confier sa rage à leur endroit. Et c'est aussi le cas pour une des descendantes interrogées. Quant à Alejandra, c'est l'engagement corps et âme pour la cause au détriment des liens affectifs qu'elle relève : « Tout est pour la cause... rien n'est plus haut que la cause. Si tu ne peux pas tant pis, mais c'est la cause qui doit survivre ! » (64). Dans cette perspective, l'essentiel serait que la cause politique, en l'occurrence les idéaux de justice et d'égalité portés par son ex-compagnon et ses camarades, survivent. Peu importe le prix à payer !

Lira (2016) observe d'ailleurs que dans le cas fréquent où les proches « espéraient ou croyaient que l'être cher était vivant », ils étaient du même coup contraints de « supposer qu'il les avait abandonnés sans un mot ». Or, une telle situation « portait ombrage au lien de confiance et générait des doutes quant à l'affection que leur portait cette personne – père, mère, mari, épouse ou fils ; d'où des sentiments de colère, tristesse, désenchantement, et un sentiment d'impuissance à l'égard de la personne » disparue [traduction libre] (pp. 154-155).

D'autres auteurs abordent la colère sous l'angle de l'étape qu'elle constitue, après celle du déni, dans la dynamique propre à tout processus de deuil (Manriquez Sánchez *et al.*, 2019) ; ou encore sous l'angle de la culpabilité que génèrent les sentiments d'hostilité lorsqu'ils sont vécus consciemment (Lira, 2016). Enfin, lorsque le participant a lui-même été engagé dans la lutte politique aux côtés du disparu, il arrive que le regard porté sur l'engagement soit aujourd'hui des plus critiques. C'est ce qu'affirme Liliana, par exemple, dont le premier mari a disparu. Elle interroge le sens de leur combat politique mutuel et de tous les disparus sacrifiés au nom de la cause : « On a une idée d'une mort inutile ! » dit-elle (1674). Et elle poursuit : « [...] dans ma tête j'ai l'idée que nous, on faisait des choses qui étaient tout à fait inutiles (*voix rieuse*) et puis que y'a beaucoup de morts de-derrière. [...] finalement dans cette opération, ils ont disparu (*soupir*) cinq personnes chiliennes et huit personnes argentines, toutes disparues. Pour rien ! » (1685 ; 1699).

À PROPOS DE L'AGRESSIVITÉ ENVERS LA FAMILLE DU DISPARU

Certains des participants à l'étude ont fait part de sentiments d'hostilité envers les membres de la famille du disparu. Isabel en veut par exemple à son beau-frère : plus âgé qu'Estela, qui a disparu, il l'épouse après l'avoir convaincue de rejoindre l'organisation politique dans laquelle il était lui-même engagé. Au cours d'une course poursuite entre le couple de militants et les militaires, il parvient à s'enfuir alors qu'elle est, selon les témoins, abattue à bout portant. « J'avais le sentiment que lui, il s'était sauvé, ma sœur pas. Horrible, comme pensée », précise Isabel (10).

Le fait qu'il ait survécu à ces événements tragiques suscite la colère, voire la suspicion d'Isabel. Comment se fait-il en effet que son beau-frère soit parvenu à s'en sortir mais pas sa sœur, Estela ? Aurait-il lâché, abandonné son épouse ? De tels sentiments d'hostilité génèrent en outre une forme de culpabilité chez Isabel, qui s'en veut d'avoir de telles pensées.

Quant à Clara, elle fait part de tentatives de manipulations des plus perverses. Après que son mari eut disparu, la junte a en effet tenté d'instrumentaliser sa belle-famille. Les militaires ont manipulé la tante du disparu pour faciliter l'arrestation de Clara, d'une part, en faisant des promesses fallacieuses en échange des informations livrées, d'autre part. Or, celle-ci ne s'explique pas que la tante soit entrée en matière, qu'elle ait eu la naïveté de croire dans les mensonges de la junte, et qu'elle n'ait pas davantage résisté. Clara garde donc une certaine rancœur à l'égard de de sa belle-famille, tout en rappelant que les événements en question remontent à une période où la confusion générale régnait, ce qui, à la décharge de la famille de son mari d'alors, lui permet et l'incite pour une part à rester indulgente.

Mateo, le fils de Clara, entend pour sa part rester à bonne distance : « Comment juger ? » dit-il, de sa place, à propos des mêmes faits (183). Et d'ajouter, lucide : « Et puis à la fin, ça sert à rien de jeter une espèce de faute [sur Clara et leurs camarades]. C'est les militaires qui ont pris mon père et qui l'ont tué. C'est pas sa famille ! » (Mateo, 41). Il se départit d'une forme de colère envers sa famille qui a accusé sa mère d'être responsable de la disparition forcée du père de Mateo. Seule la junte est responsable de

ce crime d'État odieux, affirme-t-il pour inculper les militaires et disculper les siens.

Enfin, Lucia relève combien elle s'est retrouvée très seule dans les recherches qu'elle a engagées pour faire reconnaître officiellement la disparition d'Emilio, son premier mari, et pour tenter de faire juger les coupables. La famille du disparu comme la sienne ne l'ont pas soutenue dans son combat contre l'impunité, ce qui peut susciter une certaine amertume chez Lucia. Elle s'est sentie lâchée et leur en veut pour cela : « Donc, ils [sa belle-famille] ont fait un mur, ce que je peux même comprendre de la part de la mère [d'Emilio]. Ah la mère m'a dit : "Ça va pas le ramener à la vie!" » d'engager de telles poursuites. Et Lucia de relater sa réponse : « Non, ça va pas le ramener à la vie, mais il va obtenir justice! », avant de préciser : « Mais enfin quelque part je me suis sentie très seule, dans cette lutte! » (434). Après avoir engagé des recherches pendant quelques mois après la disparition d'Emilio, sa belle-famille ne poursuit pas l'enquête. Peut-être craignait-elle une forme de stigmatisation sociale? On soulignera à la suite de Busch et Robaina (2006) que les proches qui continuent les recherches deviennent en ce sens les « porte-voix d'un passé dont certains ne veulent plus entendre parler et qui reste impensable » [traduction libre] (p. 8). D'où le sentiment de colère que peut générer cette forme d'isolement souvent vécu comme un lâchage personnel.

À PROPOS DE L'HOSTILITÉ ENVERS L'ORGANISATION POLITIQUE DANS LAQUELLE LE DISPARU MILITAIT

Les participants à l'étude font également part de l'hostilité qu'ils nourrissent à l'endroit de l'organisation politique dans laquelle le disparu était investi. Dans l'après-coup, le prix à payer pour défendre la cause paraît trop élevé, y compris pour des participants qui militaient et qui ont eux-mêmes payé cher leur engagement. Lucia a par exemple « beaucoup de reproches » à faire à l'organisation dans laquelle elle et Emilio, son mari disparu, étaient impliqués : « Dans le sens de *cuidar la vida* [...] Ils ont pas vraiment pensé à protéger des activistes de base! » (86-88). Elle est en colère, car elle estime que les cadres politiques alors en place n'ont pas su prendre soin de la vie des militants, de la base donc. Elle est

d'ailleurs d'autant plus sévère que l'un des responsables de leur formation politique lui aurait clairement affirmé la limite de sa fonction : il aurait reconnu n'avoir pas été en mesure, à l'époque des faits, d'assurer la protection de l'entier des militants et lui aurait dit :

Ben écoute nous [...] on a vu que les quatre-vingt pourcent des gens vont tomber, par exemple toi, parce que tu es militante de front de base, du public [...]. Donc on-on peut pas protéger tout l'monde, mais s'il nous reste un vingt-cinq pourcent, on va se refaire! (Lucia, 60)

Or, une telle vision de la lutte dénote pour elle d'un manque d'anticipation des pertes et du coût humain de la lutte menée par le mouvement. Cela l'interroge et, somme toute, la révolte, elle qui a personnellement vécu ce coût humain de plein fouet : « Mais ils ont pas pensé tous les drames! » dit Lucia (60). La logique qui prévaut ici est celle de la cause, et peu important dans le fond les vies sacrifiées et profondément malmenées. Présentées comme inévitables, elles feraient partie des risques et des dommages collatéraux. Ce qui importe le plus, c'est de ne pas perdre l'ensemble des militants, de manière à rester en mesure de poursuivre le combat. On peut en outre faire ici l'hypothèse qu'il importe aux proches de ne pas porter seuls la culpabilité qu'ils éprouvent face à la disparition forcée.

À PROPOS DE LA COLÈRE DES PARTICIPANTS ENVERS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Certains participants ont par ailleurs fait part de leur colère en lien avec l'incompréhension dont leur combat actuel fait l'objet. Au moment de témoigner sur place en Argentine quarante ans après les faits, Lucia a par exemple rencontré une femme qui lui a recommandé de tourner la page : « Bon Lucia, c'est très bien, mais c'est fini hein maintenant, il faut que t'arrêtes un peu, [que] tu vives ta vie, c'est fini! » (420). Cela fait dire à cette participante : « J'étais un peu fâchée, je le suis encore, je lui ai pas dit que j'étais fâchée, mais je [me] dis : "Mais comment c'est possible?" » (424).

Étant donné le régime d'impunité, la disparition d'Emilio, le premier mari de Lucia, n'avait pas encore fait l'objet de procédures officielles en justice. Or, « vivre sa vie » sans prêter sa voix à la cause des disparus, renoncer à lutter contre l'impunité reviendrait en ce sens à les abandonner, ce qui est impensable. Une telle recommandation ne peut que mettre Lucia très en colère, elle qui reste si déterminée à poursuivre le combat engagé par les associations de défense des droits humains et les survivants. Les proches mettent ainsi sans relâche leurs forces au service de la restauration des garants métasociaux démocratiques dans leur propre pays (Kaës, 1989 ; 2009a). En cela, ils vont à contre-courant d'une partie de la société civile, plutôt partie prenante de tourner aussi vite et silencieusement que possible cette sombre page de l'histoire nationale. La tension entre les militants qui réclament justice, vérité et mémoire et, à l'autre extrême, les tenants du négationnisme génère en outre une importante fracture au sein de la société. C'est ce que pointent plusieurs participants, qualifiant leur pays natal de « clivé » (Alma, 122), « divisé » (Mateo, 217) ou encore « scindé » (Alejandra, 118).

Diaz Facio (2008) relève d'ailleurs à ce sujet combien l'impunité qui règne, avec son corollaire, l'injonction à l'oubli, est à l'origine d'une rupture du lien social déjà très fragilisé par la violence d'État : « À ce stade, il est fondamental de souligner que si [...] la justice est une médiation symbolique qui aide à initier le deuil des disparus et permet de faire ultérieurement un pas vers la réconciliation dans un pays, en revanche, l'impunité des coupables [des crimes d'État] creuse encore davantage la rupture du lien social » [traduction libre] (Diaz Facio, 2008, p. 14).

À PROPOS DE LA HAINE EXPRIMÉE À L'ENCONTRE DES MILITAIRES

Qu'ils soient des survivants de la dictature ou des descendants, de nombreux participants à l'étude font part de leur sentiment d'indignation : soit eu égard à la cruauté avec laquelle la junte a opéré, soit concernant le régime d'impunité dont jouissent aujourd'hui encore la plupart des bourreaux.

Carmen a par exemple un cousin germain qui a disparu sous la junte et dont on reste sans nouvelles à ce jour. Elle considère que

les agents des crimes d'État sont des décervelés qu'elle méprise. Ils commettaient des atrocités par manque de discernement : « Pour moi, ils ont-ils ont pas de cerveau quoi, il n'y a pas de cerveaux, malheureusement c'est comme ça. Moi je-je-je-je vois ces gens, ils sont horribles ! » (Carmen, 400). Lucia leur prête pour sa part des intentions des plus perfides et monstrueuses. Elle qui a été libérée après des mois de captivité et de tortures aura connu la toute-puissance extrême et le sadisme, dont ses propres bourreaux faisaient preuve à tout moment. « Pour eux, laisser en vie, c'était comme te tuer, c'était se sentir Dieu ! » explique-t-elle (312). Leur façon de terroriser consistait à s'arroger les pleins pouvoirs sur la vie et la mort de leurs proies. Décider de laisser Lucia survivre en la libérant ou de la faire mourir tient à une forme de pouvoir décisionnel illimité. Elle est bien placée pour savoir de quoi elle parle : elle connaît hélas de l'intérieur le caractère machiavélique des dispositifs que la junte utilisait pour garder éhontément et sans culpabilité l'emprise, à la fois sur les détenus et sur leurs familles. Et si elle dénonce avec véhémence aujourd'hui encore les méfaits diaboliques de ses bourreaux, si elle peine à se départir de la rage que suscite leur infernale perversité, c'est peut-être en lien avec ce que Kaës (1989) appelle l'« institutionnalisation de l'imposture de la Loi », qui est le propre des régimes dictatoriaux :

L'impact subjectif et collectif [de cette terreur d'État] est paradoxalement plus grand lorsqu'il n'y a pas de cohérence entre la norme et la sanction car la punition est toujours cruelle et disproportionnée et cela, même si les individus punis ne représentent qu'une partie infime de ceux susceptibles de l'être. L'incongruité, l'imprévisibilité de la menace et de sa réalisation sont plus à même de rendre fou que la cohérence. » (p. 60)

Ainsi en va-t-il de la terreur qui perdure encore et toujours au plus profond de certains survivants. Le fait de pouvoir se révolter contre la junte et l'incriminer semble dès lors d'autant plus important que le pacte dénégatif pervers instauré par le pouvoir en place leur fait endosser à eux seuls la faute, ce qui complexifie le processus de deuil. En ce sens, l'hostilité, voire la haine dont

ils témoignent à l'égard de la junte en place démontre sans doute en ce sens une tentative de déprise de la « surviolence » orchestrée par les militaires (Kaës, 2023). Il s'agit bien de remettre la pensée au service du travail de mémoire et de mise au jour des dispositifs cruels et déshumanisants mis en place pour maintenir le « pouvoir de l'horreur » (p. 20).

Enfin, plusieurs participants relèvent à quel point le régime d'impunité est révoltant et désarmant. Camila rappelle par exemple l'indignation que suscite chez elle et chez d'innombrables personnes le fait que les bourreaux vivaient en liberté avant les procès, sans être aucunement inquiétés : « Parce que on les croisait dans la rue avant les procès ! Les tortionnaires, on les croisait dans dans la rue : tout le temps ! » (113). Florian va dans le même sens : « Aujourd'hui euh : --- quand tu marches dans la rue [...], tu peux avoir un bourreau et une victime qui marche à côté, il y a rien qui les distingue ! Le même passeport ! » (1305).

L'effacement systématique des atrocités commises permet à l'État de se défausser, ce qui met les proches hors d'eux et suscite une profonde indignation. Pelento (2007) souligne d'ailleurs la « haine réveillée chez les sujets par les assassinats, l'impunité et toutes les lois en faveur du maintien de ce régime impunité » [traduction libre] (p. 69).

Enfin, de manière générale, la colère éprouvée en particulier à l'égard du disparu lui-même suscite une forme de culpabilité (Lira, 2016 ; Molina-Theissen, 1996 ; Pelento, 2007) et plus largement une forme de déstructuration (Molina-Theissen, 1996). Quand l'hostilité s'invite à propos d'une expérience de perte, les proches peuvent en effet se sentir fautifs. La culpabilité peut entraver le processus de deuil (Camps, 2020). La quête de réparation est alors présente dans certains cas ; ou alors c'est la mélancolie avec son cortège d'auto-reproches destructeurs qui prennent le dessus. Grinberg (1965) distingue d'ailleurs ces deux registres qui peuvent avoir une incidence sur le destin pathologique du deuil : la culpabilité persécutoire est au service de la pulsion de mort, tandis que la culpabilité dite dépressive serait, elle, au service de la vie.

Il est donc temps d'aborder en détail la question de la culpabilité telle qu'elle est pointée par les participants à l'étude.

À PROPOS DES DIFFÉRENTES FACETTES DU SENTIMENT DE CULPABILITÉ

Comme l'on s'en doute, aborder la question de la culpabilité que génère la disparition forcée et, plus largement, toute catastrophe sociale est complexe. Elle mériterait sans doute un livre à elle seule. Sans compter qu'une discussion clinique rigoureuse suppose de distinguer culpabilité consciente et inconsciente, ce qui ne va pas de soi ici, étant donné les limites du dispositif de recherche.

Il s'agit donc plutôt de tenter d'éclairer brièvement cette dimension de l'expérience rapportée par les proches de disparus qui ont participé à l'étude, sans toutefois prétendre l'approfondir et encore moins l'épuiser. Cette ébauche de notre part s'appuie sur ce que les participants à l'étude ont pu exprimer. Quelles sont donc les différentes facettes de la culpabilité telles qu'elles sont évoquées par les proches des disparus? Nous aborderons premièrement celle qui renvoie au sentiment de ne pas avoir assez protégé l'être cher; on tentera ensuite d'éclairer la culpabilité du survivant, autrement dit celle qu'éprouve le proche du disparu qui est resté en vie.

Le sentiment de culpabilité qu'éprouvent les proches peut être intense (Blaauw & Lähteenmäki, 2002). Chez certains, il est question de la culpabilité que suscite le fait de n'avoir pas su protéger suffisamment le disparu au moment voulu. Ils se reprochent ainsi de ne pas avoir fait en sorte d'empêcher la disparition. C'est le cas par exemple de Lucia à propos du destin tragique de son premier mari, Emilio: «Je me sens mal aujourd'hui depuis mes 60 ans de dire quelle conne! J'aurais dû dire [à Emilio]: "Écoute, on se tire, parce que maintenant c'est, y'a plus de futur politique ni humain, c'est l'extermination!"» (338).

Quant à Kilia, elle relève combien son père s'en veut de n'avoir pas fait en sorte d'éviter la disparition de sa sœur Hermina:

Et finalement, il était très militant, que bah il était torturé, qu'il a beaucoup souffert, mais que lui il a eu la -- (*elle hésite*) chance de pouvoir s'en aller vivant, de refaire sa vie, et puis, finalement, d'avoir réussi sa vie. Et de se dire que bah elle a- elle a- elle est morte en fait, qu'on l'a *assassinée*, qu'elle est morte à cause de ça et-et-et que lui il n'était pas là pour la protéger! (Kilia, 74)

Militant engagé, José a lui-même été fait prisonnier avant d'être expulsé de son propre pays. Alors qu'il est déjà réfugié en Suisse, où il avait demandé l'asile, sa sœur disparaît. Sa fille Kilia relate combien la culpabilité de n'avoir pu éviter ce sort à sa sœur le ronge ; sans compter qu'il lui a été plus difficile d'enquêter et de demander des comptes depuis la Suisse.

Selon Féres-Carneiro et Ribeiro Neto Da Silva (2010), le fait de ne pas avoir su arrêter son proche dans son combat de guérillero peut générer une profonde culpabilité. Mais ils observent aussi à quel point la honte peut être au rendez-vous chez ceux qui considèrent qu'ils n'ont pas su protéger et préserver la vie des leurs.

Une autre facette de la culpabilité concerne celle du survivant. Certains participants abordent la culpabilité que suscite le fait d'avoir survécu alors même que leur être cher a disparu. C'est le cas par exemple de José. Il fait part de l'importante « charge » que représentent, pour les survivants, les innombrables disparus laissés sans sépulture (José, 309). Certains de ses camarades sont même tombés malades, ajoute-t-il, avant d'établir un lien entre la violence d'État, l'impunité dont bénéficient les bourreaux et les répercussions délétères sur la santé des proches de disparus. Il s'agit là d'un exemple illustrant le lien étroit entre culpabilité persécutoire et deuil pathologique : ici, le ressentiment, le désespoir, les auto-reproches se conjuguent avec la douleur. Grinberg (1965) fait à ce propos l'hypothèse que dans ces tableaux cliniques psychosomatiques, « l'objet n'est pas réellement ressenti comme mort, mais inconsciemment comme malignement vivant introjecté dans l'organe malade, menaçant et punissant le Moi » (p. 194).

José pointe par ailleurs une forme intense de culpabilité que lui ont confiée certains camarades. Comme lui, ces derniers ont pris d'énormes risques en militant sous la dictature ; toutefois, contrairement à d'innombrables *compañeros*, ils ont pour leur part survécu à ces sombres années en trouvant refuge ailleurs et à temps. José rapporte que ceux-ci culpabilisent encore et toujours et ne cessent de s'adresser des reproches : « Pourquoi je ne suis pas resté [...] ? pourquoi je suis parti tout de suite ? » (José, 311). José prête par ailleurs « une sorte de culpabilité » à certains de ses

compatriotes venus le rejoindre en Suisse et qui se demandent : « Moi je suis vivant, pourquoi je suis pas mort aussi ? » (309).

Comme José, Fabricio pointe aussi le sentiment de culpabilité singulier avec lequel lui et ses camarades sont aux prises :

Nous, comme anciens prisonniers politiques à un moment on a ressenti presque une certaine culpabilité de survivre vis-à-vis de nos copains et nos copines disparues. C'était peut-être cela explique pourquoi on a dû attendre vingt ans, presque une génération, pour écrire les mémoires de la prison. C'est pas un hasard. On a eu faire notre deuil collectif, comme anciens et anciens prisonniers politiques pour pouvoir sentir un certain droit à la parole vis-à-vis de nos copains et nos amis, nos sœurs disparues donc aussi ! (Fabricio, 162)

Survivre alors que tant de camarades sont morts ne va pas de soi. Écrire, raconter, témoigner pour faire entendre la voix de tous ceux qui ne sont plus représente une forme d'engagement répandu parmi les camarades et les proches familiaux qui sont en vie. Cela suppose un temps de latence important pour ceux qui ont survécu à la détention et plus largement à la répression politique. Fabricio et ses camarades de lutte ont par exemple dû travailler collectivement et faire un long chemin ensemble pour se considérer comme étant légitimes à prendre publiquement la parole afin de relater le passé. La question de la culpabilité que génère la condition de survivant est ici placée au premier plan, d'une part ; la sublimation prévaut finalement ici, d'autre part. Cela permet à ce groupe de survivants de témoigner dans la sphère publique, ce qui tranche avec une issue pathologique du processus de deuil.

Nicolas écrit pour sa part ses mémoires seul, donnant du même coup une autre expression à la sublimation. Il fait part d'une difficulté rencontrée au cours du processus d'élaboration de l'ouvrage qui retrace son parcours, mais aussi celui de Paula, sa compagne d'alors, dont on reste sans nouvelles à ce jour. Raconter, témoigner ne va vraiment pas de soi pour lui qui a longtemps passé sous silence son propre passé, y compris à son entourage. Prendre

la plume aujourd'hui suppose de retracer la vie de ceux qui n'ont pas survécu comme lui :

Mais si vous voulez avant, comme je vous disais, le fait que c'est tellement *monstrueux*, tout le reste, que mon histoire était passée en deuxième plan si vous voulez». La chercheuse lui demande alors de préciser ce qu'il entend par monstrueux : « Non seulement je veux dire, la monstruosité de-de-de-de la mort, je veux dire de voir la monstruosité de-de tout. C'est vrai que les survivants euh voilà [...] on ne se met pas en premier plan si vous voulez, d'accord ? (Nicolas, 221 ; 225)

Quant à la douloureuse question de survivre à des camarades dont la mort a été officialisée, mais également à des disparus dont le sort reste incertain, elle est pointée sous l'angle de la culpabilité. Nicolas aborde par exemple sa difficulté à parler de lui, à évoquer sa propre histoire. Il s'interroge, tourmenté : a-t-il le droit d'écrire ses mémoires ou doit-il se mettre en retrait par rapport à ceux qu'il considère comme les « vraies victimes », celles qui ont perdu la vie ?

Les descendants des disparus évoquent également cette question de la culpabilité du survivant. Paulina, la fille de Lucia, rapporte par exemple combien sa mère se sent en permanence coupable ; d'après elle, Lucia s'adresse inlassablement des reproches à propos de la disparition d'Emilio, son premier époux, qui a disparu alors qu'elle a survécu : « Et toute sa vie elle [Lucia] va se dire : "Mais en fait, -fin où est-ce qu'il est, qu'est-ce que je j'aurais pu faire ?". Et-et finalement ça met même de la : comment on dit ? de la culpabilité euh sur bah su-sur le survivant » (Paulina, 398).

Enfin, pour Mariana, c'est la « honte du survivant » (172) qu'elle perçoit chez certains membres de sa famille (père, tante encore en vie, etc.).

Cette question de la culpabilité est souvent abordée dans la littérature. Comme le relève Kernberg (2011), « la perte soudaine d'un proche tend à susciter d'intenses sentiments de culpabilité et de regrets chez la personne survivante » (p. 159). Cela est d'autant plus vrai quand la mort n'est ni avérée, ni officialisée (Kijak & Pelento, 1986). Dans ce cas, pour les proches, l'intensité du sentiment de

culpabilité vient entre autres du fait d'être parfois et par moments amenés à devoir se résoudre à considérer l'être cher comme étant possiblement mort (Boss, 2016). Selon Braun De Dunayevich et Pelento (1989), Diaz et Madariaga (1993) ou encore Robins (2010), « clore » le deuil – autant que faire se peut – reviendrait à trahir la personne disparue, à l'abandonner. Les proches familiaux pourraient également nourrir la crainte d'oublier l'être cher, et ce d'autant plus si le crime d'État reste impuni (Rousseaux, 2001).

Toutefois, Lira (2016) souligne également combien un tel sentiment d'abandon dépend de la nature du lien et de la qualité d'investissement de la personne disparue. Busch et Robaina (2006) insistent à ce sujet sur le fait que la culpabilité du survivant relève d'un processus d'identification au disparu ; il s'agirait d'une forme d'auto-punition (Cournut, 1998 ; Freud, 1913) en l'occurrence associée à la survivance (Biedermann, 1991). Les disparus sont par conséquent investis comme des héros, des martyrs, ce qui fait flamber la culpabilité des survivants. Or, ces derniers peinent parfois à trouver de bonnes raisons pour justifier le fait d'être toujours vivants, ce qui peut s'avérer dépressogène (Bacqué, 2003a).

On notera par ailleurs que l'idéalisation du disparu participe à culpabiliser les survivants, comme le soulignent Busch et Robaina (2006) à propos des descendants. C'est ce que nous avons aussi observé chez les contemporains : « La figure du disparu devient un héros, ses facettes positives sont mises en valeur. Il en résulte un appauvrissement du moi et des sentiments de dévalorisation, car on ne peut jamais être à la hauteur de ses parents » [traduction libre] (p. 7).

Il convient toutefois de souligner le caractère défensif de la culpabilité du survivant, que Damiani (2020) conçoit comme une tentative de lutter contre l'angoisse d'anéantissement. Elle qualifie la culpabilité de « polysémique » dans le cadre des deuils post-traumatiques :

[La culpabilité] fonctionne comme des poupées gigognes, aussi ne peut-on se contenter d'une évacuation pure et simple alors que le survivant est envahi par des questions parfois lancinantes : sentiment d'avoir trahi, de ne pas avoir protégé ou sauvé et donc

d'être responsable de la mort de l'autre, d'avoir survécu au prix du sacrifice de l'autre. Ce questionnement peut aboutir à la prise de conscience d'avoir préféré la mort de l'autre à la sienne, et d'en ressentir une culpabilité et une honte rétrospectives [...]. Si la culpabilité ouvre la voie de la réparation, il n'en va pas de même pour la honte, d'origine narcissique et donc plus intime. (p. 43)

On peut supposer que quand la mort est certaine, officiellement reconnue, l'objet perdu peut être investi comme mort et donc comme un objet de mémoire, comme le soulignent Braun De Dunayevich et Pelento (1989). Il fait ensuite l'objet d'une palette de sentiments variés : « Il s'agit d'un objet que l'on peut aimer, haïr, culpabiliser ou envers lequel on se sent redevable » [traduction libre] (p. 101) et qu'on peut progressivement désinvestir. « Le fait que l'objet devienne un objet de la mémoire implique qu'il est entré dans une trame significative pour l'histoire du sujet » [traduction libre], poursuivent les autrices (p. 101) ; et encore :

ce qui est en cause ici, c'est le passage du destin, telle que l'est la mort – le point final de l'existence, fait biologique – à la signification que cette dernière acquiert pour chaque individu. Ce n'est qu'à ce moment-là que le Moi peut savoir qui est mort, qui meurt avec ce qui est mort, quelles parties du moi sont mortes avec lui. À partir de ce moment le Moi n'est déjà plus le même. Un fait historique significatif a modifié sa structure psychique. Le monde interne et le monde externe convergent à nouveau vers un savoir : l'objet est mort. [traduction libre] (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989, p. 101)

Or, il en va bien entendu tout autrement dans le cas de la perte dite ambiguë, elle qui reste toujours et encore entourée de flou et d'incertitude : le travail de deuil est entravé, suspendu. De ce fait, l'objet ne saurait être progressivement désinvesti. Une des dimensions du deuil spécial, tel que défini par Pelento et Braun de Dunayevich (1985), concerne précisément la culpabilité : ici, l'objet n'est ni mort, ni vivant, mais il a le statut interne d'objet fantomatique. Plusieurs auteurs confirment d'ailleurs le profond trouble que génère le fait

que le sort du disparu reste incertain et qu'il ne puisse *in fine* être considéré ni comme vivant, ni comme mort (Reineman, 2011 ; Soria Escalante *et al.*, 2014 ; Taiana, 2014). Les disparus « [...] ne sont ni vivants, ni morts, ils ne sont ni ici, ni là-bas, ils sont partout », écrit Panizo (2017, p. 92). Ainsi, le disparu, ni absent, ni présent, mais en quelque sorte « omniprésent », peut être vécu comme une présence spectrale empiétant sur le monde des vivants (Taiana, 2014).

Si elle reste intense, la culpabilité est complexe : lorsqu'elle se décline sur un registre dépressif, elle suscite un besoin intense de réparation envers l'objet. Celui-ci est souvent d'abord vécu comme « représentant des aspects perdus du Moi », ce qui suppose un certain travail d'élaboration et de transformation (Grinberg, 1965, p. 200). Les tentatives de soulager la souffrance que génère la culpabilité d'avoir survécu peuvent de ce fait se jouer à la fois sur la scène interne et dans la réalité : par exemple, à travers une enquête menée inlassablement et presque compulsivement pour retrouver des traces du disparu (Damiani, 2020). Il faut toutefois souligner le prix d'un tel déplacement lorsque les tentatives de réparation se jouent presque exclusivement sur la scène publique. Car, dans ce cas, cela peut aussi être au détriment de la capacité à élaborer et subjectiver la perte, souligne cette clinicienne.

Dans le cas des proches de disparus qui ont survécu à la catastrophe sociale, le besoin de réparation prend d'ailleurs souvent la forme d'une pulsion de savoir qui peut se révéler exacerbée. Cela se traduit souvent par une enquête conduite inlassablement, des décennies durant, par les proches. Isabel a par exemple perdu une de ses sœurs sous la junte. Elle souligne combien c'est important pour une autre de ses sœurs, Esperanza, de mener sans relâche l'enquête pour documenter dans quelles circonstances elle a disparu : « Ma sœur Esperanza, elle ressent comme une culpabilité. C'est pour cela aussi qu'elle veut continuer et continuer [les recherches] » (98). À ce propos, Busch et Robaina (2006) soulignent combien le fait d'abandonner les recherches, de considérer le disparu comme mort, est culpabilisant.

Nous voici arrivées au terme de ce chapitre. Tout au long des entretiens, les participants ont exprimé ce qui entravait le processus de deuil de leur être cher disparu il y a cinquante ans. Or, ils ont

également mis en évidence ce qui peut soutenir ce complexe travail psychique. Il s'agit d'explorer maintenant ce qui favorise ou non l'engagement, la relance, la redynamisation du processus de deuil. Pour éclairer ces éléments, on se basera toujours sur le discours des participants, donc sur les aspects manifestes, ce qui permettra également de formuler quelques hypothèses pour éclairer la signification latente.

6. DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES : QUELLE RELANCE DU PROCESSUS DE DEUIL ?

Nous venons de présenter les résultats concernant l'ensemble des éléments qui contribuent à mettre à mal le processus de deuil. Il est temps de faire état de ce qui semble au contraire être source d'un possible étayage pour les proches de disparus. Nous poursuivrons ensuite en explorant les pratiques qu'ils mettent concrètement en œuvre pour faire face à cette perte singulière. On cherche ici à éclairer les questions de recherche suivantes : comment les proches font-ils face à cette perte singulière ? Quels sont les éléments susceptibles de redynamiser le processus de deuil ? Quelles sont les ressources évoquées par les proches de disparus pour faire face à l'ambiguïté de la perte ? Enfin, comment les proches de disparus politiques pallient-ils ou non l'absence de rites funéraires qui caractérise un tel crime d'État ?

La perte qui fait suite à une disparition forcée est vécue comme une « souffrance sans fin » par les proches, comme cela a été souligné précédemment. Comment font-ils dès lors face à la fois à l'ambiguïté d'une telle perte et à la souffrance singulière qu'elle entraîne ? En d'autres termes, et pour faire référence au cadre d'interprétation psychanalytique qui est le nôtre, nous cherchons à explorer en détail ce qui, dans la vie et le parcours des proches de disparus qui ont participé à l'étude, a eu une fonction étayante. Et cela malgré le caractère pour une part impensable des blessures générées par les atrocités subies.

On vise en ce sens à explorer les questions suivantes : qu'est-ce qui contribue à élaborer, transformer, penser et panser les restes traumatiques associés à la violence extrême endurée par les

proches sous la dictature? Qu'est-ce qui promet la restauration de la fonction de contenance, favorisant du même coup la capacité de liaison? Qu'est-ce qui soutient la relance des processus de symbolisation et de figuration si profondément mis à mal par les multiples ruptures catastrophiques qui ont marqué la vie de ces proches de disparus? L'enjeu de ces questions est important, puisqu'il s'agit, *in fine*, d'identifier ce qui concourt à relancer les contrats narcissiques fortement mis à mal par la violence d'État.

Les analyses thématiques ont permis d'identifier plusieurs pratiques dont les participants à l'étude ont souligné la fonction bénéfique lors des entretiens de recherche. Nous commenterons ici quelques extraits de discours illustrant les pratiques étayantes évoquées par les participants soit de manière spontanée soit en réponse à nos questions. Plus précisément, lors de l'entretien de recherche, il leur a été demandé ce qu'ils considèrent, pour leur part, comme une source de soutien, comme une ressource: «Comment faites-vous face à cette disparition? Qu'est-ce qui vous apporte du réconfort? Est-ce qu'il y a des objets ou des gestes qui vous aident?»¹

Étant donné la diversité des pratiques que les analyses thématiques ont permis d'identifier, elles seront présentées sous la forme d'une typologie. On les distinguera d'abord selon qu'elles prennent place dans la sphère privée ou publique. Les pratiques se déroulant dans la sphère privée peuvent être groupales; elles impliquent alors des acteurs soit familiaux, soit non familiaux. Elles peuvent par ailleurs être d'ordre personnel, en solitaire dans l'intimité du participant.

Quant aux pratiques qui se déroulent dans la sphère publique, elles sollicitent tantôt un groupe, tantôt le participant seul. Certaines relèvent, par exemple, du témoignage. Lorsque la personne évoque un témoignage auquel elle s'est prêtée, celui-ci peut s'adresser au grand public ou être destiné aux représentants d'une institution officielle (organisation internationale, commission nationale de mémoire et vérité, cadre judiciaire).

1. Précisons que, dans la grille d'analyse, les extraits présentés ici ont parfois été codés comme appartenant à la thématique «Ressources» (G4), mais également aux thématiques suivantes: «Combat pour la reconnaissance de la disparition forcée de personne» (D2); «Travail de mémoire» (D3) et «Particularité des démarches: fonction des recherches et des procès pour le participant» (F4).

On notera d'emblée qu'une même pratique peut prendre place dans différentes sphères, lesquelles sont souvent imbriquées les unes dans les autres. Le sujet d'une pratique, autrement dit son agent, est en effet toujours inscrit dans le lien à autrui, à plus-d'un-autre et tout en se mouvant dans des institutions.

PRATIQUES GROUPALES DANS LA SPHÈRE PRIVÉE :

PAROLES DE PARTICIPANTS

Certaines pratiques relatées par les participants sont d'ordre privé ; elles se distinguent toutefois du point de vue des acteurs impliqués. Quelques-unes mobilisent des acteurs familiaux ou des acteurs hors famille ; d'autres se déroulent en solitaire dans l'intimité du sujet. Les cinq pratiques étayantes dont il sera premièrement question se déroulent en groupe dans la sphère privée : il s'agit de fonder un foyer en exil et de se réunir en famille ; d'exposer des photographies du disparu dans le foyer familial ; de produire un document retraçant l'histoire du disparu à destination de la famille ; de documenter le parcours du disparu auprès des personnes extérieures au cercle familial ; et, enfin, de partager des souvenirs relatifs à la personne disparue avec des personnes l'ayant bien connue.

FONDER UN FOYER EN EXIL ET SE RÉUNIR EN FAMILLE

La première pratique évoquée à la fois par des participants qui appartiennent au groupe des contemporains et par d'autres qui appartiennent à celui des descendants a deux aspects interdépendants : elle consiste à fonder un foyer en exil, d'une part, et à se réunir en famille, d'autre part. Marcelo – dont les deux beaux-frères ont disparu – souligne par exemple la chance qu'ils ont eue, lui et les siens, de pouvoir trouver refuge en Suisse et d'y faire des enfants. En exil, ils ont « fondé un foyer », dit-il, « et on a les enfants, et maintenant un petit-enfant, et ça, c'est une petite chaîne qui se forme et puis voilà. Tous nos petits-enfants maintenant un seul, c'est notre, notre Argentine (*rire*) » (517). Cet extrait pointe l'importance que Marcelo donne au fait d'assurer une descendance à la famille en exil, comme tant d'autres de leurs camarades de lutte. Au groupe famille est ainsi conférée une fonction d'enveloppe

protectrice qui semble avoir une portée réparatrice significative: « la petite chaîne » formée par les descendants est présentée comme offrant une forme de continuité, de cohésion à Marcelo et aux siens.

Quant à Camila, c'est le fait qu'ils aient su, elle et son mari, transmettre à leurs enfants les principes et valeurs démocratiques leur tenant à cœur qui lui permet de retrouver un sens à sa vie. Elle se dit en mesure de reconnaître chez leurs enfants ce qui forme pour elle l'essentiel, le cœur de la vie, c'est-à-dire les relations affectives investies: « cette affection, ce besoin de l'autre, [...] l'amitié » (356) qu'ils ont su développer et partager à l'intérieur de leur famille, mais aussi dans leur proche entourage amical.

Quant à son fils Ignacio, qui est donc un neveu de disparu, il confirme la valeur et la portée des liens étroits tissés avec les siens. Pouvoir se réunir en famille est sans prix pour ce descendant; il y voit une forme de « récompense » pour ses parents qui l'ont élevé dans un pays étranger (210). La portée réparatrice d'une telle pratique est mise ici au premier plan: pour les adultes dont certains proches ont disparu et qui sont eux-mêmes des survivants, le fait de fonder un foyer vise sans doute à tourner le dos aux profondes discontinuités qui ont émaillé l'histoire de la famille. Il s'agit d'inscrire la famille dans une continuité temporelle en cheminant unis en groupe vers le futur (Waintrater, 2009).

Le fait d'avoir enfanté, de donner suite à la chaîne familiale, contraste avec les différentes pertes subies: en raison des disparitions forcées qui ont durement amputé la famille de Marcelo de plusieurs de ses membres en Argentine, d'une part; et en raison du départ précipité en exil qui s'est imposé dans cette famille afin d'échapper au pire, d'autre part. Au point, d'ailleurs, que les petits-enfants sont assimilés au groupe d'appartenance national qui a été perdu. Marcelo et son épouse, leurs enfants et petits-enfants forment dès lors pour lui une sorte de patrie par substitution, « notre Argentine », dit-il ému. Arenliu *et al.* (2019) soulignent à ce propos combien le fait de pouvoir compter sur le soutien de la famille, mais aussi de l'entourage familial, contribue, pour les proches de disparus, à faire face à l'ambiguïté qui entoure de telles pertes singulières. On voit par ailleurs ici combien le groupe famille prend une valeur symbolique de groupe d'appartenance

national, cet d'objet perdu-(re-)trouvé à travers les générations qui a sans doute une fonction de contenant culturel (Nathan, 1986). On peut même supposer que l'extrait témoigne d'une tentative de restaurer le contrat narcissique fortement mis à mal par l'exil forcé : les exilés qui ont été déçus de leur nationalité cherchent à retrouver la cohésion de leur groupe national en Suisse. C'est aussi, pour le sujet, une manière de retrouver une forme de cohésion en appui sur le référentiel groupal, dont Nathan (1986) souligne la fonction contenante. Les répercussions traumatogènes d'une catastrophe sociale, qui plus est lorsqu'elle entraîne l'exil forcé, seraient entre autres liées pour lui à la rupture de l'homologie entre la culture vécue, c'est-à-dire intériorisée, et le cadre culturel externe. D'où l'importance de recréer des repères identificatoires familiaux – « notre Argentine », en l'occurrence – de manière à pouvoir soutenir le sentiment d'une certaine continuité de soi.

EXPOSER DES PHOTOGRAPHIES DU DISPARU AU SEIN DU FOYER FAMILIAL

Un autre type de pratique impliquant la famille dans la sphère privée consiste à exposer en permanence une ou des photos du disparu au sein du foyer familial, ce qui permet de le présentifier au quotidien. Cela rend cette figure familiale à la fois familière et évocable, ce qui est pointé comme une ressource étayante.

C'est ce que relate Carolina : elle se souvient que le portrait de son oncle a accompagné la vie des siens comme la sienne depuis l'enfance, à tel point qu'elle a le sentiment qu'« il a toujours été très présent » (236). Il a été rendu présent non seulement par le regard, mais aussi par la parole : exposer sa photo suscite également la parole et le récit au sein de la famille. Le visage de cet aïeul dont on est sans nouvelles est donc familier aux différents membres de la famille, y compris pour ceux qui, comme Carolina, ne l'ont pas connu : ici encore malgré l'absence de dépouille et d'informations concernant le sort du disparu, sa présence charnelle est médiatisée, en l'occurrence par des photos. Ces portraits suscitent à la fois des souvenirs, des affects, des pensées et des paroles partagées. La fonction de cette pratique semble symboligène – elle promeut la circulation d'une parole qui fait barrage à la silencieuse de l'État

criminel – et soutient le travail de mémoire, ce qui contraste avec l'effacement orchestré par la junte.

Cela va dans le sens du témoignage de Diego, fils de disparu. Quand on lui demande « pourquoi les photos ont une place si importante dans la disparition? », il répond, après un temps de silence :

Il y a quelque chose qui est très fort en fait dans la disparition (132) [...] dans le fond, on nous- on nous vole une partie de notre vie (*silence*) et c'est marqué par l'absence de souvenirs avec ces personnes, et puis l'absence de marqueurs temporels, que sont justement les photographies... [...] Et pis ben finalement on sait, on apprend à les connaître un peu à travers les photos qu'ont marqué leur vie avant qu'ils disparaissent (*aspiration*) [...] Finalement les photos c'est une preuve de vie, finalement, qu'ils ont vécu... avant de disparaître (*à voix très basse*). (Diego, 138)

Cet extrait poignant met en lumière l'impact de la disparition sur les proches, privant ces derniers d'une partie de leur propre existence. Les photographies sont « une preuve de vie » ; elles constituent une trace irréfutable que la personne disparue a bien existé en dépit des doutes distillés par la junte. Pour compenser l'absence du disparu, Diego s'appuie sur les photos qui lui restent de son père ; cela contribue à construire une représentation de cette figure paternelle qu'il regrette tant de ne pas avoir connue. Avoir en main une photo de la personne disparue – pouvoir la voir et la revoir à l'envi – « actualise sa présence » (Faúndez Abarca *et al.*, 2018, p. 95). Selon ces auteurs, cela explique la valeur affective particulière attribuée aux portraits photographiques par les proches de disparus, ainsi que l'importance symbolique qu'elles ont acquise dans les luttes pour la vérité et la justice.

PRODUIRE UN DOCUMENT BIOGRAPHIQUE

À PARTIR DES RÉCITS FAMILIAUX

Une troisième pratique au service de l'appropriation subjectivante du passé parental consiste à s'engager dans un travail mémoriel visant à produire un document à destination de la famille. Pour

tenter de se représenter la vie de ses deux parents qui ont tragiquement disparu alors qu'il était encore bébé, Rafael a par exemple commencé par se rendre dans son pays natal. Il y a rencontré des membres de leurs familles respectives qui les avaient bien connus et leur a posé des questions. Cela aura contribué pour lui à se figurer non seulement la violence endurée par ses ascendants, mais aussi leur quotidien, leur caractère, leurs aspirations, leurs goûts personnels. Bref, leur vie « d'avant », avant la dictature. Ainsi, Rafael souligne avoir pu faire plus ample connaissance avec ses parents, en tentant de comprendre de qui il est le fils biologique, de quelle relation conjugale il est issu, et dans quelles lignées familiales il s'inscrit. Particulièrement fructueux, ces différents échanges sont à l'origine d'un important projet qui consiste à relater par écrit les différents éléments qu'il aura documentés. À cet effet, Rafael souhaite élaborer un ouvrage qu'il destine aux siens et qui retracerait le parcours et la personnalité de ses parents : « un bouquin pour laisser ça pour mon frère, ma famille, ses enfants, mes enfants, si j'en ai un jour » (141-143). Les enjeux de subjectivation comme de transmission du passé traumatogène sont mis en évidence de façon explicite ici. La portée testimoniale de son propos est par ailleurs enrichie par des photos de l'époque. Il souligne les enjeux de transmission qu'il confère à sa démarche : « Cette histoire, cet écrit, c'est l'hommage à mes parents, pour ma famille, pour que je dise à mes enfants et mes neveux, mes nièces : "là il y a l'histoire de tes grands-parents, tu liras quand tu voudras, mais il est là, c'est noir sur blanc !" » (149). Il s'agit en ce sens d'une forme de lutte contre l'interdit de savoir promu par la junte. Il lutte sans doute contre l'injonction à l'oubli et contre l'aliénation que la dictature aura générée à large échelle : « Par rapport à l'histoire de mes parents qui fait que, oui y'a eu ça, j'ai des photos à l'appui. Vous pouvez dire comme vous voudrez, c'est noir sur blanc. C'est là. Vous l'avez ! » (153).

À l'effacement des crimes d'État, à la négation de l'existence même des disparus que promeut le discours de la junte, Rafael oppose des traces tangibles de l'existence de ses propres parents. Il destine les photos aux siens, certes, mais sans doute aussi à lui-même, du fait de leur fonction médiatrice. Grâce aux recherches entreprises à son initiative et aux personnes qu'il a rencontrées,

il devient progressivement capable de raconter, même partiellement, sa propre histoire, dont il n'était qu'un personnage muet à l'époque des faits. Encore en bas âge au moment de la disparition de ses deux parents, il tente ainsi progressivement d'étoffer son identité narrative (Ricoeur, 1990). Il s'appuie pour cela sur le visage de ceux qui lui ont donné la vie et que rien ne saurait effacer. Il fait de cette trace tangible que représentent les photographies noir et blanc un point d'appui pour retracer ses origines en les inscrivant dans une certaine réalité, en l'occurrence tangible. La trace documente sur papier la présence, l'existence, la vie de ceux dont il vient.

Ces observations permettent de faire l'hypothèse que la recherche d'informations et l'élaboration d'un ouvrage constituent des pratiques étayantes pour qui fait face à l'incertitude qui entoure la perte d'un disparu. En ce sens, elles soutiennent également le processus de deuil, dans la mesure où elles participent à tenter de donner un sens à la perte, à se représenter intimement l'objet perdu tout en s'appuyant sur des traces externes tangibles. On peut se demander s'il n'y a pas ici une recherche d'un possible support pour l'investissement des figures parentales biologiques. Leur donner une place dans son histoire en contrepoint de l'histoire de sa famille adoptive et qui est aussi la sienne. La question de la transmission semble également en jeu ici à travers l'élaboration d'un matériel plus ou moins élaboré.

DOCUMENTER LE PARCOURS DU DISPARU À PARTIR DE TÉMOIGNAGES EXTÉRIEURS À LA FAMILLE

Parmi les différentes pratiques qui se déploient dans la sphère privée, certaines impliquent par ailleurs des personnes qui ne font pas partie de la famille. Plusieurs descendants soulignent en ce sens l'importance qu'ils accordent au fait de s'engager dans la recherche d'informations visant à documenter le parcours du disparu : ils le font non seulement à partir d'informations recueillies au sein de leur famille, mais aussi à partir de celles qu'ils ont pu solliciter auprès de personnes extérieures à la famille. Ils ont par exemple pris contact par différents biais avec des membres de l'entourage politique et amical des disparus, élargissant leurs recherches au

cercle des proches non familiaux, même si toujours dans la sphère privée. Peut-être que dans certains cas il est moins difficile de s'appuyer sur le témoignage et le récit de personnes extérieures à la famille. Il faut parfois même attendre le décès de figures centrales comme une grand-mère pour s'autoriser à engager librement ces recherches qui pourraient contribuer à recueillir des souvenirs contradictoires et variés.

Lors d'un séjour prolongé dans son pays d'origine, Rafael a ainsi cherché à s'entretenir avec des personnes qui faisaient partie du groupe d'amis proches et des camarades de lutte de ses parents disparus. Il a consacré des mois à les rencontrer et à recueillir le récit de ses interlocuteurs qui les ont côtoyés de près tout en étant extérieurs à la famille. Il a gardé une trace de ces différents échanges à travers lesquels il a pu donner un visage et une histoire à ses parents. Voici le sens que Rafael confère à sa démarche : « La première chose, je voulais connaître mes parents, comme je les ai pas connus, mais à travers leurs amis. [...] J'ai fait ça, cette recherche pour connaître mes parents pour avoir d'autres images, d'autres yeux, d'autres personnes » (141-143). Plus tard dans l'entretien, il précise ce qu'il s'était mis en quête d'interroger et de documenter à travers ces échanges avec des témoins directs de la vie d'adulte de ses parents. Comme on va le voir, la quête identificatoire de cet orphelin semble au premier plan. Rafael cherchait en effet à « [...] savoir, comme je ne les ai pas connus, qu'est-ce que je reprends ? qu'est-ce que j'ai d'eux ? de-de de de leur démarche ? de la façon de sauter, de courir, de rire, de parler ? » (341). Apprenant par la bouche d'un tiers que sa mère faisait « toujours les choses différemment », il en vient d'ailleurs progressivement à établir un lien de ressemblance avec celle qui lui a donné la vie et dont il n'a pas de souvenirs. Cela l'amène aussi à mieux comprendre l'origine de qui il est : « comprendre que je suis pareil [que ma mère]. Je suis soit en retard, soit en avance, mais je suis pas en même temps que les autres » (343).

Les témoignages recueillis auprès d'amis de ses parents lui permettent dès lors de se forger quelques repères identificatoires étayants qui sont au service de la restauration du contrat narcissique primaire (Kaës, 2009a). Trouvant un point de ressemblance

avec sa mère qui éclaire ses propres singularités quant à sa relation au temps comme aux autres, il peut mettre les souvenirs que lui livrent ses interlocuteurs au service de l'élaboration d'un récit des origines maternelles. Élaborant un récit à propos de l'histoire et du caractère de ses parents et de sa mère en particulier, l'appropriation subjectivante du passé permet de nourrir ses liens de filiation. Il apprend à connaître ses ascendants à travers le récit de leurs amis ; il cherche ainsi à construire une représentation de ses figures parentales, au-delà de la disparition.

Décidé à relater ces différents témoignages dans un livre principalement à destination des descendants de sa famille, Rafael met sa propre créativité au service d'un projet de publication. Cela lui permet de devenir acteur de la transmission d'une histoire dont il était jusque-là un héritier passif. Attestant l'existence de ses parents disparus, il laisse des traces écrites aux nouvelles générations, ce qui contraste avec le silence abyssal qui entoure si souvent les disparus.

PARTAGER DES SOUVENIRS CONCERNANT LE DISPARU AVEC DES PERSONNES L'AYANT BIEN CONNU

Une autre pratique qui se déploie dans la sphère privée et qui implique des acteurs non familiaux est également évoquée par les participants à l'étude : ils mentionnent l'importance pour eux de pouvoir prendre langue avec des personnes qui ont bien connu le disparu pour parler de lui de vive voix. Alejandra mentionne une amie de l'époque avec qui elle se remémore des bons moments vécus avec Esteban, son ex-compagnon, qui a disparu.

C'était une grande amie à Esteban aussi. J'ai- on a toujours parlé. Et je crois que ça c'est... Parler, c'est se souvenir des bonnes choses, parce qu'on a eu une... Une très belle vie hein entre jeunes on était... ça c'était sympa, c'était vraiment bien. Comme on sortait, comme on faisait des trucs, on dansait beaucoup, lui il dansait comme un- comme un dieu (*rire*). (Alejandra, 228)

Alejandra évoque ainsi combien se souvenir ensemble d'un disparu lui permet de nourrir une représentation vivante d'Esteban et de leur relation. On notera d'ailleurs ici que les souvenirs en

question renvoient à une image pleine de vie et de vitalité de son ex-compagnon, ce qui contraste avec la cruauté du sort réservé aux disparus sous la junte. Selon Faúndez Abarca (2018), échanger à propos de souvenirs personnels, qui renvoient à des faits antérieurs à l'arrestation du disparu, permet aux proches de reconstruire une « mémoire identitaire du disparu » [traduction libre] (p. 94). C'est aussi ce qu'on observe dans la façon de présenter les personnes disparues lors des commémorations ces dernières années au Chili : plus les années passent, plus la façon de les représenter dans l'espace public semble pouvoir se décentrer de la seule disparition en soi (Cornejo, mai 2023, communication personnelle). Les proches peuvent également valoriser son parcours, sa personnalité, sa vie avant la disparition. Ils tendent donc à commémorer tant la vie que la disparition tragique de l'être cher. Ceci peut témoigner d'un désinvestissement progressif de l'objet fantôme que constitue le disparu.

PRATIQUES INDIVIDUELLES DANS LA SPHÈRE PRIVÉE:

PAROLES DE PARTICIPANTS

Passons maintenant à la présentation des résultats relatifs aux sept pratiques individuelles impliquant le participant seul dans son intimité : il s'agit d'entretenir un dialogue intérieur avec le disparu, de garder sur soi une trace matérielle du disparu, d'honorer la mémoire du disparu, de valoriser le parcours héroïque du disparu ; mais aussi d'entreprendre une démarche thérapeutique individuelle, de s'appuyer sur la spiritualité et la religion, de s'éloigner géographiquement du pays dévasté par la dictature ou encore d'approfondir ses connaissances à travers une production culturelle (livre, documentaire, film).

ENTREtenir UN DIALOGUE INTÉRIEUR AVEC LE DISPARU

Plusieurs participants relatent combien évoquer la présence du disparu en toute intimité compte pour eux : entretenir un dialogue imaginaire avec le disparu, imaginer qu'il est là, à leurs côtés, de manière invisible, peut constituer une ressource éayante. Clara relate par exemple qu'elle s'adresse parfois par

l'imaginaire à Mirko, son premier mari disparu, ce qui lui permet de se sentir en lien avec lui. Lors de moments importants de sa vie ou de celle de Mateo, leur fils, elle a pu se mettre en dialogue avec lui : « “Qu'est-ce que tu en penses Mirko?” euh “aide-moi”, par exemple, quand Mateo s'est séparé avec sa femme » (1674).

Par ailleurs, le fait que Clara entretienne par moments un dialogue intérieur avec le disparu illustre sans doute la teneur de son rapport à cette perte singulière : elle l'imagine présent malgré son absence charnelle. Son propos témoigne en ce sens d'une forme de tolérance à l'ambiguïté. Or, c'est précisément ce que Boss et Robins (2023) tentent de favoriser lors de leurs interventions cliniques auprès de proches de disparus. Ils soulignent en effet que pour ceux qui sont confrontés à une perte ambiguë, la résolution du deuil est impossible du fait de sa non-confirmation officielle : « D'un point de vue psychologique, la résolution de la perte et du deuil est impossible sans connaître le statut d'un être cher comme étant soit absent, soit présent, ou encore soit mort, soit vivant » [traduction libre] (Boss, 2016, p. 273). Les auteurs voient donc dans le dialogue imaginaire une ressource lorsque cela traduit une forme d'acceptation de cette perte singulière. Les proches témoignent ainsi du fait qu'ils établissent un lien vivant avec l'être qui leur manque, ce qui peut en l'occurrence constituer une ressource étayante.

GARDER SUR SOI UNE TRACE MATÉRIELLE DU DISPARU

Certains participants relatent comment ils ont en permanence une photo du disparu dans leur agenda ou comment ils gardent à proximité d'eux un objet lui ayant appartenu dans le passé. Autant de pratiques qui leur apportent du soutien et contribuent à les aider à faire face à la perte singulière qui les touche, comme à la souffrance qu'elle génère.

C'est par exemple le cas de Clara : elle évoque pudiquement le fait qu'elle aimait retrouver l'odeur de Mirko, son mari disparu, grâce à une écharpe qu'il portait de son vivant : « Disons moi au début [...], j'avais une écharpe de Mirko que j'ai portée longtemps sur moi parce que je l'avais pas lavée et je sentais quand j'avais très chaud, il y avait- ça venait un petite odeur de lui »

(1077). Porter sur elle un accessoire qui est encore imprégné de l'odeur de son conjoint semble présentifier la personne disparue. La pratique évoquée ici consiste à se plonger dans un univers sensoriel familier en lien avec une relation intime très investie par le passé. L'enjeu, comme la portée d'une telle pratique est d'ordre psychoaffectif. Elle a pour particularité de reposer sur la médiation d'un objet. Ce dernier peut d'ailleurs à notre sens être qualifié de « transitionnel », au sens de Winnicott (1969) : en effet, il vise sans doute à pallier, autant que faire se peut, l'absence du disparu en présentifiant son enveloppe charnelle à travers un souvenir olfactif. Une manière sans doute également de faire face à l'angoisse qu'a pu générer au début cette rupture catastrophique d'ordre conjugal dans le contexte de la violence d'État. Différents auteurs dont Banchieri *et al.* (2005) soulignent d'ailleurs l'importance pour les proches de garder un objet appartenant à la personne disparue. Ils le conservent précieusement et lui confèrent une signification particulière, qui relève de l'intime. En lieu et place des funérailles et des rituels de séparation qui ne peuvent être organisés, faute de corps et faute d'informations confirmant le décès, les proches de disparus « se tournent vers des photographies ou divers objets représentant la personne disparue » [traduction libre] (Díaz Facio, 2008, p. 12). À travers la médiation de l'objet, les proches tentent de tisser un lien interne à l'objet perdu, lequel devient, selon l'expression de Sara Zac de File (2023, communication personnelle), une « présence absente ». Ils vivent ainsi en présence de leurs absents.

HONORER LA MÉMOIRE DU DISPARU ET SON PARCOURS HÉROÏQUE

Une autre forme de pratique présentée comme une ressource étayante consiste à honorer la mémoire du disparu et à valoriser le sens de son combat politique. Pour ce faire, les proches réalisent individuellement un geste symbolique dans la sphère privée : ils allument par exemple une bougie chez eux pour se recueillir, seuls, dans une pièce particulière, en présence ou non d'une photo du disparu. C'est le cas pour Carmen. Elle et les siens sont sans nouvelles de Julio, son cousin germain, depuis qu'il a disparu sous la dictature dans les années 1970 :

[...] dernièrement je l'ai pas fait mais des fois, j'allume une bougie blanche pour tous les disparus [...] pour que leur âme soit reposée, puis que ils sachent qu'il y a dans ce monde des personnes qui pensent à eux, que leur mémoire est toujours là : et qu'elle sera toujours là [...]. (Carmen, 612)

Carmen se recueille parfois en mémoire de Julio, face à une bougie : une pratique visant d'une part à apaiser l'âme du disparu, lui qui comme tant d'autres a subi d'atroces tortures ; et d'autre part, à lui adresser un acte de mémoire vivante. L'extrait illustre en ce sens combien certains proches de disparus se sentent en charge de leur rendre hommage.

Dans le même ordre d'idées, certains participants soulignent combien leur propre implication politique dans le sillage même des idées défendues par le disparu constitue une pratique qui compte à leurs yeux. Elle fait écho au courage et à l'incomparable souffrance endurée par ceux qui ont été la cible des crimes d'État. C'est le cas de Paco, dont l'oncle a disparu quand lui-même était enfant :

[...] y'a rien qui m'apporte du réconfort en tant qu'tel ou par contre [...] comment dire? [...] Un certain degré d'implication. C'est-à-dire que quand on a une personne qui est disparue et qui est morte sous la torture, de faire quelques heures supplémentaires ou de rester le soir pour s'occuper de travailleurs militants dans l'horlogerie, pour améliorer les conditions d'travail, on s'dit qu'on a d'la marge, disons! (Paco, 405)

Se remémorer régulièrement la rigueur exemplaire de la tenue éthico-morale de ce militant capturé pour ses idées constitue un précieux soutien aujourd'hui. Cela nourrit en l'occurrence la profonde estime que Paco porte aujourd'hui encore à cet oncle. Le disparu est érigé en modèle, ce qui contribue à donner un sens à sa propre existence dans la continuité des repères identificatoires communs et partagés avec le disparu. On voit combien s'inscrire dans la continuité d'une vie qui est tombée au nom d'une certaine cause est présenté comme une source significative de soutien

favorisant le processus de deuil. On soulignera à ce propos les enjeux identificatoires d'une telle pratique que constitue l'implication politique des proches de disparus. Toutefois, s'il s'agit là de pratiques que les participants présentent comme une ressource étayante pour faire face à la perte, leur teneur parfois idéalisante interroge également sur leur caractère éventuellement défensif.

ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHE THÉRAPEUTIQUE INDIVIDUELLE

Dans un autre registre, certains participants évoquent par ailleurs combien entreprendre une démarche thérapeutique individuelle aura compté dans leur vie pour les aider à faire face à la perte singulière générée par un tel crime d'État. Le bienfait d'une telle pratique qui relève de la sphère privée est évoqué principalement par des participants qui appartiennent au groupe des contemporains du disparu, ainsi que par certains descendants qui ont connu la dictature. Ce résultat fait d'ailleurs écho aux travaux de divers auteurs (Castillo, 2013 ; Manríquez-Sánchez *et al.*, 2019 ; Sierra Moreno & Moreno Torres, 2020).

S'APPUYER SUR LA SPIRITUALITÉ ET LA RELIGION

Plus rares sont ceux qui, parmi les contemporains, mentionnent en outre combien le fait de pouvoir se référer à une forme de spiritualité ou de prendre appui sur des repères religieux constitue pour eux une ressource intérieure significative sur le plan personnel. Selon Manríquez-Sánchez *et al.* (2019), la spiritualité et la foi peuvent aider certains à redonner, autant que faire se peut, un sens à leur vie. Arreola Piñón et collègues (2016) soulignent que la foi religieuse soutient le fait de pouvoir insuffler à sa vie le sentiment de transcendance. Enfin, Boss *et al.* (2003) soulignent à quel point « la religion a joué un rôle essentiel en aidant les membres de la famille à faire face à la perte » [traduction libre] (p. 460).

S'ÉLOIGNER GÉOGRAPHIQUEMENT

DU PAYS DÉVASTÉ PAR LA DICTATURE

D'autres participants relèvent également que le fait de voyager, mais surtout d'avoir pu quitter le pays natal dévasté par la dictature, constitue, à titre à la fois privé et personnel, une source de

réconfort. À ce sujet, Kordon et collègues (2011) pointent toutefois l'ambivalence que génère habituellement le départ en exil : la douleur de quitter la familiarité de la patrie natale alterne et contraste souvent avec le soulagement que représente le fait de tourner le dos à un contexte sociopolitique des plus menaçants, lequel engendre un sentiment d'inquiétante étrangeté très anxiogène.

APPROFONDIR SES CONNAISSANCES

À TRAVERS UNE PRODUCTION CULTURELLE

Pour d'autres participants, s'appuyer sur des productions culturelles permet de soutenir leur quête de sens. Pour les descendants, cela permet également de documenter plus précisément le contexte historico-politique dans lequel la disparition forcée d'un ascendant aura pris place. C'est ce qui est pointé dans le discours de Diego, qui compare son processus de deuil à celui de sa mère :

Effectivement, j'ai réussi à le [le deuil] construire notamment grâce à la militance que j'ai eue, j'me suis plongé j'ai dû lire une trentaine de bouquins sur la dictature, sur les disparitions, autant des essais théoriques que des livres purement historiques. [...] Donc ça m'a permis, à moi, de faire ce deuil. (Diego, 478)

En tant que fils de disparu, Diego a cherché des informations pour comprendre les circonstances de la disparition de son père, qu'il n'a pas connu. Le fait de se plonger dans des dizaines d'ouvrages portant sur la dictature et les crimes d'État commis sous la junte représente une ressource symbolique sans prix pour Diego : cela lui a permis d'inscrire l'histoire familiale, celle de son père et la sienne, dans un contexte politique singulier dont il ne se souvient pas et dont il a heureusement réchappé avec sa mère. La pratique qui consiste à avoir recours à de tels éléments culturels a ici une fonction symboligène : cela favorise une forme de figurabilité. En tant que descendant, explorer l'histoire de son pays natal et le contexte dans lequel son père a disparu soutient la relance du processus de deuil.

PRATIQUES GROUPALES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE :

PAROLES DE PARTICIPANTS

Lorsque l'on demande aux participants ce qui représente, pour eux, une ressource en vue d'affronter la perte singulière qui fait suite à une disparition forcée, ils évoquent également différentes pratiques qui se déroulent non plus dans la sphère privée, mais publique. Certaines de ces pratiques sont groupales ; d'autres mobilisent uniquement l'individu dans différents cadres, par exemple dans les ONG, d'autres, plus rares, impliqueront des institutions officielles, et ce parfois des décennies plus tard.

Les pratiques groupales qui se déroulent dans la sphère publique et dont il sera ici question en détail sont les suivantes : rejoindre et s'engager activement dans une ou des associations à vocation politique et mémorielle, et apposer une plaque commémorative évoquant le(s) disparu(s).

S'ENGAGER ACTIVEMENT DANS UNE ASSOCIATION

À VOCATION POLITIQUE ET MÉMORIELLE

Premièrement, le fait de rejoindre et de s'engager activement dans un groupe, une association à vocation politique, humanitaire, éducative ou culturelle œuvrant dans le pays d'accueil est pointé comme une ressource importante par de nombreux participants. Il s'agit de groupements qui promeuvent, par exemple, le travail de mémoire et/ou qui combattent l'impunité. Les propos que les participants ont livrés à ce sujet dans le cadre des entretiens permettent d'éclairer combien le fait d'adhérer à un groupe social qui promet un idéal – qu'ils font leur et dans lequel ils se reconnaissent – contraste avec l'isolement dans lequel ils se sont retrouvés après avoir subi de plein fouet la violence d'État. L'isolement social est d'ailleurs d'autant plus dense dans le contexte de l'exil. On rappellera que le fait d'avoir résidé en Suisse pendant quelques années au moins représente une condition commune aux participants de l'étude.

Prendre une part active à de tels groupes favorise le contact humain, le plus souvent avec des personnes que le sort des disparus indignes, qu'ils soient personnellement concernés ou non : « Oui oui, l'association c'est, c'est c'est incroyable comme ça libère ! » (576), confie par exemple Emily, dont le frère a disparu.

Pour d'autres, c'est la reconnaissance qu'apporte le fait de devenir membre d'un tel groupe qu'ils soulignent.

Ce qui est présenté comme une source de réconfort, voire comme « libérateur » pour certains, renvoie à notre sens au fait d'appartenir à un groupe au sein duquel on peut s'identifier les uns aux autres et être reconnu dans sa condition singulière : venir d'un pays durement touché par la violence d'État, y avoir survécu tout en ayant un proche qui a fait l'objet d'une répression politique relevant de la terreur d'État sans être reconnue officiellement comme telle. Durement éprouvés et isolés, les proches de disparus retrouvent progressivement au sein de ces associations des repères identificatoires étayant sur lesquels ils peuvent donc s'appuyer sur le plan narcissique. Ils investissent parfois d'autant plus intensément ces associations que la catastrophe sociale à laquelle ils ont survécu les a privés de tels espaces de rencontres et d'échanges. Or, leur restauration a une fonction contenante et étayante tout à fait vitale : c'est la condition pour relancer les contrats narcissiques qui constituent des garants métapsychiques décisifs.

Dans ces groupes, où ils côtoient aussi d'autres exilés politiques, les proches recouvrent une enveloppe protectrice. Les actions menées collectivement trouvent du sens pour les sujets comme pour l'ensemble. Cela leur permet aussi de transformer leur souffrance en s'engageant activement dans un combat politique (Crenzel, 2007). Ces nouvelles relations sociales ont contribué de manière décisive à l'autoprotection de la famille, à l'auto-préservation personnelle et éthique de ses membres ; elles leur ont permis de dépasser la terreur endurée tout en leur donnant une certaine visibilité sociale.

Adrian souligne pour sa part que lui et sa femme Camila étaient plutôt inclusifs : l'association qu'ils ont contribué à fonder ne rassemblait pas uniquement des exilés argentins. Mais loin de vouloir se replier sur eux-mêmes pour mener une vie de groupe en « ghetto séparé » (167), selon les termes d'Adrian, ils incluent aussi certaines des personnes ressources qui les ont accueillis en Suisse : « Et cela, ça nous a permis de nous refaire ! De refaire dans nos esprits, de nous ressourcer et d'avoir euh la force à nouveau de refaire encore la famille et puis d'aller de l'avant ! » (167), dit-il ému.

Adams (2019) ainsi que Faúndez Abarca *et al.* (2018) soulignent à quel point le regroupement en association a une place centrale dans la vie des proches, et ce d'autant plus qu'ils vivent en exil. Cela peut même devenir, dans certains cas, comme « une seconde famille » pour les proches de disparus (Adams, 2019, p. 336), à travers les « relations épaisses » [*thick relations*] qu'ils tissent entre eux (Margalit, 2002). Les rassemblements des familles de disparus « ne sont pas en quête d'une appropriation subjective de la mort, mais exigent la reconnaissance de la violence commise [...] » [traduction libre] (De la Fuente-Herrera Soria-Escalante, 2021, p. 7). Ils mobilisent des ressources symboliques pour tenter de faire face à l'événement réel malgré son caractère pour une part impensable. Ils tentent pour cela de l'inscrire dans un cadre interprétatif partagé à travers des actes symboliques qui permettent de « maintenir vivants les noms et les visages des personnes disparues » [traduction libre] (De la Fuente-Herrera & Soria-Escalante, 2021, p. 7). Ces regroupements créent une « une communauté de mémoire » qui renforce les relations entre ceux qui restent et ceux qui ont disparu (Bianchi, 2023).

À noter que contrairement aux organisations formées avant le coup d'État, la grande majorité des nouvelles organisations de défense des droits humains se sont constituées sur la base de liens de parenté avec les disparus (Crenzel, 2007). Ainsi, elles poursuivaient la tradition de celles formées par les proches des prisonniers politiques. Toutefois, contrairement à ces dernières, qui se limitaient au temps passé en prison politique, les organisations qui ont fleuri plus tardivement perdurent ; cela reflète l'absence de frontières temporelles, autrement dit l'intemporalité, de ce crime continu (Crenzel, 2007). Par ailleurs, dans la mesure où l'association qu'ils choisissent de rejoindre a pour vocation de lutter en faveur de l'établissement de la vérité et de la justice, elle promeut la reconnaissance sociale du statut de victime. Cela donne tout son sens à l'engagement des proches au sein de tels groupes militants. Alors que l'État ne reconnaît toujours pas les crimes commis en son nom et la souffrance générée pour les proches, ces derniers peuvent au moins se sentir intégrés à des groupes au sein desquels ils sont considérés pour ce qu'ils ont vécu et enduré.

Diego, dont le père a disparu lorsqu'il était bébé, souligne à ce sujet combien le fait d'avoir pu rejoindre activement une association de proches de disparus combattant l'impunité compte dans son parcours de vie :

Pour moi, la démarche la plus importante, elle a été de participer à X (*nom de l'association*), ça c'est clair. Pour moi, c'était beaucoup plus important, c'est-à-dire c'est rentrer dans cette militance, c'est-à-dire partager des choses avec des dizaines et des dizaines et des dizaines, voire des centaines de personnes qui avaient vécu pratiquement la même chose que moi. Et pis là-dedans, lire des livres, rencontrer des militants, dans les manifestations, et puis en plus, ça c'était un objectif assez fort, qu'y était de lutter contre l'impunité. (Diego, 344)

Ce riche extrait de discours permet de pointer combien, pour un descendant comme Diego, le fait de se sentir partie prenante d'un groupe dont les membres ont vécu des expériences similaires à la sienne est crucial ; le fait qu'ils le reconnaissent comme un des leurs et réciproquement est également très significatif pour lui. Certains auteurs relèvent à ce sujet combien le fait de pouvoir s'appuyer sur des associations regroupant des personnes qui ont vécu une expérience similaire génère un sentiment d'appartenance collective dans la seconde génération (Arenliu *et al.*, 2019), celle des fils et des filles de disparus (Cerutti, 2015). Adhérer en tant que descendants de disparus à une association leur permet en effet de développer un sentiment d'identité de groupe, comme le soulignent Kordon et Edelman (2007). Panizo (2017) souligne quant à lui combien les associations offrent un cadre symbolique propice à élaborer la violence que génère la disparition forcée. « Ainsi, l'intégration de l'individu au groupe a permis un processus d'homogénéisation qui crée l'identité du groupe, neutralise les différences personnelles dans la sphère publique et permet un récit et une entente commune sur la mort et la disparition » (Panizo, 2017, p. 89). Selon cette même auteure, les associations « possèdent plusieurs similitudes dans la manière de donner sens à la mort de leurs êtres chers » (p. 89).

À la suite de Verstaeten (2008), nous faisons l'hypothèse que la pratique qui consiste à rejoindre et s'engager activement dans une association politique regroupant des personnes auxquelles les proches peuvent s'identifier promeut avant toute chose la « restauration d'un lien social minimum, d'une confiance minimale en l'humain » (p. 74). Selon l'auteur (2008), on peut y voir « un préalable indispensable à toute reconstruction du sens. Contre la tentative génocidaire d'isolement des victimes est le premier pas à franchir dans la lutte contre le silence et le non-dit » (p. 74). Se rassembler et pouvoir prendre appui sur le groupe permet de s'élever contre la « forme de mort sociale » (p. 74) que représente la disparition forcée de personnes générée par la violence d'État.

Diego rapporte d'ailleurs à quel point son insertion dans des associations au service de la défense des droits humains constitue une source d'étayage très important du point de vue psychique. D'autres proches soulignent comme lui combien le fait d'être eux-mêmes engagés dans un combat politique en faveur de la reconnaissance des crimes d'État contribue à favoriser le processus de deuil. On peut supposer que rejoindre une telle association permet à Diego comme à d'autres participants de s'engager avec d'autres dans une lutte collective ; cela se déroule dans un cadre dont il investit la fonction d'enveloppe protectrice et étayante. Celle-ci est structurée autour d'idéaux communs et partagés – mémoire, justice et vérité – qu'il fait siens. Or, cela contraste profondément avec le fait que tout est justement fait pour laisser les familles de proches de disparus livrées à elles-mêmes, à les isoler et à les priver de toute forme de reconnaissance officielle de leur statut de victime à part entière d'un crime d'État.

Rejoindre cette association semble d'autant plus vital pour Diego que cela pallie sans doute la défaillance des garants métasociaux non seulement sous la dictature, mais des décennies durant par la suite. Les institutions officielles ne jouent en effet plus leur rôle tiercéisant. La pratique qui consiste à s'engager activement dans de telles associations en dit long sur le besoin de retrouver des cadres auxquels on confère une fonction intermédiaire, de médiation entre le sujet et le groupe. Ce qui semble crucial et étayant, c'est

de restaurer les garants d'un espace dans lequel peut se déployer un espace psychique commun et partagé (Kaës, 2015). Adhérer par exemple à une association permet de favoriser les identifications communes dans un cadre contenant. Comme De la Fuente-Herrera et Soria-Escalante (2021), nous considérons par ailleurs que le fait de rejoindre une association, un collectif qui favorise un partage d'expériences et d'affects autour d'une cause commune a aussi parfois une portée mémorielle non négligeable.

APPOSER UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE ÉVOQUANT LE(S) DISPARU(S)

Certains groupes de proches de disparus sont d'ailleurs à l'initiative de commémorations qui diffèrent des rites de deuil communautaires habituels. À ce propos, quelques participants évoquent une pratique qui consiste à apposer une plaque commémorative dans la cité, ou à prendre l'initiative de renommer une place, une rue en souvenir de certains disparus. C'est ce que pointent plusieurs participants, dont Alejandra, ex-compagne d'Esteban, qui a disparu sous la dictature : « Et puis après à l'avenue [nom de l'avenue], on a une petite parcelle, comme ça, où on a mis des plaques avec les noms de ces six disparus. On a fait une petite cérémonie, donc c'est vraiment un travail de deuil » (11).

En installant une plaque commémorative dans une rue de la ville où vivaient les disparus, les associations sont au service du travail de mémoire et d'historisation du passé tragique. Rappeler leurs noms en permanence permet de les inscrire, de leur redonner une place dans l'espace public. Les disparus sont inscrits, au présent, dans la mémoire collective, ce qui représente une forme de reconnaissance sociopolitique à la fois de leur destin singulier et de celui de leurs familles. Or, étant donné l'absence de corps, les proches sont privés de tombes ou de tout autre lieu où se recueillir pour rendre hommage aux disparus. La cérémonie qui a été organisée au moment d'apposer cette plaque commémorative en groupe constitue en quelque sorte un rite favorisant le processus de deuil.

Selon plusieurs auteurs, ce type de mémorial participe à la reconnaissance sociale des victimes en leur rendant hommage (Pacheco, 2007). L'inscription d'un nom sur une plaque

commémorative placée dans la sphère publique est au service du travail de deuil, qui appelle par définition la reconnaissance officielle de la perte par un tiers (Bauab, 2012). Une telle inscription permet également de conférer au disparu une nouvelle place, tant physique que psychique, afin qu'il ne soit plus partout et nulle part à la fois ; la plaque commémorative rend son évocation possible dans un lieu précis où les proches peuvent symboliquement le retrouver (Bianchi, 2023). Enfin, pour Boss et Robins (2023), le travail de mémoire, à la fois individuel et collectif, contribue à faire face à cette perte singulière : « L'objectif du travail avec les familles n'est donc pas d'en finir avec le travail de deuil, mais bien de les aider à se souvenir, à honorer et à commémorer la personne perdue, à la fois individuellement et dans le cadre de la communauté élargie. » [traduction libre] (p. 238).

PRATIQUES INDIVIDUELLES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE :

PAROLES DE PARTICIPANTS

On s'intéresse ici aux pratiques dont les participants à l'étude ont été les acteurs dans la sphère publique. Nous commencerons par présenter celles qui se déroulent dans l'espace public, à savoir dans le cadre des médias et sur les réseaux sociaux. Ensuite, nous présenterons les pratiques se déroulant dans le cadre d'ONG et, enfin, dans le cadre d'institutions officielles. Précisons que, dans la sphère publique, la plupart des pratiques évoquées par les participants relèvent du témoignage, autrement dit d'un acte qui repose sur la prise de parole dans la sphère publique. Nous présenterons la pratique du témoignage selon le cadre où elle se déploie.

PRENDRE LA PAROLE DANS LES MÉDIAS

ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Une pratique relevant du témoignage et se déroulant dans l'espace public consiste à publier des informations sur sa page Facebook. Ainsi Adrian publie-t-il des photos en lien avec les disparus sur ce réseau social à certaines dates clés : « D'ailleurs, j'ai un espace Facebook dans certaines dates, je les rappelle, je publie donc mes photos [...] » (749). Pour Adrian, dont le beau-frère a disparu, un

tel acte commémoratif représente une manière de lutter contre l'impunité et l'oubli. Les réseaux sociaux sont un espace où il peut, comme de nombreux autres participants, s'exprimer librement et faire entendre sa voix à ses concitoyens, quel que soit le pays où il réside. Adrian évoque également sa prise de parole dans le cadre d'un reportage réalisé par une chaîne télévisée suisse dans lequel il a témoigné de son histoire. Il fait part de son étonnement quant à l'intérêt porté à son histoire d'exilé politique, lui qui souffre de n'avoir joui dans le passé que de peu de reconnaissance sociale. Rappelons par ailleurs que si les exilés politiques latino-américains sont souvent considérés comme des héros, qui sont idéalisés par leur communauté en exil, ils peuvent également parfois au contraire être tenus pour des lâches par leurs concitoyens restés au pays. Ils auraient en effet « bénéficié » d'une expulsion considérée comme une forme d'« exil doré » [*exilio dorado*] par ceux qui ne sont pas partis (Jedlicki, 2001).

S'ADRESSER À UNE ORGANISATION INTERNATIONALE OU NON GOUVERNEMENTALE

Certains participants relèvent l'importance de s'adresser à une organisation internationale ou à une organisation non gouvernementale (ONG). Plus précisément, ils évoquent deux types de pratiques individuelles : prélever du matériel biologique en vue d'identifier les restes du membre de la famille qui a disparu, et témoigner des crimes commis sous la dictature dans le cadre d'une de ces organisations.

La première pratique dont il va être question se déroule dans le cadre d'une ONG : elle consiste à donner son propre ADN à une banque de données ad hoc. Il s'agit d'une démarche qui fait appel à l'anthropologie médico-légale et qui vise à identifier les restes humains au cours d'une enquête officielle pour retrouver la trace d'un proche disparu. On prélève pour cela du matériel biologique du donneur, dont est extrait l'ADN. Celui-ci est conservé dans une banque de données génétiques : cela permet au personnel scientifique engagé dans les recherches forensiques de confirmer ou de réfuter l'existence d'un lien de parenté entre un disparu et ses proches. Il faut pour cela disposer de restes humains

qu'on tente d'identifier, par exemple lors de la découverte d'une fosse commune. « Les scientifiques établissent pour cela un profil biologique à partir des restes, qui sont souvent squelettiques » (MacLean, 2014).

L'ONU a d'ailleurs souligné l'importance capitale de l'anthropologie médico-légale pour aider les citoyens à rompre le pacte de silence et la désinformation qui entoure par définition la disparition forcée d'une personne. Les avancées significatives dans ce champ permettent de signaler que faire la lumière sur de tels crimes d'État est non seulement possible, mais également légitime et autorisé, levant ainsi l'interdit de savoir (Luci, 2023). Rechercher les restes des dépouilles des disparus et les identifier a des enjeux majeurs, tant au niveau personnel que familial et societal (Morales-Saéz & Espina, 2021).

Différentes initiatives et organisations existent à ce propos dans les pays du pacte Condor. En Argentine, par exemple, *El Equipo Argentino de Antropología Forense* (EAAF) est une organisation scientifique non gouvernementale à but non lucratif qui a été spécialement créée pour rechercher et identifier les dépouilles des disparus.

On soulignera en ce sens que la majorité des participants à l'étude ont effectué un prélèvement de leur matériel biologique pour en extraire l'ADN grâce à des équipes scientifiques formées à l'anthropologie médico-légale. C'est le cas, par exemple, de Rafael : son matériel biologique ainsi que celui d'autres membres de sa famille ont été prélevés puis stockés dans une banque de données génétiques ; cela aura permis l'identification officielle de certains des ossements de ses deux parents disparus. Évoquant cette étape essentielle, il y voit un élément ayant largement contribué au processus de deuil. Même si l'entier des restes n'a pas encore pu être retrouvé et identifié, le fait que certains d'entre eux aient permis d'objectiver récemment le décès de ses parents est présenté comme très aidant sur le plan subjectif, affectif et familial :

C'est un petit peu, j'ai envie de dire « notre chance », parce que nous, on a pu faire le deuil, complètement. On a pu fermer le bouquin justement de papa et maman sans se dire « éventuellement

peut-être par un miracle, ils sont toujours en vie quelque part, lobotomisés ou, bref je sais pas, peut être méconnaissables, mais si ça se trouve ils sont vivants!» Et ce qui n'est absolument pas le cas (31) [...] Et leur dire au revoir, pouvoir vraiment faire le deuil chacun à notre façon. (Rafael, 57)

Ce extrait est illustratif du sens que peut avoir pour des proches de disparus le fait de participer à de tels prélèvements en vue d'identifier les restes. Même si les résultats d'une telle démarche scientifique permettent d'identifier les victimes en termes de probabilités et non de certitude, elle permet de donner un statut au disparu : dans le cas des parents de Rafael, ils ont pu selon toute vraisemblance être officiellement considérés comme morts. Cela met donc un terme à l'ambiguïté de la perte.

Or, ce descendant souligne ici combien cela lui aura permis, à lui comme aux siens, de mettre un point final au livre qui retrace l'histoire tragique de ses parents. Le fait de pouvoir écrire un chapitre qui clôt le récit, le fait de pouvoir officiellement considérer ceux qui lui ont donné la vie comme morts favorise le processus de deuil, resté jusque-là figé. Rafael poursuit en insistant sur l'obstacle majeur que représente par contraste le fait de ne pas disposer des restes humains et les fantasmes morbides que l'incertitude peut engendrer. Par exemple, imaginer que ses parents soient « toujours en vie quelque part ou lobotomisés », ce qui ne facilite pas le processus de deuil, mais l'enkyste au contraire.

Une autre pratique se déroulant dans une organisation internationale ou dans une ONG relève du témoignage. Rappelons tout d'abord qu'avoir le courage, sous la dictature, de mener l'enquête, à ses risques et périls, constitue une démarche qui revient aux familles elles-mêmes et à elles seules, sans aucun soutien de l'État. Comme le rappelle Lira (2010b), ce sont donc d'abord et avant tout les proches et les familles des disparus qui se sont battus dans de nombreux pays et pendant des décennies pour rechercher la vérité et faire établir la justice :

Alors que les proches étaient confrontés au déni officiel des faits, l'objectif initial était de faire reconnaître, au risque même de

leur propre vie, l'arrestation, puis la disparition comme des faits s'étant réellement produits. Il était très fréquent que les autorités déclarent que les faits n'avaient pas eu lieu, et cela malgré les preuves du contraire. [traduction libre] (Lira, 2010, p. 26)

Camila, par exemple, a été arrêtée avec Raul, son frère. Ils ont tous les deux été emprisonnés dans un centre clandestin. Après plusieurs mois de détention, ils sont séparés par la junte. Depuis lors, elle reste sans nouvelles le concernant. Peu de temps après sa libération, Camila s'exile en Europe et obtient l'asile en Suisse. Durant l'entretien de recherche, elle souligne combien les démarches visant à faire connaître la situation au pays et les violences d'État en cours sont difficiles et éprouvantes. Prendre la parole publiquement pour y dénoncer les crimes d'État subis ne va évidemment pas de soi ; la menace semble perdurer tant à l'extérieur que sur le plan interne. Tout le monde ne peut donc engager un tel processus, tant il est éprouvant. Certains se sont enfermés dans le silence, d'autres se sont même suicidés.

Douloureusement, elle relate la multiplication des démarches que ses proches, ses camarades de lutte qui étaient eux aussi exilés politiques, ont entreprises avec elle en Suisse pour dénoncer les crimes d'État : Camila et les siens prennent en effet langue avec certaines organisations internationales et non gouvernementales basées en Suisse. Dans ce cadre, Camila peut enfin relater les circonstances de la disparition de son frère et témoigner officiellement des violences et humiliations subies dans des lieux de détention clandestins :

Déjà le fait de pouvoir ici en Suisse, on dénonçait tout le temps, on travaillait aux Nations unies, et puis on était allés témoigner à la Croix-Rouge, et je veux dire, à tous les organismes internationaux, on travaillait avec eux. Tout ça pour nous ça faisait comme une thérapie. Et après j'ai fait des thérapies d'appoint comme ça dans des situations de ma vie où ça sauve bien sûr tout ça. [...] Mais je dis que ça m'a servi de- de le fait de pouvoir sortir de l'Argentine, de dénoncer, de parler avec les gens, qu'on m'écoute. [...] ça, ça m'a ça m'a beaucoup aidée. (Camila, 350)

Elle souligne la portée « thérapeutique » de telles démarches. Témoigner a une portée élaboratrice : elle peut ainsi progressivement tenter de subjectiver son passé traumatique tout en recevant l'écoute d'un professionnel dans un cadre rigoureux. On peut supposer qu'il s'agit pour elle d'une expérience à la fois cathartique et transformatrice, qu'elle peut mettre au service de l'élaboration de son vécu, dans les limites du possible étant donné la violence endurée. En témoignant dans ce cadre officiel, Camila recouvre un statut de « sujet parlant », selon les termes éclairants de Lacan. Cela lui a sans doute permis de trouver un ancrage lui redonnant sa dignité, un cadre étayant au service de sa restauration narcissique, ce qui est vital du point de vue psychique (Kaës, 1989 ; Puget, 1989). Y prenant la parole, elle fait l'expérience de la fonction d'enveloppe que peuvent avoir de telles organisations : à la fois sécurisées, protectrices et contenant. Les processus de symbolisation sont relancés, ce qui nourrit, autant que faire se peut, sa capacité d'élaboration, d'où sans doute la portée « thérapeutique » qu'elle prête au témoignage.

La condition pour que cela soit possible, c'est qu'elle soit non seulement écoutée, mais entendue par des représentants officiels de ces organisations qui sont ses semblables. Dans leur fonction, ils donnent ainsi valeur, portée et crédit à sa parole. Il faut aussi que celui qui accueille les témoignages soit au service de l'hébergement premier de la douleur et de la souffrance « de ceux qui ont été hors temps, hors parole », écrit Kaës (2012, p. 246). Un hébergement d'autant plus vital que ceux qui s'expriment savent malheureusement trop bien ce que représente le fait d'endurer l'absence prolongée d'un objet secourable, autrement dit d'un *Nebenmensch* (Freud, 1985), ou encore de se retrouver démunis, « sans abri interne », selon l'expression de Gautier et Sabbatini Scalmati (dans Kaës, 2012, p. 246).

Quand les institutions officielles de l'État sont défaillantes, les proches de disparus se retrouvent privés des référents éthico-moraux que l'institution juridique représente et structure. La vie en société n'est de ce fait plus régie, ni encadrée par les dispositions légales qui conduisent habituellement à pénaliser les délits. Il n'y a donc personne, aucun représentant officiel des institutions, à qui

s'adresser pour réclamer des comptes. De plus, les repères identificatoires qui confèrent un sentiment d'appartenance à la nation comme au groupe socioculturel ou sociopolitique sont démantelés et volent en éclats (Puget, 1989). Les institutions en question ne jouent en effet plus leur rôle de formation intermédiaire, de barrière pare-excitatrice et protectrice contre l'effraction traumatogène que génère la violence sous toutes ses formes (Puget *et al.*, 1989).

Dénoncer les exactions commises clandestinement, c'est en ce sens rompre avec l'aliénation que promeut la silenciation imposée par la junte.

Sous la dictature, précise Camila, « tu n'as rien à dire, tu n'as rien à qui réclamer, tu n'as personne à qui [s'adresser]. Et c'est pour ça l'importance des procès actuellement » (265). Ses propos reflètent bien ce que représente le fait d'avoir fait personnellement l'expérience de l'absence de répondant officiel sous la dictature (Kaës, 2012). L'injonction à se taire et l'interdit de penser qui caractérisent la terreur d'État (Puget *et al.*, 1989) sont ici contrebalancés par le respect de la liberté d'expression et l'exigence de transparence, de vérité et de justice qui régissent le cadre des organisations internationales. Ces dernières érigent en effet l'impartialité, la neutralité et l'indépendance en principes.

Prendre la parole dans un tel cadre permet ainsi sans doute à Camila de retrouver un sentiment de dignité; témoignant enfin de la violence endurée, elle s'efforce de redonner un statut humain aussi bien à elle-même qu'à son frère. Cela contraste profondément avec la chosification et la déshumanisation dont elle a été à la fois la cible et le témoin. La faculté de donner un sens à sa vie, au fait d'avoir survécu à la violence d'État, est mise en évidence par Boss et Robins (2023). À leur suite, nous considérons que prendre la parole pour témoigner publiquement des atrocités commises promeut le fait de redevenir acteur de sa propre existence, de reprendre sa capacité de contribuer à l'établissement de la vérité comme de la justice en livrant sa propre version des faits. Le pouvoir d'action retrouvé contribue ainsi à faire face à l'ambiguïté et à son cortège d'impensable. Il s'agit d'un facteur important et constant pour apaiser le stress et la dimension traumatogène des atrocités endurées (Boss & Robins, 2023). Une telle

prise de parole contrebalance, autant que possible, le vécu de terreur enduré pendant tant d'années et dont Camila soulignera dans l'entretien le caractère anxiogène.

TÉMOIGNER DANS LE CADRE D'UNE COMMISSION DE VÉRITÉ

Les pratiques individuelles se déroulant dans le cadre d'une institution officielle peuvent, elles, avoir lieu dans le cadre d'une commission nationale pour la mémoire et la vérité visant à faire la lumière sur les violations des droits humains, ou prendre place lors d'un des rares procès conduits par les autorités judiciaires en place, une fois la démocratie restaurée. Prendre la parole, s'exprimer et être entendus dans ces différents cadres institutionnels constitue un tournant dans le parcours des proches qui mettent leurs actes au service de l'établissement de la vérité et de la justice.

Prendre la parole dans la sphère publique, mais sur le territoire même d'un des pays signataires du pacte Condor, constitue une autre pratique des plus significatives en termes de reconnaissance pour les participants à l'étude qui en ont fait l'expérience. Certains ont été appelés à témoigner dans le cadre d'une commission nationale en charge d'engager un travail officiel de vérité sur les violations des droits humains dans le pays même où elles ont eu lieu au cours des années de dictature. Même si le cadre dans lequel le témoignage des exactions commises n'a pas de portée juridique, les participants à l'étude font part de l'importance cruciale de cette étape dans leur parcours.

C'est ce que relate par exemple Liliana. Son mari d'alors, Ivan, disparaît au cours d'un séjour en Amérique latine. Depuis, Liliana interpelle sans relâche différentes autorités, à la fois dans leur pays natal, le Chili, et en Suisse, afin de réclamer la vérité sur le sort de son mari. Parallèlement, elle mène personnellement l'enquête et parvient à réunir quelques indices au sujet des circonstances autour de la disparition d'Ivan. Des années plus tard, au moment de la mise en place de la « Commission nationale Vérité et Réconciliation » au Chili, elle livre longuement son témoignage devant des représentants officiels. Son but consistait avant tout à faire reconnaître le fait qu'Ivan avait bien été la cible des agents de la répression politique :

Et-et la grande euh la grande lutte, ma grande lutte à cette époque, c'était que Ivan soit reconnu comme euh détenu chilien. Alors moi, je suis-je suis allée euh déclarer [témoigner] dans la commission et-et j'ai apporté beaucoup de données pour montrer logiquement que c'était les Chiliens le[s] responsable[s] et je l'ai obtenu! Et c'était, pour moi c'est-c'est comment, comme c'est comme si c'était le premier triomphe! C'était pas judiciaire, c'était pas judiciaire [...]. Je m'en rappelle tout l'temps, comme quand la commission a donné son euh son rapport – qui était un très gros rapport où ils ont publié les noms des personnes qui étaient reconnues comme détenues et le gouvernement chilien comme responsable. Et-et je suis allée dans une voiture, j'ai pris les journaux et puis je pouvais pas prendre, j'étais tellement nerveuse, qu'je pouvais pas prendre pour chercher s'il y avait le nom d'Ivan. Et-et-et le nom était là. Ça c'est la première fois que le Chili a reconnu (pleurs). [...] C'est peut-être très symbolique-très symbolique en fait pour moi! (Liliana, 711-721)

Après des décennies d'un combat mené sans relâche et à titre personnel, Liliana découvre le nom d'Ivan figurant en toutes lettres, dans le rapport Rettig, parmi ceux des personnes qui ont été privées de leurs droits fondamentaux sous Pinochet. La publication officielle d'une telle liste constitue pour elle un tournant décisif, qu'elle qualifie de «premier triomphe». Bien que cette étape ne soit pas d'ordre judiciaire, l'État chilien reconnaît pour la première fois que son mari a bien été illégalement détenu sur le territoire national, d'une part, et la responsabilité de ces exactions criminelles, d'autre part. Le destin tragique d'Ivan et d'innombrables victimes est désormais inscrit dans l'histoire du pays, ce qui marque une étape cruciale dans le combat juridico-politique que Liliana conduit.

La découverte dans ce rapport officiel du nom de son mari disparu lui permet en ce sens d'officialiser pour la première fois son statut de détenu chilien et de disparu. Cela transforme alors ce qui demeurait jusque-là «une vérité individuelle, subjective et à peine partagée» en «réalité objective» [traduction libre], en l'occurrence officiellement reconnue par les autorités gouvernementales

en place, selon les termes de Cerutti (2017, p. 43). Grâce au travail de cette commission, la chosification dont avaient fait l'objet les détenus disparus est enfin inscrite dans le récit national, redonnant visage et dignité à Ivan comme à tous ceux dont les droits fondamentaux ont été gravement bafoués. Témoigner dans ce cadre contribue en ce sens à restaurer le contrat narcissique originaire, ce qui fait contrepoids à la déshumanisation.

La reconnaissance officielle des crimes commis par l'État permet de donner du sens et une cohérence à toute l'entreprise qu'elle n'a cessé de conduire activement avec d'autres, non sans risques et obstacles majeurs d'ailleurs. Liliana participe ainsi de près, dans son pays natal, à l'entreprise collective de «co-mémoration» qui est mise au service de la «réintégration de la catastrophe [...] dans le corps social» (Kaës, 2009b, p. 218). La mise en place d'une structure tiercéisante met fin à l'enfouissement des crimes commis dans la «fosse commune de l'Histoire», selon les termes avancés par Josette Audin dans la lettre qu'elle adressa en 2007 au président Sarkozy. Rauschenbach *et al.* (2021) soulignent la portée significative pour les proches de disparus d'une telle forme de reconnaissance sociale dans la sphère publique du vécu enduré par eux. Une reconnaissance qui participe, autant que faire se peut, à restaurer leur sentiment de dignité, d'une part. Et qui promeut, d'autre part, un sentiment de légitimité dans les démarches visant à demander officiellement des réparations, qu'elles soient d'ordre symbolique, juridique ou matériel.

Toutefois, même si cela constitue une première étape dans la levée de la censure qui autorise la tenue d'un débat public, il restera bien entendu à franchir une autre étape, des plus significatives : restaurer le cadre juridique pour être à même d'inculper les agents de l'État impliqués dans les crimes en question.

TÉMOIGNER AUPRÈS D'INSTANCES JURIDIQUES

Quelques rares participants à l'étude évoquent l'importance capitale qu'ils confèrent au fait d'avoir été appelés à témoigner dans le cadre des procédures juridiques, cette fois-ci dans un des pays signataires du pacte Condor. Le fait que celles-ci aient été engagées par l'État lui-même signe une volonté politique d'amorcer

officiellement une sortie du silence – complice et coupable – de l'État. Cela signe la restauration de l'autorité protectrice de l'État à l'égard de ceux qui ont subi la violence, mettant du même coup un terme au régime d'impunité.

Clara a par exemple personnellement entrepris d'innombrables démarches pour tenter d'établir la vérité sur les faits qui entourent la disparition de son mari, Mirko, en Argentine. À l'issue de ses nombreuses recherches, elle a pu, trente ans après le retour de la démocratie, porter son témoignage devant des juges. Une pratique qui revêt à ses yeux une portée signification particulière :

[Chercheuse: Mais, pour vous, le fait d'avoir entrepris ces démarches, ça a changé quelque chose?] Disons, c'est la reconnaissance par l'État de, qu'y a eu un génocide et que nous, on est des victimes, que les assassins sont l'État répressif militaire, mais l'État et pas nous, pas la guérilla, voilà! Ça, c'est assez important et ça-ça m'a fait du bien, comme à beaucoup d'autres camarades, nous a fait du bien la reconnaissance de l'État. [...] Mais [cela ne] te rend pas tes morts, ils rendent pas, encore je pleure les camarades! (Clara, 1330-1342)

Dans cet extrait, Clara souligne le sens qu'elle donne au témoignage dans le cadre d'un procès.

La décision délivrée par les autorités judiciaires en place permet de déclarer officiellement que ce sont bien les agents de « l'État répressif militaire » en place qui sont les « assassins » coupables des crimes gravissimes commis sous le régime du général Videla. L'opprobre jeté sur les disparus et leurs proches durant des décennies change donc publiquement de camp : l'infamie et le déshonneur vont du coup aux criminels et à eux seuls. On peut dès lors supposer que, dans cet extrait, Clara pointe les ressorts pervers du pacte dénégatif qui aura été à l'œuvre des décennies dans son pays. Reconnaisant publiquement la responsabilité des agents de l'État impliqués dans la disparition forcée de personnes, les juges ont également permis, à elle comme à ses compagnons de lutte, d'être réhabilités : la culpabilité associée aux fautes qu'on leur faisait injustement porter revient de fait à d'autres qu'eux.

Témoigner dans le cadre d'un procès dans ce contexte historico-politique, c'est en ce sens contribuer à combattre le négationnisme. On vise ainsi à rendre compte de la catastrophe sociale et de ses répercussions multiples. À la « dislocation » des « fondements conjoints de la vie psychique et de la société » que génère la violence archaïque, les survivants opposent publiquement leur témoignage dans un cadre institutionnel contenant érigé par l'État (Kaës, 2012, pp. 245-246). L'engagement de poursuites pénales dans les plus hautes instances juridiques du pays signe la restauration de la fonction de garant que revêtent habituellement les institutions judiciaires dans un État donné. Les interdits fondateurs sont à nouveau signifiés comme limite infranchissable.

Clara rappelle toutefois que si les procès ont pour elle et ses camarades une portée réparatrice indéniable, s'ils signent un tournant capital dans l'histoire nationale de son pays, il faut par ailleurs souligner les limites du processus judiciaire : aussi indispensables et restaurateurs soient-ils, les procès ne sont pas en mesure de pallier l'irréparable. À l'issue de ces audiences, l'État ne saurait en effet rendre les morts à leurs proches. Les répercussions des crimes abominables commis sous la dictature durent, aujourd'hui encore, pour les proches des disparus. Elle précise d'ailleurs combien le fait d'avoir eu la chance de sortir vivante de la tourmente qu'elle a endurée l'incite à prendre la parole pour continuer inlassablement à témoigner dans différents cadres (écoles, universités, manifestations). Il s'agit à ses yeux d'une obligation d'ordre éthico-moral qui revient aux survivants et qu'elle met au service de la transmission :

Puis je trouve que ça me fait du bien de dire, parce qu'il faut savoir [ce qui s'est passé], on doit pas cacher, on est des survivantes, on doit parler. C'est qui qui va parler [sinon?]. Il faut transmettre ça, on veut seulement qu'on les juge et qu'ils fassent la prison. Mais je trouve très nécessaire, c'est réparateur, plus que réparateur, c'est presque une *obligation* : de pas se taire de raconter, raconter et encore raconter, pas oublier exactement. Et pour ça, il faut parler surtout ceux qui on a eu la chance de survivre. (Clara, 1175-1181)

À propos de ce devoir qui incombe aux survivants, Fabricio considère pour sa part que ceux qui, comme lui, s'en sont sortis vivants ne sont ni des « cas, ni des victimes », mais bien des personnes qui sont « la mémoire de ceux qui ne sont pas ici » (224). Les survivants portent ainsi la mémoire de ceux dont la junte voulait effacer toute trace de présence sur terre, pour paraphraser Wilgowicz (2000). On peut faire l'hypothèse que certains proches de disparus se sentent investis d'une fonction non seulement de porte-douleur et de porte-parole, mais aussi de porte-mémoire eu égard aux morts (Kaës, 2013b). Témoigner constitue en ce sens « le mandat des morts aux survivants, mandat des survivants aux générations qui les suivent », comme le rappelle Kaës (2012, p. 246).

Prendre la parole publiquement dans un tribunal constitué, pour certains, une forme de résistance personnelle qui relève du combat contre la répression idéologique promue par la junte. Pour d'autres, témoigner dans le cadre d'un procès relève également du devoir envers les personnes disparues, pour honorer leurs idéaux communs. Lucia, par exemple, a témoigné tout au long de sa vie. Elle accorde une importance capitale aux procès sur le plan collectif :

Je le sens comme une énorme réussite collective, mais où j'ai eu ma part. [...] Et à moi ça me fait euh une grande satisfaction de dire que, quelque part c'était mon engagement avec moi-même d'abord, avec Emilio avec c'que c'est que je crois que ça doit être la justice [...] ben je l'ai tenu, et il y a eu des résultats, ça me suffit. J'ai pas besoin d'autre chose. (Lucia, 840)

Elle précise en outre la « satisfaction » profonde que suscite pour elle le fait d'être restée en ce sens fidèle à la promesse qui les liait : « celui qui reste continue », lui avait-il dit avant leur arrestation dont il n'est jamais revenu. Elle évoque, à ce sujet, « la puissance de ce qu'on promet aux morts ». Despret (2016) souligne d'ailleurs l'influence des morts sur les vivants et à quel point ils mettent les proches survivants à l'œuvre. Lucia peut ainsi mettre son témoignage au service de la continuité des idéaux communs et partagés avec Emilio. Cela lui permet d'être « en paix » avec lui, dit-elle : même s'il n'est plus là aujourd'hui pour poursuivre le combat à

ses côtés, les valeurs et principes qu'ils portaient conjointement restent intacts et vivants. Cela va dans le sens de Kernberg (2011), qui rappelle que les « désirs, les aspirations et les ambitions de la personne décédée, particulièrement les désirs de vivre et de réaliser ses ambitions les plus chères, [...] peuvent être éprouvés comme une injonction, un ordre, une obligation morale de combler les désirs et les espoirs de la personne défunte » (p. 165). Il y a là, pour Kernberg toujours, une forme de réparation psychique qui s'opère par le remaniement des identifications.

Les enjeux identificatoires associés au processus de deuil sont évidemment importants. Ils jouent un rôle sans doute significatif dans la complexification du processus de deuil qui fait suite à la perte d'un disparu. La personne disparue peut par exemple représenter un modèle aux yeux de ses proches; lorsqu'elle est investie comme porteuse d'un idéal de liberté, de justice et de fraternité, le travail de deuil qui reviendrait aux proches n'implique pas seulement la séparation d'avec un être cher, il concerne aussi tous les principes, valeurs et idéaux que le disparu incarne pour son entourage (Soria-Escalante *et al.*, 2014). En ce sens, la perte en question peut renvoyer pour certains proches à la perte d'une part de soi (Castillo, 2013). Par ailleurs, Baqué (2003a) rappelle que le deuil dans des contextes traumatogènes est doublé d'une perte d'identité, du fait de la mise à mal des repères identificatoires qui caractérise les désastres sociaux d'une telle ampleur.

Lucia accorde par ailleurs une importance significative aux sanctions prises publiquement par les juges à l'égard des agents des crimes d'État :

Parce que je préfère avoir une condamnation à avoir un tombeau sans condamnation. [Qu'il y a eu une justice] qui a établi qu'il a été assassiné tel jour, à telle heure, de telle façon, par telle personne [...] Le but c'est qu'on puisse montrer à la société qu'on fait justice [qu'on rend publiquement justice], que [...] on part pas sur des idées d'impunité et qu'on va faire justice par soi-même, que ça marche, disons, et que ça-ça reste écrit [...] : jamais son nom ne va être euh nettoyé du génocide, il est part de ce génocide pour toujours. (Lucia, 1672, 1678)

Dans cet extrait, Lucia affirme que le jugement compte plus à ses yeux que si elle avait pu disposer de la dépouille de son mari pour l'enterrer. On voit ici combien sa conscience éthique et politique est au premier plan : elle se dit prête à sacrifier son intérêt privé – trouver le corps d'Emilio pour lui rendre les honneurs funèbres – au nom de l'intérêt du plus grand nombre, en inscrivant les faits dans l'Histoire. Voir son témoignage contribuer à faire condamner les agents des crimes d'État signe publiquement la fin d'un régime d'impunité dans une société dévastée par la violence de la répression idéologique. Une telle sentence restaure ainsi sa confiance dans les garants métasociaux démocratiques. Cela rejoint les idéaux communs et partagés non seulement avec Emilio, mais avec d'innombrables militants et citoyens. Les institutions recouvrent ainsi leur triple fonction protectrice, limitatrice et contenant; symboliquement, elles représentent à nouveau un objet protecteur. Témoigner dans ce cadre aura participé à l'écriture collective d'une version officielle de l'histoire. On voit ici combien la présence d'un tiers garant, en l'occurrence d'ordre institutionnel, est indispensable à la construction d'une mémoire collective en après-coup d'une catastrophe sociale (Cerutti, 2017). Dans le même sens, Lucia précise en outre : « Si les procès ont été fondamentaux, c'est parce que c'est écrit noir sur blanc, on voit l'histoire écrite et puis établie par la justice, donc ce n'est plus à nous ! » (1947). Ici encore, le travail des représentants des institutions judiciaires permet d'inscrire ce qui relevait jusque-là de l'ordre d'une mémoire personnelle intime dans un récit historique dont la portée est publique.

La sanction des juges permet aussi d'atténuer le sentiment d'irréalité et la déréalisation qui assaille les survivants : cela permet de donner une valeur de vérité à leurs souvenirs, contrebalançant l'idée qu'ils ne relèvent pas de leur folie personnelle, autrement dit qu'ils ne sont pas d'origine délirante. Les événements tragiques prennent ainsi une signification nouvelle : « Ils commencent à avoir une valeur de vérité », ce qui, selon Ferreira Fustinoni et Caniato (2019), permet aux proches de panser « le deuil traumatique » (p. 5). « Ainsi, la réparation psychique est possible à travers le témoignage [...] » (p. 6). Enfin, témoigner activement lors

d'un procès favoriserait également l'appropriation subjectivante du passé traumatique. Prendre la parole devant des magistrats investis d'un pouvoir pénal aura fait d'elle une actrice politique « dont l'engagement représente », pour Robins (2016), « la forme la plus significative de reconstruction de la subjectivité » [traduction libre] (p. 321). L'auteur souligne d'ailleurs combien se mettre ainsi au service de l'établissement de la vérité et de la justice en rompant avec le silence comme avec les mensonges promus par l'État a une portée thérapeutique. De manière plus générale, Lira (2016) relève la portée psychologique des décisions rendues par les juges : « La sentence judiciaire [...] est fondamentale pour la récupération psychologique des personnes affectées. Sa valeur matérielle et symbolique a un impact [...] en générant progressivement la certitude institutionnelle et politique que les événements ne se reproduiront pas » [traduction libre] (p. 167). Enfin, les témoignages dans le cadre de procès jouent un rôle en sensibilisant l'opinion publique sur l'ampleur des violences commises pendant les dictatures et à prévenir de tels abus à l'avenir, comme le rappelle le slogan bien connu « *para que nunca mas!* »

ENJEUX PSYCHIQUES DE LA RELANCE DU PROCESSUS DE DEUIL

En guise de conclusion de ce chapitre, nous souhaitons relever les enjeux psychiques de la relance du processus de deuil chez les proches de disparus. Comment, en effet, élaborer la perte d'une personne alors que sa mort n'est pas confirmée et que l'incertitude demeure ?

Pouvoir déterminer si le disparu est mort ou vivant constitue sans doute un des principaux sésames permettant de favoriser non seulement le récit des faits – même si les circonstances restent, pour une part, obscures –, mais aussi la relance du processus de deuil. L'enjeu consiste ici à favoriser le désinvestissement : il faut pouvoir en effet écrire le dernier chapitre des événements vécus par la personne disparue afin de refermer le livre et d'être en mesure d'investir d'autres liens, autrement dit, pour écrire la suite de sa propre histoire sans être aspiré par l'ombre désobjectivante du passé tragique.

Différents auteurs soulignent que, pour certaines familles, retrouver les restes du disparu rend possible la réalisation des rites funéraires, ce qui contribue de près à favoriser le processus du deuil (Banchieri *et al.*, 2005; Blaauw & Lähtenmäki, 2002; Castillo, 2013; Cerutti, 2015; Faúndez Abarca *et al.*, 2018; Rojas-Perez, 2013). Toutefois, il convient sans doute de nuancer le propos. En effet, pour certains participants, la restitution du corps en tant que telle ne saurait suffire; pour favoriser le deuil, il faut au contraire à tout prix que cette étape soit assortie d'une forme de reconnaissance officielle des atrocités commises à l'encontre du disparu. Même si disposer de la dépouille ou des restes atteste bien de la mort certaine de la personne disparue, connaître la vérité sur les circonstances demeure essentiel (Braun de Dunayevich & Pelento, 1989). Díaz Facio (2008) insiste d'ailleurs sur le fait que ce qui permet le processus du deuil n'est pas le fait en soi de récupérer le corps, mais plutôt la transformation subjective du statut psychique de l'objet perdu.

Même sans l'identification de la dépouille du disparu, certains proches sont intimement convaincus que le disparu est bien mort, ce qui semble favoriser l'engagement d'un processus de deuil. C'est par exemple le cas de plusieurs contemporains du disparu qui n'ont pas transmis à leurs enfants l'ambiguïté de la perte. Ils font au contraire part d'une forme de certitude quant au sort du disparu: celui-ci est bien présenté comme étant mort. Cela suppose une certaine capacité de contenance de la part du parent. Les descendants confrontés à cette situation témoignent de la façon dont ils ont pu trouver un certain étayage dans le fait que leurs parents abordent l'issue de la disparition comme une mort, ce qui contribue à élaborer cette perte. Isuru et collègues (2019) observent à ce sujet que vivre dans l'incertitude est un facteur de risque pour la santé mentale des familles; en effet, dans leur étude, ils observent que les proches qui ont de bonnes raisons de croire que le disparu est mort présentent moins de symptômes de détresse psychique que ceux qui sont hantés par l'idée qu'il est encore vivant. De même, Díaz et Madariaga (1993) soulignent les effets bénéfiques associés au fait de pouvoir considérer que le disparu est décédé, et ce malgré l'ambiguïté qui entoure la perte.

Dans la perspective psychanalytique, le processus du deuil consiste en la transformation du lien à l'objet perdu. Les remaniements psychiques en jeu sont nécessaires pour parvenir ensuite progressivement à investir de nouveaux objets. Gaines (1977) rappelle les deux facettes du travail de deuil : détachement de l'objet perdu, ce qui suppose de le désinvestir, d'une part ; maintien d'une continuité relationnelle à l'objet perdu, d'autre part. Il s'agit dès lors, comme le souligne Kernberg (2011), de vivre en présence des absents. En effet, la dynamique du processus du deuil varie selon le type de relation que le proche entretenait avec le disparu avant le drame ; en d'autres termes, le degré d'investissement impacte le lien à l'objet perdu (Adams, 2019 ; Busch & Robaina, 2006 ; Edelman & Kordon, 2006 ; Lira, 2016). Cela peut s'observer dans le discours des participants qui évoquent leur lien de proximité ou de distance relationnelle avec le disparu et ce que ce dernier représente pour eux. Soulignons toutefois que le dispositif de recherche sur lequel nous nous appuyons, qui consiste en un seul entretien de recherche, ne nous permet pas d'investiguer davantage la teneur du lien que le participant a entretenu et entretient toujours avec la personne disparue.

Le deuil semble par ailleurs pouvoir être facilité par le fait de continuer à donner du sens au combat politique mené jadis par la personne disparue, quitte d'ailleurs à le poursuivre. Ici encore, la question des idéaux semble centrale. Plusieurs participants soulignent, à ce sujet, l'importance qu'a pour eux le fait de savoir que la personne a disparu en poursuivant jusqu'au bout ses idéaux et ses valeurs.

Kernberg (2011) affirme d'ailleurs que s'identifier à une personne qui représente un modèle pour certaines dimensions de l'existence favoriserait le deuil : « L'identification à la personne perdue, particulièrement aux traits admirés et regrettés, est une source de force et, en fait, aide à surmonter le processus du deuil. » (p. 162). On voit ici l'importance des remaniements identificatoires en jeu et qui soutiennent l'« installation d'une relation permanente entre les représentations de Soi et de l'objet perdu » (p. 164).

On peut d'ailleurs se demander, à la suite de Martinez et collègues (2015) s'il n'est pas plus difficile, pour les proches qui ne sont pas politisés, d'élaborer la perte ; autrement dit, s'ils ne peuvent pas conférer un sens partagé au combat conduit par le disparu. Partager

les idéaux portés par le disparu pourrait ainsi favoriser l'élaboration de la perte; c'est d'ailleurs un élément que nous retrouvons également dans le discours des participants à la recherche.

Dans cette situation de catastrophe extrême, qui met fortement à mal les garants métasociaux démocratiques, on observe par ailleurs que l'étagage sur le groupe familial et social soutient la relance du processus de deuil. L'insertion et l'engagement dans des groupes d'appartenance socioculturels et politiques constitue par exemple un précieux contenant groupal. Telle une « seconde famille » (Adams, 2019), cela permet aux proches de se sentir accueillis et reconnus dans leur condition singulière, tout en s'identifiant les uns aux autres, alors même que le groupe familial a souvent été fortement mis à mal.

Certains auteurs soulignent à quel point la solidarité et les échanges entre les familles de proches de disparus favorisent l'élaboration de la perte (Boss & Robins, 2023) ainsi que celle des traces traumatogènes que la catastrophe sociale a creusées chez les survivants et les descendants qui en héritent. L'étagage sur le groupe semble d'autant plus important en exil (Bourguignon *et al.*, 2022). La création de nouveaux liens d'affiliation permet de trouver-crérer des sources d'étagage, des repères identificatoires sur lesquels s'appuyer pour élaborer la perte. Cela est d'autant plus le cas que la disparition forcée relève d'une catastrophe d'origine sociale prenant la forme de la violence d'État (Altounian, 2008; Kaës, 2009b).

De fait, dans le cas où la catastrophe est collective, il semble qu'il faille repasser par le groupe et la collectivité pour relancer les processus de symbolisation, afin de tenter, autant que possible, de redonner du sens à l'expérience catastrophique. Lorsqu'il est officiellement porté par des associations ou des institutions dans la sphère publique, le travail collectif de mémoire et les actions de commémoration et d'hommage aux disparus sont également au service du processus de deuil.

Enfin, le témoignage, la prise de parole publique des proches de disparus, que ce soit auprès d'institutions officielles ou non, a une portée symbolique. Dire, dénoncer, se souvenir permet de lutter contre la politique d'effacement des crimes qui gangrène encore certaines démocraties après la chute du régime autoritaire. En effet,

ces témoignages promeuvent le travail de mémoire et le processus d'historisation ; en ce sens, ils permettent de combattre l'oubli et de soutenir, autant que faire se peut, le processus d'élaboration de la perte. Ils sont par ailleurs indispensables pour établir la vérité et la justice, quand les cadres métasociaux autorisent et promeuvent une telle entreprise.

Or, quelle que soit la pratique, les enjeux individuels et collectifs sont souvent imbriqués. En cultivant une mémoire privée et intime, puis en témoignant dans la sphère publique, le proche de disparu tente pour une part de panser ses blessures et sa propre souffrance psychique et sociale. Mais, en tant que témoin, il met d'autre part, et peut-être avant tout, ses souvenirs personnels, sa parole, son récit au service d'une « politique publique de la mémoire » (Bianchi, 2023, p. 166). En ce sens, il répond à une exigence collective d'intégrer les abominables crimes commis sous la dictature et mis sous silence des décennies durant. C'est dire ici la portée inter- et trans-subjective de la pratique du témoignage dans la sphère publique, dans une « société autrefois disloquée par l'impact, traumatogène s'il en est, de la violence collective » [traduction libre] (p. 166).

À ce propos, la mise en place de procédures juridiques portant sur les crimes d'État constitue un élément qui semble jouer un rôle central. Rappelons cependant que la mise en place de procès n'a pas pu se faire dans tous les pays signataires de l'opération Condor et que de nombreux agents des crimes d'État restent impunis à ce jour. Autorisés et promus par certaines autorités officielles pour juger des crimes commis au nom même de l'État, leur tenue constitue, en soi déjà, une première étape bénéfique : elle témoigne de la restauration de la fonction de garant habituellement dévolue au cadre métasocial dans un État donné. En recouvrant leur liberté d'expression dans la sphère publique, en témoignant devant des représentants officiels de l'institution judiciaire investis de pouvoir, les proches, par leur prise de parole, contribuent au travail d'établissement de la vérité et à la justice. Un nouveau chapitre de l'Histoire peut dès lors être écrit dans une société qui a été gangrenée, des décennies durant, par la mise sous scellés d'innombrables atrocités.

Lira (2016) souligne à ce sujet combien les procédures juridiques sont également centrales pour favoriser l'élaboration des faits chez les proches. «La mémoire et la réparation sociale, les processus thérapeutiques et le processus social démocratique sont liés et imbriqués» [traduction libre], écrit-elle (Lira, 2010b, p. 27). La condamnation des agents des crimes d'État semble d'ailleurs jouer un rôle souvent décisif dans le fait de parvenir à admettre la mort de la personne disparue, ce qui soutient le processus du deuil des proches. Castillo (2013) affirme également que connaître la vérité, obtenir une forme de reconnaissance sociale qui permette de rendre justice aux victimes et de construire une mémoire sociale, est également au service du travail de deuil pour les familles de proches. Lira (2016) précise toutefois que le fait de bénéficier du travail des juges pour établir la vérité des faits ne saurait suffire à favoriser le deuil qu'endurent les proches de disparus sur le plan individuel.

De son côté, Robins (2016) met pour sa part en garde contre les effets possiblement néfastes du discours promu par les associations de défense des droits humains au sujet de la recherche de la vérité des faits. En effet, dans la plupart des cas, les procédures engagées sur le plan juridique ne permettent pas de tout élucider ; les proches doivent aussi le plus souvent continuer à faire face à une part d'ambiguïté qui entoure la perte du disparu. Les fausses promesses autour de la possible élucidation complète des crimes peuvent en ce sens s'avérer délétères.

Tout au long de ce chapitre, nous avons présenté la spécificité de la perte, son caractère ambigu, ainsi que les éléments qui mettent à mal le processus de deuil. Enfin, nous avons exposé les pratiques mises en œuvre par les participants pour tenter d'élaborer cette perte. Nous avons pu souligner l'importance de l'étayage sur le groupe et surtout sur les institutions qui ont profondément failli dans leur mission de protection lors de ces catastrophes sociales.

Bien que dans certains pays la fonction de garant protecteur des institutions ait pu être restaurée – permettant, dans le meilleur des cas, de juger ces crimes d'État et d'honorer les disparus –, l'impunité prédomine. Le flou entourant le sort du disparu et l'incertitude perdurent du même coup. Face au silence de l'État et en

l'absence de justice réparatrice, les familles des disparus portent par conséquent la responsabilité de dénoncer encore et toujours ces crimes d'État. De même, la mise en place d'actes symboliques honorant la mémoire des disparus relève de leur propre initiative.

Rappelons que la disparition forcée de personnes constitue un crime continu, dans la mesure où le sort des disparus n'a pas été élucidé et que les dépouilles n'ont pas été identifiées. Comment, dès lors, ce devoir de mémoire, cette lutte contre l'impunité se transmet-elle au fil des générations? Comment les nouvelles générations perçoivent-elles leur rôle à l'égard de ce membre de la famille qui a disparu et dont le crime reste impuni? Telles sont les questions que nous aborderons dans le chapitre qui va suivre.

7. DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES : QUELS DESTINS DE LA TRANSMISSION AU SEIN DES FAMILLES ?

Plusieurs recherches portent sur l'impact des violences d'État survenues pendant les dictatures latino-américaines. Elles indiquent la portée transgénérationnelle du traumatisme chez les victimes de violence politique et leurs familles (Brinkmann *et al.*, 2009 ; Faúndez *et al.*, 2014 ; Lagos *et al.*, 2009 ; Puget *et al.*, 1989). Confrontées à des garants institutionnels souvent défail-lants, les familles des disparus portent la responsabilité du travail de mémoire. Quels sont dès lors les idéaux et les mandats véhiculés dans les familles de proches de disparus ?

Dans une perspective psychanalytique, l'enfant est conçu comme héritier d'une mission réparatrice : il est dépositaire des souffrances restées inélaborées par les générations précédentes. Ce qui se transmet d'une génération à l'autre est marqué du sceau du négatif. Comme le rappelle Kaës (1996) : « Ce serait ainsi préfé-rentiellement ce qui ne se contient pas, ce qui ne se retient pas, ce qui ne se souvient pas : la faute, la maladie, la honte, le refoulé, les objets perdus et encore endeuillés » (p. 65). C'est ce qu'on appelle la transmission transgénérationnelle, laquelle passe à travers les sujets. Le passé n'est ni transformé, ni élaboré. Il est livré brut à la généra-tion suivante, sans faire l'objet d'une forme d'appropriation subjek-tivante. Les identifications aliénantes sont dès lors au rendez-vous de la vie psychique. Les défenses transpersonnelles organisées par la famille pour se défendre du deuil comme du trauma se trans-mettent également de génération en génération. Elles sont apprises par l'enfant dans sa famille (Nicolo & Strinati, 2007).

Une autre facette de la transmission se décline entre les sujets : c'est ce qu'on appelle la transmission intergénérationnelle, qui

a une fonction structurante. Le passé a fait l'objet d'une forme d'élaboration, de symbolisation et de transformation qui permet aux descendants de prendre appui sur des repères identificatoires étayants. Véhiculés par la famille, ces objets de la transmission sont constitués « des croyances, identifications et mythes transmis au cours des générations » (Waintrater, 2004, p. 365). L'héritier a pour mission de les perpétuer en échange d'une reconnaissance symbolique par le groupe qui l'identifie alors comme membre à part entière et qui lui assure protection. Toutefois, une certaine marge de liberté est donnée au sujet, ce qui suppose de sa part une forme d'appropriation subjectivante et de transformation (Granjon, 2010). Il participe dès lors à l'espace intersubjectif commun et partagé avec les autres membres de sa famille (Granjon, 2010). Les processus identificatoires mobilisés par la transmission entre les générations fait de l'enfant l'héritier de l'histoire familiale.

Notre étude se distingue par le fait d'avoir inclus deux générations de proches de disparus. Cette caractéristique unique offre l'opportunité d'explorer les aspirations des descendants en ce qui concerne leur implication dans la lutte, en examinant attentivement s'ils ressentent ou non le besoin de reprendre activement le devoir de mémoire relatif à la disparition.

Dans ce chapitre, nous nous questionnerons sur les différentes façons dont le devoir de mémoire et la lutte contre l'impunité se transmettent au fil des générations. Nous tenterons ainsi de répondre à l'une de nos questions de recherche : les traces que creuse la perte d'un disparu se transmettent-elles entre les générations au sein des familles de proches ? Si oui, comment ? Quel est le destin du processus de deuil au fil des générations dans les familles de proches ? L'héritage psychique associé à la disparition d'un membre de la famille fait-il l'objet d'une appropriation subjectivante par les descendants et, si oui, comment ?

TRANSMISSION DES IDÉAUX ET DES VALEURS

De façon générale, les analyses thématiques du discours ont permis de mettre en évidence la volonté de transmettre aux générations suivantes certains idéaux et mandats qui sont en lien avec la disparition

forcée. Quant aux descendants, ils abordent pour leur part leur vécu d'héritier : ils évoquent leur façon d'honorer les mandats en question, mais aussi leur positionnement personnel face à l'héritage dont ils sont dépositaires et dont ils entendent parfois se distancer, voire se départir. Pour illustrer nos résultats plus en détail, nous présenterons successivement le point de vue de la génération des contemporains du disparu, puis celui des descendants de disparus.

TRANSMETTRE UNE MISSION AUX JEUNES GÉNÉRATIONS : LA PAROLE AUX CONTEMPORAINS DES DISPARUS

Lorsqu'on aborde ce qu'ils aimeraient qu'il reste après eux et comment ils conçoivent l'avenir du combat politique qu'ils ont mené, certains contemporains des disparus insistent sur l'importance significative qu'ils confèrent à la transmission de certaines valeurs et principes éthico-moraux.

Camila souligne combien il leur importait, à elle et son époux, non seulement de raconter à leurs enfants l'histoire de leur famille de militants et leur combat politique, mais également de les associer à leurs engagements publics actuels. Avec d'autres réfugiés politiques, ils font partie d'une association de soutien aux victimes de la violence d'État restées dans leur pays d'origine. Ils étaient donc très actifs dans le combat mené en Suisse pour la dénonciation comme la reconnaissance des crimes commis sous la dictature, combat qu'ils ont poursuivi également ensuite, une fois de retour au pays : « Et nous, nos enfants ils venaient toujours à toutes nos manifestations, toutes les manifs, toutes : ils étaient là (*rires*) même ici, en Suisse (*rires*), toutes les manifs possibles à chaque lieu, [...] ah ils se souviennent. C'est vrai, nous on était à toutes les manifs, même en Suisse ! » (Camila, 330). Il leur tenait ainsi à cœur de transmettre un certain nombre de leurs engagements en insistant sur l'importance de l'idéal de solidarité.

Elle et son mari constatent en ce sens avec plaisir que leurs enfants perpétuent aujourd'hui certaines valeurs et principes :

Nous pensons que c'est parce qu'on est un groupe, bon ça s'est formé ce groupe humain assez particulier, [...] nos enfants et continuent un rapport humain simplement, [ils] sont pas militants

de rien quoi! Mais et ce besoin d'être ensemble et [ils] sont très solidaires entre eux, dans ces choses intimes quoi, dans sa vie. Et je crois que ça on a su transmettre pas seulement qu'est-ce qu'on a vécu, la souffrance [...]. D'être un peu progressiste quoi [...] mais pas être un salaud de droite quoi (*rires*)! (Camila, 356)

Même s'ils ne sont pas militants comme leurs parents, leurs enfants restent à son avis progressistes du point de vue politique. Enfants et parents peuvent donc s'identifier à des repères identificatoires partagés du point de vue sociopolitique. Par ailleurs, ils entretiennent aujourd'hui encore des liens étroits avec les autres jeunes qu'ils ont côtoyés au sein de cette association. La transmission de cet héritage compte pour Camila: elle conçoit cela comme le fruit des efforts qu'elle et son mari ont fait pour apprendre à leurs enfants l'importance des liens d'amitié, d'affection, de solidarité.

On peut supposer que si cela lui importe tant, si c'est «réconfortant» (358) pour Camila, c'est aussi pour contrebalancer la difficulté de transmettre un récit relatif à la violence d'État et à ses répercussions sociales et familiales. Les valeurs et principes auxquelles elle et son mari adhèrent ont bien été transmis à la génération suivante, ce qui n'allait pas de soi, étant donné les ravages de la dictature et de l'exil forcé qui les ont arrachés de leur terre natale et de leurs familles.

À ce propos, soulignons, à la suite de Faúndez Abarca *et al.* (2018), que les militants de l'époque était particulièrement dénigrés dans la société civile. Ils sont pointés du doigt comme représentant un groupe des plus suspects parce que subversif et potentiellement dangereux. Or, pour ces auteurs, cela n'est bien entendu pas sans effets sur leur construction identificatoire; celle-ci est indissociable de la «lutte en faveur de cette reconnaissance [des crimes d'État commis sous la dictature] et contre le déni et l'oubli» [traduction libre] (p. 99).

L'implication des survivants dans ce combat politique a eu une portée significative sur leurs parcours comme sur leurs processus identificatoires, qui plus est en exil. «Ils se définissent inévitablement à partir de ce lieu, de leur appartenance à un collectif de proches de victimes» (Faúndez Abarca *et al.*, 2018, p. 99). Au

point d'ailleurs que certaines familles de disparus ont vécu en vase clos, comme le soulignent Faúndez Abarca *et al.* (2018). Tout entières tournées vers l'effort de maintenir vivante la mémoire du disparu, il n'est pas rare que ces familles assignent leurs membres à des « scénarios d'emplacement » (Kaës, 2009a) de manière rigide, aujourd'hui encore. En effet, du fait du régime d'impunité, la mission que se donnent les familles reste très prenante, ce qui peut entraver la possible différenciation des descendants.

Nicolas, dont la compagne de l'époque a disparu, confie pour sa part avoir toujours convié ses enfants aux commémorations auxquelles il a participé en hommage aux disparus et aux victimes de la junte en général. L'injonction de ne pas oublier ceux qui ont payé au prix fort leur engagement en faveur de la démocratie et de la justice est très valorisée. Mais Nicolas précise toutefois que, même si ses enfants participent activement en l'aidant par exemple à la mise en place de telles rencontres, il n'estime pour sa part pas souhaitable de leur retracer l'histoire de la disparition de Paula, son ex-compagne, dans ses moindres détails : « Ce n'est pas pour autant que je voulais raconter- qu'ils connaissent toute l'histoire », dit-il (235). On peut faire l'hypothèse d'un mouvement ambivalent : s'il est mû par un désir de transmission d'un côté, il entend aussi par ailleurs protéger ses propres enfants de la violence comme de la cruauté endurée par son ex-compagne. On voit dès lors combien l'arrière-fond traumatique laisse des traces sur les « systèmes de valeurs, les mythes, les fantasmes et les croyances dans les domaines personnel, familial et social » (Kordon & Edelman, 2002b, p. 115).

POUR SUIVRE LES RECHERCHES AU FIL DES GÉNÉRATIONS :

LA PAROLE AUX DESCENDANTS DES DISPARUS

Lorsqu'on aborde la question de la transmission et de l'héritage avec les descendants que nous avons rencontrés, il ressort que la poursuite des recherches concernant le sort du disparu est très importante, de même que le fait d'assurer une continuité au combat politique qui était celui du disparu. Bidermann (1991) a pu observer à quel point la phase d'hyper-investissement qui caractérise le processus de deuil peut se prolonger indéfiniment dans

certaines familles de disparus. Dans ce cas, la deuxième génération est chargée d'assurer la perpétuation de cette forme de préoccupation permanente qui vise à éclairer le sort du disparu.

Même si elle souligne que sa mère ne lui a rien demandé explicitement, Carolina ressent par exemple une certaine pression de se montrer « à la hauteur » des recherches conduites par Emily depuis des décennies pour tenter d'éclairer ce qu'il est advenu de son frère disparu sous la junte dans les années 1970. Si, pour le moment, du vivant de sa mère, elle ne se sent pas encore investie d'une mission de « porte-parole », elle sait qu'un jour ce sera à son tour de poursuivre l'enquête. De ce fait, elle apprécie, dit-elle, que sa mère la tienne au courant de ses démarches :

Mais du coup, par contre, j'aime bien quand elle me raconte où est-ce qu'elle en est, ce qu'elle a fait, si elle a rencontré des gens, si elle a fait certaines recherches, parce que j'ai toujours un peu l'impression que un jour ou l'autre c'est moi qui vais prendre le flambeau, et qu'il faut pas que je sois à la masse ! En fait, je ressens ce truc où il faut que je sois à la hauteur – de ces recherches – quand le temps sera venu ! (Carolina, 168)

Cet extrait permet de pointer combien certains descendants se sentent investis d'une mission, dans la continuité des efforts entrepris par la génération précédente. Carolina envisage son avenir comme étant investie d'un « boulot à part entière » qui a deux aspects : non seulement « poursuivre les recherches » concernant son oncle, mais plus largement continuer « la lutte contre l'impunité » (192). Bien que Carolina en fasse une véritable injonction, elle se défend de considérer que ce combat pour une « société en fait juste » serait un poids : « C'est-c'est comme si c'était un devoir, mais en fait je [ne] le prends pas comme une charge ou quelque chose de lourd hein ! » (186).

On peut toutefois se demander si le fait de se sentir investie d'une telle obligation ne met pas en lumière un scénario assez rigide dont Carolina aperçoit d'ailleurs bien le caractère contraignant pour elle. L'énoncé de fondement auquel elle semble faire allégeance quoi qu'il arrive – *No olvidar!* / N'oubliez

pas! – représenterait concrètement pour elle un travail «à part entière». S’y conformer la conduirait sans doute à renoncer à une part d’elle-même. Certes, son discours lui permet de se présenter comme le maillon d’une chaîne intersubjective où elle a une place toute définie, en miroir de celle de sa mère qu’elle semble idéaliser; mais on peut aussi supposer qu’elle devine par ailleurs la dimension aliénante d’un contrat identificatoire qui pourrait prendre des allures de pacte narcissique (Kaës, 2009a).

Dans ce cas, l’assignation à une place est écrite d’avance. Elle est immuable et «ne supporte aucun écart» (Kaës, 2009a, p. 68), sous peine de rompre la continuité narcissique du groupe famille touché de plein fouet par la catastrophe sociale. Elle serait dès lors investie d’un désir irréalisé de sa mère dont elle ne saurait se départir sans risque: retrouver la dépouille de son oncle disparu et élucider les circonstances de sa disparition.

Nous rejoignons en ce sens Faúndez Abarca *et al.* (2018), qui soulignent l’impact d’une disparition forcée sur les descendants: «En effet, dans de nombreux cas, la recherche infructueuse du membre de la famille disparu est un fardeau douloureux qui est constamment transmis à la génération suivante» [traduction libre] (p. 98). Reprendre le «flambeau» revient ainsi souvent à se charger d’un lourd fardeau: les restes inélaborés qui hantent les espaces psychiques communs et partagés au sein d’une famille restent actifs. Ils pèsent dès lors sur les héritiers, qui peuvent se sentir ligotés au passé, tant le sentiment de culpabilité de leurs parents est transmis à l’état brut sans travail de transformation préalable. Lorsqu’ils naissent, ils sont dépositaires des traces traumatogènes d’un passé qui ne passe pas et qu’ils ont inconsciemment pour mission – impossible – de réparer. Dans le cas d’un pacte narcissique, se départir d’un tel scénario serait assimilé à une haute trahison, d’où le poids qui pèse sur les descendants.

En référence à leur pratique clinique, différents psychologues et psychiatres chiliens ont par ailleurs observé l’impact de la disparition forcée sur les adolescents enfants de détenus disparus (Díaz, 1995; Faúndez *et al.*, 1991; Rojas, 2009). Selon eux, «ce traumatisme génère un type de dynamique relationnelle familiale qui entrave leurs processus de différenciation. En effet, pendant leur

enfance et leur adolescence, les enfants sont confrontés à une série de mandats, d'attentes et d'héritages qui ont un impact direct sur la formation de leur identité» (Faúndez Abarca *et al.*, 2018, p. 89). Enfin, soulignons que, dans notre étude, nous observons des manifestations similaires non seulement chez les enfants de disparus, mais également chez les neveux et nièces de la personne disparue.

POURUIVRE LE COMBAT POLITIQUE AU FIL DES GÉNÉRATIONS : LA PAROLE AUX DESCENDANTS DES DISPARUS

Étant donné les défaillances majeures des cadres métasociaux, le combat pour la reconnaissance des crimes d'État, l'établissement de la vérité et de la justice revient en grande partie aux familles et aux associations de défense des droits humains. Par conséquent, les descendants des proches de disparus sont en première ligne pour assurer la continuité de la lutte engagée par la génération de leurs parents. Plusieurs d'entre eux font part de cette reprise à leur compte de l'héritage qu'ils sont fiers d'évoquer, s'inscrivant ainsi dans la continuité générationnelle de leurs familles.

Ignacio s'est, par exemple, donné pour mission de perpétuer le combat contre l'impunité auquel sa mère participe activement aujourd'hui encore. Le fait d'avoir un oncle qui était très engagé dans la résistance politique sous la junte et qui a disparu depuis lors l'a motivé à s'engager dans le sillage de ce que lui a transmis sa mère : « C'est un deuil infini, ça ne s'arrête jamais. C'est un deuil qui t'accompagne toute ta vie [...] du coup dans mon cas je trouve que, j'ai pu recevoir, c'est que c'est un deuil qui va l'accompagner toute sa vie. [...] Oui-oui. Elle [sa mère] m'a, je crois qu'elle m'a transmis ça. [...] parce que ça fait partie aussi de sa lutte [à elle], je crois que c'est un peu le message! » (Ignacio, 263, 267). Ignacio interprète donc *a posteriori* la mission dont il semble investi suite à sa mère, mais tout en s'inscrivant aussi dans les pas de son oncle. Ignacio semble associer le deuil de cette figure avunculaire à la reprise du combat contre l'impunité. Le fait de s'engager dans la lutte pour que justice soit faite constituerait en ce sens peut-être une façon de rester loyal envers sa mère tout en honorant le combat de son oncle disparu. Ce dernier avait

en effet adressé un courrier à sa sœur alors qu'il était détenu : « Il a écrit une lettre à ma mère. [...] on pouvait, ils te laissaient écrire des lettres pour envoyer à ta famille à un moment donné et il, je crois qu'il a écrit un truc quoi. [...] C'était une phrase connue à l'époque, je sais pas de qui mais "ils croyaient qu'ils nous tuaient, qu'ils nous tuaient, mais ils nous- ils nous étaient en train de nous semer comme des graines!" » (267). Et Ignacio de commenter ensuite : « Oui, je pense que ça m'a-ça m'a, mon sens un peu de voilà, idéologie, de justice tout ça. Ça me donne de la force quoi! » (275). Ignacio fait ici référence à un adage bien connu que l'on doit à Ernesto Cardenal, un prêtre nicaraguayen très engagé : « *Creían que nos mataban, pero nos estaban sembrando!* » [Ils pensaient nous tuer, mais ils nous semaient!]. Il s'inscrit ainsi dans la continuité politique de son oncle ; il reprend son combat à son compte pour œuvrer à son tour en faveur de la justice sociale. Rien ne saurait arrêter la lutte, ni l'assassinat des militants d'alors, ni la mise sous silence qui entoure leur disparition forcée, ni le régime d'impunité qui règne.

On voit ainsi comment les énoncés de fondement et les idéaux communs et partagés se perpétuent : les héritiers sont soucieux de leur donner suite en s'identifiant à ceux qui les ont précédés. Comme le soulignent Díaz et Madariaga (1993), la personne disparue, « ce tiers significatif », a une influence notable sur l'élaboration de la carte du monde de la famille, « en contribuant spécifiquement à [sa] vision du monde avec des éléments politiques et idéologiques » [traduction libre] (p. 12).

Lira (2010b) rappelle d'ailleurs à ce propos combien la résistance face à l'oubli passe souvent par l'adhésion des proches et des familles aux valeurs et principes qui étaient portés par la personne disparue. Une forme de dette morale à son endroit :

La résistance contre l'oubli est basée sur le lien personnel avec les morts et les disparus ; elle coexiste souvent avec une résistance fondée sur la fidélité et l'adhésion à leurs croyances, idées, valeurs et projets politiques. Ce lien se traduit par une loyauté profonde qui est souvent le moteur de mémoires militantes, visant ainsi à transcender la répression et la mort. [traduction libre] (p. 25)

Quant à Paco, neveu d'un disparu, il relève combien sa « génération » est celle de « ceux qui s'impliquent, se sentent euh les héritiers de cette lutte-là » (635), celle menée par leurs ascendants au pays d'abord, et ensuite en exil. « Nos, nos grands-parents disons ayant maintenant 100 ans pour ceux qui vivent encore, mes parents ayant... ont plus de 70 ans, y'a t-comme un transfert qui est en train d'se faire euh depuis euh cinq, dix ans on va dire euh ou gentiment euh on est en train de reprendre [...] une-une-une lutte – pour que ça n's'oublie pas, et pour que ça ne s'oublie pas, pour que ça ne se répète pas! » (Paco, 635).

Malgré le temps qui passe, la génération des enfants et petits-enfants de militants dont il fait partie n'entend pas baisser les bras. Ils se portent garants d'un héritage mémoriel et politique qu'ils seront bientôt seuls à perpétuer. Celui-ci consiste à se mettre en porte-à-faux contre la « tendance fâcheuse » qu'il constate en Europe comme au pays à « oublier ce qui s'est passé par le passé ou à déformer! » (Paco, 635). Ces jeunes se font donc un point d'honneur de s'engager en faveur des principes démocratiques; ils reprennent ainsi le flambeau de l'injonction au souvenir et du *Nunca más* [Plus jamais].

Revenant sur son propre parcours d'héritier, Paco reconnaît d'ailleurs que cette figure avunculaire n'a pas toujours été un exemple facile à suivre. Ce modèle a même représenté un certain poids dans sa jeunesse, même si aujourd'hui qu'il est quarantenaire, il peut s'en inspirer en « assumant un héritage » qui concerne le « rôle social et politique [...] que-que lui a porté » (Paco, 389). S'il s'est progressivement engagé à son tour dans le militantisme, c'est bien en s'identifiant à cet oncle, mort en martyr. Il a fait siens les principes et les idéaux portés par le groupe militant dans lequel il a pris une part active. Les énoncés de fondement qui structurent le contrat narcissique colorent donc ses liens d'appartenance et d'affiliation dans la continuité de l'engagement porté par son oncle (Castoriadis-Aulagnier, 1975).

Ces éléments corroborent l'idée qu'« un des facteurs des résistances contre la violence des crimes de masse et de leur transmission est la fidélité aux valeurs transmises par sa culture et sa famille », comme le relève Altounian (2023, p. 2). On ne

saurait toutefois que souligner avec cette écrivaine l'importance de l'étayage sur les garants métasociaux démocratiques pour être en mesure d'élaborer et de transformer l'héritage psychique dont on est dépositaire tout en s'inscrivant dans une certaine continuité : « Il faut néanmoins rappeler que l'héritier d'un survivant ne peut assumer le second temps générationnel de la résistance, déployer la dimension politique du scandale qui l'habite [...] que dans le contexte d'un pays aux institutions suffisamment démocratiques, institutions dont l'absence achèverait définitivement l'extermination des siens et de leur mémoire » (p. 3).

Selon Bekerman *et al.* (2009), la reprise du combat politique est liée à l'idéalisation de la personne disparue. De nombreuses études axées sur le processus de construction de cette figure soulignent un risque d'idéalisation (Alvis Rizzo *et al.*, 2015 ; Díaz & Madariaga, 1993 ; Lira, 2016). Fréquente chez les enfants de disparus (Bekerman *et al.*, 2009) l'idéalisation pourrait constituer un obstacle à leur développement psychique (Busch & Robaina, 2006).

TRANSMISSION DU DEVOIR DE MÉMOIRE

La question du devoir de mémoire est abordée de manière transversale par les participants dans le cadre des entretiens de recherche. Impératif éthique indispensable à vaincre l'injonction à l'oubli qui caractérise la violence d'État et son cortège de pactes dénégatifs, il s'agit tant d'une mission collective et familiale qu'individuelle. À la suite de Halbwachs (1925/1952), nous considérons que les souvenirs personnels sont indissociables de leur dimension sociale : ils ne peuvent être élaborés qu'en référence à autrui, aux groupes d'appartenance ainsi qu'aux cadres institutionnels. La remémoration est donc par définition tissée dans la mémoire collective, qui se doit en l'occurrence d'être nourrie des recherches, enquêtes et demandes de comptes portées par les familles de disparus.

Chercher des traces d'un proche disparu s'érige pour la plupart des participants comme un devoir de mémoire : enquêter doit permettre d'établir la vérité non seulement pour la famille, mais dans le corps sociopolitique. Il s'agit donc d'un travail collectif auquel les proches participent souvent de manière très active pour honorer la

mémoire du disparu de manière à faire contrepoids à l'injonction à l'oubli qui scelle le régime d'impunité. À côté de la recherche de la vérité, la dimension prescriptive d'une telle reconstruction mémorielle a pour enjeux l'appropriation subjectivante ainsi que la transmission d'un récit qui contribue à nourrir la citoyenneté. Sur le plan des processus psychiques en jeu, il s'agit par ailleurs d'un véritable travail, au même titre que le *Trauerarbeit* (Freud, 1915/1996). L'élaboration du passé suppose en effet un travail de figurabilité, de symbolisation, de liaison qui permette à la fois de construire du sens, de raconter, de transmettre, de se dégager des scénarios d'emplacement et identifications aliénantes. Autant de processus qui s'érigent en faux contre l'oubli.

SE SOUVENIR DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION :

LA PAROLE AUX CONTEMPORAINS DES DISPARUS

Étant donné le pacte dénégatif singulier qui entoure encore le sort réservé aux disparus politiques sous la dictature, le devoir de mémoire a une place privilégiée dans certaines familles. Comme le souligne Cerutti (2015), « la mémoire agit effectivement comme un "antidote" contre le silence et l'impunité générés par le terrorisme d'État à court et à long terme » (p. 43). Ainsi, les survivants d'une catastrophe sociale se donnent souvent pour mission de transmettre à leurs descendants un double récit : celui éclairant l'histoire familiale et celle du disparu sans oublier le récit de la contrainte à l'exil auquel certains membres de la famille ont été soumis.

C'est par exemple le cas de Carmen, qui souhaite privilégier la transmission à ses petits-enfants. En effet, elle a buté sur un certain nombre d'obstacles quand elle a tenté de revenir sur le passé avec ses propres enfants. Et s'il en est ainsi, c'est, dit-elle, dans le contexte suivant :

[...] j'ai une petite-fille qui a maintenant 16 ans et je crois qu'avec elle une fois je vais la prendre, je vais lui parler. Et je pense qu'elle va être plus réceptive que mes enfants [...] à [la] vie familiale et pourquoi on est là ! Parce que certains, ils savent pas, voilà c'est pourquoi on est là ? Pourquoi tu es venu en Suisse ? (Carmen, 552)

Carmen se donne donc pour mission de retracer son parcours et celui des siens en expliquant l'arrière-fond politique qui les a contraints à rejoindre l'Europe comme réfugiés politiques :

Et-et je pense qu'à elle je vais oui, à elle je vais lui transmettre ça! Puis je vais lui montrer le livre aussi de mon père et les photos [...] je vois que la-la fille qui a 16 ans, donc euh ma p'tite fille, elle s'intéresse! Et puis un jour j'pense que je vais aller manger avec elle je vais l'inviter et puis on, je vais lui raconter des choses, comme ça elle sera peut-être intéressée et je pourrai : justement donner ma suite à elle pour que : les disparus vivent à travers d'elle! (Carmen, 598)

Pour agrémenter ce dialogue, Carmen imagine s'appuyer sur un document que son propre père a élaboré pour retracer leur trajectoire, document qui est illustré par des photos. On comprend ainsi que, par son témoignage, le père lui a aussi transmis l'injonction de lutter contre l'oubli : «*No olvidar para que nunca más!*» Toutefois, un temps de latence aurait été nécessaire pour que le relais soit possible. À ce propos, s'il était non seulement difficile, mais aussi dangereux d'évoquer les événements à des tiers par crainte des effets de la répression politique en cours et de l'injonction au silence qui régnait (Edelman & Kordon, 2011), nous avons pour notre part observé que, cinq décennies plus tard, les langues se délient. Le devoir de mémoire prime en effet dans la plupart des familles dont nous avons interrogé les membres. Plus généralement, Cerutti (2015) souligne à quel point les enfants des disparus «*deviennent des acteurs de la mémoire, généralement très actifs et engagés. [...] Ils sont considérés comme les héritiers d'une mémoire empreinte de douleur et ils s'efforcent de la transmettre à leurs propres enfants*» (p. 44). Cette observation est également pertinente au sujet des neveux et des nièces des personnes disparues.

On notera toutefois que la mission que Carmen se donne vise à présentifier les disparus à travers sa petite-fille : qu'ils vivent à travers elle. On peut dès lors faire l'hypothèse qu'il y a là un enjeu trans- et non intergénérationnel. Le discours de Carmen témoigne à notre sens d'une forme d'identification endocryptique à son

cousin disparu. Dans sa famille, elle aurait dans ce sens une fonction de porte-mémoire (Kaës, 2013b) ; un objet brut, fantomatique, la hante sans qu'il ait pu faire l'objet d'un travail de transformation. L'identification est dès lors d'autant plus aliénante qu'elle relève du prototype corporel, autrement dit de l'incorporation : « Il s'agit de prendre l'autre en soi, de le commémorer pour ne pas s'en détacher ou ne pas le perdre », écrit Zilkha (2012, p. 66). Dans le dialogue imaginaire dont elle fait part, la contrainte identificatoire est au premier plan.

Nos observations convergent avec celles émanant d'autres études sur ce sujet : transmettre le souvenir des disparus peut également impliquer la transmission de leur idéologie politique (Díaz & Madariaga, 1993) et celle de modèles, de rôles, de droits et d'obligations au sein de la famille (Biedermann, 1991).

PERPÉTUER LA MÉMOIRE AU FIL DU TEMPS :

LA PAROLE AUX DESCENDANTS DES DISPARUS

Quant aux descendants dont nous avons recueilli la parole dans le cadre de cette étude, ils soulignent l'importante charge que représente pour eux le fait de perpétuer la mémoire familiale et celle du disparu en particulier. Poursuivre le travail engagé par leurs ascendants est d'autant plus important que les institutions n'assument par leur fonction de garant du devoir de mémoire. En ce sens, reprendre à son compte une telle mission est aussi, pour certains, une façon de combattre l'impunité.

C'est par exemple le cas de Charlotte, pour qui le récit du passé est central :

[...] si on oublie c'qui s'est passé c'est comme si on acceptait. Si on n'en parle pas, ben – on a accepté en fait ce qui se passe. On va pas oublier, on va pas faire comme si de rien n'était, on va pas les laisser libres ! Les dictateur-dictature c'est fini, mais on va pas les laisser courir, faire leurs magasins comme si de rien ! (Charlotte, 637-659)

Pour elle, le fait de donner à son tour une continuité au récit des faits est une façon de ne pas se rendre complice de ce qui s'est passé. Il s'agit d'un combat politique que Charlotte fait sien :

s'ériger en faux contre l'injonction à l'oubli qui scelle le régime d'impunité dont bénéficient les agents des crimes d'État. Faúndez Abarca *et al.* (2018) relèvent que les effets de la disparition forcée « se perpétuent dans le temps et sont directement liés aux processus de réparation sociale, de vérité et de justice », qui sont en l'occurrence défailants (p. 89).

Avant cela, Charlotte avait toutefois précisé que, si elle se met à son tour au service du devoir de mémoire, si elle trouve important de témoigner des souffrances éprouvées à la génération précédente et dans sa famille en particulier, c'est aussi pour se conformer à une injonction maternelle : « Ma mère veut vraiment pas qu'on oublie », précise-t-elle (Charlotte, 403). La perpétuation de la mémoire familiale et, plus largement, le devoir de mémoire collectif relèvent donc d'une contrainte identificatoire qui traverse les générations. Négliger cet impératif serait au contraire perçu comme déloyal.

Díaz (1991) a d'ailleurs observé cette forme de contrainte : « Les enfants de disparus sont ainsi, dans leur grande majorité, contraints d'une part à rester liés à un système relationnel organisé autour du traumatisme et du deuil non élaboré, ce qui empêchait le développement de tout type d'autonomie ou de différenciation. D'autre part, ils devaient être le pont entre la mère survivante et la vie » [traduction libre] (Faúndez Abarca *et al.*, 2018, p. 89). Dans le même sens, Álamos (1992) affirme que certains adolescents dont les parents sont des détenus disparus entendent faire ce qu'ils considèrent comme leur « devoir », par exemple être un bon étudiant ou une personne responsable ; mais ils projettent par ailleurs de faire tout ce que le père disparu n'est pas parvenu à réaliser. « C'est-à-dire qu'ils mettent leur propre corps à la disposition d'autrui. Ce faisant, ils renoncent à leurs projets antérieurs pour se consacrer à l'autre de manière absolue » [traduction libre] (Faúndez Abarca *et al.*, 2018, p. 89).

Bekerman *et al.* (2009) observent pour leur part d'importants mandats surmoïques liés à l'idéalisation de la vie de leurs parents ; ils se sentent dès lors tenus de donner suite aux projets et idéaux des disparus « tout en rencontrant des difficultés à structurer leurs propres façons de faire et de penser » (pp. 239-240). Nous constatons que ces dynamiques familiales sont également présentes

chez les neveux et nièces de disparus. C'est le cas, par exemple, d'Ignacio, dont l'oncle a disparu. Il souligne qu'il ne s'interdit pas d'évoquer le passé familial à des tiers, ce qu'il qualifie même de « nécessaire » : « Je m'empêche jamais de raconter ça [...] puisque *mi legado* [mon héritage], c'est un peu ce que moi je sens que je dois faire comme, pour continuer un peu l'histoire de ma famille! » (206). Évoquant spontanément son héritage, il est aujourd'hui en mesure de reprendre le flambeau familial pour perpétuer l'histoire des siens. C'est sa façon à lui de s'inscrire dans cette famille très militante et touchée de plain fouet par la répression politique.

Pour Paco, le devoir de mémoire consiste entre autres et très concrètement à monter des expositions pour transmettre à son tour aux générations suivantes :

Faut juste rappeler certains éléments avec des photos. C'est pour ça que c'est important les expositions : [...] c'étaient des gens, c'étaient des êtres humains qui avaient des familles [...] qui avaient des neveux. Je suis un des neveux. Donc c'est-c'est-c'est aussi ça de pouvoir exposer euh-euh et-et de pouvoir transmettre aussi et du coup de pouvoir transmettre à nos enfants, parce que nos enfants sont aussi issus [de cette histoire] (*petit rire*) [...] ! On essaye de maintenir vivants, donc c'est-c'est-c'est important de transmettre à-à ça aussi à nos enfants pour qu'ils comprennent. (Paco, 641-649)

On voit ici combien la réhumanisation des disparus est au premier plan : leur donner un visage à travers des photos, mais aussi un nom, une histoire, rappeler qu'il s'agit d' « êtres humains », c'est s'ériger en faux contre l'oubli, contre la chosification et la cruauté dont ils auront fait l'objet. Il tente ainsi de mettre les expositions qu'il contribue à organiser au service de la relance du triple contrat narcissique, et originaire en particulier. Une façon sans doute de s'inscrire dans sa lignée généalogique et de la perpétuer en soulignant d'où il vient, tant sa place à lui, à la fois de neveu et d'héritier, doit être précisée. Représenter ceux qui ne sont plus là, mais qui composent l'histoire dont Paco est issu, semble lui permettre de s'inscrire dans la lignée familiale qui a subi la violence de plein

fouet. Exposer les portraits des disparus, et la photo de son oncle en particulier, favoriserait ainsi son ancrage généalogique et sa construction identificatoire. « Je suis un des neveux », rappelle-t-il d'ailleurs en guise de signature.

Gampel (2016) relève en outre la fonction sublimatoire du processus de création en général : « Représenter, dire et écrire l'oubli, au-delà de la disparition du sujet, permettrait alors la restitution d'un espace où le "je" peut advenir et être » (p. 141). Quant à Cerutti (2017), elle souligne l'importance des hommages symboliques par rapport auxquels les héritiers se sentent parfois investis : « Bon nombre de ceux que nous avons rencontrés dans le cadre de nos recherches ont reconnu avoir le sentiment que le disparu, d'une certaine façon, vivait en eux. [...] Les processus d'identification sont en ce sens transgénérationnels et les descendants du disparu deviennent des acteurs importants de la mémoire familiale en tant que porteurs de son histoire, mais aussi, parfois, d'un hommage symbolique » (p. 292).

Ici encore, le fait de tenter de maintenir vivants les disparus témoigne de la nécessité de penser à eux : tant qu'on les enveloppe de mémoire, tant qu'on les enveloppe psychiquement, ils continuent d'exister. Alors que, si on les oubliait, si on les laissait tomber dans l'oubli, on deviendrait à son tour complice du sort que la junta a voulu leur réserver. En ce sens, « recouvrer la mémoire va à l'encontre de la perpétuation de l'impunité » [traduction libre], comme l'affirme Pacheco (2007, p. 220). Quant à Cerutti (2015), elle considère qu'honorer la mémoire des disparus constitue le meilleur remède contre le profond traumatisme psychosocial subi sous la dictature.

Dans les pays où le travail de justice et de réparation reste inachevé, les proches de disparus – contemporains et descendants – deviennent les seuls « témoins vivants » qui mettent leur parole, leur combat au service du devoir de mémoire, de vérité et de justice. Ils sont dès lors des acteurs significatifs tant au sein de leur propre famille qu'au niveau social (Cerutti, 2015). Étant donné l'impunité qui règne aujourd'hui encore, leur contribution est au service d'enjeux à la fois personnels et publics, touchant la sphère individuelle, familiale, sociale et juridico-politique.

TENSIONS, CONFLITS ET QUESTIONNEMENTS

AU CŒUR DE LA TRANSMISSION

Quand le passé est traumatogène, transmettre l'histoire familiale à la génération suivante ne va pas de soi. Le désir que les souvenirs et la mémoire circulent est en tension avec la crainte de réveiller les fantômes du passé et de la violence en particulier. Mais qu'en disent les proches de disparus ?

LA CRAINTE DE TRANSMETTRE L'IMPACT DE LA VIOLENCE :

PAROLES DE CONTEMPORAINS DES DISPARUS

Tous les survivants que nous avons rencontrés pointent la crainte d'en dire trop à leurs enfants, au risque de les exposer à la violence qui émaille l'histoire familiale. Ils soulignent toutefois la nécessité de leur raconter sans banaliser ce qui s'est passé ou, pire, d'oublier.

Emily est par exemple consciente de la lourdeur du passé familial dont elle est dépositaire :

[...] c'est terrible, moi je me suis dit *Mamma mia!* je suis en train de donner en héritage à ma fille [...] qu'elle [ne] veut peut-être pas! (698). Quand j'ai appris que ça lui faisait un poids, ça m'a fait mal parce qu'on veut le meilleur pour ses enfants et pis de lui donner un poids pareil [...] ça m'a foutu un peu en rogne! (708)

Emily précise que cette prise de conscience l'a fâchée, cela l'a littéralement «foutue en rogne», et qu'elle s'en veut. La culpabilité de lui avoir transmis un tel héritage sans bien discerner le fardeau que cela a pu représenter est au premier plan. Obnubilée par les recherches qu'elle a entreprises pour faire la lumière sur la disparition de son frère, dont on reste aujourd'hui encore sans nouvelles, elle nourrit des auto-reproches. Elle reconnaît avoir sous-estimé combien sa fille a pu souffrir d'un tel héritage psychique. Éviter de transmettre ce qui relève du traumatisme, de faire porter à sa fille le poids de l'héritage traumatique dont elle est elle-même dépositaire, constitue pour Emily une préoccupation majeure.

Quant à Diana, elle fait part de la tension qui l'habite : d'un côté, sa volonté de transmettre à ses enfants les idéaux relatifs au respect des droits humains fondamentaux ; d'un autre côté, le désir

de les protéger de la violence qui pourrait découler, dans certains contextes, de la défense de ces droits. Elle dit :

[Oui ma fille] est assez engagée. [...] j'aime bien leur transmettre, je trouve que c'est important que pour eux aussi [que] ce soit un moteur de vie, la défense des droits de l'homme, cette envie que le monde puisse être éloigné de toute cette- de toute cette disparition, de toutes ces violations, je voudrais pas que mes enfants puissent traverser des expériences comme ça maintenant [...] j'aimerais bien que sa lutte, la lutte et la défense, et ses idées puissent pas les amener à passer [endurer] des-des disparitions, des- détentions (189). [...] J'aimerais pas [...] la lutte pour les idées [ne] doit pas impliquer des-des violations des-des droits de l'homme. (185) [...] Qu'ils puissent connaître que ça peut exister, [...] que c'est important de-de préserver les droits à la parole, le droit à-à réfléchir différemment. (195)

Dans l'histoire de Diana, la violence a fait rage: son premier mari a été assassiné devant témoins sans qu'on retrouve sa dépouille; elle-même a fait l'objet de violence et de cruauté. Si, pour elle, le désir de transmission est bien là, si elle se réjouit de l'engagement d'un de ses enfants au service des droits humains, elle exprime néanmoins des craintes que la violence ne se répète à leur endroit. Elle sait en effet trop bien combien défendre les droits humains peut mettre les militants en danger. Elle souhaite éviter à ses enfants d'être eux-mêmes confrontés au pire, tout en étant fière qu'ils luttent pour le droit à la différence et à la dignité de chacun.

En raison de ces craintes, certains contemporains vont jusqu'à taire l'histoire familiale et celle de leur pays, qui reste ainsi sous le sceau de la terreur d'État. C'est le cas de Marcelo, lui-même survivant et proche de disparus. Lors de l'entretien, il évoque l'importance, lors de son arrivée en Suisse, d'aller de l'avant: se concentrer sur le présent pour pouvoir se reconstruire une nouvelle vie en exil. Cacher des vérités souvent insoutenables permettrait en ce sens de protéger les descendants et de continuer à (sur)vivre (Brinkmann *et al.*, 2009; Faúndez *et al.*, 1991; Kordon & Edelman, 2007).

LE FARDEAU DE LA MÉMOIRE ET DU COMBAT :
LA PAROLE AUX DESCENDANTS DES DISPARUS

Certains descendants se confient sur le poids que représente pour eux le fait d'hériter d'un passé aussi traumatogène et d'un deuil resté inélaboré. L'absence de figurabilité qu'entraîne la sidération traumatique gèle également les processus d'historisation, comme le soulignent Botella et Botella (2001). Les descendants héritent de ce fait de blessures psychiques restées inélaborées chez leurs parents, ainsi que des aménagements défensifs que ceux-ci ont mis en place.

C'est le cas, par exemple, de Paulina, qui revient sur un souvenir d'enfance. Petite, elle a dit à Lucia, sa mère, qu'elle s'engageait à continuer les recherches relatives à Emilio, son premier époux, une fois que celle-ci serait morte :

[...] y'a aussi quelque chose que j'avais dit à ma mère quand j'étais petite et que je regrette un petit peu! [...] « T'inquiète pas Maman, même quand toi tu-tu seras plus là, moi je continuerai la lutte et je continuerai à chercher Emilio! » Et après, je me suis dit, quelques années plus tard quand j'étais un peu consciente de c'que ça voulait dire [...] que c'était totalement stupide de dire ça, parce que c'est impossible à faire (*léger rire*)! C'est, disons, le fardeau est beaucoup trop grand! [...] (Paulina, 168-170)

Avec le recul des années, Paulina reconnaît le caractère irréaliste de la mission à laquelle elle s'était engagée petite : poursuivre les recherches engagées par sa mère pour faire la lumière sur cette disparition forcée et retrouver les restes de la dépouille d'Emilio consiste en un vœu pieux. Elle reconnaît l'impossibilité de réparer indéfiniment les injustices dont sa mère a souffert à l'époque et dont elle continue d'endurer les séquelles.

Revenant sur le « mandat transgénérationnel » (Lebovici, 1995, 1998), autrement dit sur le scénario d'emplacement (Kaës, 2009a) dont elle est porteuse, Paulina pointe la contrainte identificatoire qu'un tel travail impose. Elle affirme que s'engager à réparer les souffrances et les injustices vécues par ses ascendants représente un « fardeau » beaucoup trop lourd à porter pour elle. Elle semble donc aujourd'hui en mesure de se dégager d'une forme de « pathologie

du destin» (Coblence, 1996, p. 64). L'extrait en question permet de noter combien la transmission intergénérationnelle suppose un double mouvement d'intégration et de différenciation de l'histoire familiale, afin que les descendants puissent véritablement écrire leur propre histoire (Altounian, 2005).

LA RUPTURE DES PACTES DE SILENCE :

LA PAROLE AUX DESCENDANTS DES DISPARUS

Finalement, dans les familles où le silence prévaut, on observe un désir de rompre les pactes de silence à la génération des descendants. Certains d'entre eux évoquent en effet leur souhait d'en savoir davantage que ce qui leur a été dit et de questionner pour cela leur famille. Ils essaient ainsi de rompre les pactes de silence instaurés par les leurs et de s'appropriier l'histoire familiale pour l'éclairer et y trouver une place.

Par exemple, dans la génération qui précède Mariana, celle des survivants, elle observe qu'on ne parle ni des disparitions forcées qui ont touché sa famille, ni de la violence endurée. Ce silence est de mise après la dictature :

Je crois qu'il y a quand même une sorte 'fin il y a une sorte d'omerta comme ça qui s'est vraiment assez rapidement installée après la dicta[ture] [...] 'Fin après même que les gens sortaient de prison comme ça, ben en fait, il y a eu peu de communication. On sait qui a été disparu, parce qu'ils ne sont plus là! (*inspire*) (Mariana, 12)

D'une part, Mariana rappelle l'injonction de son père Marcelo : ne pas se retourner indéfiniment sur le passé, d'où un certain silence. «Oui, c'est cette nécessité d'aller de l'avant aussi. De-de-de pas aller remuer ce truc qui est beaucoup trop violent en fait!» (384). D'autre part, Mariana ressent le besoin de connaître l'histoire familiale. Elle précise qu'elle a saisi l'occasion d'un travail scolaire pour engager ses propres recherches sur l'histoire familiale. Pour elle, c'est comme si «la mémoire s'était un peu arrêtée» (76) suite aux tragédies endurées dans sa famille, en écho d'ailleurs à ce qui se passe dans son pays d'origine. Les institutions en place

n'ont que très rarement engagé un travail de justice et de mémoire ; quant aux lieux de commémoration, ils sont rares.

Mariana a donc interviewé sa tante Rosa, qui a elle-même été détenue sous la dictature ; elle a justifié sa démarche par l'élaboration de son travail scolaire :

« Ça a été pour moi l'occasion en fait d'aller un peu chercher, puis de demander, de po- d'oser poser les questions (*inspire*) Euh mais pas trop à mon père! (12) Moi j'ai vraiment besoin en fait de comprendre qu'est-ce qui s'est passé, d'aller euh (*inspire*) gratter, comprendre cette dictature et puis de (*inspire*) comprendre comment elle a été mise en place euh (*inspire*) aussi politiquement. Ça m'a beaucoup intéressée. Puis le fait que effectivement, on a été méga concernés par ça. 'Fin le fait qu'on soit, qu'on ait dû venir, enfin que mes parents aient dû (*inspire*) migrer ici. Que finalement (*inspire*), oui, on est Suisse, mais-mais (*inspire*) on est quand même issus de l'immigration 'fin. » (Mariana, 140)

Dans cet extrait de discours, Mariana fait part de son désir de savoir, d'approfondir ses connaissances sur l'histoire familiale laissée sous silence, pour tenter de s'appropriier le passé. Elle précise toutefois qu'elle ne posera pas de questions à son père, afin de respecter le pacte de silence qu'il entend perpétuer. C'est pourquoi elle ira chercher des réponses auprès des membres de sa famille élargie qui sont restés vivre dans leur pays d'origine.

Ce phénomène est observé dans d'autres familles de disparus, où le silence entoure le passé au sein du noyau familial. Certains descendants choisissent alors d'explorer l'histoire familiale en interrogeant le cercle élargi de ses membres, voire des personnes extérieures à la famille. Morales-Sáez et Espina-Sandoval (2021) observent à ce sujet que les petits-enfants tentent de « rompre le silence en interrogeant la famille et des personnes extérieures de la famille pour mieux se représenter la disparition et la personne disparue qu'ils n'ont jamais connue » [traduction libre] (pp. 41-42).

À l'opposé, on observe également des situations où des proches de disparus peuvent discuter ouvertement de l'histoire familiale au sein de leur famille nucléaire en exil, mais se trouvent dans

l'impossibilité d'aborder ce sujet au sein de la famille élargie, en raison des tensions persistantes et des « fractures » héritées de la période dictatoriale.

Par ses démarches, Mariana cherche ainsi sans doute à reconstruire une post-mémoire (Hirsch, 1998) : celle qui revient aux « nouvelles générations en tant que dépositaires de la mémoire familiale préexistante », mais aussi comme acteurs de cette mémoire familiale ; ils l'alimentent et la « renouvellent en fonction de leurs propres besoins affectifs, économiques, sociaux et culturels » [traduction libre] (Faúndez *et al.* 2018, p. 91). Elle souligne par ailleurs l'importance du travail de mémoire qu'elle a engagé pour sa propre construction identificatoire :

Oui, moi, je crois que ça a été assez important, pour moi en fait de de-de-de fixer ça un petit peu dans-dans l'histoire en fait. Et effectivement, parce que c'est une histoire qui est très-très peu transmise et très peu connue, j'crois que ça a été assez important pour moi de dire « ah bah effectivement, je suis issue d'une dictature ! » 'Fin je le présente assez comme ça 'fin. Mes parents, ils sont là parce que du coup, (inspire) on est issus d'une dictature. Et [...] ça-ça a été très important pour moi aussi de, d'en parler. J'en parle assez rapidement aux gens en fait ! (Mariana, 340)

La rupture des mandats du silence au sein de la famille est ici mise au service d'une tentative d'élaborer le passé par les ascendants (Kordon & Edelman, 1982). Mariana peut désormais se situer dans sa lignée, en cernant davantage à quelle catastrophe sociale les siens ont survécu. Elle est dès lors en mesure de s'inscrire dans la suite d'un récit d'exil. Or, les enjeux identificatoires sont ici d'autant plus importants que Mariana vient d'une famille d'exilés, prise entre plusieurs cultures. Mais loin de se restreindre à une portée uniquement familiale, l'enjeu consiste par ailleurs également à éviter que l'Histoire ne se répète.

Comme l'affirme Mariana : « Le travail d'Histoire il est, -il est vraiment très important parce que on-on risque d'y retourner (346), je pense sincèrement que le risque d'oublier, c'est 'fin c'est l'Histoire si on oublie, ça se reproduit (354). » Cet extrait souligne

la primauté du travail de mémoire, quelle que soit la teneur de la communication intrafamiliale : même lorsque les descendants ont grandi au sein de familles marquées par le pacte de silence, le processus de recouvrement et de perpétuation de la mémoire finit par prévaloir. Or, l'enjeu d'une telle remémoration est d'ailleurs d'autant plus important que la mise sous scellés du passé promet la compulsion de répétition, comme le souligne Pacheco (2007).

Pour ce qui est de Veronica, dont la tante a disparu, elle souligne les difficultés relatives au fait de rompre l'injonction à se taire dont elle a hérité. Elle forme le vœu de questionner sa mère la prochaine fois qu'elle ira dans son pays natal, pour en savoir plus sur ses origines, tout en reconnaissant la difficulté d'une telle démarche : « Et je veux vraiment parler avec ma mère, mais c'est très compliqué parce que c'est le – omerta ! » (285) Elle reconnaît l'échec de la politique de mise sous silence qui règne dans sa famille et ses répercussions, psychiques, familiales et sociales : « Je pense que c'est comme ce problème que tu caches en espérant qu'il disparaisse, mais en fait, il ne fait que grandir avec le temps ! » (1279) Plus on cherche à enterrer le passé, plus celui-ci se manifeste indirectement et se transmet, par exemple sous la forme de symptômes psychosomatiques, au fil des générations.

En outre, Veronica déplore d'autant plus cette situation dont elle a hérité qu'en se taisant, en mettant le passé sous scellés, « on donne raison aussi aux méchants ! [...] » (Veronica, 1297). Elle interprète le silence dans sa famille comme une des répercussions de la terreur instaurée par la junte. Se taire aujourd'hui encore signifie rester passif et silencieux, au risque de se rendre complice des agents des crimes d'État commis sous la dictature. Or, tant que ces exactions demeurent impunies, la souffrance perdue au fil des générations : garder le passé sous silence signerait en ce sens la victoire des tortionnaires, ce qui n'est pas admissible aux yeux de cette héritière.

Toutefois, Bekerman *et al.* (2009) insistent sur la nécessité de mettre la dynamique familiale en relation avec le contexte extérieur, à savoir une forme de contrôle social généré par la manipulation de l'information à travers l'emprise du régime dictatorial sur les médias. L'imposition du silence dans le corps social par la

politique de la terreur peut en ce sens être comprise comme reflétant une forme d'« aliénation sociale », pour reprendre les termes de Castoriadis-Aulagnier (1975).

Finalement, Veronica témoigne aussi de la complexité de poursuivre le travail de mémoire et de l'ambivalence dans laquelle les descendants peuvent se trouver. Si elle a essayé de rompre le mandat de silence qui entoure le passé familial traumatogène pour reprendre à son compte les idéaux politiques portés par sa tante disparue, si elle peut s'identifier à ceux qui combattent l'impunité, elle se trouve par ailleurs bien en peine de transmettre l'histoire familiale dont elle est issue à ses propres enfants. Comme le soulignent certains auteurs, la portée du pacte du silence que scellent les pactes dénégatifs instaurés dans la famille est si large qu'elle se perpétue de génération en génération (Edelman & Kordon, 2011 ; Lira, 2016). C'est dire à quel point s'efforcer, en tant que descendant, de s'approprier l'héritage familial ne signifie pas pour autant être en mesure de devenir le narrateur d'une histoire qu'il serait aisé de transmettre à ses propres enfants.

TRANSMISSION ENTRE GÉNÉRATIONS: ÉLÉMENTS DE DISCUSSION

Dans ce chapitre, nous avons esquissé les différents destins de la transmission dans les familles de proches de disparus. L'étude que nous avons conduite vient combler une lacune dans la littérature: elle permet en effet de mettre en lumière le vécu spécifique des descendants de disparus qui sont pour leur part nés en exil, en Suisse. Si la plupart d'entre eux n'ont pas connu personnellement la personne disparue, ils sont néanmoins tous dépositaires d'un héritage familial singulier. Il nous paraît dès lors essentiel d'explorer la teneur de leur propre expérience: comment, en effet, ces descendants vivent-ils le fait que leur famille compte un disparu dont on ne connaît pas le sort à ce jour? Héritiers d'une histoire familiale tragique, ils proviennent d'un groupe marqué au fer rouge de la violence d'État. Explorer leur propre expérience subjective permet donc d'éclairer les processus en jeu dans la transmission d'un passé traumatogène: quelle est, en effet, des décennies plus tard, la portée inter- et transgénérationnelle des traces laissées par une

catastrophe sociale? Comment les deuils restés inélaborés se répercutent-ils au fil des générations?

En abordant ces aspects souvent négligés, nos travaux contribuent à enrichir le champ de la transmission psychique à partir d'une problématique singulière: celle du traumatisme psychosocial que génère la violence d'État d'une part, et de l'impensé que promet le régime d'impunité qui règne encore actuellement d'autre part. Notre recherche cherche ainsi à éclairer la complexité de l'expérience intime vécue, aujourd'hui comme hier, par les descendants de personnes disparues et qui sont nés en Suisse.

Nous avons tenté de montrer à quel point ces derniers se sentent investis d'une double mission: promouvoir le devoir de mémoire et poursuivre le combat contre l'impunité, et cela même dans les familles où le passé est mis sous scellés. Dans le cadre de notre étude, tous les descendants ont saisi l'occasion de prendre la parole en leur nom, même si nous faisons l'hypothèse que leur participation même à la recherche aura supposé de rompre avec les pactes de silence qui règnent dans leur famille.

On notera toutefois que plusieurs participants nous ont confié être issus de fratries où certains s'abstiennent résolument de questionner leurs ascendants au sujet de la disparition forcée qui a marqué l'histoire familiale. Or, si cette observation met en lumière les limites de notre étude, elle permet néanmoins de pointer la diversité des dynamiques et des positions adoptées par chacun des descendants d'une personne disparue au sein d'une même famille. Il serait bien entendu passionnant d'explorer plus avant ces différences.

Par ailleurs, bien que la plupart des recherches sur lesquelles nous nous appuyons se concentrent sur les contemporains et les enfants de personnes disparues, nos résultats permettent d'attester que les dynamiques psychiques et familiales observées sont également présentes chez les nièces et neveux de disparus, ainsi que chez des membres de la famille plus élargie (Bourguignon *et al.*, 2023). Ce constat souligne la portée traumatique inter- et transgénérationnelle d'un tel crime d'État.

POUR CONCLURE... PROVISOIREMENT DU MOINS

Tout au long de cet ouvrage, nous nous sommes efforcées de donner la parole aux proches de disparus latino-américains qui ont bien voulu participer à l'étude. Leur expérience est des plus singulières puisque soit ils ont survécu à la répression politique orchestrée par des juntes militaires, soit ils sont nés en exil dans des familles touchées de plein fouet par la violence d'État. En contrepoint à la déshumanisation à l'œuvre dans le cadre du pacte Condor, ils ont cherché à donner un visage, un nom, un corps, une histoire à ceux dont on a voulu effacer toute trace. Leur parole, leur témoignage est donc sans prix.

Le terrain d'études que nous avons privilégié s'est révélé propre à explorer nos questions de recherche. En effet, bien que les disparitions forcées dont témoignent les participants remontent aux années 1970, les entretiens ont permis de documenter la portée et l'actualité des répercussions à la fois subjectives, groupales, familiales et institutionnelles de ces crimes d'État: certains proches sont encore et toujours en train d'enquêter, de recueillir des traces et de retrouver des témoins pour tenter de savoir ce qu'il est advenu de leur être cher. Quant aux descendants, nombreux sont ceux qui cherchent à reconstruire leur histoire familiale, dont des pans entiers demeurent toujours opaques.

Explorer les répercussions des catastrophes sociales à partir du terrain latino-américain reste d'ailleurs particulièrement actuel, puisque les responsables de ces atrocités n'ont pour la plupart pas été jugés à ce jour: les proches attendent toujours l'établissement de la vérité et de la justice. D'où la qualification juridique singulière

du crime : comme le rappelle Citroni (2016), dans la mesure où il « dure jusqu'à ce que le sort réservé à la personne disparue et le lieu où elle se trouve aient été établis avec certitude », il est dit continu (p. 5). C'est dire l'actualité du terrain puisqu'« aucun régime d'impunité ne saurait s'appliquer aux crimes contre l'humanité » (pp. 14-15).

Quant au cadre théorico-clinique que nous avons mobilisé (la psychanalyse des ensembles humains), il s'est révélé utile pour ancrer les analyses et la réflexion dans un terreau conceptuel qui fait une large place à la fois aux institutions, aux familles, aux groupes et au lien. Le sujet est donc pensé ici, d'abord et avant tout, comme sujet du groupe et, partant, comme sujet de ces différents ensembles.

Ce cadrage théorique permet ainsi d'appréhender la manière dont les promoteurs de la violence d'État se sont systématiquement attaqués aux liens tissés par les proches dans la société civile, provoquant du même coup la mise à mal singulière de leur fonction de garants métapsychiques. Autrement dit, il permet de tenir compte des divers éléments qui, dans les groupes d'appartenance et les familles, contient, enveloppe et structure le sujet. Il rend également compte du rôle, central, des institutions : leur fonction de garant métasocial et de protection contre la violence sous toutes ses formes a été profondément dévoyée sous la dictature.

Ce choix théorique comporte en outre un enjeu éthico-clinique capital : il permet d'éviter d'emblée un écueil majeur qui consisterait à réduire la souffrance psychique des proches de disparus à sa causalité psychique, ce qui paraît insoutenable à tout point de vue (Kaës, 2012). René Kaës l'a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises, et plus récemment avec une certaine véhémence dans un temps de travail et de dialogue avec le regretté Jean-Pierre Pinel : « Quel scandale de traiter un traumatisme d'origine collective, d'origine politique, d'État, comme produisant des traumatismes qui peuvent seulement être traités à partir de l'organisation intrapsychique ! » Et Kaës de poursuivre son propos en livrant un exemple qui parle de lui-même :

J'ai assisté un jour à une réunion [...] de psychanalystes nord-américains qui interprétaient à leurs patients l'attaque des tours jumelles comme leur effroi devant une scène primitive. [...] Bien

sûr, il faut comprendre les effets psychiques de tout événement. Mais on ne peut pas occulter le champ social qui est porteur de ces scènes. De la même manière qu'on ne peut pas traiter le traumatisme des violences et des tortures subies dans les casernes argentines comme étant des traumatismes liés à l'organisation psychosexuelle du sujet [...]. C'est une perversion de pensée [...]. Pas seulement une violence théorique, mais quand vous donnez cette interprétation, [...] vous laissez le sujet face à son organisation interne [...]. (Kaës, dans Kaës & Pinel, 2023, p. 209)

Le choix du référentiel théorico-clinique qui est le nôtre témoigne en ce sens d'une volonté de nous démarquer de telles dérives à la fois comme chercheuses et comme cliniciennes. Nous entendons ainsi souligner combien certains courants psychanalytiques sont à même de nourrir une réflexion rigoureuse sur ces catastrophes psychiques d'origine sociale.

Quant aux résultats des analyses thématiques des entretiens menés avec des proches de disparus, ils soulignent la singularité de la perte générée par la disparition forcée de personnes dans le contexte d'une dictature. Ils montrent plus particulièrement en quoi l'incertitude qui entoure la perte et les circonstances particulières du contexte sociopolitique mettent à mal le processus de deuil. Ils font par ailleurs ressortir les différents actes qui sont au service de la relance, autant que faire se peut, du processus de deuil et de symbolisation. Enfin, ils ont mis en évidence les destins de la transmission au sein des familles et les difficultés auxquelles se heurtent les proches de disparus lorsqu'ils tentent de retracer et de raconter les drames qui ont émaillé leur passé familial, y compris sous leur angle le plus opaque et énigmatique. Nous avons ainsi exploré la transmission inter- et transgénérationnelle des répercussions de ce drame, en soulignant comment les proches tentent d'y faire face.

Quelles leçons peut-on dès lors tirer de cette traversée, sur les plans à la fois méthodologique, clinique, éthique, sociétal et institutionnel?

Au niveau méthodologique, rappelons tout d'abord, à la suite de Kaës (2015), que toute méthode délimite et circonscrit l'objet que les chercheurs se proposent d'explorer. En ce sens, par la

découpe qu'ils opèrent, les choix méthodologiques que nous avons privilégiés laissent nécessairement subsister un « reste à connaître et à penser » (p. 10) que nous considérons comme une « source d'une créativité à venir » (Pinel & Gaillard, 2020, p. 22).

Sur le plan de la méthode de recueil de données, le fait de mener un seul entretien avec chaque participant s'est avéré limitant. Son caractère très condensé nous a privées de la possibilité d'explorer ses effets d'après-coup. Élaborer un dispositif en plusieurs entretiens favoriserait la prise en compte de la dimension processuelle qui préside à toute rencontre clinique; cela permettrait par ailleurs d'approfondir certaines questions liées au rapport intime et personnel à la mort ainsi qu'à la signification du travail de deuil, et ceci en tenant compte des croyances comme des convictions de chacun.

Quant à la méthode d'analyse thématique du discours que nous avons privilégiée, elle présente également des limites. Nous avons été confrontées à une importante quantité de données – pour ne pas dire un tourbillon – parmi lesquelles il a fallu opérer des choix difficiles: dans cet ouvrage, nous avons tenté de mettre en évidence des extraits de discours qui nous semblent les plus emblématiques de l'expérience – si singulière – endurée par les participants à l'étude. Or, cela nous a conduites à soutenir un inévitable effet de fragmentation des données qui reflète sans doute également des jeux d'emboîtement (Gaillard, 2016; Pinel & Gaillard, 2020; Vidal, 2007).

En effet, malgré l'ancrage de l'étude dans l'institution universitaire, malgré les dispositifs d'écoute mis en place pour élaborer les données et ce qu'elles suscitaient en nous et entre nous, l'impensé dont le négatif creuse le lit s'est en effet insinué par moments dans le travail d'analyse que nous avons conduit. Nous supposons que les interminables effets de déliaison que promeut l'effacement systématique des crimes commis sous la dictature n'y sont pas pour rien; ils contribuent à mettre profondément à mal les processus psychiques qui sous-tendent l'élaboration et la subjectivation, y compris parfois dans l'équipe de recherche.

L'analyse thématique transversale du corpus a en outre privilégié la description d'un tableau général qui, même si elle a permis d'appréhender au plus près l'expérience des proches de disparus,

ne remplace pas les études de cas. Ces dernières permettront par la suite de rendre compte des multiples répercussions d'une catastrophe sociale à l'échelle d'une vie singulière. Cela nous conduira à souligner la teneur des efforts – singuliers – que font les proches de disparus pour tenter de favoriser la remembrance du passé, son appropriation subjectivante et sa transformation. Un passé que le pacte dénégatif pervers promu par la junte a au contraire volontairement mis sous scellés pour effacer les crimes commis (Kaës, 2023).

Certes, un tel travail d'élaboration n'est pas toujours possible; il faut pour cela trouver un étayage narcissique sur autrui, sur les groupes et les institutions quand celles-ci sont suffisamment structurantes et réparatrices. En ce sens, la portée subjective, inter- et transsubjective des pratiques du témoignage dans le cadre des institutions officielles nous semble particulièrement importante à documenter tant leurs enjeux sont cruciaux.

Rappelons ici avec Georges Gaillard (2016) que « le travail de nouage et de symbolisation consiste à inclure, à insérer l'événement traumatique, la déshumanisation vécue, dans un univers de sens partagé, dans le creuset identificatoire de notre commune humanité; autrement dit dans une histoire, et ce faisant, dans l'Histoire » (p. 74). Or, l'enjeu majeur d'un tel travail de nouage, dont l'institution judiciaire devrait être en mesure de se porter garante en tant que structure encadrante, est pluriel: établir officiellement les crimes commis et condamner les responsables, afin que la souffrance des victimes de ces violations des droits humains puisse être reconnue publiquement; fixer des réparations aussi bien symboliques que matérielles (Bianchi, 2020); transmettre l'importance capitale du travail de mémoire, d'historisation aux jeunes générations, ainsi que l'idéal de vérité comme celui de justice.

En condamnant les coupables des crimes d'État perpétrés sous la dictature, l'institution transmet en effet un message fondamental « aux générations futures, selon lequel les violations des droits humains et l'impunité ne seront pas tolérées » [traduction libre] (Bianchi, 2020, p. 51). Dans ce sens, le fait que notre dispositif de recherche ait permis d'accueillir des proches appartenant à plusieurs générations fait sens. Cela permet aussi d'explorer les destins du travail de mémoire. L'injonction de ne jamais oublier les disparus, de

ne jamais perdre de vue que de telles violations des droits humains ont bien existé et continuent de faire des ravages, aura été au cœur des entretiens de recherche et des préoccupations des participants, qu'ils soient des contemporains de disparus ou des descendants.

Comme le rappelle d'ailleurs très bien Bianchi (2023), « la mémoire n'est pas seulement le lien entre le passé et le présent, mais aussi le lien entre le présent et le futur » [traduction libre] (p. 165). En donnant la parole à des proches appartenant à deux générations, nous avons cherché à explorer les répercussions transgénérationnelles de ces crimes d'État, ainsi que les immanquables traces que creusent les deuils restés inélaborés dans le travail de transmission et d'héritage.

On précisera d'ailleurs au passage que le contexte dans lequel nous avons analysé les données de recherche et élaboré ce livre est particulier. En effet, plusieurs commémorations officielles ainsi que des procès se sont tenus au cours des mois pendant lesquels nous avons conduit cette étude. Une fois de plus, ce constat souligne l'actualité, à plusieurs niveaux, des thématiques abordées dans cet ouvrage.

Au niveau clinique, l'enjeu d'une démarche de recherche comme celle que nous avons conduite semble décisif puisque, sur le terrain, les professionnels rencontrent d'innombrables familles de proches. Ainsi, Boss et Robins (2023) préconisent que les professionnels s'emploient à favoriser l'acceptation du caractère ambigu de la perte, plutôt que de chercher à « clore », à mettre un terme au processus de deuil (Boss & Robins, 2023). Pour notre part, il nous semble essentiel que les cliniciens accompagnant des personnes confrontées à ce type de violences bénéficient d'un regard multidisciplinaire qui prenne en compte la complexité du dispositif criminel menant à la disparition forcée de personnes. Le dialogue entre cliniciens et chercheurs, dans les domaines aussi variés que la psychologie, la médecine, la psychanalyse, l'anthropologie, la sociologie ou le droit, nous paraît nécessaire pour saisir toute la complexité de ces phénomènes et proposer des pistes d'intervention les plus ré-humanisantes possibles.

Au quotidien de leur pratique, de nombreux cliniciens s'efforcent aujourd'hui, ici comme ailleurs, d'offrir une écoute soignée aux innombrables proches de disparus ; une écoute qui soit, et qui

reste, au service de ce que Fédida (2001) appelle l'œuvre de sépulture, « plus exigeante que le travail de deuil » (p. 15). En ce sens, nous préconisons le développement de dispositifs d'écoute spécifiques favorisant l'élaboration des effets que la rencontre avec des proches de disparus peut avoir sur eux. Rappelons ici, à la suite de ce psychanalyste, que c'est bien la mélancolie qui est au premier plan lorsqu'il est question de disparition. Écouter les proches de disparus, et qui plus est de disparus politiques, appelle en outre la capacité singulière des chercheurs à accueillir et abriter l'inquiétante étrangeté. D'où, pour nous, l'importance de prendre appui sur le référentiel psychanalytique en conférant au motif de la sépulture et du linceul, matrice symbolique originelle, une place de marque pour penser la perte (Gilbert *et al.*, 2005) : la parole vraie qu'on échange, entre les rives du silence, le lien de parole qu'on tisse lentement avec délicatesse, et qu'on met au service du soin, du *Kulturarbeit*, au service de la dignité des disparus, comme de leurs proches...

Explorer les répercussions des violations des droits humains implique en effet de s'intéresser à des « questions profondément troublantes sur ce que signifie être humain ou, mieux encore, sur le degré d'inhumanité dont les êtres humains sont capables » [traduction libre] (Bianchi, 2020, p. 43). Nous espérons que cette recherche contribuera, même modestement, à poursuivre la réflexion sur le nécessaire développement de dispositifs thérapeutiques visant à favoriser l'élaboration des traces traumatiques et des deuils restés inélaborés, mais aussi la restauration des liens sociaux.

Au niveau sociétal, on soulignera combien la dimension psychosociale et communautaire compte dans ce type de prise en charge, puisque développer de tels dispositifs cliniques permet aussi de reconstruire un lien de confiance minimal dans l'humanité. Car si ce sont bien des êtres humains qui ont conçu de telles violences et qui en sont à l'origine, c'est aussi grâce à d'autres êtres humains que leurs répercussions peuvent être contenues, pensées et pansées. Comme nous l'ont appris les participants à recherche, l'étayage sur autrui et sur plus-d'un-autre, dans un cadre institutionnel fiable qui soit le plus protecteur possible représente une véritable voie de subjectivation du passé traumatogène.

Enfin, au niveau éthique, quelle autre « responsabilité », pour des chercheurs du social, « que la restauration préalable d'un lien social minimum, d'une confiance minimale en l'humain ? C'est là un préalable indispensable à toute reconstruction du sens », affirme Verstaeten (2008, p. 74).

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la disparition forcée de personnes est, hélas, encore très largement répandue, faisant quotidiennement des ravages outrageants dans la population civile à l'échelle internationale. Nous avons une pensée émue pour les disparus d'aujourd'hui comme d'hier, et pour leurs innombrables proches de par le monde.

Nous n'avons pas de mots assez forts pour leur témoigner notre profonde indignation.

Puisse cet ouvrage contribuer, même modestement, à nourrir la réflexion et l'action collective !

POSTFACE ¹

A lors que je m'apprêtais à rédiger cette postface, j'ai appris la nouvelle du énième assassinat d'une *mujer buscadora* – d'une « femme qui cherche » – au Mexique: cette fois-ci, il s'agit d'Ángela Almeras León, connue sous le nom d'Angelita, sœur de José Juan, *desaparecido* – disparu – en 2018, en Basse-Californie. Connue pour son caractère de combattante, Angelita s'est consacrée corps et âme, pendant six ans, à la recherche de son frère, ce qui lui a valu des attaques et des menaces dont le point culminant a été son meurtre, le 10 février 2024.

L'assassinat d'Angelita s'ajoute à ceux, de plus en plus fréquents et violents, qui depuis quelques années au Mexique frappent des mères, des filles et des sœurs ² engagées dans la recherche des êtres chers disparus: éliminées simplement parce qu'elles ne se sont résignées ni à la souffrance, ni à la perte suscitées par la disparition forcée, et parce qu'elles n'ont pas accepté d'attendre passivement le résultat des enquêtes et des recherches officielles qui, le plus souvent, se sont révélées inefficaces.

1. Les opinions exprimées dans cet article sont strictement personnelles et ne reflètent en aucun cas la position du GTDFI ou de l'une des institutions/organisations auxquelles l'auteur est affiliée.
2. Au Mexique, comme dans de nombreux autres pays du monde, ce sont le plus souvent les femmes qui prennent la tête des associations de familles de personnes disparues et qui s'engagent le plus activement dans la recherche des êtres chers disparus. Cela ne signifie pas que les hommes ne sont pas impliqués mais, en règle générale, ils jouent un rôle moins actif dans la recherche et les revendications ou, du moins, un rôle moins visible.

J'avoue que cette nouvelle m'a profondément découragée et a suscité en moi un tel sentiment de frustration et d'impuissance que j'ai pensé ne pas être en mesure d'écrire cette postface, estimant que je n'avais rien à transmettre face à des tragédies d'une telle ampleur. Puis m'est venue à l'esprit la devise qui a donné son nom au premier congrès de la *Federación Latinoamericana de Asociaciones de Familiares de Detenidos Desaparecidos* (FEDEFAM) tenu en 1981 à San José, au Costa Rica : « *No hay dolor inútil.* » Il n'y a pas de souffrance inutile !

Ce livre, tout comme, d'une certaine manière, la mort d'Angelita, confirme l'actualité, l'exactitude et la sagesse de ce slogan : il n'y a pas de souffrance inutile pour les familles de personnes disparues. Celle-ci devient aussi un instrument de dénonciation, une forme de combat pour la vérité, la justice et la mémoire, et les prémices d'un possible changement. Ainsi, rien de ce qui définit aujourd'hui la disparition forcée au niveau international, qui la dénonce et qui vise à obtenir la justice et des réponses, n'existerait sans le combat des familles et des proches des personnes disparues – ni sans la souffrance mise à son service.

Aujourd'hui, comme le reconnaît aussi l'article 24, alinéa 1, de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées de 2006, la notion de « victime » inclut « la personne disparue et toute personne physique ayant subi un préjudice direct du fait d'une disparition forcée » et donc aussi, et en particulier, les familles ³.

Cette reconnaissance est le fruit du combat mené, pendant des années durant et dans le monde entier, par des familles de personnes disparues. Le mot « victime » ne doit pas être interprété dans sa simple acception passive, mais bien comme la traduction juridique de la condition dans laquelle une disparition forcée précipite ceux qui sont piégés entre l'espoir et le désespoir.

Toutefois, comme le montre l'histoire tragique d'Angelita – une parmi des centaines de milliers dans le monde –,

3. À propos du rôle qu'ont joué les associations de familles de personnes disparues dans l'élaboration de la Convention, voir, entre autres: Rice P. (2009). *La fédération latino-américaine des organisations de familles de détenus disparus (FEDEFAM) et le projet de convention*, in Decaux E., De Frouville O. (Eds), *La Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* (pp. 37-50). Bruylant, Bruxelles.

il n'y a rien de passif dans l'attitude des familles de personnes disparues, lesquelles savent utiliser leur souffrance de manière inattendue et souvent surprenante. Les exemples sont nombreux, et cet ouvrage explique aussi bien les effets générés par la disparition d'un être cher (et sur leurs descendants) que les différentes réactions des proches à de tels effets ⁴.

Il convient d'ailleurs de mentionner que s'il existe aujourd'hui des définitions précises – tant au niveau national qu'international – de ce qu'est une disparition forcée (prémisse juridique nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre certaines mesures), c'est grâce à l'inlassable combat des proches.

Lorsque, dans les années 1960 ou 1970, les premiers d'entre eux se sont présentés aux autorités de différents États d'Amérique latine pour porter plainte contre la disparition de leurs êtres chers, ils ont d'abord dû faire face à l'absence d'une telle définition juridique et se sont vu opposer un déni encore plus brutal de ce qui s'était passé.

Ils parlaient de personnes « *desaparecidas* » et les autorités répondaient cyniquement qu'une telle notion n'existait pas et leur demandaient avec une cruelle complaisance de quoi ils parlaient. D'assassinat ? Il n'y avait ni corps, ni preuve. De séquestration ? Personne n'avait demandé de rançon, ni revendiqué l'enlèvement. De torture ? Il n'existait aucune preuve ou indice en ce sens.

Confrontées à l'obstacle brutal que représente l'absence d'un terme juridique désignant ce que leurs êtres chers avaient subi, les familles de personnes disparues en Amérique latine ont incité la communauté internationale à définir cette notion et à tenter ainsi de mettre en place des instruments et des mécanismes susceptibles d'offrir des réponses.

Si, dans le cadre des Nations unies, il existe aujourd'hui un Groupe de travail des disparitions forcées ou involontaires et un Comité des disparitions forcées qui assistent les familles dans la

4. Voir également et entre autres : Bianchi M.G., Luci M. (2023) (Eds.), *Psychoanalytic, Psychosocial, and Human Rights Perspectives on Enforced Disappearance*, Routledge, London/ New York; cf. aussi Kovras I. (2017). *Grassroots Activism and the Evolution of Transitional Justice- The Families of the Disappeared*, Cambridge University Press, Cambridge.

recherche de leurs êtres chers ; si aujourd'hui les codes pénaux de plusieurs États reconnaissent la disparition forcée comme un crime ; si aujourd'hui, au niveau international, la disparition forcée est définie par la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (1992), la Convention interaméricaine contre les disparitions forcées (1994), le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2006), c'est grâce aux familles de disparus. En témoignant sans relâche et avec une dignité inébranlable, elles ont fait pression sur des institutions internationales qui ignoraient l'existence de ce phénomène et qui ont aujourd'hui mis en place des instruments et des mécanismes – plus ou moins efficaces – pour prévenir et combattre ce crime.

Aux familles d'Amérique latine, qui ont été les premières à s'unir et à s'organiser entre elles pour faire valoir leurs revendications, se sont jointes, au fil du temps, celles d'autres continents, largement inspirées par l'exemple courageux des organisations du Cône Sud.

Si aujourd'hui, aux niveaux national et international, on reconnaît aux familles de personnes disparues le droit à la vérité, à la justice, à la réparation et à la mémoire, c'est grâce à elles, qui ont su traduire leur souffrance en exigences incontournables.

Ce qui a été réalisé est-il suffisant ? À l'évidence, non : tant de proches, sous toutes les latitudes, sont morts (dans certains cas – hélas trop nombreux –, assassinés comme Angelita) sans avoir pu découvrir la vérité sur le sort de leurs êtres chers et sans obtenir justice. En outre, loin d'être éradiquée, la disparition forcée s'est répandue bien au-delà du continent américain et a été utilisée dans différents contextes qui vont de la lutte contre le terrorisme aux conflits armés en passant par les migrations.

Et même confrontées à ces nouveaux obstacles et défis, les familles de personnes disparues n'ont pas perdu courage et continuent d'utiliser leur souffrance comme moteur de changement. Tout d'abord, des réseaux de solidarité ont été créés entre des familles issues de différents continents qui, par-delà les différences linguistiques et culturelles, s'unissent dans leurs

revendications et tirent leur force du fait qu'elles savent qu'elles ne sont pas seules. Ensuite, les personnes confrontées aux « nouvelles » formes de disparition, telles que les familles de migrants disparus « en route », se sont tournées vers les associations « historiques » de proches de personnes disparues, afin de dialoguer et de bénéficier de leur expérience.

Ainsi, les familles de ce que ces associations appellent les « *nuevos desaparecidos* » sont entrées en contact avec des associations de membres de familles de disparus « historiques », en Argentine et au Chili par exemple. Cela a conduit des personnes de cultures et de générations différentes à confronter leurs expériences, unies par le désarroi suscité du fait du « non-savoir » de ce qui est arrivé à leur être cher, par la souffrance de cette « perte ambiguë » qui, indépendamment des différents contextes, génère des sentiments et des conséquences analogues. Une fois de plus, cette souffrance a été mise « au service » d'une revendication « plus élevée » et la lutte pour les disparus « nouveaux » et « historiques » est devenue une lutte collective et commune.

En 1981, alors que les familles qui ont fondé la FEDEFAM affirmaient qu'il n'y a pas de souffrance inutile, un colloque historique s'est tenu à Paris – à l'initiative de proches de disparus chiliens et argentins réfugiés en France – pour dénoncer la gravité de la situation et faire valoir la nécessité impérieuse d'exiger des réponses efficaces. À cette occasion, Julio Cortázar (1981) ouvrit les travaux par un discours intitulé « Le refus de l'oubli », dans lequel il déclare : « Nous devons maintenir dans un présent obstiné, avec tout son sang et son ignominie, ce que nous essayons déjà d'amener sur la terre confortable de l'oubli. Nous devons continuer à considérer ceux qui ne sont peut-être plus en vie, mais nous avons l'obligation de les réclamer, un par un, jusqu'à ce que la réponse apporte enfin la vérité que nous essayons d'éluder aujourd'hui. C'est pourquoi [...] tout ce que nous pouvons faire, au niveau national ou international, va bien au-delà de son objectif immédiat. L'exemple admirable des mères de la Place de Mai rend présent ici ce que nous appelons la dignité et, surtout, l'avenir » (p. 27).

Les témoignages et contributions recueillis dans ce livre contiennent de nous parler de dignité et de nous montrer qu'il n'y a pas de souffrance inutile, indiquant clairement le chemin, sinueux, vers un avenir différent.

Milan, le 16 février 2024

Gabriella Citroni

Professeure adjointe de Droit international des droits de l'homme, Université de Milano-Bicocca, vice-présidente du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI) et conseillère juridique internationale de la *Federación Latinoamericana de Asociaciones de Familiares de Detenidos Desaparecidos* (FEDEFAM) et de l'ONG TRIAL International.

BIBLIOGRAPHIE

ABRAHAM, N., & TOROK, M. (1975). «L'objet perdu-Moi»: Notations sur l'identification endocryptique. *Revue française de psychanalyse*, 39(3), 409-426.

ADAMS, J. (2019). Enforced Disappearance: Family Members' Experiences. *Human Rights Review*, 20(3), 335-360. <https://doi.org/10.1007/s12142-019-0546-6>

ÀLAMOS, L. (1992). *Infancia y represión. Historias para no olvidar. Experiencias clínicas con niños y familias que han vivido la represión política*. Pídee.

ALMADA, M. (2014). La operación condor y la educación popular. *Revista nuestraAmérica*, 2, 40-50.

ALTOUNIAN, J. (2005). Les héritiers des génocides. Dans F. BRETTE, M. EMMANUELLI, & G. PRAGIER (Dir.), *Le traumatisme psychique: Organisation et désorganisation* (pp. 123-144). Presses universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.pragi.2005.01.0123>

ALTOUNIAN, J. (2008). De l'élaboration d'un héritage traumatique. *Cliniques méditerranéennes*, 78(2), 7-22. <https://doi.org/10.3917/cm.078.0007>

ALTOUNIAN, J. (2008). *Mémoires du génocide arménien. Héritage traumatique et travail analytique*. Presses universitaires de France.

ALTOUNIAN, J. (2023). Peut-on résister aux violences des crimes de masse ou à celles de leur transmission? *In Analysis*, 7(3). <https://doi.org/10.1016/j.inan.2023.100392>

ALVIS RIZZO, A., DUQUE SIERRA, C. P., & RODRÍGUEZ BUSTAMANTE, A. (2015). Configuración identitaria en jóvenes tras la desaparición forzada de un familiar. *Revista Latinoamericana de Ciencias Sociales, Niñez y Juventud*, 13 (2), 963-979. <https://doi.org/doi:10.11600/1692715x.13229270614>

AMATI SAS, S. (2010). Transsubjectivité entre cadre et ambiguïté. Dans M. PICHON, H. VERMORE, & R. KAËS (Dir.), *L'expérience du groupe* (pp. 115-134). Dunod.

AMATI SAS, S. (2020). *Ambiguità, conformismo e adattamento alla violenza sociale*. Franco Angeli.

American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders (DSM-5®)* (A. P. Association, Ed.). American Psychiatric Pub.

Amnesty International (2011). *Pas d'impunité pour les disparitions forcées: liste des principes à respecter en vue d'une application efficace de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*. Amnesty International Publications. <https://www.amnesty.org/fr/documents/ior51/006/2011/fr/>

Amnesty International (2023). *Disparitions forcées*. <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/disappearances/>

ANATI, E. (2003). *Aux origines de l'art*. Fayard.

ANATI, E. (2006). *La religion des origines*. Hachette Littératures.

ARENLIU, A., SHALA-KASTRATI, F., BERISHA AVDIU, V., & LANDSMAN, M. (2019). Posttraumatic growth among family members with missing persons from war in Kosovo: Association with social support and community involvement. *OMEGA-Journal of Death and Dying*, 80 (1), 35-48. <https://doi.org/10.1177/0030222817725679>

ARREOLA PIÑÓN, C. G., CONTRERAS PIEDRA, M. G., & GÓMEZ DEL CAMPO DEL PASO, M. I. (2016). Efectos de la intervención logoterapéutica con padres de hijos desaparecidos. El caso de San Miguel Totolapan (México). *ÁNFORA*, 23(40), 99-120. <https://doi.org/10.30854/anf.v23.n40.2016.6>

Assemblée générale de la Comisión Interamericana de Derechos

- Humanos (1994). *Convention interamericaine sur la disparition forcée des personnes*.
- Assemblée générale des Nations unies (1992). *Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*.
- AUDIN, J. (2007). *Lettre ouverte à Nicolas Sarkozy de Josette Audin : La vérité pour Maurice Audin*. Association Josette & Maurice Audin. <https://www.association-audin.fr/ses-actions/>
- BACQUÉ, M.-F. (2003a). Deuil post-traumatique et catastrophes naturelles. *Études sur la mort*, 123(1), 111-130. <https://doi.org/10.3917/eslm.123.0111>
- BACQUÉ, M.-F. (2003b). Deuil post-traumatique sous l'empire de la terreur. *Frontières*, 15(2), 32-37. <https://doi.org/10.7202/1073817ar>
- BAKHTINE, M. (1978). *Esthétique et théorie du roman*. Gallimard.
- BANCHIERI, C. M., GARAY, L. S., & TUMINI, M. C. (2005). *Vivencias frente al límite. Los familiares de desaparecidos de Córdoba y sus construcciones identitarias en torno al secuestro, desaparición y las exhumaciones de los restos de sus familiares*. Universidad nacional de Córdoba.
- BARAKOVIĆ, D., AVDIBEGOVIĆ, E., & SINANOVIĆ, O. (2013). Depression, anxiety and somatization in women with war missing family members. *Materia socio-medica*, 25(3), 199. <https://doi.org/10.5455/msm.2013.25.199-202>
- BARAKOVIC, D., AVDIBEGOVIC, E., & SINANOVIC, O. (2014). Posttraumatic stress disorder in women with war missing family members. *Psychiatria Danubina*, 26(4), 340-346.
- BARANGER W. (1985). Structure des objets dans le deuil et les états dépressifs. *Revue belge de psychanalyse*, 6, 97-112.
- BARUDY, J. (1992). Migration politique, migration économique: une lecture systémique du processus d'intégration des familles migrantes. *Santé mentale au Québec*, 17(2), 47-70.
- BARUDY, J., & PÁEZ, D. (2017). Salud mental y exilio político: la búsqueda de una terapia liberadora. Dans E. LIRA (Dir.), *Lecturas de*

psicología y política: crisis política y daño psicológico (pp. 255-263). Ediciones Universidad Alberto Hurtado.

BAUAB, A. (2012). *Los tiempos del duelo*. Letra Viva.

BEKERMAN, S., PEZET, Y., OBERTI, C., SOUTRIC, L., MAZUR, V., & LAGOS, M. (2009). Terrorismo de estado: Segunda generacion. Dans B. BRINKMANN (Dir.), *Daño transgeneracional: consecuencias de la represion politica en el Cono Sur* (pp. 141-246). LOM Ediciones.

BERTAUX, D. (1997). *Lenquête et ses méthodes. Le récit de vie*. Armand Colin.

BIANCHI, M. G. (2020). Il potere curativo della giustizia: un'esplorazione dei rapporti tra psicologia analitica e diritti umani. *Studi Junghiani - Open Access*, 52, 38-51. <https://doi.org/10.3280/jun52-2020oa9896>

BIANCHI, M. G. (2023). Memories of enforced disappearance: Psychological need and political aim. Dans M.G. BIANCHI, & M. LUCI (Dir.), *Psychoanalytic, Psychosocial, and Human Rights Perspectives on Enforced Disappearance* (1st ed., pp. 155-170). Routledge.

BIEDERMANN, N. (1991). Detenidos desaparecidos: Consecuencias para la segunda generación. Dans B. BRINKMANN, J. M. GUZMÁN, C. MADARIAGA, & S. RUY-PÉREZ (Dir.), *Derechos humanos, salud mental, atención primaria: desafío regional. II seminario de la región del Maule* (p. 170-176). CINTRAS - El Centro de Salud Mental y Derechos Humanos.

BION, W. R. (1962/1983). Une théorie de l'activité de pensée. Dans W. R. BION, *Réflexion faite* (traduit par François Robert, pp. 25-135). Presses universitaires de France.

BLAAUW, M., & LÄHTEENMÄKI, V. (2002). Denial and silence or acknowledgement and disclosure. *International Review of the Red Cross*, 84(848), 767-784. <https://doi.org/10.1017/S156077550010416X>

BLEGER, J. (1967). *Simbiosis y ambigüedad: estudio psico-analítico*. Paidós.

BLEICHMAR, A. P. (2023). Mourning the disappeared: A personal account. Dans M.G. BIANCHI, & M. LUCI (Dir.), *Psychoanalytic*,

Psychosocial, and Human Rights Perspectives on Enforced Disappearance (1st ed., pp. 50-61). Routledge.

BOEHNLEIN, J. K. (1987). Clinical relevance of grief and mourning among Cambodian refugees. *Social Science and Medicine*, 25 (7), 765-772. [https://doi.org/https://doi.org/10.1016/0277-9536\(87\)90034-7](https://doi.org/https://doi.org/10.1016/0277-9536(87)90034-7)

BOISARD, S., ENDERS, A., & VERDO, G. (2010). Présentation. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 105(1), 3-14. <https://doi.org/10.3917/ving.105.0003>

BOLZMAN, C. (2002). De l'exil à la diaspora : l'exemple de la migration chilienne. *Autrepart* (2), 91-107.

BOSS, P. (1999). *Ambiguous loss: Learning to live with unresolved grief*. Harvard University Press. <http://www.jstor.org/stable/j.ctvjhzrh4>

BOSS, P. (2010). The Trauma and Complicated Grief of Ambiguous Loss. *Pastoral Psychology*, 59 (2), 137-145. <https://doi.org/10.1007/s11089-009-0264-0>

BOSS, P. (2016). The context and process of theory development: The story of ambiguous loss. *Journal of Family Theory & Review*, 8 (3), 269-286. <https://doi.org/10.1111/jftr.12152>

BOSS, P. (2017). Families of the missing: Psychosocial effects and therapeutic approaches. *International Review of the Red Cross*, 99 (905), 519-534. <https://doi.org/10.1017/S1816383118000140>

BOSS, P., BEAULIEU, L., WIELING, E., TURNER, W., & LACRUZ, S. (2003). Healing loss, ambiguity, and trauma: a community-based intervention with families of union workers missing after the 9/11 attack in New York City. *Journal of Marital and Family Therapy*, 29(4), 455-467. <https://doi.org/10.1111/j.1752-0606.2003.tb01688.x>

BOSS, P., & CARNES, D. (2012). The Myth of Closure. *Family Process*, 51 (4), 456-469. <https://doi.org/10.1111/famp.12005>

BOSS, P., & YEATS, J. R. (2014). Ambiguous loss: a complicated type of grief when loved ones disappear. *Bereavement Care*, 33 (2), 63-69. <https://doi.org/10.1080/02682621.2014.933573>

BOSS, P., & ROBINS, S. (2023). Names without bodies and bodies

without names: Ambiguous loss and closure after enforced disappearance. Dans M.G. BIANCHI, & M. LUCI (Dir.), *Psychoanalytic, Psychosocial, and Human Rights Perspectives on Enforced Disappearance* (1st ed., p. 233-246). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003312642>

BOTELLA, C., & BOTELLA, S. (2001). *La figurabilité psychique*. De-lachaux et Niestlé.

BOURGUIGNON, O., & BYDŁOWSKI, M. (2006). Introduction. Dans O. BOURGUIGNON, & M. BYDŁOWSKI (Dir.), *La recherche clinique en psychopathologie. Perspectives critiques* (pp. 1-8). Presses universitaires de France.

BOURGUIGNON, M., & KATZ-GILBERT, M. (2018). Les espaces de la réalité psychique. Une revue critique de la littérature. *Research in Psychoanalysis*, 26(2), 130a-141a. <https://10.3917/rep1.026.0130>

BOURGUIGNON, M., DERMITZEL, A., & KATZ, M. (2021). Grief among relatives of disappeared persons in the context of state violence: An impossible process? *Torture Journal, TORTURE* 31(2), 19-37. <https://doi.org/https://doi.org/10.7146/torture.v31i2.127344>

BOURGUIGNON, M., KATZ, M., & LO PICCOLO, G. (2022). L'étayage groupal en exil, un soutien à la transmission subjectivante entre génération. Dans C. VEUILLET-COMBIER (Dir.), *Familles et transmission à l'épreuve de la migration* (pp. 77-99). In Press.

BOURGUIGNON, M., KATZ, M., & DERMITZEL, A. (2023). Traumatic traces of enforced disappearance through generations: From psychoanalysis theory to a family case study. Dans M.G. BIANCHI, & M. LUCI (Dir.), *Psychoanalytic, Psychosocial, and Human Rights Perspectives on Enforced Disappearance* (1st ed., pp. 215-231). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003312642>

BRAUN, V., & CLARKE, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp0630a>

BRAUN, V., CLARKE, V., & TERRY, G. (2015). Thematic analysis. Dans P. ROHLER, & A. C. LYONS (Dir.), *Qualitative research in clinical and health psychology* (pp. 95-113). Palgrave Mac.

BRAUN DE DUNAYEVICH, J., & PELENTO, M. L. (1989). Les vicissitudes de la pulsion de savoir dans certains deuils spéciaux. Dans J. PUGET, R. KAËS, M. VIGNAR, L. RICÓN, J. BRAUN DE DUNAYEVICH, M. L. PELENTO, S. AMATI SAS, M. ULRIKSEN-VIGNAR, & V. GALLI (Dir.), *Violence d'état et psychanalyse* (pp. 86-104). Dunod.

BRAUN DE DUNAYEVICH, J., & PUGET, J. (1989). State Terrorism and Psychoanalysis. *International Journal of Mental Health*, 18(2), 98-112. <https://doi.org/10.1080/00207411.1989.11449126>

BRINKMANN, B., GUZMÁN, J.-M., MADARIAGA, C., & SANDOVAL, M. (2009). Daño transgeneracional en descendientes de sobrevivientes de tortura. Dans M. LAGOS, V. VITAL, B. BRINKMANN, & M. SCAPUCIO (Dir.), *Daño transgeneracional: consecuencias de la represión política en el cono sur* (pp. 15-146). LOM Ediciones.

BRUN, A., CHOUVIER, B., & ROUSSILLON, R. (2013). *Manuel des médiations thérapeutiques*. Dunod.

BUSCH, S., & ROBAINA, M. C. (2006). Una ausencia tan presente. *Razones y Emociones*. http://www.psicosocial.net/historico/index.php?option=com_docman&view=download&alias=253-una-ausencia-tan-presente&category_slug=experiencias-y-propuestas-de-accion&Itemid=100225

CAMPS, F.-D. (2020). La perte, un opérateur psychique fondamental. Dans J. JUNG, F.-D CAMPS (Dir.), *Problématiques actuelles en psychologie clinique et en psychopathologie psychanalytique* (pp. 77-87). Dunod.

CASTILLO, M. I. (2013). *El (im)posible proceso de duelo*. Ediciones Universidad Alberto Hurtado.

CASTORIADIS-AULAGNIER, P. (1975). *La violence de l'interprétation: du pictogramme à l'énoncé*. Presses universitaires de France.

Centro Nacional de Memoria Histórica (2018). *Desaparición forzada. Balance de la contribución del CNMH al esclarecimiento histórico*. https://babel.banrepcultural.org/digital/collection/p17054_coll2/id/133/

CERUTTI, A. (2015). La desaparición forzada como trauma psicosocial en Chile: Herencia, transmisión y memoria de un daño trans-

- generacional. *Multitemas*, 35-47. <https://doi.org/doi:10.20435/multi.v0iespecial.157>
- CERUTTI, A. (2017). *Fils et filles de disparus en Argentine et au Chili: identité(s), mémoire(s) et résilience*. Études ibériques et ibéro-américaines de Limoges.
- CHOUVIER, B. (1991). Les modes associatifs dans les groupes à médiation. *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 17, 133-136.
- CITRONI, G. (2016). *Personnes disparues et victimes de disparition forcée en Europe*. Document thématique. Conseil de l'Europe.
- CITRONI, G. (2023). Fifty shades of suffering? The wavering international jurisprudence on relatives of disappeared persons as victims of human rights violations. Dans M.G. BIANCHI, & M. LUCI (Dir.), *Psychoanalytic, Psychosocial, and Human Rights Perspectives on Enforced Disappearance* (1st ed., pp. 113-132). Routledge.
- COBLENCÉ, F. (1996). *Serge Lebovici*. Presses universitaires de France.
- Comité international de la Croix-Rouge (2015). *Accompagner les familles des personnes portées disparues*. Guide pratique.
- CORNEJO, M. (2023). *L'empreinte. Une archive d'artiste soustraite au terrorisme d'État*. Art&fiction.
- CORNEJO, M., MENDOZA, F., & Rojas, C. R. (2008). La Investigación con Relatos de Vida: Pistas y Opciones del Diseño Metodológico. *Psyche*, 17(1), 29-39.
- CORNEJO, M., & SALAS, N. (2011). Rigor y calidad metodológicos: un reto a la investigación social cualitativa. *Psicoperspectivas*, 10 (2), 12-34.
- COURNUT, J. (1998). Deuil et sentiment de culpabilité. Dans N. AMAR (Dir.), *Le deuil* (pp. 95-108). Presses universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.hanus.1998.01.0095>
- CRENZEL, E. (2007). Dictadura y desapariciones en Argentina: Memoria, conocimiento y reconocimiento. *Intersticios. Revista sociológica de pensamiento crítico*, 1(2), 159-178.
- DAMIANI, C. (2020). Psychopathologie des personnes survivantes. Études sur la mort, 154(2), 39-45. <https://doi.org/10.3917/eslm.154.0039>

- DE LA FUENTE-HERRERA, J. J., & SORIA-ESCALANTE, H. (2023). The Ravages of Enforced Disappearance: A Psychoanalytic Perspective of Traumatic Events and Encrypted Mourning. *OMEGA - Journal of Death and Dying*, 87 (1), 194–212. <https://doi.org/10.1177/00302228211019208>
- DE VINCENZO, M. (2017). Souffrances dans les liens et processus sans sujet. *Corps & Psychisme*, 71(1), 97-108. <https://doi.org/10.3917/cpsy2.071.0097>
- DESPRET, V. (2016). *Au bonheur des morts. Récits de ceux qui restent*. Éditions La Découverte.
- DEVEREUX, G. (1967/2012). *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Flammarion.
- DÍAZ, M. (1991). *Familias de detenidos desaparecidos en Chile: consecuencias para la segunda generación*. ILAS.
- DÍAZ, M. (1995). Familia y represión política: trauma y contexto social: consecuencias transgeneracionales. *Proposiciones*, 26, 208-219.
- DÍAZ, D., & MADARIAGA, C. (1993). *Tercero ausente y familias con detenidos desaparecidos*. CINTRAS.
- DÍAZ FACIO, V. E. (2008). Del dolor al duelo: Límites al anhelo frente a la desaparición forzada. *Affectio societatis*, 5(9), 1-20.
- DÍAZ VERGARA, F. (2006). *El duelo y la memoria, en la primera y segunda generación de familiares de detenidos desaparecidos en Chile*. Universidad Academia de Humanismo Cristiano.
- DINGES, J. (2005). *The Condor Years: How Pinochet And His Allies Brought Terrorism To Three Continents*. The New Press.
- DUHAIME, B. (2023). Enforced disappearances in the contemporary world: The recent contributions of the United Nations Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances. Dans M.G. BIANCHI, & M. LUCI (Dir.), *Psychoanalytic, Psychosocial, and Human Rights Perspectives on Enforced Disappearance* (1st ed., pp. 19-35). Routledge.
- DUTERME, C. (2021). A political dimension of grief: Individual and

- social healing after conflict. *Death Studies*, 45(1), 71-81. <https://doi.org/10.1080/07481187.2020.1851881>
- EDELMAN, L., & KORDON, D. (2006). Efectos psicológicos multigeneracionales de la represión durante la dictadura. *Revista de la Asociación Argentina de Psicología y Psicoterapia de Grupo: Subjectividad y psiquismo*, 29, 67-87.
- EDELMAN, L., & KORDON, D. (2011). *Acerca del silencio*. Dans D. KORDON, D., L. EDELMAN, D. LAGOS, & D. KERSNER (Dir.), *Sur, dictadura y después...: elaboración psicosocial y clínica de los traumas colectivos* (p.263-275). Psicolibro Ediciones.
- ESTIBAL, S. (2022). *Terres voraces*. Actes Sud Littérature.
- FAÚNDEZ, B., ESTRADA, A. L., BALOGI, S., & HERING, M. (1991). *Cuando el fantasma es un tótem: perturbaciones en las interacciones afectivas de adultos jóvenes, hijos de detenidos desaparecidos*. Communication présentée au colloque «Terceras Jornadas Chilenas de Terapia Familiar», Santiago de Chile.
- FAÚNDEZ, X., CORNEJO, M., & BRACKELAIRE, J.-L. (2014). Narration, silence. Transmission transgénérationnelle du trauma psychosocial chez des petits-enfants de victimes de la dictature militaire chilienne. *Cahiers de psychologie clinique*, 43(2). <https://doi.org/10.3917/cpc.043.0173>
- FAUNDEZ ABARCA, X., AZCARRAGA GATICA, B., BENAVENTE MORALES, C., & CARDENAS CASTRO, M. (2018). La Desaparición Forzada de Personas a Cuarenta Años del Golpe de Estado en Chile: un Acercamiento a la Dimensión Familiar. *Revista Colombiana de Psicología*, 27(1), 85-103. <https://doi.org/10.15446/rcp.v27n1.63908>
- FEDEFAM (2004). *Fighting against forced disappearances in Latin America*. <http://www.desaparecidos.org/fedefam/eng.html>
- FÉDIDA, P. (2001). *Les bienfaits de la dépression. Éloge de la psychothérapie*. Odile Jacob.
- FÉRES-CARNEIRO, T., & RIBEIRO NETO DA SILVA, M. (2010). Transmission, honte et mémoire dans l'histoire familiale... des disparus du régime militaire brésilien. *Dialogue*, 190(4), 93-106. <https://doi.org/10.3917/dia.190.0093>

- FERREIRA FUSTINONI, C., & CANIATO, A. (2019). The mourning of relatives of persons disappeared in the Military Dictatorship and the movements of testimony. *Psicologia USP*, 30, 1-9. <https://doi.org/10.1590/0103-6564e180131>
- FREUD, S. (1914/1969). *Totem et tabou* (traduit par S. Jankélévitch. Payot.
- FREUD, S. (1915/1996). *Deuil et Mélancolie* (traduit par J. Laplanche). Dans S. FREUD (Dir.) *Métopsychole. Gallimard.*
- FREUD, S. (1919/1985). *L'inquiétante étrangeté et autres essais* (traduit par B. Féron). Gallimard.
- FREUD, S. (1925/2017). *La (dé)négarion: texte intégral* (traduit par H. Francoual). In Press.
- FREUD, S. (1926/1997). *Inhibition, symptôme et angoisse* (traduit par J. Doron et R. Doron). PUF Quadrige.
- FREUD, S. (1927/2011). *L'avenir d'une illusion* (traduit par A. Balseinte, J.-G. Delarbre et D. Hartmann ; avec la collab. de J. Altounian). PUF Quadrige.
- GAILLARD, G. (2016). La conflictualité: une modalité de lien où s'arime la destructivité humaine. *Connexions*, 106, 71-86. <https://doi.org/10.3917/cnx.106.0071>
- GAINES, R. (1997). Detachment and continuity: The two tasks of mourning. *Contemporary Psychoanalysis*, 33(4), 549-571. <https://doi.org/10.1080/00107530.1997.10747005>
- GAMPEL, Y. (1993). Penser la mémoire impensable de l'extermination. Dans J. GILLIBERT, & P. WILGOWICZ (Dir.), *L'ange exterminateur* (pp. 171-181). Éditions de l'Université de Bruxelles.
- GAMPEL, Y. (2005). *Ces parents qui vivent à travers moi: les enfants des guerres*. Fayard.
- GAMPEL, Y. (2012). Violence sociale, lien tyrannique et transmission radioactive. Dans A. CICCONE (dir.), *Psychanalyse du lien tyrannique* (pp. 105-127). Dunod.
- GAMPEL, Y. (2016). Différents mouvements de transmission: transmission radioactive destructive – transmission radioactive créative. *Connexions*, 106, 135-142. <https://doi.org/10.3917/cnx.106.0135>

GARCÍA CASTRO, A. (1997). La mémoire des survivants et la révolte des ombres: les disparus dans la société chilienne (1973-1995). *Cultures et Conflits* (24/25), 257-271.

GARCÍA CASTRO, A. (2001). Le tiers témoin. Pouvoir, disparitions, représentations. *Diogenes*, 193(1), 86-99. <https://doi.org/10.3917/dio.193.0086>

GARCÍA DE VILLAGRÁN, M. (2004). *La Desaparición forzada - Une aproximación desde la psicología*. Universidad de San Carlos de Guatemala.

GARIBIAN, S. (2012). Chercher les morts parmi les vivants: donner corps aux disparus de la dictature argentine par le droit. Dans É. ANSTETT, & J.-M. DREYFUS (Dir.), *Cadavres impensables, cadavres impensés* (pp. 29-41). Petra.

GARZÓN, B. (2023). The fight against impunity for enforced disappearances: A historical and personal account. Dans M.G. BIANCHI, & M. LUCI (Dir.), *Psychoanalytic, Psychosocial, and Human Rights Perspectives on Enforced Disappearance* (1st ed., pp. 133-152). Routledge.

GAUDICHAUD, F. (2003). L'ombre du Condor. Contre-révolution et terrorisme d'État international dans le Cône Sud. *Amnis. Revue d'études des sociétés et cultures contemporaines Europe/Amérique*, 3. <https://doi.org/10.4000/amnis.473>

GILBERT, M. (2001). *L'identité narrative. Une reprise à partir de Freud de la pensée de Paul Ricœur*. Labor et Fides.

GILBERT, M. (2006). Pour une critique psychanalytique du concept d'identité narrative. *Revue de théologie et de philosophie*, 138(4), 329-341. <http://www.jstor.org/stable/44360043>

GRANGE-SÉGÉRAL, É. (2009). Les « choses » de la transmission. Dans M. SASSOLAS (Dir.), *Transmissions et soins psychiques* (pp. 187-200). Érès.

GRANJON, E. (2010). La famille: un lieu pour s'approprier son histoire. Dans P. DELION (Dir.), *Quelles transmissions autour des berceaux?* (pp. 23-47). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.presm.2010.01.0023>

GRANJON, E. (2012). La Boîte de Pandore. Que reste-t-il de l'espérance? *Le Divan Familial*, 28(1), 31-40. <https://doi.org/10.3917/difa.028.0031>

- GRINBERG, L. (1965). Deux sortes de culpabilité: leurs relations avec les aspects du deuil normal et pathologique. *Revue française de la psychanalyse*, 29(2-3), 191-204.
- GROSSEN, M., & SALAZAR ORVIG, A. (2011a). Third parties' voices in a therapeutic interview. *An Interdisciplinary Journal of Language Discourse Communication Studies*, 31(1),53-76. <https://doi.org/10.1515/text.2011.003>
- GROSSEN, M., & SALAZAR ORVIG, A. (2011b). Dialogism and dialogicality in the study of the self. *Culture and psychology*, 17(4), 491-509.
- HALBWACHS, M. (1925/1952). *Les cadres sociaux de la mémoire*. Presses universitaires de France.
- HAMID, W., JAHANGIR, M. S., & KHAN, T. A. (2021). Half-widows: silent victims of the Kashmir conflict. *Race & Class*, 62(4), 88-105. <https://doi.org/10.1177/0306396821989199>
- HANUS, M. (1998). Le travail de deuil. Dans N. AMAR (Dir.), *Le deuil* (pp. 13-32). Presses universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.hanus.1998.01.0013>
- HAQ, S. (2020). *In search of return: Mourning the disappearances in Kashmir*. Lexington Books.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2009). *Disparitions forcées ou involontaires* (6/ REV.3).
- HEEKE, C., STAMMEL, N., & KNAEVELSRUD, C. (2015). When hope and grief intersect: Rates and risks of prolonged grief disorder among bereaved individuals and relatives of disappeared persons in Colombia. *Journal of Affective Disorders*, 173, 59-64. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1016/j.jad.2014.10.038>
- HEIDEGGER, M. (1927/1986). Être et temps (traduit par François Vezin). Gallimard.
- HERMANT, D. (1994). L'espace ambigu des disparitions politiques. *Cultures & Conflits*, 13-14.
- HIRSCH, M. (1998). The Generation of Postmemory. *Poetics Today*, 29, 103-127. <https://doi.org/10.1215/03335372-2007-019>
- HOFMEISTER, U., & NAVARRO, S. (2017). A psychosocial approach in humanitarian forensic action: The latin american perspective. *Forensic Science International*, 280, 35-43. <https://doi.org/doi:10.1016/j.forsciint.2017.08.027>

HOLLANDER, T. (2016). Ambiguous Loss and Complicated Grief: Understanding the Grief of Parents of the Disappeared in Northern Uganda. *Journal of Family Theory & Review*, 8(3), 294-307. <https://doi.org/10.1111/jftr.12153>

ISURU, A., HEWAGE, S. N., BANDUMITHRA, P., & WILLIAMS, S. S. (2019). Unconfirmed death as a predictor of psychological morbidity in family members of disappeared persons. *Psychological Medicine*, 49(16), 2764-2771. <https://doi.org/10.1017/S0033291718003793>

JACOBI, B. (2002). Le travail de deuil. Dans A. DE MIJOLLA (Dir.), *Dictionnaire de psychanalyse* (pp. 1777-1778). Calmann-Lévy.

JEDLICKI, F. (2001). Les exilés chiliens et l'affaire Pinochet. Retour et transmission de mémoire. *Cahiers de l'Urmis*, 7, 2-16.

JEDLICKI, F. (2013). Les enfants du retour chilien : de la mémoire familiale de l'exil au manque de reconnaissance. *(Re)penser l'exil*, 3, 173-179.

JORDAN, A. H., & LITZ, B. T. (2014). Prolonged grief disorder: Diagnostic, assessment, and treatment considerations. *Professional Psychology: Research and Practice*, 45(3), 180-187. <https://doi.org/10.1037/a0036836>

KAËS, R. (1989). Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire. Notes pour une recherche. Dans J. PUGET, R. KAËS, M. VIGNAR, L. RICÓN, J. BRAUN de DUNAYEVICH, M. L. PELENTO, S. AMATI SAS, M. ULRIKSEN-VIGNAR, & V. GALLI (Dir.), *Violence d'état et psychanalyse* (pp. 169-204). Dunod.

KAËS, R. (1990). Préface. Dans J. ALTOUNIAN (Dir.), *Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie. Un génocide aux déserts de l'inconscient* (pp. 1-5). Dunod.

KAËS, R. (1996). La transmission de la vie psychique : nouvelles approches psychanalytiques à partir du groupe. *Cahiers de psychologie clinique*, 7, 63-81.

KAËS, R. (2000). Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage. Dans J. ALTOUNIAN (Dir.), *La survivance. Traduire le trauma collectif* (pp. 181-188). Dunod.

- KAËS, R. (2002). *La polyphonie du rêve: l'expérience onirique commune et partagée*. Dunod.
- KAËS, R. (2007). Une remembrance polyphonique. *Collège international de philosophie*, 9-19.
- KAËS, R. (2009a). *Les alliances inconscientes*. Dunod.
- KAËS, R. (2009b). Le travail de l'intersubjectivité et la polyphonie du récit dans l'élaboration de l'expérience traumatique. Dans V. ALTOUNIAN, & J. ALTOUNIAN (Dir.), *Mémoires du génocide arménien. Héritage traumatique et travail analytique*. Presses universitaires de France.
- KAËS, R. (2012). *Le malêtre*. Dunod.
- KAËS, R. (2013a). Entre le sujet et le groupe, trois espaces de réalité psychique: comment les penser avec la psychanalyse? Dans F. SACCO, & N. KACHA (Dir.), *Voies nouvelles pour les psychothérapies de groupe* (pp. 13-28). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.sacco.2013.01.0013>
- KAËS, R. (2013b). *Un singulier pluriel: La psychanalyse à l'épreuve du groupe*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.kaes.2013.01>
- KAËS, R. (2015). *L'extension de la psychanalyse: Pour une métapsychologie de troisième type*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.kaes.2015.02>
- KAËS, R. (2020). Postface. *Cahiers de psychologie clinique*, 54(1), 227-232. <https://doi.org/10.3917/cpc.054.0227>
- KAËS, R. (2023). Nouvelles réflexions sur la violence et la destructivité dans les groupes. *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 81, 7-22. <https://doi.org/10.3917/rppg.081.0007>
- KAËS, R., & GIUST-DESPRAIRIES, F. (2015). Une métapsychologie de l'intersubjectivité. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 20(2), 263-268. doi:10.3917/nrp.020.0263
- KAËS, R., & PINEL, J.-P. (2023). Violence mortifère, destructrice, et violence créatrice, au service de la vie. *Connexions*, 119, 205-211. <https://doi.org/10.3917/cnx.119.0205>
- KAJTAZI-TESTA, L., & HEWER, C. J. (2018). Ambiguous loss and incomplete abduction narratives in Kosovo. *Clinical*

Child Psychology and Psychiatry, 23(2), 333-345. <https://doi.org/10.1177/1359104518755221>

KATZ-GILBERT, M. (2020). De l'absence de traces à la trace des absents. Penser la restauration des contrats narcissiques après un crime de masse avec René Kaës et Paul Ricoeur. *Cahiers de psychologie clinique*, 54(1), 37-74. <https://doi.org/10.3917/cpc.054.0037>

KATZ-GILBERT, M. (2021). La fonction des voix tierces dans le processus d'historicisation après un crime de masse: une perspective dialogique. Dans N. MULLER MIRZA, & M. DOS SANTOS MAMED (Dir.), *Sur les frontières de la pensée. Contributions d'une approche dialogique et socioculturelle à l'étude des interactions en contexte* (pp. 259-280). Antipodes.

KATZ-GILBERT, M., BOURGUIGNON, M., & DERMITZEL, A. (2023a). La politique d'effacement des crimes dans le cadre des systèmes dictatoriaux: à propos de la fonction du pacte dénégatif entourant la disparition forcée de personnes. In H.-J. SCHMIDT, & N. L. PERRET (Dir.), *Memories lost in the Middle Ages. Collective Forgetting as an Alternative Procedure of Social Cohesion. L'oubli collectif au Moyen Âge. Un autre processus constitutif de la cohésion sociale* (1st ed., pp. 31-66). Brepols Publishers. <https://doi.org/10.1484/M.MEMO-EB.5.126159>

KATZ-GILBERT, M., GROSSEN, M., BOURGUIGNON, M., & DERMITZEL, A. (2023b). Remembrance et polyphonie dans des récits retraçant la disparition forcée d'un proche. Une étude exploratoire. *Bulletin de psychologie*, 582, 267-278. <https://doi.org/10.3917/bupsy.582.0267>

KATZ-GILBERT, M., BOURGUIGNON, M., & DERMITZEL, A. (sous presse). Quand les proches de disparus politiques tentent de retracer l'histoire des absents: analyse des voix dans un récit polyphonique. Dans L. KLOETZER, & M. DOS SANTOS MAMED (Dir.), *Analyse du langage en psychologie: approches dialogiques*. Antipodes.

KENNEDY, C., DEANE, F. P., & CHAN, A. Y. (2019). In limbo: A systematic review of psychological responses and coping among people with a missing loved one. *Journal of clinical psychology*, 75(9), 1544-1571. <https://doi.org/10.1002/jclp.22799>

KERNBERG, O. (2011). Quelques observations sur le processus de deuil. *L'Année psychanalytique internationale*, 2011(1), 153-175. <https://doi.org/10.3917/lapsy.111.0153>

KIJAK, M., & PELENTO, M. L. (1986). Mourning in certain situations of social catastrophe. *International Review of Psycho-Analysis*, 13, 463-471.

KLEIN, M. (2008). *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*. Actes Sud.

KORDON, D., & EDELMAN, L. (1982). Observaciones sobre los efectos psicopatológicos del silenciamiento social respecto de la existencia de desaparecidos. Dans D. KORDON, L. EDELMAN, et al. (Dir.). *Efectos psicológicos y psicosociales de la represión política*. Sudamericana-Planeta.

KORDON, D., & EDELMAN, L. (2002a). *Impacto psíquico y transmisión inter y transgeneracional en situaciones traumáticas de origen social*. Equipo Argentino de Trabajo e Investigación Psicosocial (EATIP).

KORDON, D., & EDELMAN, L. (2002b). Trauma social y psiquismo. Consecuencias clínicas de la violación de derechos humanos. Dans D. KERSNER, M. AURÉLIO JORGE, C. MADARIAGO et A. MARTIN (Dir.), *Paisajes del dolor, senderos de esperanza. Salud mental y derechos humanos en el Cono Sur* (pp. 109-128). Editorial Polemos.

KORDON, D., & EDELMAN, L. (2005). Efectos psicosociales de la impunidad. Dans D. KORDON, L. EDELMAN, D. LAGOS, D. KERSNER, et al. (Dir.), *Efectos psicológicos y psicosociales de la represión política y la impunidad* (pp. 125-139). Asociación Madres de Plaza de Mayo.

KORDON, D., & EDELMAN, L. (2007). *Por-venires de la memoria: Efectos psicológicos multigeneracionales de la represión de la dictadura: hijos de desaparecidos*. Buenos Aires Asociación Madres de Plaza de Mayo.

KORDON, D., EDELMAN, L., LAGOS, D., & KERSNER, D. (2011). *Sur, dictadura y después...: elaboración psicosocial y clínica de los traumas colectivos*. Psicolibro Ediciones.

LACAN, J. (1963/2004). *Le Séminaire. Livre X. L'angoisse (1962-1963)*. Seuil.

LAGOS, M., VITAL, V., BRINKMANN, B., & SCAPUCIO, M. (2009). *Daño transgeneracional: consecuencias de la represión política en el cono sur*. LOM Ediciones.

LAINO SANCHIS, F. (2020). La apropiación de niños y niñas en el marco del terrorismo de Estado y las luchas por su restitución en Argentina (1975-actualidad). *Revista Universitaria de Historia Militar*, 9(19), 231-259.

LEBOVICI, S. (1995). Le mandat transgénérationnel. *Psychiatrie française*, 29(3), 7-15.

LEBOVICI, S. (1998). L'arbre de vie: le processus de filiation et de parentalisation. *Journal de la psychanalyse de l'enfant*, 22, 98-127.

LECLAIRE, M., & SCARFONE, D. (2004). Épreuve de réalité et jeu. *Revue française de psychanalyse*, 68, 19-37. <https://doi.org/10.3917/rfp.681.0019>

LEGRAND, M. (1993). *L'approche biographique – Théorie, clinique*. Desclée de Brouwer.

LEGRAND, M. (1999). Approche biographique, inconscient, subjectivité. *Transhumances I. Construction de savoirs en situations cliniques: dialogues sur le langage en acte*.

LENFERINK, L. I. M., VAN DENDEREN, M. Y., DE KEIJSER, J., WESSEL, I., & BOELEN, P. A. (2017). Prolonged grief and post-traumatic stress among relatives of missing persons and homicidally bereaved individuals: A comparative study. *Journal of Affect Disord*, 209, 1-2. <https://doi.org/10.1016/j.jad.2016.11.012>

LENFERINK, L. I. M., DE KEIJSER, J., WESSEL, I., DE VRIES, D., & BOELEN, P. A. (2019). Toward a better understanding of psychological symptoms in people confronted with the disappearance of a loved one: A systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 20(3), 287-302. <https://doi.org/doi:10.1177/1524838017699602>

LEROI-GOURHAN, A. (1964). *Les religions de la préhistoire (Paléolithique)*. Presses universitaires de France.

LIAMPUTTONG, P., & EZZY, D. (1999/2006). *Qualitative Research Methods*. University Press.

- LIRA, E. (1987). Psicología del miedo y conducta colectiva en Chile. *AVESPO - Asociación Venezolana de Psicología Social*, 1-27.
- LIRA, E. (2010a). Memoria y Convivencia Democrática: Políticas de Olvido y Memori. FLACSO, Gobernabilidad y Convivencia Democrática.
- LIRA, E. (2010b). Trauma, duelo, reparación y memoria. *Revista de estudios sociales*(36), 14-28.
- LIRA, E. (2016). Desaparición forzada trauma y duelo: Chile 1973-2014. In Á. M. ESTRADA MESA, & C. BUITRAGO MURICA (Dir.), *Recursos psicosociales para el post-conflicto* (pp. 131-168). Taos Institute Publications.
- LIRA, E., BECKER, D., & CASTILLO, M. I. (1991). *Derechos humanos: todo es según el dolor con que se mira*. ILAS.
- LO PICCOLO, G. (2019). Du trauma au photolangage®. *Adolescence*, 371(1), 97-110. <https://doi.org/10.3917/ado.103.0097>
- LO PICCOLO, G., SANCHIS ZOZAYA, J., & KATZ GILBERT, M. (2018). Social violence and migration : the emergence of traumatic traces in a Photolangage® group. *Funzione Gamma*, 42, 1-20.
- LUCI, M. (2023). Tortured and disappeared bodies: The problem of 'knowing'. Dans M.G. BIANCHI, & M. LUCI (Dir.), *Psychoanalytic, Psychosocial, and Human Rights Perspectives on Enforced Disappearance* (1st ed., pp. 171-187). Routledge.
- LUSSIER, M. (2007). *Le travail de deuil*. Presses universitaires de France.
- MACLEAN, D. (2014, 5 février). Argentina's forensic anthropology is finding 'disappeared ones'. *The New Humanitarian*.
- MANRIQUEZ SÁNCHEZ, P. A., VARGAS GARDUÑO, M. d. L., CADENAS GUZMÁN, I., & RIVERA-HEREDIA, M. E. (2019). Vivencias de pérdida ambigua ante la desaparición forzada de un integrante de familia. *In Crescendo*, 10(2), 411-433.
- MARGALIT, A. (2002). *The Ethics of Memory*. Harvard University Press.
- MARQUES-PEREIRA, B., & GARIBAY, D. (2011). *La politique en Amérique latine. Histoires, institutions et citoyennetés*. Armand Colin.

- MARTENS, F. (2011). Xénophobie, corps étranger. L'effet Remus. *Le Coq-héron*, 205, 53-76. <https://doi.org/10.3917/cohe.205.0053>
- MARTÍN-BARÓ, I. (1984). Guerra y salud mental. *Estudios centroamericanos*, 429(430), 503-514.
- MARTINEZ, M. A., MARTINEZ, A. A., & SALES, P. P. (2015). Argentina (1976-1983): Psychosocial Consequences and Coping. *Universitas Psychologica*, 14(3), 833-842.
- MOLINA THEISSEN, A. L. (1996). La desaparición forzada de personas en América latina. *Estudios Básicos de Derechos Humanos- Tomo VII*, 64-129.
- MORALES-SÁEZ, N., & ESPINA-SANDOVAL, J. (2021). The aftermath of forced disappearance and concealment: a qualitative study with families in Paine, Chile. *Torture Journal*, 31(2), 34-49.
- MORO, M.-R. (1998). *Psychothérapie transculturelle des enfants de migrants*. Dunod.
- MUNCZEK, D. S., & TUBER, S. (1998). Political repression and its psychological effects on Honduran children. *Social science & medicine*, 47(11), 1699-1713. [https://doi.org/doi:10.1016/S0277-9536\(98\)00252-4](https://doi.org/doi:10.1016/S0277-9536(98)00252-4)
- NATHAN, T. (1986). *La folie des autres. Traité d'ethnopsychiatrie clinique*. Dunod.
- Nations unies. (2010). *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-convention-protection-all-persons-enforced>
- NAVARRO-GARCÍA, S., PÉREZ-SALES, P., & FERNANDEZ-LINA, A. (2010). Exhumation processes in fourteen countries in Latin America. *Journal for Social Action in Counseling & Psychology*, 2(2), 48-83.
- NICOLO, A. M., & STRINATI, E. (2007). Transmission du traumatisme et défense transpersonnelle dans la famille. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 38(1). <https://doi.org/10.3917/ctf.038.0061>
- OFFROY, B. (2010). Le Paraguay, un nid du « Condor »: La dic-

tature du général Stroessner, la répression et le système Condor. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 105, 33-44. <https://doi.org/10.3917/ving.105.0033>

OTERO ROSSI, M. (2015). Euphémismes et crimes de masse. Psychanalyse et mise en sens avec l'Histoire. *Recherches en psychanalyse*, 19(1), 68-76. <https://doi.org/10.3917/rep.019.0068>

PACHECO, G. (2007). *Atencion integral a victimas de tortura en procesos de litigio. Aportes psicossociales* (L. Barron, & M. Morvillo, Dir.). Instituto Interamericano de Derechos Humanos.

PAILLÉ, P., & MUCCHIELLI, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e ed.). Armand Colin.

PANIZO, L. M. (2017). Disparus, mort négligée et rituels en Argentine. De la quête à l'exhumation des corps [The disappeared, unattended death, and rituals in Argentina: From the search to the exhumation of bodies]. *Problèmes d'Amérique latine*, 104(1), 85-100. <https://doi.org/10.3917/pal.104.0085>

PARENT, M. (2017). *Les crimes de disparitions forcées du Parti communiste (bolchevique) de l'Union soviétique: une pratique antérieure au Décret «Nacht und Nebel» examinée à la lumière de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*. Université Laval.

PELENTO, M. L. (2007). Mourning for “missing” people. Dans G. L. FIORINI, T. BOKANOWSKI, & S. LEWKOWICZ (Dir.), *On Freud's Mourning and melancholia* (pp. 56-70). Routledge.

PELENTO, M. L., & BRAUN DE DUNAYEVICH, J. (1985). La desaparición: su repercusión en el individuo y en la sociedad. *Revista de Psicoanálisis*, 42(6), 1391-1397.

PÉREZ-SALES, P., DURAN-PÉREZ, T., & HERZFELD, R. B. (2000). Long-term psychosocial consequences in first-degree relatives of people detained-disappeared or executed for political reasons in Chile: A study of Mapuce and non-Mapuce persons. *Psicothema*, 12, 109-116.

PESTRE, É., & BENSLAMA, F. (2011). Traduction et traumatisme. *Recherches en psychanalyse*, 11(1). <https://doi.org/10.3917/rep.011.0018>

PETROU, M. A. (2020). Porte-« deuil » : Interférences subjectives, sociales et politiques au sujet des portés-disparus à Chypre. *Cahiers de psychologie clinique*, 54(1), 75-87. <https://doi.org/10.3917/cpc.054.0075>

PINEL, J.-P., & GAILLARD, G. (2020). *Le travail psychanalytique en institution: Manuel de cliniques institutionnelles*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.pinel.2020.01>

POWELL, S., BUTOLLO, W., & HAGL, M. (2010). Missing or killed. *European Psychologist*, 15(3), 185-192. <https://doi.org/10.1027/1016-9040/a000018>

PREITLER, B. (2015). *Grief and disappearance: psychosocial interventions*. SAGE Publications.

PRIGERSON, H., HOROWITZ, M. J., JACOBS, S. C., PARKES, C. M., ASLAN, M., GOODKIN, K., RAPHAEL, B., MARWIT, S. J., WORTMAN, C., NEIMEYER, R. A., BONANNO, G. A., BLOCK, S. D., KISSANE, D., BOELEN, P., MAERCKER, A., LITZ, B. T., JOHNSON, J. G., FIRST, M. B., & MACIEJEWSKI, P. K. (2009). Prolonged grief disorder: Psychometric validation of criteria proposed for DSM-V and ICD-11. *PLoS Medicine*, 6(8). <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1000121>

PROGNON, N. (2019). Histoires et mémoires de l'exil et du retour des réfugiés chiliens, des enjeux pour la société chilienne à travers l'exemple de la diaspora en France. *Amnis*, 18. <https://doi.org/10.4000/amnis.4189>

PUGET, J. (1989). État de menace et psychanalyse. De l'étrange structurant à l'étrange aliénant. Dans J. PUGET, & R. KAËS (Dir.), *Violence d'état et psychanalyse* (pp. 1-40). Dunod.

PUGET, J., KAES, R., VIGNAR, M., RICÓN, L., BRAUN DE DUNAYEVICH, J., PELENTO, M. L., . . . GALLI, V. (1989). *Violence d'État et psychanalyse*. Dunod.

QUIRK, G. J., & CASCO, L. (1994). Stress disorders of families of the disappeared: A controlled study in Honduras. *Social science & medicine*, 39(12), 1675-1679. [https://doi.org/doi:10.1016/0277-9536\(94\)90082-5](https://doi.org/doi:10.1016/0277-9536(94)90082-5)

RACAMIER, P.-J. (1992). *Le Génie des origines: Psychanalyse et psychoses*. Payot.

RAUSCHENBACH, M. C., FAVRE, P., JIMENEZ, A., OTT, L., CORALLI, A. S., & WEBSTER, B. (2021). Who are they to say? Experiences and legal recognition of victimhood of enforced disappearance in Colombia and El Salvador. *Torture Journal*, 31(2), 50-67.

REINEMAN, J. (2011). Between the imaginary and the real: Photographic portraits of mourning and of melancholia in Argentina. *The International Journal of Psychoanalysis*, 92(5), 1241-1261. <https://dx.doi.org/10.1111/j.1745-8315.2011.00414.x>

RICOEUR, P. (1983). *Temps et récit I. L'intrigue et le récit historique*. Éditions du Seuil.

RICOEUR, P. (1984). *Temps et récit II. La configuration dans le récit de fiction*. Éditions du Seuil.

RICOEUR, P. (1985). *Temps et récits III. Le temps raconté*. Éditions du Seuil.

RICOEUR, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Éditions du Seuil.

ROBINS, S. (2010). Ambiguous loss in a non-Western context: Families of the disappeared in postconflict Nepal. *Family Relations: An Interdisciplinary Journal of Applied Family Studies*, 59(3), 253-268. <https://dx.doi.org/10.1111/j.1741-3729.2010.00600.x>

ROBINS, S. (2016). Discursive approaches to ambiguous loss: Theorizing community-based therapy after enforced disappearance. *Journal of Family Theory & Review*, 8(3), 308-323. <https://doi.org/10.1111/jftr.12148>

ROJAS, P. (2009). *La interminable ausencia: estudio médico, psicológico y político de la desaparición forzada de personas*. Lom Ediciones.

ROJAS-PEREZ, I. (2013). Inhabiting unfinished pasts: Law, transitional justice, and mourning in postwar Peru. *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, 4(1), 149-170. <https://doi.org/doi:10.1353/hum.2013.0001>

ROMAN, P. (2017) Traces traumatiques et figures projectives des catastrophes de symbolisation. *Bulletin de psychologie*, 550(4), 265-273. <https://doi.org/10.3917/bupsy.550.0265>

ROSENTHAL, G. (1993). Reconstruction of life stories: Principles of selection in generating stories for narrative biographical interviews. *The narrative study of lives*, 1(1), 59-91.

ROSENTHAL, G. (2004). Biographical research. Dans C. SEALE, G. GOBO, J. F. GUBRIUM, & D. SILVERMAN (Dir.), *Qualitative research practice* (pp. 48-64). SAGE.

ROUSSEAU, F. (2001). Sancionar el duelo. *Revista Psicoanálisis y el Hospita*, 20(10), 32-38.

ROUSSILLON, R. (1988). Espaces et pratiques institutionnelles, le débarras et l'interstice. Dans D. DRIEU (Dir.), *L'institution et les institutions – Études psychanalytiques* (pp. 157-176). Dunod.

RUSSELL, G. M., & KELLY, N. H. (2002). Research as Interacting Dialogic Processes: Implications for Reflexivity. *Forum: Qualitative Social Research*, 3(2).

SALAZAR ORVIG, A., GROSSEN, M., & MEYSTRE, C. (2023). De la douleur à la colère: mise en discours des émotions et travail thérapeutique. *Langages*. 231, 79-92.

SANCHIS ZOZAYA, J. (2021). *J'ai peur de les oublier*. Georg éditeur.

SCARFONE, D. (2012). Moments de grâce: Présence et élaboration de «l'impassé». Dans M. GAGNEBIN, & J. MILLY (Dir.), *Michel de M'Uzan ou le saisissement créateur* (pp. 31-41). Champ Vallon Éditions.

SCOCCO, M. (2010). Las estrategias represivas en las dictaduras militares de los años setenta en el Cono Sur. Los casos de Uruguay, Chile y Argentina. *Historia Regional*, 28, 155-176.

SIERRA MORENO, O. J., & MORENO TORRES, A. (2020). El reencontro en la desaparición forzada colombiana: una aproximación sociohistórica y psicoanalítica. *Revista Psicoanálisis*, 32(2), 319-339.

SORIA ESCALANTE, H., OROZCO GUZMÁN, M., LÓPEZ PEÑALOZA, J., & SIGALES RUIZ, S. R. (2014). Condiciones violentas de duelo y pérdida: Un enfoque psicoanalítico. *Pensamiento psicológico*, 12(2), 79-95. <https://doi.org/10.11144/Javerianacali.PPSI12-2.cvdp>

Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 17 juillet 1998, 2187

R.T.N.U. 3 (entrée en vigueur:1^{er} juillet 2002) [Statut de Rome].

TAIANA, C. (2014). Mourning the dead, mourning the disappeared: The enigma of the absent-presence. *The International Journal of Psychoanalysis*, 95(6), 1087-1107. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1111/1745-8315.12237>

THORNTON, S. W. (2000). Grief transformed: The Mothers of the Plaza De Mayo. *OMEGA - Journal of Death and Dying*, 41(4), 279-289.<https://doi.org/10.2190/yvkv-7601-8vkd-vm5t>

TORRES-VASQUEZ, H. (2019). The condor operation and state terrorism. *Eleuthera*, 20, 114-134. <https://doi.org/10.17151/eleu.2019.20.7>

TOUERE ELENGA, B.-L. (2020). La disparition forcée des migrants: une question de droit international. *La Revue des droits de l'homme*, 18. <https://doi.org/10.4000/revdh.9962>

TOURAINÉ, A. (1965). *Sociologie de l'action*. Éditions du Seuil.

TULLY, S. R. (1995). A painful purgatory: Grief and the Nicaraguan mothers of the disappeared. *Social Science & Medicine*, 40(12), 1597-1610. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1016/0277-9536%2894%2900346-U>

URREA BASTO, Y. T., & MENDOZA MELO, S. P. (2018). Desaparición forzada de compañeros sentimentales: Significado del proceso de reparación en dos mujeres. *Revista Iberoamericana de Psicología: Ciencia y Tecnología*, 11(1), 33-44. <https://doi.org/doi:10.33881/2027-1786.rip.11106>

VACHERET, C. (2000). *Photo, groupe et soin psychique*. Presses universitaires de Lyon.

VASQUEZ, A., & AURAJÓ, A. M. (1987). *Exils latino-américains: La malédiction d'Ulysse*. L'Harmattan.

VERBITSKY, H. (1996). *El vuelo: La guerre sale en Argentine*. Éditions Dagarno.

VERSTAETEN, A. (2008). Esquisse d'une anthropologie impliquée auprès des victimes de la « disparition forcée ». *Anthropologie et Sociétés*, 32, 72-78.

VIDAL, J. (2007). Les «redoublements emboîtés»: Le groupe de supervision comme chambre d'échos. *Le Divan familial*, 19, 141-152. <https://doi.org/10.3917/difa.019.0141>

WAINTRATER, R. (2004). La famille survivante: familles et traumatismes. Dans P. ANGEL et P. MAZET (Dir.), *Guérir les souffrances familiales* (pp. 365-371). Presses universitaires de France.

WAINTRATER, R. (2009). Le temps de l'extrême: génocide et temporalité. *Revue d'histoire de la Shoah*, 190(1), 407-426. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2009-1-page-407.htm>

WAINTRATER, R. (2014). «Témoignaire», Témoigner. Entre histoire et mémoire. *Revue pluridisciplinaire de la Fondation Auschwitz*, 117, 150-151.

WEINSTEIN, E., & LIRA, E. (1987). La tortura. Dans E. WEINSTEIN, E. LIRA, & M. E. ROJAS (Dir.), *Trauma, duelo y reparación: Una Experiencia de Trabajo Psicosocial en Chile* (pp. 33-91). FASIC/Editorial Interamericana.

WEINSTEIN, E., LIRA, E., & ROJAS, M. E. (1987). El desaparecimiento como forma de represión política. Dans E. WEINSTEIN, E. LIRA, & M. E. ROJAS (Dir.), *Trauma, Duelo y Reparación: Una Experiencia de Trabajo Psicosocial en Chile* (pp. 161-191). FASIC Editorial Interamericana.

WILGOWICZ, P. (2000). *Le Vampirisme. De la Dame blanche au Golem. Essai sur la pulsation de mort et sur l'irreprésentable*. Césura Lyon.

WINNICOTT, D. W. (1969). Objets transitionnels et phénomènes transitionnels. *De la pédiatrie à la psychanalyse* (traduit par J. Kalmanovitch, pp. 109-125). Payot.

WINNICOTT, D. W. (1971/2000). La crainte de l'effondrement. Dans M. GRIBINSKI (Dir.), *La crainte de l'effondrement et autres situations cliniques* (traduit par J. Kalmanovitch, pp. 205-2016). Gallimard.

ZIA, A. (2016). The Spectacle of a Good Half-Widow: Women in Search of their Disappeared Men in the Kashmir Valley. *Polar-Political and Legal Anthropology Review*, 39(2), 164-175. <https://doi.org/10.1111/plar.12187>

ZILKHA, N. (2012). Force identificatoire, travail de désidentification. Dans S. DREYFUS-ASSÉO, G. TARABOUT, D. CUPA, & G. CHAUDOYE (Dir.), *Les Ancêtres* (pp. 63-74). Les Ulis: EDP Sciences. <https://doi.org/10.1051/978-2-84254-283-2>

ZVIZDIC, S., & BUTOLLO, W. (2001). War-related loss of one's father and persistent depressive reactions in early adolescents. *European Psychologist*, 6 (3), 204-214. <https://doi.org/10.1027//1016-9040.6.3.204>

ANNEXES DU CHAPITRE 3

A. AXES EXPLORÉS DANS LE GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF :

1. Le lien au disparu ;
2. Les conséquences de la disparition sur la vie personnelle, familiale, sociale, associative et professionnelle ;
3. Les démarches et les recherches effectuées par les proches pour réduire l'incertitude sur le sort de la personne disparue et pour tenter de faire reconnaître officiellement le crime ;
4. Les actions commémoratives ;
5. La perte suite à une disparition forcée, la spécificité du deuil, ainsi que l'impact de la privation des rites funéraires ;
6. La transmission entre les générations et la manière dont le participant souhaiterait ou non que ses descendants se souviennent de cette disparition ;
7. Le contexte de l'exil et l'éventuel lien avec la disparition ;
8. Questions finales (motivation à participer, éventuelles questions du participant aux chercheuses, diffusion de l'appel à participer).

B. ARBRE THÉMATIQUE GÉNÉRAL DES DIMENSIONS ET DES THÈMES ÉMERGENTS

Dimensions	Thèmes
Informations générales sur le participant et ses proches	A1. Histoire de vie du participant
	A2. Choix du lieu de sépulture
	A3. Lieu de vie du participant
	A4. Histoire de la famille du participant et/ou du disparu
	A5. Lieu de vie de la famille du participant
	A6. Histoire de vie du proche disparu
Représentation du système relationnel autour du participant et de la personne disparue	B1. Liens du participant avec le disparu
	B2. Liens du participant avec la famille du disparu
	B3. Liens au sein de la famille du participant et du disparu
	B4. Liens entre les membres de la famille du participant
	B5. Liens entre la famille du disparu et le réseau social du proche disparu
	B6. Liens du disparu avec sa famille
	B7. Liens du disparu avec la famille du participant
	B8. Liens du participant avec son ascendant, proche de disparu
Dimension sociopolitique	C1. Engagement politique du participant
	C2. Engagement politique du proche disparu
	C3. Engagement politique des membres de la famille du participant et des proches

Disparition forcée de personnes en général (DFP)	D1. Description du contexte sociopolitique dans lequel a eu lieu la disparition du proche
	D2. Combat pour la reconnaissance de la DFP en général
	D3. Travail de mémoire pour les disparus politiques et le proche
Disparition forcée du proche	E1. Expériences de répressions politiques du proche disparu avant sa disparition
	E2. Circonstances de la disparition du proche
	E3. Découverte de traces physiques
Démarches pour établir la vérité sur les circonstances de la disparition forcée	F1. Procédures de recherche concernant la disparition du proche
	F2. Démarches officielles de recherche faisant appel aux institutions (justice, police, médecine légale, Église)
	F3. Démarches de recherche faisant appel à des associations et à des ONG
	F4. Particularités des démarches de recherche pour établir la vérité
	F5. Réparations financières
Répercussions subjectives de la disparition forcée sur les proches	G1. Facteurs spécifiques du crime/ de la perte
	G2. Vécu de la perte et du processus de deuil
	G3. Émotions ressenties autour de la disparition du proche et de la violence d'État
	G4. Ressources en lien avec la DFP
Répercussions familiales de la disparition forcée et de la violence d'État	H1. Impact de la DFP sur la dynamique familiale
	H2. Transmission orale au sujet du proche disparu et de l'histoire familiale
	H3. Transmission familiale (en lien avec la DFP et la violence d'État)

Autres répercussions de la disparition forcée et de la violence d'État	I1. Expériences de répressions politiques
	I2. Répercussions sociales de la DFP et de la violence d'État pour l'individu
	I3. Répercussions économiques et professionnelles de la DFP et de la violence d'État
	I4. Répercussions migratoires de la DFP et de la violence d'État
	I5. Répercussions de la DFP et de la violence d'État sur l'engagement politique
Réalité matérielle de la rencontre	J1. Formulaire de consentement
	J2. Description de la photo/du document apportée
	J3. Motivation à participer à la recherche
	J4. Recrutement
	J5. Fin de l'entretien
	J6. Commentaires sur la recherche ou la relation chercheur-participant

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE JAVIER SANCHIS ZOZAYA	5
PRÉFACE DE MICHÈLE GROSSEN	9
REMERCIEMENTS	13
INTRODUCTION	17
1. LA DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES:	
UN LEVIER DE LA RÉPRESSION POLITIQUE	23
La disparition forcée de personnes selon l'Organisation des Nations unies	24
Aspects juridiques relatifs à la disparition forcée de personnes	25
Les proches de disparus: un statut juridique à part entière. . .	27
La disparition forcée de personnes: une politique de la terreur	28
La disparition forcée de personnes dans le cadre de l'opération Condor.	29
L'opération Condor: quelques repères historiques	
L'opération Condor: les soubassements de la répression politique	
La disparition forcée de personnes: un levier décisif de l'opération Condor	
L'opération Condor: lois d'amnistie et commissions vérité	
Répercussions de la disparition forcée sur les proches: une brève revue de la littérature	39
Répercussions aux niveaux collectif et familial	
Répercussions au niveau individuel	
2. PRÉSENTATION DU CADRE THÉORICO-CLINIQUE	
DE LA RECHERCHE	47
Penser la violence d'État: les apports de la psychanalyse des groupes, des familles et des institutions.	47
À propos du contrat narcissique	

Démantèlement des garants métasociaux:	
un ressort de la violence d'État	52
Du démantèlement des garants métasociaux aux catastrophes sociales	
L'impact des catastrophes sociales sur les garants métapsychiques	
Le démantèlement des garants métasociaux dans le contexte d'une dictature militaire	
Le pacte dénégatif pervers: un ressort décisif de l'effacement des crimes d'État	
Le rôle de la remembrance suite à une catastrophe sociale	
Spécificités de la perte et du processus de deuil suite à une disparition forcée.	71
Les caractéristiques habituelles du processus de deuil	
La spécificité de la perte suite à une disparition forcée	
La spécificité du deuil suite à une disparition forcée	
La pulsion de savoir dans le cadre des deuils « spéciaux »	
3. PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE.	89
Questions de recherche	89
Dispositif de recherche.	91
Critères d'inclusion et d'exclusion	
Appel à participer et modalités de rencontre	
Déroulement des entretiens en face-à-face	
Présentation des participants.	94
Procédure d'analyse de données.	98
Analyse thématique de contenu	
Mise en disposition analytique des chercheuses.	101
4. DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES:	
QUELLES SPÉCIFICITÉS DE LA PERTE?	107
Apports et limites de la notion de perte ambiguë.	108
Spécificités de la perte: paroles de participants	110
Absence de corps et absence d'informations	
Privation de rites funéraires	
Temporalité singulière	
Caractère brutal de la séparation	
Caractère non familial de la perte	

Spécificités du contexte générant l'ambiguïté de la perte :	
paroles de participants	119
Intentionnalité et caractère politique du crime	
Méthode de répression politique orchestrée par l'État	
Effacement systématique des crimes d'État	
Silence et mensonges d'État	
Régime d'impunité	
Caractère arbitraire de la méthode de répression politique	
Politique de la terreur	
Pluralité des pertes subies	
À propos de l'inquiétante étrangeté que génère	
la perte d'un disparu	130

5. DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES :

QUELS DESTINS DU PROCESSUS DE DEUIL ?	135
Mise à mal du processus de deuil : paroles de participants . . .	136
Incertitude face à l'absence de corps et d'informations	
Du trou noir à l'espoir sans fin	
À propos du temps suspendu	
À propos de l'absence de récit	
À propos de l'absence de reconnaissance sociale	
Les ricochets de l'absence : paroles de participants	145
D'une blessure ouverte à la souffrance sans fin	
Un sentiment singulier de profonde impuissance	
À propos des différentes sources de colère	
À propos du ressentiment envers la personne disparue	
À propos de l'agressivité envers la famille du disparu	
À propos de l'hostilité envers l'organisation politique	
dans laquelle le disparu militait	
À propos de la colère des participants envers des membres	
de la société civile	
À propos de la haine exprimée à l'encontre des militaires	
À propos des différentes facettes du sentiment	
de culpabilité	

6. DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES :

QUELLE RELANCE DU PROCESSUS DE DEUIL ?	167
---	------------

Pratiques groupales dans la sphère privée:
paroles de participants 169

- Fonder un foyer en exil et se réunir en famille
- Exposer des photographies du disparu au sein du foyer familial
- Produire un document biographique à partir des récits familiaux
- Documenter le parcours du disparu à partir de témoignages extérieurs à la famille
- Partager des souvenirs concernant le disparu avec des personnes l'ayant bien connu

Pratiques individuelles dans la sphère privée:
paroles de participants 177

- Entretenir un dialogue intérieur avec le disparu
- Garder sur soi une trace matérielle du disparu
- Honorer la mémoire du disparu et son parcours héroïque
- Entreprendre une démarche thérapeutique individuelle
- S'appuyer sur la spiritualité et la religion
- S'éloigner géographiquement du pays dévasté par la dictature
- Approfondir ses connaissances à travers une production culturelle

Pratiques groupales dans la sphère publique:
paroles de participants 183

- S'engager activement dans une association à vocation politique et mémorielle
- Apposer une plaque commémorative évoquant le(s) disparu(s)

Pratiques individuelles dans la sphère publique:
paroles de participants 189

- Prendre la parole dans les médias et sur les réseaux sociaux
- S'adresser à une organisation internationale ou non gouvernementale
- Témoigner dans le cadre d'une commission de vérité
- Témoigner auprès d'instances juridiques

Enjeux psychiques de la relance du processus de deuil 204

**7. DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES: QUELS DESTINS
DE LA TRANSMISSION AU SEIN DES FAMILLES? 211**
Transmission des idéaux et des valeurs 212

Transmettre une mission aux jeunes générations :	
la parole aux contemporains des disparus	
Poursuivre les recherches au fil des générations :	
la parole aux descendants des disparus	
Poursuivre le combat politique au fil des générations :	
la parole aux descendants des disparus	
Transmission du devoir de mémoire	221
Se souvenir de génération en génération :	
la parole aux contemporains des disparus	
Perpétuer la mémoire au fil du temps :	
la parole aux descendants des disparus	
Tensions, conflits et questionnements	
au cœur de la transmission	228
La crainte de transmettre l'impact de la violence :	
paroles de contemporains des disparus	
Le fardeau de la mémoire et du combat :	
la parole aux descendants des disparus	
La rupture des pactes de silence :	
la parole aux descendants des disparus	
Transmission entre générations : éléments de discussion	235
POUR CONCLURE... PROVISOIREMENT DU MOINS	237
POSTFACE DE GABRIELLA CITRONI	245
BIBLIOGRAPHIE	251
ANNEXES DU CHAPITRE 3	279

Impression
La Vallée – Aoste
Octobre 2024

ROMPRE LE SILENCE D'ÉTAT
DES PROCHES DE DISPARUS LATINO-AMÉRICAINS TÉMOIGNENT
CINQUANTE ANS APRÈS

La disparition forcée de personnes constitue une atteinte majeure aux droits humains. Privés d'informations officielles, les proches sont confrontés à un interdit de savoir. Ils sont durablement plongés dans l'incertitude, le doute, l'angoisse. L'enjeu de l'effacement systématique des crimes commis est double: semer la terreur dans la société civile et garantir, par tous les moyens, l'impunité des coupables. Lorsque les familles demandent des comptes aux représentants des institutions, leur doléances restent lettre morte. Quel est l'impact qu'a sur eux une telle perte dès lors qu'aucune information officielle ne confirme ce qui est arrivé à la personne disparue? Comment font-ils face aux questions qui restent en suspens, parfois des décennies durant?

Cet ouvrage donne la parole à des proches de disparus latino-américains qui vivent en exil. Ils ont tous perdu un membre de leur famille lors de la répression politique orchestrée par les juntas militaires dans le cadre de l'opération Condor.

La perspective est originale: deux générations de proches de disparus témoignent des multiples répercussions de ce drame sur leur vie personnelle, familiale et sociale. Abordés sous l'angle clinique, leurs propos permettent de mettre en évidence la portée interminable de ces crimes barbares.

Muriel Katz est maître d'enseignement et de recherche en psychologie clinique à l'Université de Lausanne. Elle est également psychologue-psychothérapeute FSP.

Manon Bourguignon est chercheuse senior à l'Institut de psychologie de l'Université de Lausanne. Elle est également psychologue FSP dans une institution pour adolescents.

Alice Dermitzel est chercheuse junior à l'Institut de psychologie. Elle est également psychologue FSP dans un service de psychiatrie.

ISBN 978-2-88901-270-1



9